FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG
FIA

RAPPORT ANNUEL
30/12/2022

FEDERAL FINANCE GESTION
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 12

3. Rapport de gestion 13

4. Informations réglementaires 15

5. Certification du Commissaire aux Comptes 22

6. Comptes de l'exercice 27

7. Annexe (s) 44

Information SFDR 45

Rapport annuel de l'OPC Maître 54

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Obligations Court Terme ESG (P)
Code ISIN : FR0013332624
Initiateur du produit : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, du groupe Crédit Mutuel Arkéa, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») sous le numéro GP04000006.
Contacter l'Initiateur du PRIIP : www.federal-finance-gestion.fr . Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.
Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers - AMF est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés (DIC) : 30/12/2022

EST-CE-QUE CE PRODUIT À UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

☐ **Oui** ☑ **Non, mais il favorise les caractéristiques environnementales ou sociales** ☐ **Non**

Part minimale d'investissements durables	N/A
Part minimale d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE	N/A
Ce produit financier prend-il en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?	☑ Oui ☐ Non

Vous trouverez plus d'informations sur :
www.federal-finance-gestion.fr

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un FIA de classification Obligations et/ou titres de créances libellés en euros.
Il est soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financier (AMF).
Durée : Le produit a été créé le 30/06/2015 et sa durée d'existence est de 99 ans.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCP Federal Obligations Court Terme ESG (le « Fonds Nourricier ») est de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à son indice de référence soit €STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,30% pour la part P sur la durée de placement recommandée.
La stratégie d'investissement du Fonds Nourricier est d'être investi en permanence à hauteur de 85% minimum dans l'action R (FR00140036S7) du compartiment n°5 « SCHELCHER SHORT TERM ESG » de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS (le "Fonds Maître"), et à titre accessoire en liquidités. Le Fonds Nourricier pourra également conclure des contrats financiers mentionnés à l'article L.214-24-55 du Code Monétaire et Financier, dans le cadre de la mise en œuvre de manière discrétionnaire de stratégie de couverture du risque de taux et/ou de crédit.
La performance du Fonds Nourricier sera différente de celle du Fonds Maître compte tenu de la mise en œuvre de manière discrétionnaire de ces stratégies de couverture des risques de taux et/ou de crédit par le gérant d'une part et en raison de ses frais de gestion propres d'autre part.
Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du Fonds Maître :
Le Fonds Maître (action R) a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 1,05%, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 6 mois.
La stratégie mise en œuvre pour le compartiment consiste à sélectionner, en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des titres de créances libellées en euros et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques.
Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) dans la limite de 100% de l'actif net en obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte.
Le compartiment pourra détenir tous types d'obligations indexées, des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative. Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables, à savoir des opérations et acquisitions temporaires de titres (pensions et prêts/emprunts de titres). Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
Les titres de créances et valeurs assimilées composant le portefeuille répondront à la catégorie « investment grade » (titres notés au moins BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugée équivalente par la société de gestion). Le compartiment s'autorise également à investir jusqu'à 25% de l'actif du compartiment en titres notés « non investment grade » (notation inférieure à BBB- ou équivalent).
Le gestionnaire pourra également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -0,2 à 1,5%. Le compartiment sera exposé entre 50% et 100% aux émetteurs de l'Espace Economique Européen.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le gérant interviendra sur les risques de taux et de crédit, à titre d'exposition, et de couverture. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.
- Indice de référence : l'indicateur de référence du Fonds Nourricier reprend celui du Fonds Maître diminué des frais de gestion du Fonds Nourricier soit €STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,30%.
Fonds de capitalisation des revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 09h00 et exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est publiée le lendemain avec règlement à J+1 ouvré.
Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce Fonds Nourricier s'adresse aux investisseurs qui recherchent une performance supérieure à €STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,30% et qui souhaitent que leur placement réponde à des critères d'investissement responsable.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de six (6) mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :
- Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Fonds Maître baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative. Par ailleurs, le Fonds Maître peut être investi dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : le Fonds Maître peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Période de détention recommandée : 1 an
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 1 an
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 1 an Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9718 €	9718 €
	Rendement annuel moyen	-2.82%	-2.82 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	9778 €	9778 €
	Rendement annuel moyen	-2.22%	-2.22 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	10025 €	10025 €
	Rendement annuel moyen	0.25%	0.25 %
Favorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	10265 €	10265 €
	Rendement annuel moyen	2.65%	2.65 %

**période de détention recommandée*

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix (10) dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 04/2019 et de 04/2020.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2021 et de 11/2022.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 01/2013 et de 01/2014.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Federal Finance Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds des investisseurs ou les revenus du produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du produit. Par conséquent, le défaut de Federal Finance Gestion n'aurait aucun impact sur les actifs du produit. Le produit ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	188 €	188 €
Incidence des coûts annuels*	1.88 %	1.88 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
— qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
— 10 000 EUR par an sont investis.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.*

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.79 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	79 €
Coûts de transaction	0.09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 an
Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 1 an
Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.
En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (1 an au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.
Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.
Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de www.federal-finance-gestion.fr également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). La valeur liquidative des parts du produit est publiée sur le site internet de la société de gestion www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produits peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresserà un conseiller ou un professionel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.
La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.
Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_53199/federal-obligations-court-terme-esg.
Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 10 dernières années.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2022
Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Obligations Court Terme ESG (I)
Code ISIN : FR0010859785
Initiateur du produit : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, du groupe Crédit Mutuel Arkéa, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») sous le numéro GP04000006.
Contacter l'Initiateur du PRIIP : www.federal-finance-gestion.fr . Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.
Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers - AMF est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés (DIC) : 30/12/2022

EST-CE-QUE CE PRODUIT À UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

☐ **Oui** ☑ **Non, mais il favorise les caractéristiques environnementales ou sociales** ☐ **Non**

Part minimale d'investissements durables	N/A
Part minimale d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE	N/A
Ce produit financier prend-il en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?	☑ Oui ☐ Non

Vous trouverez plus d'informations sur :
www.federal-finance-gestion.fr

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un FIA de classification Obligations et/ou titres de créances libellés en euros.
Il est soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financier (AMF).
Durée : Le produit a été créé le 06/04/2010 et sa durée d'existence est de 99 ans.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCP Federal Obligations Court Terme ESG (le « Fonds Nourricier ») est de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à son indice de référence soit €STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,65% pour la part I sur la durée de placement recommandée.
La stratégie d'investissement du Fonds Nourricier est d'être investi en permanence à hauteur de 85% minimum dans l'action R (FR00140036S7) du compartiment n°5 « SCHELCHER SHORT TERM ESG » de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS (le "Fonds Maître"), et à titre accessoire en liquidités. Le Fonds Nourricier pourra également conclure des contrats financiers mentionnés à l'article L.214-24-55 du Code Monétaire et Financier, dans le cadre de la mise en œuvre de manière discrétionnaire de stratégie de couverture du risque de taux et/ou de crédit.
La performance du Fonds Nourricier sera différente de celle du Fonds Maître compte tenu de la mise en œuvre de manière discrétionnaire de ces stratégies de couverture des risques de taux et/ou de crédit par le gérant d'une part et en raison de ses frais de gestion propres d'autre part.
Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du Fonds Maître :
Le Fonds Maître (action R) a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 1,05%, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 6 mois.
La stratégie mise en œuvre pour le compartiment consiste à sélectionner, en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des titres de créances libellées en euros et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques.
Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) dans la limite de 100% de l'actif net en obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte.
Le compartiment pourra détenir tous types d'obligations indexées, des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative. Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables, à savoir des opérations et acquisitions temporaires de titres (pensions et prêts/emprunts de titres). Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
Les titres de créances et valeurs assimilées composant le portefeuille répondront à la catégorie « investment grade » (titres notés au moins BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugée équivalente par la société de gestion). Le compartiment s'autorise également à investir jusqu'à 25% de l'actif du compartiment en titres notés « non investment grade » (notation inférieure à BBB- ou équivalent).
Le gestionnaire pourra également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -0,2 à 1,5%. Le compartiment sera exposé entre 50% et 100% aux émetteurs de l'Espace Economique Européen.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le gérant interviendra sur les risques de taux et de crédit, à titre d'exposition, et de couverture. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.
- Indice de référence : l'indicateur de référence du Fonds Nourricier reprend celui du Fonds Maître diminué des frais de gestion du Fonds Nourricier soit €STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,65%.
Fonds de capitalisation des revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 09h00 et exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est publiée le lendemain avec règlement à J+1 ouvré.
Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce Fonds Nourricier s'adresse aux investisseurs qui recherchent une performance supérieure à €STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,65% et qui souhaitent que leur placement réponde à des critères d'investissement responsable.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de six (6) mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : - Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Fonds Maître baissera entraînant une
baisse de la valeur liquidative. Par ailleurs, le Fonds Maître peut être investi dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : le Fonds Maître peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Période de détention recommandée : 1 an
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 1 an
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 1 an Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9741 €	9741 €
	Rendement annuel moyen	-2.59%	-2.59 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	9776 €	9776 €
	Rendement annuel moyen	-2.24%	-2.24 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	10022 €	10022 €
	Rendement annuel moyen	0.22%	0.22 %
Favorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	10228 €	10228 €
	Rendement annuel moyen	2.28%	2.28 %

**période de détention recommandée*

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix (10) dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 04/2019 et de 04/2020.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 04/2017 et de 04/2018.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2020 et de 03/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Federal Finance Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds des investisseurs ou les revenus du produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du produit. Par conséquent, le défaut de Federal Finance Gestion n'aurait aucun impact sur les actifs du produit. Le produit ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	148 €	148 €
Incidence des coûts annuels*	1.48 %	1.48 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
— qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
— 10 000 EUR par an sont investis.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.*

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.39 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	39 €
Coûts de transaction	0.09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 an
Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 1 an
Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.
En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (1 an au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.
Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.
Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de www.federal-finance-gestion.fr également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). La valeur liquidative des parts du produit est publiée sur le site internet de la société de gestion www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produits peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresserà un conseiller ou un professionel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.
La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.
Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_52363/federal-obligations-court-terme-esg-i.
Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 10 dernières années.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2022
Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Obligations Court Terme ESG (SI)
Code ISIN : FR0013387305
Initiateur du produit : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, du groupe Crédit Mutuel Arkéa, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») sous le numéro GP04000006.
Contacter l'Initiateur du PRIIP : www.federal-finance-gestion.fr . Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.
Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers - AMF est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés (DIC) : 30/12/2022

EST-CE-QUE CE PRODUIT À UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

☐ **Oui** ☑ **Non, mais il favorise les caractéristiques environnementales ou sociales** ☐ **Non**

Part minimale d'investissements durables	N/A
Part minimale d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE	N/A
Ce produit financier prend-il en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?	☑ Oui ☐ Non

Vous trouverez plus d'informations sur :
www.federal-finance-gestion.fr

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un OPCVM de classification Obligations et/ou titres de créances libellés en euros.
Il est soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financier (AMF).
Durée : Le produit a été créé le 08/02/2019 et sa durée d'existence est de 99 ans.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCP Federal Obligations Court Terme ESG (le « Fonds Nourricier ») est de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à son indice de référence soit €STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,70% pour la part SI sur la durée de placement recommandée.
La stratégie d'investissement du Fonds Nourricier est d'être investi en permanence à hauteur de 85% minimum dans l'action R (FR00140036S7) du compartiment n°5 « SCHELCHER SHORT TERM ESG » de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS (le "Fonds Maître"), et à titre accessoire en liquidités. Le Fonds Nourricier pourra également conclure des contrats financiers mentionnés à l'article L.214-24-55 du Code Monétaire et Financier, dans le cadre de la mise en œuvre de manière discrétionnaire de stratégie de couverture du risque de taux et/ou de crédit.
La performance du Fonds Nourricier sera différente de celle du Fonds Maître compte tenu de la mise en œuvre de manière discrétionnaire de ces stratégies de couverture des risques de taux et/ou de crédit par le gérant d'une part et en raison de ses frais de gestion propres d'autre part.
Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du Fonds Maître :
Le Fonds Maître (action R) a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 1,05%, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 6 mois.
La stratégie mise en œuvre pour le compartiment consiste à sélectionner, en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des titres de créances libellées en euros et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques.
Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) dans la limite de 100% de l'actif net en obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte.
Le compartiment pourra détenir tous types d'obligations indexées, des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative. Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables, à savoir des opérations et acquisitions temporaires de titres (pensions et prêts/emprunts de titres). Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
Les titres de créances et valeurs assimilées composant le portefeuille répondront à la catégorie « investment grade » (titres notés au moins BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugée équivalente par la société de gestion). Le compartiment s'autorise également à investir jusqu'à 25% de l'actif du compartiment en titres notés « non investment grade » (notation inférieure à BBB- ou équivalent).
Le gestionnaire pourra également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -0,2 à 1,5%. Le compartiment sera exposé entre 50% et 100% aux émetteurs de l'Espace Economique Européen.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le gérant interviendra sur les risques de taux et de crédit, à titre d'exposition, et de couverture. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.

- Indice de référence : l'indicateur de référence du Fonds Nourricier reprend celui du Fonds Maître diminué des frais de gestion du Fonds Nourricier soit €STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,70%.
Fonds de capitalisation des revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 09h00 et exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est publiée le lendemain avec règlement à J+1 ouvré.
Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce Fonds Nourricier s'adresse aux investisseurs qui recherchent une performance supérieure à €STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,70% et qui souhaitent que leur placement réponde à des critères d'investissement responsable.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de six (6) mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : - Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Fonds Maître baissera entraînant une
baisse de la valeur liquidative. Par ailleurs, le Fonds Maître peut être investi dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : le Fonds Maître peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Période de détention recommandée : 1 an
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 1 an
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 1 an Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9692 €	9692 €
	Rendement annuel moyen	-3.08%	-3.08 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	9787 €	9787 €
	Rendement annuel moyen	-2.13%	-2.13 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	10027 €	10027 €
	Rendement annuel moyen	0.27%	0.27 %
Favorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	10237 €	10237 €
	Rendement annuel moyen	2.37%	2.37 %

**période de détention recommandée*

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix (10) dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 04/2019 et de 04/2020.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 08/2015 et de 08/2016.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 04/2020 et de 04/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Federal Finance Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds des investisseurs ou les revenus du produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du produit. Par conséquent, le défaut de Federal Finance Gestion n'aurait aucun impact sur les actifs du produit. Le produit ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	127 €	127 €
Incidence des coûts annuels*	1.27 %	1.27 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
— qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
— 10 000 EUR par an sont investis.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.*

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.18 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	18 €
Coûts de transaction	0.09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 an
Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 1 an
Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.
En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (1 an au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.
Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.
Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de www.federal-finance-gestion.fr également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). La valeur liquidative des parts du produit est publiée sur le site internet de la société de gestion www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produits peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresserà un conseiller ou un professionel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.
La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.
Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_80098/federal-obligations-court-terme-esg-si.
Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2022
Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Les changements substantiels au 31.12.2022 :

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Politique d'investissement du fonds devenu le fonds maître (nommé Schelcher Short Term ESG) :

Le fonds a adopté un positionnement défensif en début d'année avec une exposition spread faible et une sensibilité taux négative via des couvertures sur le chatte. Il a rajouté du risque de crédit lors des phases de stress de marché et a maintenu une sensibilité négative ou très faible tout au long de l'exercice.

Performances 2022 :

	31/12/2021	30/12/2022	Fonds	Benchmark
Part C	256.8	260.08	+1.29%	0.98%
D	106.30	107.68	+1.09%	0.78%
P	104.1	105.23	+1.09%	0.78%
Z	100.37	101.67	+1.29%%	0.98%

Perspectives :

L'année 2023 s'annonce encore volatile, à minima sur les taux. Le fonds va rester en sensibilité taux négative dans un premier temps puis se réexposer à des durations plus longues en réduisant.

Politique d'investissement du fonds nourricier (Federal Obligations Court Terme ESG) :

Le début d'année 2022 a été principalement marquée, d'un point de vue financier, par le durcissement de ton de la Federal Reserve (Fed), et d'un point de vue géopolitique, par l'entrée en guerre de la Russie sur le territoire ukrainien le 24 février.

Le président de la Fed, J. Powell, a délivré en janvier un discours plus ferme qu'anticipé, signalant la perspective d'une hausse des taux directeurs dès le mois de mars 2022 et ouvrant la porte à une réduction du bilan de la Fed. Cette accélération dans la normalisation de la politique monétaire s'appuie sur une croissance du PIB qui est restée robuste et une inflation à 7% fin 2021, considérée de plus en plus persistante. Au-delà des chaînes d'approvisionnement mondiales affectées par le confinement en Chine, les tensions sur le marché du travail plus fortes qu'anticipé, avec un faible taux de chômage à 3.9%, laissaient également envisager une accélération salariale.

La décision du président russe Vladimir Poutine de lancer une invasion en Ukraine le 24 février, a entraîné des sanctions contre la Russie par plusieurs pays sur les secteurs financier, énergétique et des transports et l'exclusion du pays du système interbancaire Swift. Cette crise a contribué à pousser les prix de l'énergie et des matières premières à la hausse à un moment où l'inflation dans les principaux pays était déjà en forte tension. Les cours du pétrole Brent ont atteint jusqu'à 130$ le baril en mars.

Sur l'année 2022, la Fed a remonté ses taux directeurs de 425pb et commencé à réduire son bilan alors que l'inflation aux Etats-Unis a atteint 6,5% fin 2022.
Face à la hausse des prix, la BCE a décidé de relever les taux de 50 points de base (pb) en juillet 2022, après avoir annoncé plus tôt l'arrêt de son programme d'achat d'actifs. Au total, la BCE a augmenté ses taux de 250pb en 2022 alors que l'inflation en zone euro a atteint 9,2% en fin d'année.
Dans ce contexte, les taux à 10 ans souverains américains se sont tendus de 236pb pour clôturer l'année à 3,87%, tandis que les taux à 10 ans allemands se sont tendus de 275pb pour clôturer l'année à 2,57%. Les taux des obligations d'entreprises se sont tendus davantage que les taux souverains de référence. En moyenne, ceux-ci se sont tendus de 344pb en zone euro, soit près de 70pb de plus que les taux allemands.

Les marchés d'actions ont également été fortement impactés par ce contexte, notamment aux Etats-Unis où les valeurs technologiques à valorisations élevées ont sous-performé le reste des indices occidentaux. Le S&P500 chute de 19,4%, et l'Eurostoxx 50 est en baisse de 11,9% sur l'année.

Sur le marché des changes, le Dollar est ressorti gagnant de la course à la remontée des taux directeurs des Banques Centrales dans le monde. L'EUR/USD a ainsi baissé de 5,8% et finit l'année à 1,0705. A l'inverse, le Yen a été pénalisé par la politique monétaire inchangée de la Banque Centrale Japonaise. L'EUR/JPY a monté de 7,3% à 140.41 en fin d'année.

Les performances des parts de Federal Obligations Court Terme ESG s'établissent en 2022 à +1.15% pour la part I (contre +0.64% pour son benchmark), +0.95% pour la part P (contre +0.37% pour son benchmark) et +1.25% pour la part SI (contre +0.69% pour son benchmark).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	**Mouvements ("Devise de comptabilité")**	
	Acquisitions	**Cessions**
SCHELCHER SHORT TERM ESG R	5 501 482,82	12 410 000,01

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scenario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).

Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental."

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

FRAIS DE GESTION

Le FCP est un fonds nourricier de la **SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS COMPARTIMENT N°5 Schelcher Short Term ESG.**

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,94% TTC dont 0,67% TTC de frais de gestion directs et 0,33% de frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période).

Parts	Total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice	Frais de gestion directs	Frais de gestions indirects *
Part PL	0,48%	0,37%	0,11%
Part I	0,28%	0,17%	0,11%
Part SI	0,18%	0,07%	0,11%

* Représentant les frais courants du maître sur la même période.

Le rapport annuel du maître est annexé au présent rapport.

EFFET DE LEVIER

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 100,00%.
- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 100,00%.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

Le document détaille les modalités et principes d'application de la politique de rémunération au sein de Federal Finance Gestion.

I - Principes généraux de la politique de rémunération

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants. La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit donc pleinement dans celle du Groupe.

Federal Finance Gestion, en sa qualité de société de gestion, est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF. Les dispositions de la présente politique de rémunération respectent les prescriptions de ces textes.

Conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques, la politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de Federal Finance Gestion (FFG) est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du Groupe, n'encourage pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe et comprend des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération tient compte, dans ses principes, des objectifs suivants :

- L'alignement avec la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa telle qu'elle a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et soumise à l'Assemblée générale :

- En s'inscrivant dans la stratégie économique et les objectifs, valeurs et intérêts du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- En intégrant des éléments d'appréciation à la fois financiers et non-financiers, de sorte que la politique de rémunération mise en place s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale des collaborateurs, les performances du groupe Crédit Mutuel Arkéa et les performances individuelles des collaborateurs ;
- En tenant compte de la dimension RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la détermination de la rémunération.

- La nécessité pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa d'attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et particulièrement compétents dans les domaines d'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

- La cohérence entre les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du groupe Crédit Mutuel Arkéa (notamment la structure de rémunération, les critères d'appréciation ou l'évolution des rémunérations) et avec les pratiques de marché observées dans les entreprises du même secteur.

- Tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité à la réglementation et en veillant à la prévention des conflits d'intérêts et à l'équité des décisions prises.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

La politique de rémunération s'inscrit dans une politique de ressources humaines globale visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences, à créer un climat social serein et à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en avant une finance responsable, et la politique de rémunération de Federal Finance Gestion reflète cette philosophie.

La rémunération globale des collaborateurs de Federal Finance Gestion est constituée par :

- La rémunération fixe,
- La rémunération variable annuelle individuelle,
- La rémunération variable collective,
- Les périphériques de rémunération pouvant être mis en place dans les entités du Groupe :
  - Epargne salariale,
  - Protection santé et prévoyance,
  - Retraite surcomplémentaire,
  - Avantages en nature.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

- **Intégration des risques en matière de durabilité dans les pratiques de rémunération**

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Dès 2022, Federal Finance Gestion inclut des critères d'impacts ESG et de durabilité dans sa politique de rémunération, conditionnant l'attribution et le versement des éléments de rémunération variables.

- **Ecart de rémunération hommes – femmes**

Le groupe Crédit Mutuel ARKEA porte depuis plusieurs années une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mettant en œuvre des dispositifs visant à supprimer définitivement les écarts de rémunération. Ainsi, avec une moyenne pondérée de l'index d'égalité femmes-hommes de 90/100 en 2021 au niveau du Groupe, largement supérieure aux exigences réglementaires, Crédit Mutuel Arkéa prouve son engagement durable pour la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination.

Les objectifs du Groupe et de Federal Finance Gestion en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

La présente politique de rémunération, fondée sur le principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un même travail ou un travail de même valeur, s'inscrit dans ce cadre.

II - Types de rémunération versés par Federal Finance Gestion

Selon son statut chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie des éléments décrits ci-après en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

- **Rémunération fixe**

La rémunération fixe permet de retenir et motiver les collaborateurs et valorise l'expérience professionnelle et les responsabilités assumées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation en ligne avec les études de marché réalisées régulièrement.

Elle représente une part significative de la rémunération totale et est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime. Elle sert, le cas échéant, de base pour déterminer les cibles et plafonds des rémunérations variables applicables en fonction des collaborateurs.

- **Rémunération variable annuelle individuelle**

Les montants de rémunérations variables ainsi que leur versement par tranches successives n'entravent pas la capacité de Federal Finance Gestion à maintenir une assise financière saine ou renforcer ses fonds propres.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de Federal Finance Gestion. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et des procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires.

La rémunération variable annuelle dépend des performances financières et extra-financières de l'année et des contributions des collaborateurs à la réussite de la stratégie du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Pour être aligné avec la réglementation, Federal Finance veille à ce que le dispositif de rémunération variable respecte le fait que :

- le montant de variable est établi en combinant l'évaluation des performances de l'individu et de l'unité opérationnelle concernée avec celle des résultats d'ensemble de la société ;
- l'évaluation de la performance doit prendre en compte des critères financiers et non financiers.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés.

Elle rémunère :

- La performance, qui est définie par la réalisation des missions avec succès et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de cette dernière en deçà de 100% de réalisation ne peut donner lieu à un taux de rémunération variable supérieur à la cible ;
- La surperformance, qui quant à elle, est constatée lorsque les missions sont menées avec succès et que la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%. Dans cette situation, le taux de variable peut être supérieur à la cible, dans la limite du plafond.

Au sein de Federal Finance Gestion, deux populations bénéficient d'un mécanisme de rémunération variable individuelle:

- les gérants salariés de la société de gestion :

Les gérants de Federal Finance Gestion bénéficient d'une part de rémunération variable afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par l'entité. Le montant maximal de la rémunération variable est égal à 25% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur et affectée d'une décote de 25% les deux premières années dans la fonction ;

- les personnels mis à disposition par Arkea SCD :

S'agissant des personnels mis à disposition par Arkea SCD, la répartition part Groupe/individuelle mais également les taux cibles et plafonds de rémunération variable varient selon le collège d'appartenance. La part variable de la rémunération totale ne peut excéder le montant de la part fixe de cette rémunération.

La rémunération variable annuelle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable).

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Le principe de proportionnalité a également dispensé Federal Finance Gestion de l'obligation de créer un comité de rémunérations. Cependant la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue, pour l'ensemble des rémunérations (Federal Finance Gestion et ASCD), au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

Les personnels des fonctions de contrôle indépendant (incluant les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne) et plus généralement les personnels des unités chargées de la validation des opérations, ne bénéficient pas de dispositif de rémunération variable annuelle. Ainsi la rémunération de ces collaborateurs est conçue de façon à ne pas favoriser de prise de risques excessive.

- **Autres éléments de rémunérations et avantages sociaux**

o Primes exceptionnelles

Des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux salariés de Federal Finance Gestion (ne sont pas concernés les collaborateurs bénéficiant de rémunérations variables individuelles), ou aux salariés mis à disposition par Arkea SCD, dans des circonstances très particulières (mission particulière et/ou investissement exceptionnel) et dans le respect du cadrage des négociations annuelles sur les rémunérations validé par le Comex du Groupe.

o Epargne salariale

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée.
Pour ce faire, des mécanismes de rémunération variable collective ont été développés afin d'être au plus près de la création de la valeur (participation/intéressement).

o Dispositifs de protection sociale

Les avantages sociaux sont fonction des statuts collectifs applicables. Ils viennent en complément des autres formes de rémunération et visent notamment à protéger le collaborateur contre les aléas de la vie (prévoyance, frais de santé) et favoriser la préparation de sa retraite (Plan Épargne Retraite).

III - Personnel identifié

La rédaction de la présente politique de rémunération est conforme aux principes énoncés aux articles 319-10 et 321-125 du RGAMF concernant les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des sociétés de gestion de portefeuille ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent (i.e. « personnel identifié »).

Federal Finance Gestion a recensé le personnel ainsi identifié au sens des Directives et de l'article L533-22-2 du Code Monétaire et Financier, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes,

soit 48 personnes au 31 décembre 2022, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition.

IV - Gouvernance en matière de politique de rémunération

La fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.
La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est soumise à l'avis du Comité des rémunérations du Groupe Credit Mutuel Arkéa et à la validation du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion.

La politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa est définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition de son Comité des rémunérations avec l'appui des directions centrales dans son élaboration et sa mise en œuvre.

La composition de ce Comité des rémunérations est précisée sous https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5016/fr/comites-specialises et les missions de ce comité figurent au § 2.2.3.2 du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Mutuel Arkéa (https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5022/fr/informations-financieres)

V - Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Arkéa. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale. Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.
Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.
Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés.

https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_54344/informations-reglementaires

VI – Eléments chiffrés 2022

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2022

	nombre de salariés	rémunérations fixes [1]	rémunérations variables [2]	TOTAL
total effectif (yc mises à disposition)	64	3 074 425	1 166 803	4 241 229
dont preneurs de risques	48	2 752 074	980 079	3 732 153

[1] rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature
[2] rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2022 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

DocuSign Envelope ID: E692F5EA-CF01-40D4-8F74-45F29CD2971A

FCP FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

DocuSign Envelope ID: E692F5EA-CF01-40D4-8F74-45F29CD2971A

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

DocuSign Envelope ID: E692F5EA-CF01-40D4-8F74-45F29CD2971A

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

DocuSign Envelope ID: E692F5EA-CF01-40D4-8F74-45F29CD2971A

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:
Gilles Dunand-Roux
F03E23C213CF452...

30 juin 2023

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	**46 319 578,08**	**52 607 239,55**
OPC MAÎTRE	**46 319 578,08**	**52 607 239,55**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	**45 863,93**	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	45 863,93	
COMPTES FINANCIERS	**180 940,89**	**55 996,15**
Liquidités	180 940,89	55 996,15
TOTAL DE L'ACTIF	**46 546 382,90**	**52 663 235,70**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	46 521 208,12	52 572 927,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	68 173,83	141 483,23
Résultat de l'exercice (a,b)	-69 663,61	-66 748,48
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**46 519 718,34**	**52 647 662,67**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**26 664,56**	**15 573,03**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	26 664,56	15 573,03
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**46 546 382,90**	**52 663 235,70**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	106,18	1 254,51
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		92 780,24
Produits sur titres de créances		-3 314,61
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**106,18**	**90 720,14**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 491,36	26 890,60
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**1 491,36**	**26 890,60**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-1 385,18**	**63 829,54**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	52 898,63	214 113,36
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-54 283,81**	**-150 283,82**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-15 379,80	83 535,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-69 663,61**	**-66 748,48**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

I) – <u>Description des méthodes de valorisation des instruments financiers du Fonds Nourricier</u> :

- Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Le Fonds Nourricier est investi en permanence et à hauteur de 85% minimum dans le Fonds Maître. Le Fonds Nourricier investira dans l'action R du Fonds Maître, et à titre accessoire en liquidités.

En conséquence, les parts du Fonds Nourricier sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue du Fonds Maître.

Le calcul de la valeur liquidative des actions du Fonds Maître est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus du Fonds Maître.

- Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg/CACEIS.

- Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

o Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

o Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de gestion.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la Société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.
Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Frais facturés au fonds nourricier	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion*	Actif net	Part SI : 0,35% TTC, Taux maximum Part I : 0,40% TTC, Taux maximum Part P : 0,75% TTC, Taux maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	Voir frais du fonds Maître ci-dessous
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néanr

(*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05.

Les frais mentionnés ci-dessous sont hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus :
- les contributions dues pour la gestion du Fonds Maître en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Fonds Maître) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman, taxe Aberdeen…) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure d'action de classe « class action »).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Fonds Nourricier.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG I	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG PL	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG SI	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**52 647 662,67**	**114 451 976,05**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	130 985 892,04	37 083 658,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-137 681 645,44	-98 594 727,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	63 934,77	548 431,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-71,03	-257 751,54
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		87 080,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		-80,00
Frais de transactions	-8,39	-4 543,88
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	558 237,53	-503 876,05
Différence d'estimation exercice N	*555 080,36*	*-3 157,17*
Différence d'estimation exercice N-1	*3 157,17*	*-500 718,88*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		-12 220,00
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		*-12 220,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-54 283,81	-150 283,82
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**46 519 718,34**	**52 647 662,67**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	45 863,93
TOTAL DES CRÉANCES		**45 863,93**
DETTES		
	Rachats à payer	13 177,68
	Frais de gestion fixe	13 486,88
TOTAL DES DETTES		**26 664,56**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**19 199,37**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG I		
Parts souscrites durant l'exercice	31,703	34 604,53
Parts rachetées durant l'exercice	-1 729,503	-1 884 466,65
Solde net des souscriptions/rachats	-1 697,800	-1 849 862,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 126,327	
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG PL		
Parts souscrites durant l'exercice	58 382,667	8 743 136,11
Parts rachetées durant l'exercice	-10 978,067	-1 640 316,28
Solde net des souscriptions/rachats	47 404,600	7 102 819,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	48 918,807	
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG SI		
Parts souscrites durant l'exercice	12 106,000	122 208 151,40
Parts rachetées durant l'exercice	-13 288,837	-134 156 862,51
Solde net des souscriptions/rachats	-1 182,837	-11 948 711,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 430,980	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG PL	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG SI	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	25 829,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Rétrocessions des frais de gestion	
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG PL	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 812,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37
Rétrocessions des frais de gestion	
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG SI	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	21 256,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			46 319 578,08
	FR0014003657	SCHELCHER SHORT TERM ESG R	46 319 578,08
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**46 319 578,08**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-69 663,61	-66 748,48
Total	**-69 663,61**	**-66 748,48**

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-24 653,22	-34 230,06
Total	**-24 653,22**	**-34 230,06**

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG PL		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-27 161,38	-762,26
Total	**-27 161,38**	**-762,26**

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG SI		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-17 849,01	-31 756,16
Total	**-17 849,01**	**-31 756,16**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	68 173,83	141 483,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**68 173,83**	**141 483,23**

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	21 128,51	43 273,45
Total	**21 128,51**	**43 273,45**

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG PL		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	10 795,20	607,29
Total	**10 795,20**	**607,29**

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG SI		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	36 250,12	97 602,49
Total	**36 250,12**	**97 602,49**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**144 331 669,42**	**80 616 643,05**	**114 451 976,05**	**52 647 662,67**	**46 519 718,34**
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG I en EUR					
Actif net	144 331 520,99	80 585 498,90	56 739 250,62	16 095 028,62	14 415 908,53
Nombre de titres	133 618,206	73 875,810	52 123,325	14 824,127	13 126,327
Valeur liquidative unitaire	1 080,18	1 090,82	1 088,55	1 085,73	1 098,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,70	-4,24	-1,27	2,91	1,60
Capitalisation unitaire sur résultat	1,78	-0,46	-1,38	-2,30	-1,87
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG PL en EUR					
Actif net	148,43	29 129,23	492 160,55	225 694,91	7 360 755,24
Nombre de titres	1,000	194,122	3 289,269	1 514,207	48 918,807
Valeur liquidative unitaire	148,43	150,05	149,62	149,05	150,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,56	-0,62	-0,16	0,40	0,22
Capitalisation unitaire sur résultat	0,14		-0,30	-0,50	-0,55
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG SI en EUR					
Actif net		2 014,92	57 220 564,88	36 326 939,14	24 743 054,57
Nombre de titres		0,200	5 684,651	3 613,817	2 430,980
Valeur liquidative unitaire		10 074,60	10 065,80	10 052,23	10 178,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-10,30	-11,39	27,00	14,91
Capitalisation unitaire sur résultat		5,00	-0,60	-8,78	-7,34

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SCHELCHER SHORT TERM ESG R	EUR	457 071,029	46 319 578,08	99,57
TOTAL FRANCE			**46 319 578,08**	**99,57**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**46 319 578,08**	**99,57**
TOTAL Organismes de placement collectif			**46 319 578,08**	**99,57**
Créances			**45 863,93**	**0,10**
Dettes			**-26 664,56**	**-0,06**
Comptes financiers			**180 940,89**	**0,39**
Actif net			**46 519 718,34**	**100,00**

Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG I	**EUR**	**13 126,327**	**1 098,24**
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG SI	**EUR**	**2 430,980**	**10 178,22**
Part FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG PL	**EUR**	**48 918,807**	**150,46**

7. ANNEXE(S)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Federal Obligations court terme ESG

Identifiant d'entité juridique : 969500JNT3GY4KEQSH70

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●☐ **Oui**

●○☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de

__ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds Federal Obligations court terme ESG (le "Fonds Nourricier") intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir les critères mis en œuvre par le fonds SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS - compartiment n°5 : SCHELCHER SHORT TERM ESG (le "Fonds Maître").
A la date des présentes, le Fonds Maître déclare :
"Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du pacte mondial des nations unies, hydrocarbures non conventionnels)."

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

A la date des présentes, le Fonds Maître déclare :
"Les indicateurs de durabilité sont calculés sur la part du portefeuille investie en titres vifs. Concernant l'indicateur Intensité carbone 1&2, le fonds a présenté une performance de 146,21 tCO2eq/M€. Concernant l'indicateur Application d'une politique en matière des droits de l'Homme (% des sociétés en portefeuille qui ne disposent pas de politique de protection des droits de l'Homme), le fonds a présenté une performance de 0,9."

…et par rapport aux périodes précédentes ?

La mesure d'atteinte des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique : "Le produit financier n'a pas réalisé d'investissements durables."

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Non pertinent pour ce produit.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Non pertinent pour ce produit.

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
"Les principales incidences négatives ont été prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site de Schelcher Prince Gestion."

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
Schelcher Short Term ESG Parts R	Fonds d'investissement	99,57%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
"Pour atteindre l'objectif de gestion, la stratégie du Compartiment consiste (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) à gérer de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des obligations et autres titres de créances libellées en euros, et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Le Compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens couverts par nos bases de données."

Le Fonds Maître présente la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous.

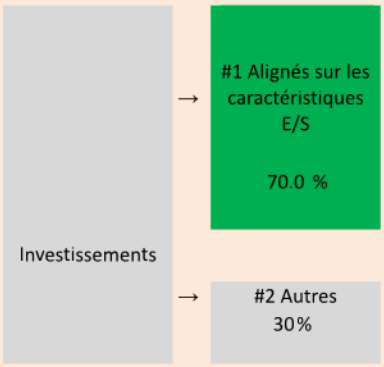

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :

Présentation des flux (achats nets des ventes) du fonds par secteur économique, dont le secteur des énergies fossiles

Secteur économique Flux en pourcentage

Communication Services :-5,68%

Consumer Discretionary : 8,58%

Consumer Staples : -2,77%

Energy : -1,00%

dont Energy Equipment & Services : 0,00%

Oil, Gas & Consumable Fuels : -1,00%

Financials : 10,95%

Healthcare : 0,83%

Industrials : 1,61%

Information Technology : 8,24%

Materials : 3,14%

Real Estate : -7,55%

Utilities : 0,91%

Others : -16,01%"

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Le Compartiment a investi 0% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxinomie européenne. Ainsi, bien que le Compartiment puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 ("Règlement Taxinomie"), il ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxinomie. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas alignés à la taxonomie européenne du fait de l'absence de données publiées par les entreprises concernant l'alignement de leurs activités tant au niveau de leur chiffre d'affaires, que des opex et des capex. La société de gestion n'est donc pas en mesure de déterminer un alignement à la taxonomie fiable de ses investissements. Les investissements potentiellement réalisés dans des activités alignées à la taxonomie sont fortuits et ne relèvent pas d'une volonté manifeste de la part de la société de gestion.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissement du produit financier autres que les obligations souveraines.

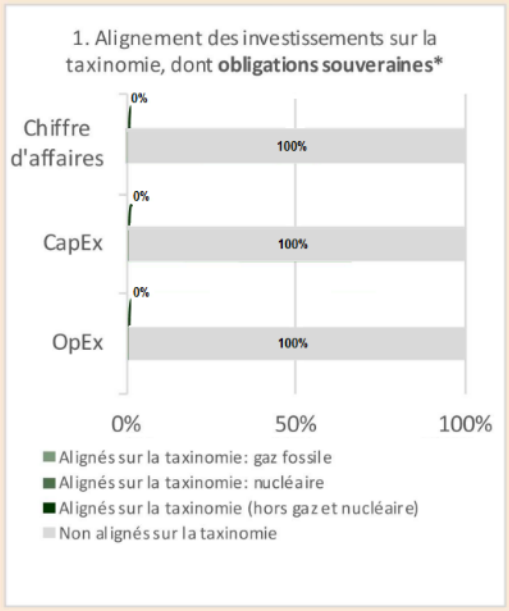

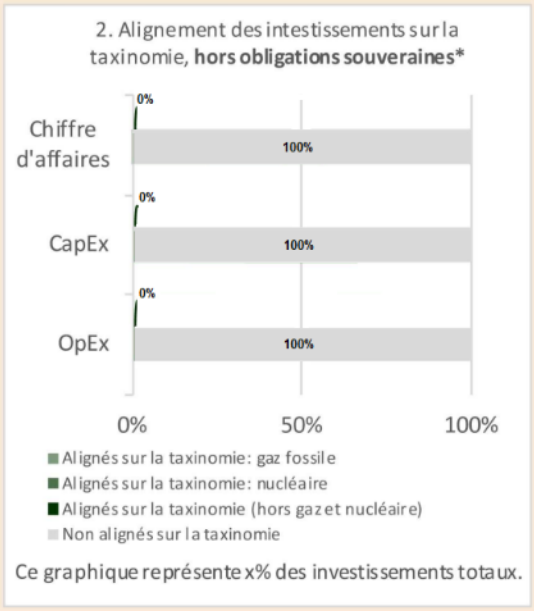

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires : 0 %

Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes : 0 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La mesure des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
N/A

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
N/A

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés à des fins de couverture et/ou d'exposition. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, les investissements dans des sociétés non notées n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non pertinent pour ce produit.

SICAV de droit français

SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT

8 compartiments

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : Schelcher Prince Gestion
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : Cabinet FOUCAULT

Schelcher Prince Gestion - 72 rue Pierre Charron - 75008 - Paris

Dans ce rapport sont présentés les comptes consolidés de SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT au 30/12/2022, ainsi que l'activité des compartiments au cours du dernier exercice.

SOMMAIRE

1. Certification du Commissaire aux Comptes 7

2. Comptes consolidés SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT 14

Compartiment : SCHELCHER CONVERTIBLE ESG 27

3. Caractéristiques de l'OPC 28

4. Changements intéressant l'OPC 29

5. Rapport de gestion 30

6. Informations réglementaires 31

7. Comptes de l'exercice 40

8. Annexe (s) 66

Caractéristiques de l'OPC (suite) 67

Information SFDR 71

Compartiment : SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG 78

9. Caractéristiques de l'OPC 79

10. Changements intéressant l'OPC 81

11. Rapport de gestion 82

12. Informations réglementaires 84

13. Comptes de l'exercice 93

14. Annexe (s) 124

Caractéristiques de l'OPC (suite) 125

Information SFDR 137

Compartiment : SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG 144

15. Caractéristiques de l'OPC 145

16. Changements intéressant l'OPC 146

17. Rapport de gestion 147

18. Informations réglementaires 149

19. Comptes de l'exercice 157

20. Annexe (s) 180

Caractéristiques de l'OPC (suite) 181

Information SFDR 185

Compartiment : SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD 192

21. Caractéristiques de l'OPC 193

22. Changements intéressant l'OPC 194

23. Rapport de gestion 195

24. Informations réglementaires 196

25. Comptes de l'exercice 203

26. Annexe (s) 225

Caractéristiques de l'OPC (suite) 226

Compartiment : SCHELCHER SHORT TERM ESG 231

27. Caractéristiques de l'OPC 232

28. Changements intéressant l'OPC 234

29. Rapport de gestion 235

30. Informations réglementaires 236

31. Comptes de l'exercice 245

32. Annexe (s) 275

Caractéristiques de l'OPC (suite) 276

Information SFDR 284

Compartiment : SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG 291

33. Caractéristiques de l'OPC 292

34. Changements intéressant l'OPC 294

35. Rapport de gestion 295

36. Informations réglementaires 296

37. Comptes de l'exercice 305

38. Annexe (s) 332

Caractéristiques de l'OPC (suite) 333

Information SFDR 339

Compartiment : SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 346

39. Caractéristiques de l'OPC 347

40. Changements intéressant l'OPC 349

41. Rapport de gestion 350

42. Informations réglementaires 352

43. Comptes de l'exercice 359

44. Annexe (s) 385

Caractéristiques de l'OPC (suite) 386

Compartiment : SCHELCHER MULTI ASSET 394

45. Caractéristiques de l'OPC 395

46. Changements intéressant l'OPC 397

47. Rapport de gestion 398

48. Informations réglementaires 399

49. Comptes de l'exercice 408

50. Annexe (s) 434

Caractéristiques de l'OPC (suite) 435

Information SFDR 439

I. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA n° FR34 403 021 686
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT
HEC-MSTCF
Licencié en Droit
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes
Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)
AICPA International Associate
Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT
Exercice clos le 30 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS
Téléphone : 01.55.62.19.55
Télécopie : 01.46.24.44.53
E-mail : cabof@foucault.fr

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA n° FR34 403 021 686
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT
HEC-MSTCF
Licencié en Droit
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes
Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)
AICPA International Associate
Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT
Exercice clos le 30 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) et de ses huit compartiments relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport :

- **SCHELCHER CONVERTIBLE ESG** ;
- **SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG** ;
- **SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG** ;
- **SCHELCHER SHORT TERM ESG** ;
- **SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD** ;
- **SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG** ;
- **SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024** ;
- **SCHELCHER MULTI ASSET.**

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS
Téléphone : 01.55.62.19.55
Télécopie : 01.46.24.44.53
E-mail : cabof@foucault.fr

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 31 mars 2023.

Cabinet FOUCAULT

_____

Olivier FOUCAULT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA n° FR34 403 021 686
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT
HEC-MSTCF
Licencié en Droit
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes
Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)
AICPA International Associate
Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT
Exercice clos le 30 décembre 2022

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Paris, le 31 mars 2023.

Cabinet FOUCAULT

Olivier FOUCAULT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS
Téléphone : 01.55.62.19.55
Télécopie : 01.46.24.44.53
E-mail : cabof@foucault.fr

2. COMPTES CONSOLIDES SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**2 214 002 835,80**	**1 934 227 807,50**
OPC MAÎTRE		
Actions et valeurs assimilées	**71 295 604,86**	**66 605 972,86**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	71 295 604,86	66 605 972,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**1 568 104 993,98**	**1 306 588 512,38**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 557 172 607,01	1 272 352 449,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 932 386,97	34 236 062,42
Titres de créances	**152 308 898,12**	**219 260 389,19**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	123 887 440,77	141 233 042,00
Titres de créances négociables	108 909 260,63	121 727 940,78
Autres titres de créances	14 978 180,14	19 505 101,22
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	28 421 457,35	78 027 347,19
Organismes de placement collectif	**75 143 902,46**	**86 983 780,76**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	72 916 011,97	85 386 783,31
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	2 227 890,49	1 596 997,45
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	**223 891 271,36**	**156 432 996,07**
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	223 891 271,36	156 432 996,07
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**23 258 099,47**	**11 553 902,12**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	23 151 969,25	11 465 811,40
Autres opérations	106 130,22	88 090,72
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**466 044 426,24**	**558 805 374,71**
Opérations de change à terme de devises	425 407 824,65	493 560 659,06
Autres	40 636 601,59	65 244 715,65
COMPTES FINANCIERS	**400 008 784,32**	**368 382 934,34**
Liquidités	400 008 784,32	368 382 934,34
TOTAL DE L'ACTIF	**2 980 055 980,81**	**2 774 613 862,43**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 178 298 177,61	2 003 292 263,66
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	4,52	134,82
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 501 376,83	26 865 428,83
Résultat de l'exercice (a,b)	29 202 526,57	25 917 297,96
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**2 311 002 151,08**	**2 142 877 379,39**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**241 919 981,29**	**100 542 829,50**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	218 867 506,74	91 986 716,39
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	24,08	1,02
Autres opérations temporaires	218 867 482,66	91 986 715,37
Instruments financiers à terme	23 052 474,55	8 556 113,11
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	22 250 682,55	8 515 084,33
Autres opérations	801 792,00	41 028,78
DETTES	**526 865 025,89**	**616 824 649,21**
Opérations de change à terme de devises	423 711 935,08	491 240 921,17
Autres	103 153 090,81	125 583 728,04
COMPTES FINANCIERS	**268 888,10**	**1 171 258,45**
Concours bancaires courants	268 888,10	1 171 258,45
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**2 980 055 980,81**	**2 774 613 862,43**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0323	5 255 500,00	
MSE CANADA 10 0323	6 779 848,55	
CAN 2YR BOND 0323	31 405 967,98	
XEUR FGBS SCH 0322		100 602 940,00
EURO SCHATZ 0323	388 683 540,00	
I EURIBOR 3 0923	24 081 250,00	
FV CBOT UST 5 0322		21 274 854,20
FV CBOT UST 5 0323	46 010 649,17	
LIFFE LG GILT 0322		39 124 225,82
XEUR FBTP BTP 0322		24 550 670,00
XEUR FBTP BTP 0323	4 683 560,00	
JAP GOVT 10 0322		11 582 671,05
JAP GOVT 10 0323	10 329 623,35	
XEUR FOAT EUR 0322		16 315 000,00
XEUR FOAT EUR 0323	50 920 000,00	
EURO BOBL 0322		162 686 040,00
EURO BOBL 0323	67 366 500,00	
FGBL BUND 10A 0322		123 557 770,00
FGBL BUND 10A 0323	89 993 610,00	
TU CBOT UST 2 0322		40 288 510,34
TU CBOT UST 2 0323	152 763 748,11	
US 10YR NOTE 0322		43 826 118,98
US 10YR NOTE 0323	130 684 205,90	
XEUR FGBX BUX 0322		18 193 120,00
XEUR FEBD EUR 1223	14 598 900,00	
XEUR FEBD EUR 1224	9 472 140,00	
STX 50 DIV 1223	5 392 320,00	
EUR STX 50 DIV 1224	5 748 380,00	
SP 500 MINI 0322		1 882 980,13
SP 500 MINI 0323	6 873 647,22	
VSTOXX MINI 0122		5 343 000,00
VSTOXX MINI 0123	2 326 700,00	
VSTOXX MINI 0222		2 814 500,00
VSTOXX MINI 0223	1 782 300,00	
VSTOXX MINI 0322		1 553 500,00
DAX 30 IND FU 0322		3 171 200,00
DJ STOXX HC 0323	11 888 400,00	
DJE 600 OIL G 0322		768 880,00
DJE 600 OIL G 0323	5 155 500,00	

	30/12/2022	31/12/2021
NK2 TOKYO NIK 0322		3 294 280,25
NIKKEI 225 0323	7 383 983,47	
NQ USA NASDAQ 0322		2 870 339,43
NQ USA NASDAQ 0323	7 022 843,76	
DJS TRAVEL 0322		1 708 875,00
E-MIN RUS 200 0323	11 200 351,37	
XEUR FSMI SWI 0323	3 777 001,37	
DJE 600 REAL 0323	2 567 400,00	
FTSE/MIB 0322		3 814 720,00
DJE 600 EUROP 0322		9 973 250,00
DJE 600 EUROP 0323	28 414 700,00	
OSE TOPIX FUT 0323	3 761 016,86	
DJS TECH FUT 0322		2 818 200,00
CBOE VIX FUT 0122		6 608 915,76
CBOE VIX FUT 0123	6 298 006,18	
CBOE VIX FUT 0222		9 601 950,85
CBOE VIX FUT 0322		1 547 781,83
CBOE VIX FUT 0323	4 513 089,72	
EURO STOXX 50 0322		19 208 000,00
EURO STOXX 50 0323	34 557 050,00	
Options		
BTP 10Y 6% 01/2023 PUT 106.5	4 077 964,80	
BTP 10Y 6% 01/2023 PUT 109	3 352 557,60	
EUREX EURO BUND 01/2022 CALL 175.5		2 878 848,00
EUREX EURO BUND 01/2022 CALL 174.5		2 673 216,00
EUREX EURO BUND 01/2022 CALL 176.5		745 416,00
EUREX EURO BUND 01/2022 PUT 171		7 419 888,00
EUREX EURO BUND 01/2022 PUT 167.5		1 919 232,00
EUREX EURO BUND 01/2023 CALL 138	4 460 400,00	
EUREX EURO BUND 01/2023 CALL 146	95 580,00	
EUREX EURO BUND 01/2023 CALL 136	9 664 200,00	
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 134	9 908 460,00	
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 138	15 037 920,00	
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 132	6 467 580,00	
APPLE INC 01/2022 PUT 170		668 307,77
ADIDAS NOM. 06/2023 CALL 200	35 178,96	
ADIDAS NOM. 12/2022 CALL 320		780 995,40
ACCOR 12/2022 CALL 30		579 321,66
EDF 12/2022 CALL 11		1 432 293,75
DEUTSCHE POST NAMEN 12/2022 CALL 48		1 855 507,11
AIRBUS SE 01/2022 CALL 110		872 025,96
AIRBUS SE 01/2022 PUT 90		65 730,60
MICROSOFT CORP 01/2022 PUT 320		520 391,02
NETFLIX INC 01/2022 PUT 550		127 141,75

	30/12/2022	31/12/2021
SIEMENS AG-REG 06/2023 CALL 140		536 945,02
SIEMENS AG-REG 06/2023 CALL 140	517 224,71	
STMI NV 12/2022 CALL 40		4 454 831,96
SCHNEIDER ELECT SA 06/2023 CALL 160		1 048 004,92
SCHNEIDER ELECT SA 06/2023 CALL 130	622 227,20	
VEOLIA ENVIRONNE 12/2023 CALL 30	1 464 328,32	
VEOLIA ENVIRONNEM. 12/2022 CALL 27		1 532 562,76
YANDEX 01/2023 CALL 45	134 234,87	
YANDEX 05/2022 CALL 65		1 415 036,05
ZSCALER INC 01/2022 PUT 260		65 611,00
NASDAQ 100 INDEX 01/2022 PUT 15500		2 123 963,98
NASDAQ 100 INDEX 01/2022 PUT 14000		157 862,19
NASDAQ 100 INDEX 03/2022 CALL 16600		4 221 602,63
DJ EURO STOXX 50 01/2022 CALL 4400		1 925 687,68
DJ EURO STOXX 50 01/2022 CALL 4350		3 814 838,87
DJ EURO STOXX 50 01/2022 PUT 4200		4 917 381,04
DJ EURO STOXX 50 01/2022 PUT 4100		2 802 563,32
DJ EURO STOXX 50 01/2022 PUT 4000		842 488,36
DJ EURO STOXX 50 01/2022 PUT 3500		73 072,97
DJ EURO STOXX 50 01/2023 CALL 4150	96 737,31	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 CALL 4050	948 405,00	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 CALL 4200	208 649,10	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3600	3 015 927,90	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3750	9 400 590,36	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3700	4 129 355,37	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3850	8 537 541,81	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3950	12 655 516,32	
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3500	819 421,92	
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3000	500 757,84	
S&P 500 INDEX 01/2022 CALL 4800		3 352 922,97
S&P 500 INDEX 01/2022 PUT 4400		519 703,06
S&P 500 INDEX 01/2022 PUT 4600		2 984 101,44
S&P 500 INDEX 01/2022 PUT 4700		5 398 205,98
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
VALEO 3.25% 01/24_20	5 000 000,00	5 000 000,00
ACCOR 3.625 09-23_20	5 000 000,00	5 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S38	10 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S38	25 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S38	10 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S38	15 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S38	10 000 000,00	
Autres engagements		

	30/12/2022	31/12/2021
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
JAP GOVT 10 0323	5 164 811,68	
FGBL BUND 10A 0323	10 501 470,00	
SP 500 MINI 0323	3 617 709,07	
DJS BAS R FUT 0323	1 453 475,00	
Options		
UNIB-RODAMCO-WEST 01/2023 PUT 47	1 410 440,21	
UNIB-RODAMCO-WEST 01/2023 PUT 43	643 637,50	
SANOFI 01/2023 CALL 98	81 071,62	
SANOFI 01/2023 CALL 88	1 707 570,91	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 CALL 3950	842 183,64	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	733 899,08	15 931,06
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 085 778,44	711 023,86
Produits sur obligations et valeurs assimilées	40 652 138,86	29 553 804,98
Produits sur titres de créances	634 910,35	46 322,75
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 381 846,72	363 472,09
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**44 488 573,45**	**30 690 554,74**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	56 747,21	8 628,50
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	982 059,77	1 124 896,70
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**1 038 806,98**	**1 133 525,20**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**43 449 766,47**	**29 557 029,54**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	15 458 746,17	13 016 234,09
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**27 991 020,30**	**16 540 795,45**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 211 506,27	9 376 502,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**29 202 526,57**	**25 917 297,96**

ANNEXES COMPTABLES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT est constituée de 8 compartiments :

- SCHELCHER CONVERTIBLE ESG
- SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG
- SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG
- SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD
- SCHELCHER SHORT TERM ESG
- SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG
- SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024
- SCHELCHER MULTI ASSET

L'agrégation des comptes annuels est présentée en Euros.

En présence de détention inter compartiments, un retraitement a été réalisé à l'actif et au passif à hauteur de 100 000 065.65 euro.

- Règles et méthodes comptables (*)

- Compléments d'information (*)

(*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

CHANGEMENTS INTERESSANTS L'OPC

Les modifications intervenues au cours de l'exercice sur le prospectus de votre SICAV sont les suivantes :

1er janvier 2022 :

Compartiment n°1 : SCHELCHER CONVERTIBLE ESG

- → Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie
- → Mise à jour de la méthode de calcul de la commission de surperformance afin de se conformer à la nouvelle méthodologie de l'ESMA (modèle indice relatif)

Compartiment n°2 : SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG

- → Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie
- → Ajout des listes d'interdiction requises pour l'obtention du Label Luxflags

Compartiment n°3 : SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD

- → Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie
- → Mise à jour de la méthode de calcul de la commission de surperformance afin de se conformer à la nouvelle méthodologie de l'ESMA (modèle indice relatif)

Compartiment n°4 : SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD

- → Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie
- → Mise à jour de la méthode de calcul de la commission de surperformance afin de se conformer à la nouvelle méthodologie de l'ESMA (modèle indice relatif)

Compartiment n°5 : SCHELCHER SHORT TERM ESG

- → Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie
- → Les actions pourront également être souscrites en nominatif pur

Compartiment n°6 : SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG

- → Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie
- → Mise à jour de la méthode de calcul de la commission de surperformance afin de se conformer à la nouvelle méthodologie de l'ESMA (modèle indice relatif)
- → Ajout des listes d'interdiction requises pour l'obtention du Label Luxflags

Compartiment n°7 : SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024

- → Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie

Compartiment n°8 : SCHELCHER MULTI ASSET

- → Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie
- → Mise à jour de la méthode de calcul de la commission de surperformance afin de se conformer à la nouvelle méthodologie de l'ESMA (modèle indice relatif)
- → Modification de la borne minium de la fourchette de sensibilité : -3 en lieu et place de -5
- → High Yield passe de 20% à 50%
- → Engagement global du portefeuille passe de 200% à 250 %

10 février 2022 :

Compartiment n°2 : « SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG » :

- Modification de la fourchette d'exposition à la zone géographique des émetteurs de l'Espace Economique Européen et de l'OCDE : de [50% à 100%] à [30% à 100%].

26 février 2022 :

- Mise à jour annuelle des performances et des frais.

4 avril 2022 :

Compartiment n°3 : « SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD »

- Changement de dénomination en « Schelcher Global High Yield ESG ».
- Passage à l'article 8 du Règlement SFDR.
- Modification de l'approche ESG.

1er mai 2022 :

Compartiment n°2 : « Schelcher Flexible Short Duration ESG »

- Ajout d'une commission de surperformance concernant.

Tous les compartiments :

- Interdiction de souscription pour les investisseurs russes et biélorusses.
- Modification de la stratégie d'investissement.

27 octobre 2022 :

Compartiments n°1 : « Schelcher convertible ESG » et n°4 « Schelcher convertible global world »

- sensibilité entre [-2 et 8] au lieu de [0 à 8].

Tous les compartiments :

- Modification du tableau des niveaux de risque de durabilité (libellé des niveaux) avec changement de niveau pour certains compartiments.
- les rubriques " *Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative* " et/ou « *Modalités de souscription et de rachat* » ont été clarifiées (date de calcul, de règlement etc …), impliquant également la modification du paragraphe « *Règles d'évaluation des actifs* » (Instruments financiers et Instruments financiers à terme).

1er décembre 2022 :

Compartiment n°8 Schelcher Multi Asset :

- Catégorisation SFDR : passage de « article 6 » à « article 8 ».
- Niveau de communication selon la position recommandation AMF 2020-03 : approche n'atteignant pas les standards de communication centrale ou réduite.
- Taux de couverture ESG qui passe à 100% (au lieu de 90%).

19 décembre 2022 :

Compartiment n°8 Schelcher Multi Asset :

- Modification des listes d'exclusion : cette modification vient compléter/préciser les listes d'exclusion du compartiment avec les listes spécifiques demandées par le label luxflag.

Tous les compartiments :

- Modification du tableau des frais : « frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion » remplacé par « frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services » sans modification du taux applicable.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Article L225-37-4 du code de commerce)

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'alinéa 6 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Modalité d'exercice de la Direction Générale
(Article L225-37-4 alinéa 4° du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-4 alinéa 4 du code de commerce, nous vous précisons que le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général lors de la réunion du Conseil d'administration du 26 juillet 2018.

Monsieur Laurent KELLER a été nommé Président du conseil d'administration.

Monsieur Hubert LEMOINE a été nommé Directeur général de la SICAV. Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice
(Article L225-37-4 alinéa 1° du Code de commerce)

Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos :

Laurent KELLER	
SOCIETE	**MANDATS/FONCTIONS**
SCHELCHER PRINCE GESTION	Directeur général délégué
SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS	Président, administrateur
SICAV STRATEGIC OPPORTUNITY BOND FUNDS	Administrateur
SCHELCHER PRINCE GESTION LUXEMBOURG (SRL)	Gérant
Hubert LEMOINE	
SOCIETE	**MANDATS/FONCTIONS**
SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS	Directeur général, administrateur
SICAV STRATEGIC OPPORTUNITY BOND FUNDS	Directeur général, administrateur
Frédéric SALOMON	
SOCIETE	**MANDATS/FONCTIONS**
SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS	Administrateur
Frédéric JOUVE	
SOCIETE	**MANDATS/FONCTIONS**
SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS	Administrateur
SCHELCHER PRINCE GESTION	Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne

Conventions visées à l'article L225-37-4 alinéa 2° du code de commerce

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.
A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (article L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce)

Non applicable.

Compartiment : SCHELCHER CONVERTIBLE ESG

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER CONVERTIBLE ESG
(compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(**Actions D** : Code ISIN : FR0010111351)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectif et politique d'investissement

Le compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure (nette de frais) à celle du Refinitiv Focus Europe Hedged EUR (coupons réinvestis), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans.

La stratégie d'investissement mise en œuvre est discrétionnaire et consiste à sélectionner (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) des obligations convertibles (dont convertibles subordonnées, jusqu'à 100% de l'actif net, et convertibles contingentes (ou « Cocos »), dans la limite de 10% de l'actif net), échangeables et titres assimilés libellés en euro, admis principalement à la négociation sur un marché d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), du Royaume Uni et de la Suisse, et émis indifféremment par des sociétés ou Etats principalement de la zone EEE, du Royaume Uni et de la Suisse afin de profiter de la hausse des marchés actions, tout en diminuant l'impact des baisses grâce à la composante obligataire de ces titres.
La sélection des titres est effectuée à partir d'analyses micro économiques et macroéconomiques, internes ou externes recueillies par la société de gestion.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
L'actif du compartiment est exposé (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) continuellement entre 70% et 110% en obligations convertibles en actions (et titres assimilés) de toutes natures libellées en Euro et dont les émetteurs sont indifféremment des personnes de droit privé ou de droit public. Le compartiment peut investir son actif dans tous les secteurs économiques.
Les émissions peuvent être notées ou non par des agences de notation. Les titres Haut rendement ou de la catégorie « spéculative » en dessous de BBB - (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch ou par l'analyse de la société de gestion) sont inclus dans le périmètre d'investissement sans restriction d'investissement.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -2 à 8.
Le compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. Le gestionnaire interviendra sur les risques de taux, de crédit, d'actions et de volatilité à titre d'exposition, de couverture et d'arbitrage, en fonction de ses anticipations.
Le portefeuille pourra détenir des actions dans la limite de 10% maximum de l'actif net soit en investissement en direct soit lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange.
En principe, le compartiment n'est pas exposé au risque de change.

Le compartiment distribue annuellement son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les propriétaires d'actions D.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — rendement potentiellement plus faible ◄► A risque plus élevé — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du compartiment (volatilité inférieure à 10%).

Le compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés des obligations convertibles.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en OPCVM comprenant des obligations privées ou publiques ou en titres dits spéculatifs (haut rendement). En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du compartiment peut baisser.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.
Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des futures, des options et des contrats de gré à gré. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

4. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Compartiments n°1 « Schelcher convertible ESG »

1er janvier 2022 :

- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie
- Mise à jour de la méthode de calcul de la commission de surperformance afin de se conformer à la nouvelle méthodologie de l'ESMA (modèle indice relatif)

26 février 2022 :

- Mise à jour annuelle des performances et des frais.

1er mai 2022 :

- Interdiction de souscription pour les investisseurs russes et biélorusses.
- Modification de la stratégie d'investissement.

27 octobre 2022 :

- Modification du tableau des niveaux de risque de durabilité (libellé des niveaux) avec changement de niveau pour certains compartiments.
- les rubriques " *Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative* " et/ou « *Modalités de souscription et de rachat* » ont été clarifiées (date de calcul, de règlement etc …), impliquant également la modification du paragraphe « *Règles d'évaluation des actifs* » (Instruments financiers et Instruments financiers à terme).

19 décembre 2022 :

- Modification du tableau des frais : « frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion » remplacé par « frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services » sans modification du taux applicable.

5. RAPPORT DE GESTION

Schelcher Convertible ESG (compartiment n°1)

Politique de gestion sur l'exercice 2022

Le fonds a adopté un positionnement tactique sur l'ensemble de l'année. Le déploiement de capital a été déployé postérieurement à certains pics de stress (post invasion de l'Ukraine, post correction estivale) afin de capter des primes de risque intéressantes. A partir de novembre 2022, nous avons réduit le risque afin de mettre à profit un probable retour de volatilité. Le positionnement sur les dossiers crédits-Convertibles a été très prudent sur 2022, tout en recherchant du portage sur certains profils High Yield. La participation au primaire a été quasi inexistante de fait de volumes en berne.

Performances 2022

Part	VI du 31/12/2021	VI du 30/12/2022	Actif Part	Performance Fonds 2022	Performance Bench 2022
D	346,37	301,93	6 561 048,33	-12,83	-15,00
I	487,24	424,67	137 944 317,08	-12,84	-15,00
P	158,55	137,68	6 392 067,42	-13,16	-15,00
U	1 279,81	1 135,77	15 344,78	-11,25	-15,00
Z	101,10	88,12	32 546,50	-12,84	-15,00

Perspectives 2023

La sensibilité-action du fonds est légèrement inférieure à celle de son benchmark et le fort niveau de cash sera mis au service d'une réouverture possible du primaire suite à la remontée des taux et des spreads Investment Grade ayant eu lieu en 2022. Nous favorisons les profils de qualité, sur différents styles (Financials, defensives, consommation discrétionnaire), en sous-pondérant les convertibles cycliques sur lesquelles nous attendons de meilleurs points d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
EDF ZCP 14-09-24 CV	13 810 200,81	19 470 131,80
TOTALENERGIES SE 0.5% 02-12-22 CV	7 492 679,03	9 260 334,68
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	7 573 354,23	6 912 830,96
SIKA AG 0.15% 05-06-25 CV	10 125 916,14	2 376 563,15
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25	9 052 048,46	1 531 735,60
CELLNEX TELECOM 1.5% 16-01-26 CV	8 368 494,19	1 729 636,64
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	5 764 760,00	3 726 600,00
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	4 627 772,70	4 461 127,50
KLOE CO FIN S 2.0% 08-09-23	4 167 787,71	4 051 740,39
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25	4 620 000,00	3 039 000,00

6. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 19 527 125,19**
  - o Prêts de titres : 19 527 125,19
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 51 553 474,19**
  - o Change à terme : 32 061 040,07
  - o Future : 14 520 605,00
  - o Options : 4 971 829,12
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH CACEIS BANK (FRANCE)	BNP PARIBAS FRANCE SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	11 570 727,49
. OPCVM	
. Espèces (*)	8 390 056,00
Total	**19 960 783,49**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	140 000,00
Total	**140 000,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	125 903,96
. Autres revenus	
Total des revenus	**125 903,96**
. Frais opérationnels directs	1 319,62
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	**1 319,62**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	19 527 125,19				
% de l'Actif Net*	14,62%				

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	19 527 125,19				
% de l'Actif Net	12,94%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE FRANCE	11 570 727,49				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH LUXEMBOURG	19 524 831,20				
CACEIS BANK (FRANCE) FRANCE	2 293,99				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations	11 570 727,49				
- OPC					
- TCN					
- Cash	8 390 056,00				
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro	19 960 783,49				

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an	1 510 291,09				
Plus d'1 an					
Ouvertes	10 060 436,40				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine	115 748,49				
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	19 411 376,70				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres	11 570 727,49				
Cash	8 390 056,00				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	125 903,96				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	1 319,62				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
o Dépôt
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité
o Prises en pension Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.
Actuellement, la pratique est plutôt de pas utiliser le cash.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPC. Les opérations de cessions temporaires de titres sont conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par SCHELCHER PRINCE GESTION.)

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sélection des intermédiaires

Le comité courtier est réalisé chaque semestre en collaboration avec Amundi Intermédiation, le délégataire de la prestation de sélection et d'exécution des ordres de SCHELCHER PRINCE GESTION. Les différents courtiers et contreparties sont évalués par Amundi, et sur événements par SCHELCHER PRINCE GESTION, selon une liste de critères définis dans le contrat de prestations de services (volumes d'opérations, prix, exécution, recherche…). Tout nouvel intermédiaire doit être avalisé par le « comité de courtiers et contrepartie » qui regroupe les équipes d'Amundi Intermédiation. A la suite de chaque Comité, la liste est mise à jour avec les nouveaux entrants, les sortants et la modification de la note globale des courtiers et contreparties déjà présent.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 321–115 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, SCHELCHER PRINCE GESTION tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport est disponible sur simple demande à la société de gestion.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de SCHELCHER PRINCE GESTION

Conformément à l'article 321-122 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles SCHELCHER PRINCE GESTION a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible auprès de la société de gestion sur simple demande

CRITERES ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site internet : www.spgestion.fr

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Cette section décrit le positionnement du Fonds au regard de la réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR ») et des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (réglementation « Taxonomie »).

Le Compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers investissable au sens de la réglementation SFDR (article 8), à savoir la prise en compte de critères ESG dans la sélection des actifs financiers. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille devra être systématiquement supérieure à la note ESG pondérée de l'univers couvert par nos bases de données après élimination des 20 % les plus mauvaises valeurs. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

L'univers investissable est alors constitué des émetteurs ayant un score ESG satisfaisant tout en excluant :

- les sociétés impliquées dans les armes controversées (bombes à sous-munition, mines antipersonnel) ;
- les sociétés impliquées dans de graves violations des normes internationales et qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- les sociétés les plus impliquées dans l'extraction ou la génération de charbon (exposées à plus de 10% de leur chiffre d'affaires ou mix énergétique) ;
- les sociétés les plus impliquées dans les énergies fossiles non conventionnelles (exposées à plus de 30% de leur production) ;
- les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (violation des droits de l'Homme, travail des enfants, paradis fiscaux, etc).

L'indice désigné comme indice de référence du Compartiment est non adapté aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit.

a) Description du Fonds conformément à la réglementation SFDR :

i. Le Fonds intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir, les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et de gouvernance auxquels ils font face (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés).

ii. L'indice de référence retenu n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales poursuivies par le Fonds.

b) Description du Fonds conformément à la réglementation Taxonomie

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

i. Atténuation des changements climatiques,
ii. Adaptation aux changements climatiques,
iii. Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
iv. Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
v. Prévention et contrôle de la pollution
vi. Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le poids des investissements effectués dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie 2020/852 est calculé en pondérant par la dernière valorisation retenue pour la valorisation du Fonds, les actifs alignés à la taxonomie européenne. **Ce Fonds investira entre 0% et 10% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxonomie Européenne en matière d'atténuation du changement climatique et/ou de l'adaptation au changement climatique.**

C) Disclaimer

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

POLITIQUE DE VOTE

En application de la réglementation, la politique de droit de vote de Schelcher Prince Gestion, société de gestion de votre OPCVM, est disponible au sein de la société de gestion.

INFORMATION SUR LES GARANTIES FINANCIERES EXIGEES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE PRETS DE TITRES

Les garanties financières reçues par le fonds prennent la forme de transfert de titres et/ou d'espèces.
- Garanties financières en espèces en Euro sur un compte bloqué ;
- Garanties financières en obligations gouvernementales avec un rating minimum.

Les titres comme les espèces remis en garantie ne sont pas réinvestis.

RISQUE GLOBAL ET EFFET DE LEVIER

La mesure du risque global est réalisée par la méthode de l'engagement.
Le compartiment a la possibilité de s'exposer sur les marchés financiers au moyen de position prise hors-bilan dans la limite d'une fois l'actif.

A la clôture de l'exercice au 31/12/2022, le niveau d'effet levier net était de 41%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

SCHELCHER PRINCE GESTION a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés.

Cette politique dont la mise en œuvre et son actualisation relève de la Direction générale est validée et contrôlée dans son application par le comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA auquel appartient SCHELCHER PRINCE GESTION.

Compte tenu de la taille de SCHELCHER PRINCE GESTION et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Direction Générale).

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composante variable de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;
Les « bonus » annuels des collaborateurs de SCHELCHER PRINCE GESTION sont validés par le Comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA sur proposition du Directeur Général de la société.
Le « bonus » annuel est attribué à chaque collaborateur en fonction de sa performance professionnelle, de son apport au développement de la société, de la qualité de son travail et du respect des procédures et de la réglementation.
Lorsque la performance professionnelle dépend de performances financières pluriannuelles, ces dernières doivent être ajustées des risques associés.

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur trois exercices en application des règles suivantes :

- La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
- La partie différée est égale à une part du bonus progressive en fonction de son importance et qui est plafonnée à 50 %.
- La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de SCHELCHER PRINCE GESTION. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA.

Au titre de l'exercice 2022, le poste rémunération de l'ensemble des collaborateurs s'est décomposé ainsi :

1. Rémunération brute fixe (compte 641100 Salaires et appointements) : 4.455.408,46 €
2. Rémunération variable (provision au titre de 2022) : 2.170.000 €

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SCHELCHER PRINCE GESTION
72, rue Pierre Charron – 75008 PARIS
Tél : 01.53.29.31.85
e-mail : nathalie.gauquelin@ spgestion.fr

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

7. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**144 938 189,04**	**158 648 278,81**
Actions et valeurs assimilées	**5 759 829,44**	**5 786 919,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 759 829,44	5 786 919,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**106 452 011,71**	**110 720 534,22**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	106 452 011,71	110 720 534,22
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**12 530 763,84**	**15 050 719,24**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 530 763,84	15 050 719,24
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	**19 557 662,57**	**24 090 067,85**
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	19 557 662,57	24 090 067,85
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**637 921,48**	**3 000 038,50**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	637 921,48	3 000 038,50
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**32 507 051,27**	**25 457 335,83**
Opérations de change à terme de devises	32 061 040,07	25 349 335,83
Autres	446 011,20	108 000,00
COMPTES FINANCIERS	**25 774 062,17**	**26 957 544,02**
Liquidités	25 774 062,17	26 957 544,02
TOTAL DE L'ACTIF	**203 219 302,48**	**211 063 158,66**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	169 259 712,07	146 681 967,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-17 097 235,35	14 558 257,80
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 217 152,61	-824 776,13
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**150 945 324,11**	**160 415 449,56**
* *Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**11 827 202,47**	**12 875 627,89**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	11 570 727,49	12 570 352,89
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires	11 570 727,49	12 570 352,89
Instruments financiers à terme	256 474,98	305 275,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	256 474,98	305 275,00
Autres opérations		
DETTES	**40 446 775,90**	**37 772 081,21**
Opérations de change à terme de devises	31 738 013,86	25 372 182,88
Autres	8 708 762,04	12 399 898,33
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**203 219 302,48**	**211 063 158,66**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0322		5 145 000,00
EURO STOXX 50 0323	6 056 000,00	
Options		
ADIDAS NOM. 06/2023 CALL 200	24 625,27	
ADIDAS NOM. 12/2022 CALL 320		644 951,04
ACCOR 12/2022 CALL 30		579 321,66
EDF 12/2022 CALL 11		1 432 293,75
DEUTSCHE POST NAMEN 12/2022 CALL 48		1 579 806,76
SIEMENS AG-REG 06/2023 CALL 140		536 945,02
SIEMENS AG-REG 06/2023 CALL 140	517 224,71	
STMI NV 12/2022 CALL 40		3 676 015,18
SCHNEIDER ELECT SA 06/2023 CALL 160		906 087,59
SCHNEIDER ELECT SA 06/2023 CALL 130	431 898,88	
VEOLIA ENVIRONNE 12/2023 CALL 30	1 206 511,49	
VEOLIA ENVIRONNEM. 12/2022 CALL 27		1 532 562,76
YANDEX 01/2023 CALL 45	134 234,87	
YANDEX 05/2022 CALL 65		1 415 036,05
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323	7 444 080,00	
DJS BAS R FUT 0323	1 020 525,00	
Options		
UNIB-RODAMCO-WEST 01/2023 PUT 47	975 396,23	
UNIB-RODAMCO-WEST 01/2023 PUT 43	445 110,39	
SANOFI 01/2023 CALL 98	56 060,16	
SANOFI 01/2023 CALL 88	1 180 767,12	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 502,24	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	799 755,20	712 308,50
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	125 903,96	69 709,69
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**938 161,40**	**782 018,19**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 319,62	328,26
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	42 993,96	87 894,43
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**44 313,58**	**88 222,69**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**893 847,82**	**693 795,50**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 070 764,42	1 543 873,55
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-1 176 916,60**	**-850 078,05**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-40 236,01	25 301,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-1 217 152,61**	**-824 776,13**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :
Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0013279593 - Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U : Taux de frais maximum de 1,40 % TTC
FR0010111351 - Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC
FR0013319449 - Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG Z : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC
FR0010771055 - Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG P : Taux de frais maximum de 1,40 % TTC
FR0000284093 - Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG I : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D	Distribution	Capitalisation
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG I	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG P	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U	Distribution	Capitalisation
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG Z	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**160 415 449,56**	**183 180 067,32**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	21 281 311,82	61 686 134,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 361 201,15	-78 728 396,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 881 349,60	17 325 978,13
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 892 241,04	-3 027 228,62
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	9 106 608,22	7 349 353,51
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-10 157 597,52	-6 389 148,34
Frais de transactions	-463 293,48	-476 285,16
Différences de change	1 516 017,50	1 019 508,71
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 071 629,35	-18 389 054,27
Différence d'estimation exercice N	*-6 913 053,40*	*-3 841 424,05*
Différence d'estimation exercice N-1	*3 841 424,05*	*-14 547 630,22*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-132 533,45	-2 285 401,00
Différence d'estimation exercice N	*-1 170 147,38*	*-1 037 613,93*
Différence d'estimation exercice N-1	*1 037 613,93*	*-1 247 787,07*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 176 916,60	-850 078,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**150 945 324,11**	**160 415 449,56**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 627 236,02	11,01
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	541 925,88	0,36
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	89 282 849,81	59,15
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**106 452 011,71**	**70,52**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	8 370 495,22	5,55
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**8 370 495,22**	**5,55**
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	3 677 858,90	2,44
Taux	7 444 080,00	4,93
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**11 121 938,90**	**7,37**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	105 910 085,83	70,16			541 925,88	0,36		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres	19 518 032,87	12,93						
Comptes financiers							25 774 062,17	17,08
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	11 570 727,49	7,67						
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	7 444 080,00	4,93						

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	31 500,00	0,02	8 394 241,12	5,56	49 219 597,05	32,61	25 281 953,83	16,75	23 524 719,71	15,58
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres			1 388 208,33	0,92	9 249 450,18	6,13	3 560 647,51	2,36	5 319 726,85	3,52
Comptes financiers	25 774 062,17	17,08								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres			1 510 291,09	1,00					10 060 436,40	6,66
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations									7 444 080,00	4,93

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	4 612 281,85	3,06	7 626 334,47	5,05			3 667 454,78	2,43
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	7 899 488,99	5,23	20,26				159,04	
Créances	15 536,03	0,01						
Comptes financiers	5 145 680,09	3,41	2 045 929,87	1,36	265 067,25	0,18	198 286,75	0,13
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	17 832 062,41	11,81	9 763 543,23	6,47	177 533,74	0,12	3 949 556,10	2,62
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	134 234,87	0,09						
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	15 536,03
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	32 045 504,04
	Dépôts de garantie en espèces	446 011,20
TOTAL DES CRÉANCES		**32 507 051,27**
DETTES		
	Vente à terme de devise	31 722 281,97
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	15 731,89
	Frais de gestion fixe	124 916,73
	Frais de gestion variable	831,33
	Collatéraux	8 530 056,00
	Autres dettes	52 957,98
TOTAL DES DETTES		**40 446 775,90**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-7 939 724,63**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-907,000	-315 227,51
Solde net des souscriptions/rachats	-907,000	-315 227,51
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	21 729,817	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG I		
Actions souscrites durant l'exercice	45 506,768	20 406 603,01
Actions rachetées durant l'exercice	-17 728,409	-7 801 757,88
Solde net des souscriptions/rachats	27 778,359	12 604 845,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	324 821,620	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG P		
Actions souscrites durant l'exercice	6 058,100	874 708,81
Actions rachetées durant l'exercice	-8 742,592	-1 242 211,99
Solde net des souscriptions/rachats	-2 684,492	-367 503,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	46 424,084	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-1,784	-1 982,59
Solde net des souscriptions/rachats	-1,784	-1 982,59
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	14,419	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG Z		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-0,233	-21,18
Solde net des souscriptions/rachats	-0,233	-21,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	369,304	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG P Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG Z Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	67 414,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	23 742,47
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,35
Frais de gestion variables acquis	3,68
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 359 619,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	491 866,81
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,36
Frais de gestion variables acquis	9 361,90
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	95 088,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	21 145,63
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,31
Frais de gestion variables acquis	1 742,21
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	243,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	81,95
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,47
Frais de gestion variables acquis	0,85
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	30/12/2022
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	334,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	117,79
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,35
Frais de gestion variables acquis	0,04
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			12 530 763,84
	FR0011158179	SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	11 412 438,64
	FR0011158195	SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP ESG I	1 118 325,20
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**12 530 763,84**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-1 217 152,61	-824 776,13
Total	**-1 217 152,61**	**-824 776,13**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-50 995,20	-38 994,93
Total	**-50 995,20**	**-38 994,93**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 091 094,71	-717 320,08
Total	**-1 091 094,71**	**-717 320,08**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-74 610,46	-68 108,04
Total	**-74 610,46**	**-68 108,04**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-199,27	-167,47
Total	**-199,27**	**-167,47**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-252,97	-185,61
Total	**-252,97**	**-185,61**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17 097 235,35	14 558 257,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-17 097 235,35**	**14 558 257,80**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-743 130,84	711 430,36
Total	**-743 130,84**	**711 430,36**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-15 624 453,92	13 131 964,43
Total	**-15 624 453,92**	**13 131 964,43**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-725 655,63	708 333,10
Total	**-725 655,63**	**708 333,10**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-308,60	3 140,05
Total	**-308,60**	**3 140,05**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 686,36	3 389,86
Total	**-3 686,36**	**3 389,86**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**276 973 306,09**	**163 862 335,83**	**183 180 067,32**	**160 415 449,56**	**150 945 324,11**
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D en EUR					
Actif net	17 391 261,75	7 719 523,58	8 305 856,28	7 840 886,90	6 561 048,33
Nombre de titres	56 124,004	23 726,613	23 188,613	22 636,817	21 729,817
Valeur liquidative unitaire	309,87	325,35	358,18	346,37	301,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,63	-12,48	-5,39	31,42	-34,19
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,58	-0,86	-3,52	-1,72	-2,34
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG I en EUR					
Actif net	246 547 393,73	148 175 586,44	168 221 733,66	144 732 773,33	137 944 317,08
Nombre de titres	565 739,117	323 832,065	333 873,583	297 043,261	324 821,620
Valeur liquidative unitaire	435,79	457,56	503,84	487,24	424,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,51	-17,55	-7,58	44,20	-48,10
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,83	-1,21	-4,87	-2,41	-3,35
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG P en EUR					
Actif net	9 948 576,83	6 899 721,57	6 554 521,70	7 786 193,85	6 392 067,42
Nombre de titres	69 368,472	45 998,616	39 830,283	49 108,576	46 424,084
Valeur liquidative unitaire	143,41	149,99	164,56	158,55	137,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,14	-5,76	-2,48	14,42	-15,63
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,58	-0,98	-2,14	-1,38	-1,60

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U en USD					
Actif net en USD	153 121,49	164 785,56	21 372,42	20 736,92	16 376,72
Nombre de titres	139,906	139,906	16,203	16,203	14,419
Valeur liquidative unitaire en USD	1 094,45	1 177,83	1 319,04	1 279,81	1 135,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	21,89	18,85	-461,35	193,79	-21,40
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	-3,83	-6,87	-17,39	-10,33	-13,81
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG Z en EUR					
Actif net	2 952 185,36	920 564,51	80 552,14	37 360,41	32 546,50
Nombre de titres	32 647,153	9 695,800	770,487	369,537	369,304
Valeur liquidative unitaire	90,42	94,94	104,54	101,10	88,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,35	-3,64	-1,57	9,17	-9,98
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,17	-0,25	-1,01	-0,50	-0,68

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
DEE TECH RTS 23-06-23	EUR	500 000	150 000,00	0,09
DEE TECH SA-CLASS B	EUR	187 000	1 841 950,00	1,21
OL GROUPE	EUR	324 150	962 725,50	0,64
PIERRE & VACANCES	EUR	2 594 888	2 797 289,26	1,86
PIERRE ET VACANCES BSA 15-09-27	EUR	131 078	7 864,68	0,01
TOTAL FRANCE			**5 759 829,44**	**3,81**
LUXEMBOURG				
ELECTRAWINDS WT EUROPEAN CLEANTECH 01/10/15	EUR	72 447		
TOTAL LUXEMBOURG				
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**5 759 829,44**	**3,81**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**5 759 829,44**	**3,81**
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	2 200 000	2 358 546,71	1,57
GRUENENTHAL 4.125% 15-05-28	EUR	700 000	635 789,00	0,42
HELLOFRESH SE 0.75% 13-05-25	EUR	1 500 000	1 296 864,94	0,86
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	2 900 000	2 289 693,74	1,51
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	1 600 000	1 446 960,00	0,96
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	1 900 000	1 420 213,70	0,94
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	1 600 000	1 385 144,77	0,92
TOTAL ALLEMAGNE			**10 833 212,86**	**7,18**
AUTRICHE				
RAIFFEISEN BANK INTL AG EUSA5+5.954% PERP	EUR	600 000	541 925,88	0,36
TOTAL AUTRICHE			**541 925,88**	**0,36**
BELGIQUE				
MITHRA PHARMACEUTICALS 4.25% 17-12-25	EUR	2 300 000	579 565,25	0,38
TOTAL BELGIQUE			**579 565,25**	**0,38**
DANEMARK				
GN GREAT NORDIC LTD AS ZCP 21-05-24	EUR	3 700 000	3 346 354,00	2,22
TOTAL DANEMARK			**3 346 354,00**	**2,22**
ESPAGNE				
ALMIRALL 2.125% 30-09-26	EUR	8 000	7 385,36	
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	2 300 000	2 570 006,10	1,70
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	3 500 000	3 478 101,03	2,31
CELLNEX TELECOM 1.5% 16-01-26 CV	EUR	5 700 000	6 745 042,29	4,47
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	2 800 000	2 057 312,76	1,37
TOTAL ESPAGNE			**14 857 847,54**	**9,85**
ETATS-UNIS				
BELDEN CDT 3.375% 15-07-27	EUR	600 000	560 895,00	0,37

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 14-01-25	EUR	2 900 000	2 999 267,00	1,99
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25	EUR	1 400 000	1 443 071,00	0,95
TOTAL ETATS-UNIS			**5 003 233,00**	**3,31**
FINLANDE				
AHTIUM PLC 4% 16-12-15 CV	EUR	4 200 000	31 500,00	0,02
TOTAL FINLANDE			**31 500,00**	**0,02**
FRANCE				
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	EUR	39 856	651 127,47	0,43
AIR FR KLM 6.5% PERP CV	EUR	1 500 000	1 489 821,06	0,99
ATOS SE ZCP 06-11-24 CV	EUR	3 300 000	2 682 669,00	1,77
BNP PAR 6.625% PERP	USD	700 000	647 928,61	0,43
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	500 000	567 272,50	0,38
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	5 217	342 347,37	0,23
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	100 000	104 453,77	0,07
FAURECIA 2.75% 15-02-27	EUR	1 981 000	1 677 263,18	1,11
NEOEN 2.0% 02-06-25 CV	EUR	23 216	1 153 289,62	0,76
ORPAR ZCP 20-06-24 CV	EUR	1 200 000	1 407 684,00	0,93
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	33 519	4 404 296,04	2,92
SFR GROUP 5.875% 01-02-27	EUR	800 000	721 028,44	0,48
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	12 840	2 447 920,32	1,62
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	1 900 000	1 981 363,86	1,32
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	700 000	701 765,17	0,46
TOTAL FRANCE			**20 980 230,41**	**13,90**
ITALIE				
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	2 400 000	2 051 492,31	1,36
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	2 400 000	2 496 468,00	1,65
TOTAL ITALIE			**4 547 960,31**	**3,01**
LUXEMBOURG				
CITI GLO 0.5% 04-08-23 EMTN	EUR	1 800 000	1 790 018,00	1,19
LAGFIN SCA 2.0% 02-07-25 CV	EUR	1 100 000	1 204 474,68	0,79
OLIVER CAPITAL SARL ZCP 29-12-23	EUR	2 000 000	2 094 900,00	1,39
TOTAL LUXEMBOURG			**5 089 392,68**	**3,37**
PAYS-BAS				
AMERICA MOVIL BV ZCP 02-03-24	EUR	10 000 000	10 108 650,00	6,69
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 0.75% 05-08-27	EUR	800 000	1 035 489,96	0,69
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 2.25% 25-01-24	EUR	1 500 000	1 466 114,84	0,97
QIAGEN NV 0.5% 13-09-23	USD	600 000	694 104,16	0,46
QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV	USD	2 400 000	2 678 923,71	1,78
TOTAL PAYS-BAS			**15 983 282,67**	**10,59**
ROYAUME-UNI				
BP CAP MK 1.0% 28-04-23	GBP	1 900 000	2 304 927,87	1,53
JET2 1.625% 10-06-26 CV	GBP	1 400 000	1 362 526,91	0,90
TOTAL ROYAUME-UNI			**3 667 454,78**	**2,43**
SUEDE				
GEELY SWEDEN FINANCE AB ZCP 19-06-24	EUR	1 000 000	1 201 665,00	0,79
TOTAL SUEDE			**1 201 665,00**	**0,79**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
SIKA AG 0.15% 05-06-25 CV	CHF	5 980 000	7 626 334,47	5,06
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25	USD	600 000	591 325,37	0,39
TOTAL SUISSE			**8 217 659,84**	**5,45**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**94 881 284,22**	**62,86**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**94 881 284,22**	**62,86**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	EUR	740,85	11 412 438,64	7,56
SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP ESG I	EUR	668,447	1 118 325,20	0,75
TOTAL FRANCE			**12 530 763,84**	**8,31**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**12 530 763,84**	**8,31**
TOTAL Organismes de placement collectif			**12 530 763,84**	**8,31**
Titres reçus en garantie				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE 3.25% 25/05/2045	EUR	10 026 585	10 060 436,40	6,67
OAT 4.25% 25/10/23	EUR	1 480 350	1 510 291,09	1,00
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**11 570 727,49**	**7,67**
TOTAL Titres reçus en garantie			**11 570 727,49**	**7,66**
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-11 570 727,49	-7,66
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	600 000	643 240,01	0,43
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	500 000	452 175,00	0,30
TOTAL ALLEMAGNE			**1 095 415,01**	**0,73**
ESPAGNE				
ALMIRALL 2.125% 30-09-26	EUR	792 000	731 150,64	0,48
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	1 800 000	1 322 558,20	0,88
TOTAL ESPAGNE			**2 053 708,84**	**1,36**
ETATS-UNIS				
BELDEN CDT 3.375% 15-07-27	EUR	200 000	186 965,00	0,12
TOTAL ETATS-UNIS			**186 965,00**	**0,12**
FRANCE				
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	EUR	96 549	1 577 321,01	1,04
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	1 300 000	1 474 908,50	0,98
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	45 021	2 954 345,56	1,96
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	600 000	626 722,61	0,42
FAURECIA 2.75% 15-02-27	EUR	286 000	242 149,05	0,16
OL GROUPE	EUR	2 289	6 798,33	
PIERRE & VACANCES	EUR	2 128	2 293,99	
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	2 031	266 867,31	0,18
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	1 000 000	1 042 823,09	0,69
TOTAL FRANCE			**8 194 229,45**	**5,43**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	100 000	104 019,50	0,07
TOTAL ITALIE			**104 019,50**	**0,07**
PAYS-BAS				
QIAGEN NV 0.5% 13-09-23	USD	1 200 000	1 388 208,33	0,92
TOTAL PAYS-BAS			**1 388 208,33**	**0,92**
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25	USD	6 600 000	6 504 579,06	4,30
TOTAL SUISSE			**6 504 579,06**	**4,30**
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			**19 527 125,19**	**12,93**
Indemnités sur titres prêtés			30 537,38	0,02
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJS BAS R FUT 0323	EUR	33	-28 215,00	-0,01
EURO STOXX 50 0323	EUR	-160	221 600,00	0,15
FGBL BUND 10A 0323	EUR	56	-49 620,00	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**143 765,00**	**0,10**
TOTAL Engagements à terme fermes			**143 765,00**	**0,10**
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
ADIDAS NOM. 06/2023 CALL 200	EUR	42	2 310,00	
SANOFI 01/2023 CALL 88	EUR	195	56 745,00	0,03
SANOFI 01/2023 CALL 98	EUR	-195	-975,00	
SCHNEIDER ELECT SA 06/2023 CALL 130	EUR	59	60 357,00	0,04
SIEMENS AG-REG 06/2023 CALL 140	EUR	117	56 862,00	0,04
UNIB-RODAMCO-WEST 01/2023 PUT 43	EUR	-565	-33 900,00	-0,02
UNIB-RODAMCO-WEST 01/2023 PUT 47	EUR	565	77 405,00	0,06
VEOLIA ENVIRONNE 12/2023 CALL 30	EUR	2 031	162 642,48	0,10
YANDEX 01/2023 CALL 45	USD	310		
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			**381 446,48**	**0,25**
TOTAL Engagements à terme conditionnels			**381 446,48**	**0,25**
TOTAL Instrument financier à terme			**525 211,48**	**0,35**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-143 764,98	-143 764,98	-0,10
TOTAL Appel de marge			**-143 764,98**	**-0,10**
Créances			**32 507 051,27**	**21,54**
Dettes			**-40 446 775,90**	**-26,80**
Comptes financiers			**25 774 062,17**	**17,08**
Actif net			**150 945 324,11**	**100,00**

Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D	**EUR**	**21 729,817**	**301,93**
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG Z	**EUR**	**369,304**	**88,12**
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG I	**EUR**	**324 821,620**	**424,67**
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG P	**EUR**	**46 424,084**	**137,68**
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U	**USD**	**14,419**	**1 135,77**

8. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER CONVERTIBLE ESG
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(**Actions I** : Code ISIN : FR0000284093)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectif et politique d'investissement

Le compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure (nette de frais) à celle de Refinitiv Focus Europe Hedged EUR (coupons réinvestis), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans.

La stratégie d'investissement mise en œuvre est discrétionnaire et consiste à sélectionner (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) des obligations convertibles (dont convertibles subordonnées, jusqu'à 100% de l'actif net, et convertibles contingentes (ou « Cocos »), dans la limite de 10% de l'actif net), échangeables et titres assimilés libellés en euro, admis principalement à la négociation sur un marché d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), du Royaume Uni et de la Suisse, et émis indifféremment par des sociétés ou Etats principalement de la zone EEE, du Royaume Uni et de la Suisse afin de profiter de la hausse des marchés actions, tout en diminuant l'impact des baisses grâce à la composante obligataire de ces titres.
La sélection des titres est effectuée à partir d'analyses micro économiques et macroéconomiques, internes ou externes recueillies par la société de gestion.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
L'actif du compartiment est exposé (principalement en direct et de manière accessoire via des OPC) continuellement entre 70% et 110% en obligations convertibles en actions (et titres assimilés) de toutes natures libellées en Euro et dont les émetteurs sont indifféremment des personnes de droit privé ou de droit public. Le compartiment peut investir son actif dans tous les secteurs économiques.
Les émissions peuvent être notées ou non par des agences de notation. Les titres Haut rendement ou de la catégorie « spéculative » en dessous de BBB - (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch ou par l'analyse de la société de gestion) sont inclus dans le périmètre d'investissement, sans restriction d'investissement.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -2 à 8.
Le compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. Le gestionnaire interviendra sur les risques de taux, de crédit, d'actions et de volatilité à titre d'exposition, de couverture et d'arbitrage, en fonction de ses anticipations.
Le portefeuille pourra détenir des actions dans la limite de 10% maximum de l'actif net soit en investissement en direct soit lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange.
En principe, le compartiment n'est pas exposé au risque de change.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les propriétaires d'actions I.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du compartiment (volatilité inférieure à 10%).

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés des obligations convertibles.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en OPCVM comprenant des obligations privées ou publiques ou en titres dits spéculatifs (haut rendement). En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du compartiment peut baisser.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des futures, des options et des contrats de gré à gré. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER CONVERTIBLE ESG
(compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(**Actions P** : Code ISIN : FR0010771055)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectif et politique d'investissement

Le compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure (nette de frais) à celle du Refinitiv Focus Europe Hedged EUR (coupons réinvestis), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans.

La stratégie d'investissement mise en œuvre est discrétionnaire et consiste à sélectionner (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) des obligations convertibles (dont convertibles subordonnées, jusqu'à 100% de l'actif net, et convertibles contingentes (ou « Cocos »), dans la limite de 10% de l'actif net), échangeables et titres assimilés libellés en euro, admis principalement à la négociation sur un marché d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), du Royaume Uni et de la Suisse, et émis indifféremment par des sociétés ou Etats principalement de la zone EEE, du Royaume Uni et de la Suisse afin de profiter de la hausse des marchés actions, tout en diminuant l'impact des baisses grâce à la composante obligataire de ces titres.
La sélection des titres est effectuée à partir d'analyses micro économiques et macroéconomiques, internes ou externes recueillies par la société de gestion.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
L'actif du compartiment est exposé (principalement en direct et de manière accessoire via des OPC) continuellement entre 70% et 110% en obligations convertibles en actions (et titres assimilés) de toutes natures libellées en Euro et dont les émetteurs sont indifféremment des personnes de droit privé ou de droit public. Le compartiment peut investir son actif dans tous les secteurs économiques.
Les émissions peuvent être notées ou non par des agences de notation. Les titres Haut rendement ou de la catégorie « spéculative » en dessous de BBB - (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch ou par l'analyse de la société de gestion) sont inclus dans le périmètre d'investissement sans restriction d'investissement.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -2 à 8.
Le compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. Le gestionnaire interviendra sur les risques de taux, de crédit, d'actions et de volatilité à titre d'exposition, de couverture et d'arbitrage, en fonction de ses anticipations.
Le portefeuille pourra détenir des actions dans la limite de 10% maximum de l'actif net soit en investissement en direct soit lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange.
En principe, le compartiment n'est pas exposé au risque de change.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les propriétaires d'actions P.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du compartiment (volatilité inférieure à 10%).

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés des obligations convertibles.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en OPCVM comprenant des obligations privées ou publiques ou en titres dits spéculatifs (haut rendement). En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du compartiment peut baisser.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des futures, des options et des contrats de gré à gré. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER CONVERTIBLE ESG

(compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(**Actions U** : Code ISIN : FR0013279593)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectif et politique d'investissement

Le compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure (nette de frais) à celle de Refinitiv Focus Europe Hedged EUR (coupons réinvestis), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans.

La stratégie d'investissement mise en œuvre est discrétionnaire et consiste à sélectionner (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) des obligations convertibles (dont convertibles subordonnées, jusqu'à 100% de l'actif net, et convertibles contingentes (ou « Cocos »), dans la limite de 10% de l'actif net), échangeables et titres assimilés libellés en euro, admis principalement à la négociation sur un marché d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), du Royaume Uni et de la Suisse, et émis indifféremment par des sociétés ou Etats principalement de la zone EEE, du Royaume Uni et de la Suisse afin de profiter de la hausse des marchés actions, tout en diminuant l'impact des baisses grâce à la composante obligataire de ces titres.
La sélection des titres est effectuée à partir d'analyses micro et macroéconomiques, internes ou externes recueillies par la société de gestion.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
L'actif du compartiment est exposé (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) continuellement entre 70% et 110% en obligations convertibles en actions (et titres assimilés) de toutes natures libellées en Euro et dont les émetteurs sont indifféremment des personnes de droit privé ou de droit public. Le compartiment peut investir son actif dans tous les secteurs économiques.
Les émissions peuvent être notées ou non par des agences de notation. Les titres Haut rendement ou de la catégorie « spéculative » en dessous de BBB - (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch ou par l'analyse de la société de gestion) sont inclus dans le périmètre d'investissement sans restriction d'investissement..
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -2 à 8.
Le compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. Le gestionnaire interviendra sur les risques de taux, de crédit, d'actions et de volatilité à titre d'exposition et de couverture, en fonction de ses anticipations.
Le portefeuille pourra détenir des actions dans la limite de 10% maximum de l'actif net soit en investissement en direct soit lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange.
En principe, le compartiment n'est pas exposé au risque de change. Les actions U (en dollar US (USD)) sont couvertes à au moins 95% et jusqu'à 105% contre le risque de change au moyen de Swaps de change.

Le compartiment capitalise ou distribue son résultat net (l'affectation des résultats est décidée annuellement par la Sicav) et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les propriétaires d'actions U.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du compartiment (volatilité inférieure à 10%).

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés des obligations convertibles.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en OPCVM comprenant des obligations privées ou publiques ou en titres dits spéculatifs (haut rendement). En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du compartiment peut baisser.
- Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres..
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des futures, des options et des contrats de gré à gré. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER CONVERTIBLE ESG
(compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(**Actions Z :** Code ISIN FR0013319449)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectif et politique d'investissement

Le compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure (nette de frais) à celle du Refinitiv Focus Europe Hedged EUR (coupons réinvestis), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans.

La stratégie d'investissement mise en œuvre est discrétionnaire et consiste à sélectionner (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) des obligations convertibles (dont convertibles subordonnées, jusqu'à 100% de l'actif net, et convertibles contingentes (ou « Cocos »), dans la limite de 10% de l'actif net), échangeables et titres assimilés libellés en euro, admis principalement à la négociation sur un marché d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), du Royaume Uni et de la Suisse, et émis indifféremment par des sociétés ou Etats principalement de la zone EEE, du Royaume Uni et de la Suisse afin de profiter de la hausse des marchés actions, tout en diminuant l'impact des baisses grâce à la composante obligataire de ces titres.
La sélection des titres est effectuée à partir d'analyses micro économiques et macroéconomiques, internes ou externes recueillies par la société de gestion.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
L'actif du compartiment est exposé (principalement en direct et de manière accessoire via des OPC) continuellement entre 70% et 110% en obligations convertibles en actions (et titres assimilés) de toutes natures libellées en Euro et dont les émetteurs sont indifféremment des personnes de droit privé ou de droit public. Le compartiment peut investir son actif dans tous les secteurs économiques.
Les émissions peuvent être notées ou non par des agences de notation. Les titres Haut rendement ou de la catégorie « spéculative » en dessous de BBB - (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch ou par l'analyse de la société de gestion) sont inclus dans le périmètre d'investissement sans restriction d'investissement.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -2 à 8.
Le compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. Le gestionnaire interviendra sur les risques de taux, de crédit, d'actions et de volatilité à titre d'exposition, de couverture et d'arbitrage, en fonction de ses anticipations.
Le portefeuille pourra détenir des actions dans la limite de 10% maximum de l'actif net soit en investissement en direct soit lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange.
En principe, le compartiment n'est pas exposé au risque de change.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les propriétaires d'actions Z.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible ← → A risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du compartiment (volatilité inférieure à 10%).

Le compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés des obligations convertibles.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en OPCVM comprenant des obligations privées ou publiques ou en titres dits spéculatifs (haut rendement). En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du compartiment peut baisser.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des futures, des options et des contrats de gré à gré. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des

Dénomination du produit : Schelcher Convertible ESG

Identifiant d'entité juridique : 9695006O16K6R5LG0I96

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

«20040_SFDR_Type_9» : **Oui**
«20040_SFDR_Type_8» : **Non**

☐Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☐**Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de
% d'investissements durables

☐ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du pacte mondial des nations unies, hydrocarbures non conventionnels).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité sont calculés sur la part du portefeuille investie en titres vifs. Concernant l'indicateur Intensité carbone 1&2, le fonds a présenté une performance de 204,48 tCO2eq/M€. Concernant l'indicateur « Application d'une politique en matière des droits de l'Homme (% des sociétés en portefeuille qui ne disposent pas de politique de protection des droits de l'Homme) », le fonds a présenté une performance de 0%.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

La mesure d'atteinte des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

N/A

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non pertinent pour ce produit.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Non pertinent pour ce produit.

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site de Schelcher Prince Gestion.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
SCHLECHER CONV GW I	Financials	7,6%	FR
AMER MOVI ZCP 03-24	Communications	6,7%	MX
SIKA AG 0.15 06-25	Materials	5,0%	CH
STMI NV ZCP 08-25	Technology	4,7%	NL
CELL TE 1.5 01-26	Industrials	4,4%	ES
SAFRAN 0.875 05-27	Industrials	3,1%	FR
CELL TE 0.5 07-28	Industrials	2,3%	ES
INTL CO 1.125 05-28	Industrials	2,2%	ES
GN GREA NO ZCP 05-24	Technology	2,2%	DK
EDENRED ZCP 06-28	Consumer Discretionary	2,2%	FR
UBIS EN 2.375 11-28	Technology	2,0%	FR
JP MORG CH ZCP 01-25	Financials	2,0%	US
DEUT LU 2.0 11-25	Consumer Discretionary	2,0%	DE
PIERRE & VACANCES	Real Estate	1,9%	FR
ATOS SE ZCP 11-24	Technology	1,8%	FR

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour atteindre l'objectif de gestion, le Compartiment est principalement investi (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) en obligations convertibles en acons, échangeables et titres assimilés, admis principalement à la négociation sur un marché d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), de la Suisse et du Royaume-uni. Le Compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens couverts par nos bases de données.

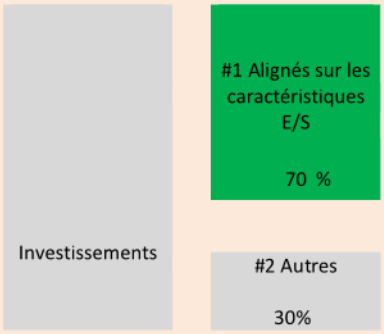

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Présentation des flux (achats nets des ventes) du fonds par secteur économique, dont le secteur des énergies fossiles

Secteur économique	Flux en pourcentage
Communication Services	**7,99%**
Consumer Discretionary	**-8,09%**
Consumer Staples	**0,45%**
Energy	**-0,02%**
Energy Equipment & Services	-0,53%
Oil, Gas & Consumable Fuels	0,52%
Financials	**1,06%**
Healthcare	**0,33%**
Industrials	**-1,78%**
Information Technology	**2,38%**
Materials	**3,17%**
Real Estate	**0,35%**
Utilities	**-7,09%**
Others	**1,25%**

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a investi 0% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxinomie européenne. Ainsi, bien que le Compartiment puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 ("Règlement Taxinomie"), il ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxinomie. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas alignés à la taxonomie européenne du fait de l'absence de données publiées par les entreprises concernant l'alignement de leurs activités tant au niveau de leur chiffre d'affaires, que des opex et des capex. La société de gestion n'est donc pas en mesure de déterminer un alignement à la taxonomie fiable de ses investissements. Les investissements potentiellement réalisés dans des activités alignées à la taxonomie sont fortuits et ne relèvent pas d'une volonté manifeste de la part de la société de gestion.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1] ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les deux graphiques ci-dessous présentent en vert le pourcentage minimum d'investissement alignés sur la Taxinomie européenne. Dans la mesure où il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la Taxinomie des obligations souveraines, le premier graphique présente l'alignement sur la Taxinomie pour l'ensemble des investissements réalisés par le produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique présente l'alignement sur la Taxinomie des investissements réalisés par le produit financier à l'exclusion des obligations souveraines.*

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La mesure des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés à des fins de couverture et/ou d'exposition. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, les investissements dans des sociétés non notées n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

Compartiment :

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG

(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(**Actions AC** : Code ISIN: FR0013252889)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) + 1,80%, sur la durée de placement recommandée (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne).

La stratégie du compartiment consiste à gérer, de façon discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des obligations et autres titres de créances principalement libellés en euro.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens et internationaux couverts par les bases de données de la sociétés de gestion. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, admis à la négociation sur un marché de l'Espace Economique Européen ou de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés (l'exposition au risque de change ne dépassera pas 10% de l'actif net).
Le compartiment pourra notamment détenir des obligations contingentes, dans la limite de 10% de l'actif net, et subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net.
Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative» (ou à Haut Rendement), de notation inférieure à BBB– par des agences de notation (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch) ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net. Les titres de notation supérieure ou égal à BBB- (catégorie « Investment Grade ») augmentés des liquidités et des parts et actions OPCVM classifiés « monétaires » et « monétaire court terme » représenteront en permanence au moins 50% de l'actif net.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité de compartiment sera gérée dans une fourchette de -1 à 3.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables. L'exposition globale du compartiment au risque actions ne pourra pas excéder 5% de l'actif net.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Leur utilisation aura pour objectif de couvrir ou d'exposer le portefeuille contre les risques actions, de taux, de crédit et de change. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions AC.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.

La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Sur le profil de risque mentionné dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, l'échelle de risque a été calculée sur la base de la volatilité hebdomadaire annualisée de compartiment depuis sa transformation, complétée sur un historique de 5 ans par celle d'un fonds comparable. Le compartiment se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre -1 et 3.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de sa valeur liquidative :

-Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante accentue le risque de crédit.

-Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

-Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis l'OPCVM.

10. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Compartiment n°2 : SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG

1er janvier 2022 :

- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie
- Ajout des listes d'interdiction requises pour l'obtention du Label Luxflags

10 février 2022 :

- Modification de la fourchette d'exposition à la zone géographique des émetteurs de l'Espace Economique Européen et de l'OCDE : de [50% à 100%] à [30% à 100%].

26 février 2022 :

- Mise à jour annuelle des performances et des frais.

1er mai 2022 :

- Ajout d'une commission de surperformance concernant.
- Interdiction de souscription pour les investisseurs russes et biélorusses.
- Modification de la stratégie d'investissement.

27 octobre 2022 :

- Modification du tableau des niveaux de risque de durabilité (libellé des niveaux) avec changement de niveau pour certains compartiments.
- les rubriques " *Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative* " et/ou « *Modalités de souscription et de rachat* » ont été clarifiées (date de calcul, de règlement etc …), impliquant également la modification du paragraphe « *Règles d'évaluation des actifs* » (Instruments financiers et Instruments financiers à terme).

19 décembre 2022 :

- Modification du tableau des frais : « frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion » remplacé par « frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services » sans modification du taux applicable.

11. RAPPORT DE GESTION

Schelcher Flexible Short Duration ESG (compartiment n°2)

Politique de gestion sur l'exercice 2022

L'euro Investment Grade a perdu -14,2 % en 2022, la pire performance jamais enregistrée. Ce résultat est principalement dû à une hausse de 3 % des taux des Bunds 5 ans. Les banques centrales mondiales ayant rapidement relevé leurs taux directeurs et commencé à réduire leurs bilans. En outre, il n'y avait pas de coussin pour absorber des taux plus élevés, les rendements des obligations de qualité supérieure étant à peine supérieurs à zéro au début de l'année. Sur le High Yield, l'année se solde par une performance de -9.50% YTD, des spreads à 502 points de base et un rendement moyen de +7.20%. Sur un horizon d'un an les spreads se sont écartés de 150 points de base.
Les spreads des obligations de qualité en euros ont terminé l'année avec un écart de 70 points de base, à 181 points de base, après avoir presque atteint 250 points de base en octobre. L'année a été principalement caractérisée par une série de crises en continu, de la Russie-Ukraine en février/mars à la fin du CSPP de la BCE en juin, en passant par la crise du gaz en juillet/août et la crise du LDI au Royaume-Uni en septembre/octobre. Cependant, les deux derniers mois ont vu un retracement significatif des spreads.
Nous avons sur l'année piloté la sensibilité taux du portefeuille. Globalement sur la période nous avons maintenu la sensibilité taux du portefeuille à des niveaux bas, proche de zéro.
Sur nos investissements en crédit nous adopté une approche prudente en 2022 tout en essayant de profiter de l'augmentation des spreads de crédit et des taux d'intérêt pour augmenter sensiblement le portage du portefeuille.

Performances 2022

Part	VI du 31/12/2021	VI du 30/12/2022	Actif Part	Performance Fonds 2022	Performance Bench 2022
AC	5 297,12	5 228,26	1 558 022,86	-1,30	1,78
C	17 438,31	17 245,99	264 538 706,49	-1,10	1,98
D	12 289,96	11 977,65	345 555,46	-1,10	1,98
P	164,44	161,98	322 000 773,49	-1,50	1,68
U	1 025,27	1 031,11	94 401,22	0,57	1,68
Z	106,28	105,11	21 211 239,32	-1,10	1,98

Perspective 2023

Les investisseurs, très concentrés sur les problématiques de taux en 2022 car handicapés par la volatilité extrême de ces derniers, vont se recentrer sur des considérations plus fondamentales en 2023. Le crédit Corporate va retrouver sa place prépondérante au fur et à mesure que les discours de désinflation prendront de l'ampleur. Aussi les rendements actuels 4.50% sur l'Investement Grade et 7% sur le HY, font du crédit à nouveau l'un des meilleurs actifs.

Depuis Novembre 2022, les bonnes nouvelles se sont succédé pour notre région. Tout d'abord, la crise énergétique semble être pratiquement terminée pour au moins l'année prochaine, grâce à une heureuse période de temps doux. Les niveaux de stockage de gaz sont toujours à 83 % - proches du record pour le début du mois de janvier depuis l'histoire récente - et ont même légèrement augmenté au cours des deux dernières semaines. Par conséquent, même si le froid commence à sévir au cours des prochains mois, nous devrions terminer l'hiver avec des réserves confortables, ce qui facilitera le processus de réapprovisionnement plus tard dans l'année. La capacité nucléaire française commence déjà à revenir en ligne après la maintenance, ce qui atténue encore la pression sur le réseau énergétique.

En conséquence, les données économiques ont commencé à montrer une amélioration significative. Mercredi, l'indice PMI composite de la zone euro pour le mois de décembre a dépassé les attentes de 0,5 point, ce qui suggère que l'économie a peut-être évité la récession au début de l'hiver. Dans le même temps, l'inflation globale a déjà commencé à baisser à un rythme rapide et devrait s'effondrer à partir de maintenant, les économistes de JP Morgan s'attendant désormais à ce que le CPI global tombe à 2 % en glissement annuel d'ici le milieu de l'année. L'inflation sous-jacente devrait également baisser, mais pas dans la même mesure. La baisse des coûts de l'énergie est également directement bénéfique pour les fondamentaux des entreprises, car les marges devraient être soutenues par une atténuation des pressions sur le coût des inputs, tandis que les dépenses des ménages devraient être plus robustes, car moins de revenus sont nécessaires pour payer les factures de services publics.

Enfin, cela réduit le poids des plans de relance énergétique sur les bilans du secteur public, ce qui se traduira probablement par une baisse des émissions souveraines et potentiellement une moindre volatilité des taux.
Selon nous, cela change la donne pour les marchés du crédit en euros.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	25 019 592,01	56 400 046,16
ALLEMAGNE 0.5% 15-04-30 IND	20 128 441,62	32 795 001,96
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	24 989 671,23	23 333 290,81
UNITED STATES OF AMERICA 0.125% 15-01-30	19 486 579,17	20 082 539,91
UKT 2 1/4 09/07/23		34 066 690,92
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.875% 15-02-32	19 168 153,52	12 621 205,39
RFA 1.75% 15/02/2024	12 946 292,81	12 665 595,21
ALLEMAGNE 0.5% 15/02/25	12 573 664,04	12 177 142,12
IPSEN ZCP 25-04-22	10 002 584,00	10 000 000,00
KION GROUP AG ZCP 19-04-22	10 000 845,90	10 000 000,00

12. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 83 711 385,79**
  - o Prêts de titres : 83 711 385,79
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 406 595 077,03**
  - o Change à terme : 106 851 514,24
  - o Future : 224 434 135,83
  - o Options : 15 309 426,96
  - o Swap : 60 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH	BNP PARIBAS FRANCE SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	117 782 224,88
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	**117 782 224,88**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	9 922 356,20
Total	**9 922 356,20**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	429 625,07
. Autres revenus	
Total des revenus	**429 625,07**
. Frais opérationnels directs	26 643,71
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	**26 643,71**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	83 711 385,79				
% de l'Actif Net*	16,27%				

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	83 711 385,79				
% de l'Actif Net	13,73%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

FRANCE GOVERNMENT BOND OAT FRANCE	84 987 742,55				
REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE FRANCE	32 794 482,33				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH LUXEMBOURG	83 711 385,79				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations	117 782 224,88				
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro	117 782 224,88				

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an	8 948 293,55				
Plus d'1 an	14 591 495,17				
Ouvertes	94 242 436,16				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine	125 112,95				
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	83 586 272,84				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres	117 782 224,88				
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	428 920,69			704,38	
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	26 643,71				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
o Dépôt
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité
o Prises en pension Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.
Actuellement, la pratique est plutôt de pas utiliser le cash.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPC. Les opérations de cessions temporaires de titres sont conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par SCHELCHER PRINCE GESTION.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sélection des intermédiaires

Le comité courtier est réalisé chaque semestre en collaboration avec Amundi Intermédiation, le délégataire de la prestation de sélection et d'exécution des ordres de SCHELCHER PRINCE GESTION. Les différents courtiers et contreparties sont évalués par Amundi, et sur événements par SCHELCHER PRINCE GESTION, selon une liste de critères définis dans le contrat de prestations de services (volumes d'opérations, prix, exécution, recherche…). Tout nouvel intermédiaire doit être avalisé par le « comité de courtiers et contrepartie » qui regroupe les équipes d'Amundi Intermédiation. A la suite de chaque Comité, la liste est mise à jour avec les nouveaux entrants, les sortants et la modification de la note globale des courtiers et contreparties déjà présent.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 321–115 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, SCHELCHER PRINCE GESTION tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport est disponible sur simple demande à la société de gestion.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de SCHELCHER PRINCE GESTION

Conformément à l'article 321-122 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles SCHELCHER PRINCE GESTION a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible auprès de la société de gestion sur simple demande

CRITERES ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site internet : www.spgestion.fr

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Cette section décrit le positionnement du Fonds au regard de la réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR ») et des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (réglementation « Taxonomie »).

Le Compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers investissable au sens de la réglementation SFDR (article 8), à savoir la prise en compte de critères ESG dans la sélection des actifs financiers. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille devra être systématiquement supérieure à la note ESG pondérée de l'univers couvert par nos bases de données après élimination des 20 % les plus mauvaises valeurs. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

L'univers investissable est alors constitué des émetteurs ayant un score ESG satisfaisant tout en excluant :

- les sociétés impliquées dans les armes controversées (bombes à sous-munition, mines antipersonnel) ;
- les sociétés impliquées dans de graves violations des normes internationales et qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- les sociétés les plus impliquées dans l'extraction ou la génération de charbon (exposées à plus de 10% de leur chiffre d'affaires ou mix énergétique) ;
- les sociétés les plus impliquées dans les énergies fossiles non conventionnelles (exposées à plus de 30% de leur production) ;
- les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (violation des droits de l'Homme, travail des enfants, paradis fiscaux, etc).

L'indice désigné comme indice de référence du Compartiment est non adapté aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit.

a) **Description du Fonds conformément à la réglementation SFDR :**

i. Le Fonds intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir, les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et de gouvernance auxquels ils font face (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés).

ii. L'indice de référence retenu n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales poursuivies par le Fonds.

b) Description du Fonds conformément à la réglementation Taxonomie

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

i. Atténuation des changements climatiques,
ii. Adaptation aux changements climatiques,
iii. Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
iv. Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
v. Prévention et contrôle de la pollution
vi. Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le poids des investissements effectués dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie 2020/852 est calculé en pondérant par la dernière valorisation retenue pour la valorisation du Fonds, les actifs alignés à la taxonomie européenne. Ce Fonds investira entre 0% et 10% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxonomie Européenne en matière d'atténuation du changement climatique et/ou de l'adaptation au changement climatique.

C) Disclaimer

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

POLITIQUE DE VOTE

En application de la réglementation, la politique de droit de vote de Schelcher Prince Gestion, société de gestion de votre OPCVM, est disponible au sein de la société de gestion.

INFORMATION SUR LES GARANTIES FINANCIERES EXIGEES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE PRETS DE TITRES

Les garanties financières reçues par le fonds prennent la forme de transfert de titres et/ou d'espèces.
- Garanties financières en espèces en Euro sur un compte bloqué ;
- Garanties financières en obligations gouvernementales avec un rating minimum.

Les titres comme les espèces remis en garantie ne sont pas réinvestis.

RISQUE GLOBAL ET EFFET DE LEVIER

La mesure du risque global est réalisée par la méthode de l'engagement.
Le compartiment a la possibilité de s'exposer sur les marchés financiers au moyen de position prise hors-bilan dans la limite d'une fois l'actif.

A la clôture de l'exercice au 31/12/2022, le niveau d'effet levier net était de 21%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

SCHELCHER PRINCE GESTION a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés.

Cette politique dont la mise en œuvre et son actualisation relève de la Direction générale est validée et contrôlée dans son application par le comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA auquel appartient SCHELCHER PRINCE GESTION.

Compte tenu de la taille de SCHELCHER PRINCE GESTION et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Direction Générale).

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composante variable de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;
Les « bonus » annuels des collaborateurs de SCHELCHER PRINCE GESTION sont validés par le Comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA sur proposition du Directeur Général de la société.
Le « bonus » annuel est attribué à chaque collaborateur en fonction de sa performance professionnelle, de son apport au développement de la société, de la qualité de son travail et du respect des procédures et de la réglementation.
Lorsque la performance professionnelle dépend de performances financières pluriannuelles, ces dernières doivent être ajustées des risques associés.

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur trois exercices en application des règles suivantes :

- La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
- La partie différée est égale à une part du bonus progressive en fonction de son importance et qui est plafonnée à 50 %.
- La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de SCHELCHER PRINCE GESTION. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA.

Au titre de l'exercice 2022, le poste rémunération de l'ensemble des collaborateurs s'est décomposé ainsi :

3. Rémunération brute fixe (compte 641100 Salaires et appointements) : 4.455.408,46 €
4. Rémunération variable (provision au titre de 2022) : 2.170.000 €

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SCHELCHER PRINCE GESTION
72, rue Pierre Charron – 75008 PARIS
Tél : 01.53.29.31.85
e-mail : nathalie.gauquelin@ spgestion.fr

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

13. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**643 414 471,52**	**546 589 163,16**
Actions et valeurs assimilées	**9 638 645,79**	**3 577 172,45**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 638 645,79	3 577 172,45
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**484 471 520,34**	**424 988 313,97**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	478 531 090,89	415 355 060,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 940 429,45	9 633 253,22
Titres de créances		**12 707 543,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		12 707 543,00
Titres de créances négociables		12 707 543,00
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**59 606 785,59**	**58 840 192,93**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	58 676 534,95	57 961 462,28
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	930 250,64	878 730,65
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	**83 765 243,40**	**43 399 280,46**
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	83 765 243,40	43 399 280,46
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**5 932 276,40**	**3 076 660,35**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 826 146,18	2 988 569,63
Autres opérations	106 130,22	88 090,72
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**111 774 598,27**	**105 134 218,78**
Opérations de change à terme de devises	106 851 514,24	101 155 538,44
Autres	4 923 084,03	3 978 680,34
COMPTES FINANCIERS	**104 607 170,71**	**102 252 319,15**
Liquidités	104 607 170,71	102 252 319,15
TOTAL DE L'ACTIF	**859 796 240,50**	**753 975 701,09**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	588 343 613,65	594 801 977,83
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	0,06	0,74
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	14 452 920,06	2 659 801,21
Résultat de l'exercice (a,b)	6 952 165,07	7 504 221,66
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**609 748 698,84**	**604 966 001,44**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**124 043 693,48**	**19 043 568,49**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	117 782 225,80	15 769 685,89
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	0,92	0,62
Autres opérations temporaires	117 782 224,88	15 769 685,27
Instruments financiers à terme	6 261 467,68	3 273 882,60
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 690 743,24	3 232 853,82
Autres opérations	570 724,44	41 028,78
DETTES	**125 943 037,39**	**129 961 722,07**
Opérations de change à terme de devises	106 539 518,51	100 557 851,91
Autres	19 403 518,88	29 403 870,16
COMPTES FINANCIERS	**60 810,79**	**4 409,09**
Concours bancaires courants	60 810,79	4 409,09
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**859 796 240,50**	**753 975 701,09**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBS SCH 0322		74 611 980,00
EURO SCHATZ 0323	41 008 380,00	
FV CBOT UST 5 0323	46 010 649,17	
LIFFE LG GILT 0322		8 181 872,32
JAP GOVT 10 0323	10 329 623,35	
XEUR FOAT EUR 0323	25 460 000,00	
EURO BOBL 0322		109 390 040,00
EURO BOBL 0323	50 119 750,00	
FGBL BUND 10A 0322		59 979 500,00
FGBL BUND 10A 0323	19 939 500,00	
US 10YR NOTE 0322		7 113 139,73
US 10YR NOTE 0323	31 566 233,31	
XEUR FGBX BUX 0322		13 851 580,00
CBOE VIX FUT 0222		2 917 292,91
Options		
EUREX EURO BUND 01/2023 CALL 138	2 548 800,00	
EUREX EURO BUND 01/2023 CALL 136	5 522 400,00	
NASDAQ 100 INDEX 03/2022 CALL 16600		3 837 820,57
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3700	2 359 631,64	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3850	4 878 595,32	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
VALEO 3.25% 01/24_20	5 000 000,00	5 000 000,00
ACCOR 3.625 09-23_20	5 000 000,00	5 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S38	25 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S38	15 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S38	10 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	181 336,25	1 405,81
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	10 832 289,02	10 288 277,17
Produits sur titres de créances	20 072,04	4 828,91
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	429 625,07	78 902,65
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**11 463 322,38**	**10 373 414,54**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	26 643,71	265,63
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	292 150,48	399 016,89
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**318 794,19**	**399 282,52**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**11 144 528,19**	**9 974 132,02**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 754 718,29	3 105 667,18
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**7 389 809,90**	**6 868 464,84**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-437 644,83	635 756,82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**6 952 165,07**	**7 504 221,66**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010707539 – Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Part D :
Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0013318763 – Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Part Z :
Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0013252905 – Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Part U :
Taux de frais maximum de 0,80% TTC

FR0013252889 – Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Part AC :
Taux de frais maximum de 0,60% TTC

FR0010705491 – Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Part C :
Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0010707513 – Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Part P :
Taux de frais maximum de 0,80% TTC

Commission de surperformance

15% TTC l'an de la surperformance du compartiment par rapport à l'indice exane ECI Euro.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance d'une catégorie d'actions du compartiment est définie comme la différence positive entre la quote-part de l'actif net correspondant à cette catégorie d'actions du compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net de référence réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.
A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance alors définie est égale à 15 % de cette surperformance et fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance du compartiment.
Une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion, même si la performance absolue du compartiment est négative.
En cas de rachat des actions en circulation ayant servi d'assiette au calcul de la commission de surperformance, la quote-part de la commission de surperformance correspondante aux rachats d'actions reste acquise à la société de gestion.
Hormis cette quote-part sur les rachats, la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la fin de chaque période de référence qui débute au 1er juillet N et se termine au 30 juin N+1.
Cette commission est directement imputée au compte de résultat de l'OPCVM. La société de gestion se réserve la possibilité de ne pas la prélever.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AC	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG C	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG D	Distribution	Capitalisation
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG P	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG U	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Z	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**604 966 001,44**	**499 046 552,19**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	186 706 090,53	211 864 280,58
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-172 418 206,74	-114 939 931,14
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 495 420,35	11 881 351,09
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-17 358 412,23	-4 049 267,62
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	67 733 226,34	8 752 110,62
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-47 482 193,25	-14 988 839,21
Frais de transactions	-582 041,68	-487 103,84
Différences de change	5 748 319,87	3 130 165,02
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-33 141 001,34	-4 219 586,86
Différence d'estimation exercice N	*-27 876 867,43*	*5 264 133,91*
Différence d'estimation exercice N-1	*-5 264 133,91*	*-9 483 720,77*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 696 730,65	2 123 579,10
Différence d'estimation exercice N	*4 844 529,99*	*2 147 799,34*
Différence d'estimation exercice N-1	*-2 147 799,34*	*-24 220,24*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-5 045,00	-15 773,33
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 389 809,90	6 868 464,84
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**609 748 698,84**	**604 966 001,44**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	461 546 180,08	75,69
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 254 513,37	1,19
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	475 703,83	0,08
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	9 254 693,61	1,52
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 940 429,45	0,97
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**484 471 520,34**	**79,45**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	7 238 226,96	1,19
Crédit	60 000 000,00	9,84
Taux	232 505 335,83	38,13
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**299 743 562,79**	**49,16**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	467 882 350,43	76,73			7 246 505,40	1,19	9 342 664,51	1,53
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres	82 083 203,54	13,46			1 628 182,25	0,27		
Comptes financiers							104 607 170,71	17,16
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	108 527 531,27	17,80					9 254 693,61	1,52
Comptes financiers							60 810,79	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	232 505 335,83	38,13						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	7 004 806,82	1,15	17 081 849,75	2,80	85 012 083,34	13,94	154 321 258,53	25,31	221 051 521,90	36,25
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres					30 032 662,90	4,93	35 490 470,75	5,82	18 188 252,14	2,98
Comptes financiers	104 607 170,71	17,16								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres			8 948 293,55	1,47	11 553 043,93	1,89	3 038 451,24	0,50	94 242 436,16	15,46
Comptes financiers	60 810,79	0,01								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					41 008 380,00	6,73	96 130 399,17	15,77	95 366 556,66	15,64
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 PLN		Devise 3 CZK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	21 695 405,24	3,56					2 027 115,91	0,33
Titres de créances								
OPC	930 250,64	0,15						
Opérations temporaires sur titres	10 468 862,14	1,72					746 878,04	0,12
Créances	355 335,68	0,06					5 189 241,41	0,85
Comptes financiers	41 586 317,84	6,82					5 688 991,55	0,93
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres	0,49						0,30	
Dettes	79 699 978,23	13,07	8 433 709,63	1,38	8 201 028,58	1,34	5 045 520,88	0,83
Comptes financiers			55 862,68	0,01	107,55		4 840,56	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	77 576 882,48	12,72					10 329 623,35	1,69
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	5 157 604,21
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	101 693 910,03
	Dépôts de garantie en espèces	3 686 813,28
	Coupons et dividendes en espèces	266 270,75
	Collatéraux	970 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		**111 774 598,27**
DETTES		
	Vente à terme de devise	101 380 237,32
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	5 159 281,19
	Achats à règlement différé	9 143 469,86
	Frais de gestion fixe	305 269,59
	Collatéraux	9 922 356,20
	Autres dettes	32 423,23
TOTAL DES DETTES		**125 943 037,39**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-14 168 439,12**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-226,000	-1 150 216,34
Solde net des souscriptions/rachats	-226,000	-1 150 216,34
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	298,000	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG C		
Actions souscrites durant l'exercice	3 985,630	68 470 649,16
Actions rachetées durant l'exercice	-7 067,417	-120 236 006,84
Solde net des souscriptions/rachats	-3 081,787	-51 765 357,68
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	15 339,142	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-56,559	-685 073,15
Solde net des souscriptions/rachats	-56,559	-685 073,15
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	28,850	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG P		
Actions souscrites durant l'exercice	685 114,049	110 960 802,20
Actions rachetées durant l'exercice	-295 746,140	-47 489 279,00
Solde net des souscriptions/rachats	389 367,909	63 471 523,20
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 987 903,582	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG U		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	97,709	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Z		
Actions souscrites durant l'exercice	69 722,906	7 274 639,17
Actions rachetées durant l'exercice	-27 476,901	-2 857 631,41
Solde net des souscriptions/rachats	42 246,005	4 417 007,76
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	201 796,248	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG C Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG D Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG P Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG U Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Z Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	14 775,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 207 916,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 263,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 453 733,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG U	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	747,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	75 282,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			58 676 534,95
	FR0007045109	FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	3 957 854,58
	FR0000284093	SCHELCHER CONVERTIBLE ESG I	2 540 807,60
	FR0011158179	SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	1 510 089,69
	FR0007496989	SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	16 178 567,61
	FR0010232587	SCHELCHER MULTI ASSET Part I	3 980 852,26
	FR0011026707	SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG C	2 925 126,00
	FR0007015169	SCHELCHER SHORT TERM ESG C	27 583 237,21
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**58 676 534,95**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,06	0,74
Résultat	6 952 165,07	7 504 221,66
Total	**6 952 165,13**	**7 504 222,40**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	17 947,67	33 747,12
Total	**17 947,67**	**33 747,12**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 565 493,66	4 540 052,42
Total	**3 565 493,66**	**4 540 052,42**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG D		
Affectation		
Distribution	4 689,86	14 935,47
Report à nouveau de l'exercice	0,10	0,19
Capitalisation		
Total	**4 689,96**	**14 935,66**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	28,850	85,409
Distribution unitaire	162,56	174,87
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/12/2022	31/12/2021
Action **SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG P**		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 077 268,37	2 675 695,30
Total	**3 077 268,37**	**2 675 695,30**

	30/12/2022	31/12/2021
Action **SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG U**		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	879,15	124,81
Total	**879,15**	**124,81**

	30/12/2022	31/12/2021
Action **SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Z**		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	285 886,32	239 667,09
Total	**285 886,32**	**239 667,09**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	14 452 920,06	2 659 801,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**14 452 920,06**	**2 659 801,21**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	36 908,98	12 197,96
Total	**36 908,98**	**12 197,96**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	6 258 442,01	1 407 925,22
Total	**6 258 442,01**	**1 407 925,22**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	8 216,03	4 736,28
Total	**8 216,03**	**4 736,28**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORTDURATION ESG P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	7 638 296,38	1 158 274,37
Total	**7 638 296,38**	**1 158 274,37**

	30/12/2022	31/12/2021
Action **SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG U**		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	9 241,72	2 341,99
Total	**9 241,72**	**2 341,99**

	30/12/2022	31/12/2021
Action **SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Z**		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	501 814,94	74 325,39
Total	**501 814,94**	**74 325,39**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**498 063 892,22**	**499 046 552,19**	**604 966 001,44**	**609 748 698,84**
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AC en EUR				
Actif net	6 015 031,83	5 318 868,45	2 775 692,84	1 558 022,86
Nombre de titres	1 197,898	1 021,000	524,000	298,000
Valeur liquidative unitaire	5 021,32	5 209,46	5 297,12	5 228,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	44,87	-30,66	23,27	123,85
Capitalisation unitaire sur résultat	60,38	68,07	64,40	60,22
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG C en EUR				
Actif net	284 752 335,41	299 162 256,59	321 229 935,27	264 538 706,49
Nombre de titres	17 295,063	17 479,039	18 420,929	15 339,142
Valeur liquidative unitaire	16 464,37	17 115,48	17 438,31	17 245,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	146,91	-100,74	76,43	408,00
Capitalisation unitaire sur résultat	230,40	256,42	246,46	232,44
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG D en EUR				
Actif net	989 986,26	353 256,63	1 049 673,57	345 555,46
Nombre de titres	82,850	28,850	85,409	28,850
Valeur liquidative unitaire	11 949,14	12 244,59	12 289,96	11 977,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	106,86	-71,78	55,45	284,78
Distribution unitaire sur résultat	167,46	184,68	174,87	162,56
Crédit d'impôt unitaire				
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG P en EUR				
Actif net	195 888 716,22	180 818 701,86	262 864 914,35	322 000 773,49
Nombre de titres	1 251 651,370	1 115 863,249	1 598 535,673	1 987 903,582
Valeur liquidative unitaire	156,50	162,04	164,44	161,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,40	-0,95	0,72	3,84
Capitalisation unitaire sur résultat	1,57	1,80	1,67	1,54

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG U en USD				
Actif net en USD			100 179,01	100 749,70
Nombre de titres			97,709	97,709
Valeur liquidative unitaire en USD			1 025,27	1 031,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR			23,96	94,58
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR			1,27	8,99
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Z en EUR				
Actif net	10 417 822,50	13 393 468,66	16 957 692,72	21 211 239,32
Nombre de titres	103 816,629	128 392,308	159 550,243	201 796,248
Valeur liquidative unitaire	100,34	104,31	106,28	105,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,89	-0,61	0,46	2,48
Capitalisation unitaire sur résultat	1,40	1,56	1,50	1,41

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
ACCOR ACQUISITION CO BSA	EUR	199 999	2 099,99	
ACCOR ACQUISITION CO SA	EUR	197 666	1 956 893,40	0,32
TOTAL ETATS-UNIS			**1 958 993,39**	**0,32**
FRANCE				
DEE TECH SA-CLASS B	EUR	208 333	2 052 080,05	0,34
PIERRE & VACANCES	EUR	2 883 184	3 108 072,35	0,51
TERACT RTS 16-11-25	EUR	350 000	7 000,00	
TRANSITION	EUR	250 000	2 462 500,00	0,40
TRANSITION PARIS 8 (TRANSITION SA) CW 16-06-26	EUR	250 000	50 000,00	0,01
TOTAL FRANCE			**7 679 652,40**	**1,26**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**9 638 645,79**	**1,58**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**9 638 645,79**	**1,58**
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15-01-28	EUR	1 500 000	1 352 342,50	0,22
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	2 400 000	2 210 340,00	0,37
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	100 000	97 087,81	0,01
DOUGLAS 6.0% 08-04-26	EUR	1 400 000	1 194 517,54	0,19
FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT SERVICES WO 1.875% 31-03-28	EUR	7 000 000	6 104 110,75	1,00
FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT SERVICES WO 2.125% 09-07-27	EUR	7 500 000	6 783 360,10	1,12
FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO KGAA 3.875% 20-09-27	EUR	8 492 000	8 214 967,69	1,35
IHO VERWALTUNGS GMBH FIX 15-05-25	EUR	5 500 000	5 057 130,83	0,83
KION GROUP AG 1.625% 24-09-25	EUR	600 000	536 619,95	0,09
RAG STIFTUNG ZCP 02-10-24 CV	EUR	500 000	467 267,50	0,08
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	600 000	576 791,05	0,10
SCHAEFFLER AG 3.375% 12-10-28	EUR	1 500 000	1 322 699,49	0,21
VERTICAL MID 4.375% 15-07-27	EUR	1 600 000	1 460 098,67	0,24
ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 252 575,41	0,20
ZF FINANCE 3.75% 21-09-28 EMTN	EUR	7 000 000	5 985 314,52	0,98
TOTAL ALLEMAGNE			**42 615 223,81**	**6,99**
AUTRICHE				
PIERER INDUST 2.5% 22-04-28	EUR	2 350 000	2 273 705,48	0,37
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.75% 27-01-28	EUR	5 500 000	5 708 242,81	0,94
SAPPI PAPIER 3.625% 15-03-28	EUR	2 380 000	2 081 191,00	0,34
TOTAL AUTRICHE			**10 063 139,29**	**1,65**
BELGIQUE				
ETHIAS VIE 5.0% 14-01-26	EUR	4 800 000	4 927 935,12	0,81
SARENS FINANCE COMPANY NV 5.75% 21-02-27	EUR	1 600 000	1 260 045,33	0,21
TOTAL BELGIQUE			**6 187 980,45**	**1,02**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.25% 14-09-28	EUR	6 500 000	6 528 734,90	1,07
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24	EUR	2 669 323	8 436,33	0,01
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24	EUR	2 669 323	8 007,97	
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% PERP	EUR	6 539 999	71 526,60	0,01
ABERTIS INFRA 0.625% 15-07-25	EUR	800 000	735 964,16	0,12
ABESM 3.75% 20/06/2023	EUR	1 600 000	1 634 535,56	0,26
BANCO DE CREDITO SOCIAL 8.0% 22-09-26	EUR	2 600 000	2 673 970,89	0,44
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	2 000 000	2 014 271,10	0,33
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.5% 04-07-27	EUR	1 000 000	787 870,55	0,12
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 2.75% 25-03-25	EUR	1 100 000	1 029 981,99	0,17
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	EUR	2 700 000	2 459 133,00	0,41
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	3 521 000	3 246 541,96	0,53
VIA CELERE DERROLLOS INMOBILIARIOS 5.25% 01-04-26	EUR	2 000 000	1 823 923,33	0,30
TOTAL ESPAGNE			**23 022 898,34**	**3,77**
ETATS-UNIS				
AT T 2.75% 19-05-23	EUR	5 000 000	5 091 167,12	0,84
BELDEN CDT 3.875% 15-03-28	EUR	2 000 000	1 860 020,00	0,31
BERRY PLASTICS 1.0% 15-01-25	EUR	3 642 000	3 448 587,63	0,56
BERRY PLASTICS 1.5% 15-01-27	EUR	1 658 000	1 492 881,22	0,25
CARNIVAL CORPORATION 10.125% 01-02-26	EUR	1 500 000	1 560 525,00	0,25
CARNIVAL CORPORATION 7.625% 01-03-26	EUR	2 400 000	2 007 336,67	0,33
F 2.33 11/25/25	EUR	2 000 000	1 851 039,18	0,31
FORD MOTOR CREDIT 2.386% 17-02-26	EUR	1 986 000	1 859 955,25	0,30
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	2 000 000	1 925 079,04	0,31
IBM INTL BUSINESS MACHINES 0.375% 31-01-23	EUR	7 000 000	7 004 806,82	1,14
LOUIS DREYFUS COMPANY BV 1.625% 28-04-28	EUR	1 800 000	1 552 842,25	0,26
LOUIS DREYFUS COMPANY BV FIX 2.375% 27-11-25	EUR	5 000 000	4 772 087,67	0,79
QUINTILES IMS 2.25% 15-01-28	EUR	6 000 000	5 362 080,00	0,87
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.875% 15-02-32	USD	7 000 000	5 610 588,73	0,92
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.375% 15-05-29	USD	100 000	85 506,04	0,02
WMG ACQUISITION 2.75% 15-07-28	EUR	2 561 000	2 350 084,58	0,38
TOTAL ETATS-UNIS			**47 834 587,20**	**7,84**
FRANCE				
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	11 000 000	10 920 028,49	1,79
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	1 600 000	1 479 019,51	0,25
AIR FR KLM 3.875% 01-07-26	EUR	100 000	91 673,66	0,01
ARVAL SERVICE LEASE 4.75% 22-05-27	EUR	3 500 000	3 562 110,14	0,58
BNP 1 5/8 07/02/31	EUR	6 600 000	5 236 811,59	0,85
BNP PAR 3.625% 01-09-29 EMTN	EUR	9 700 000	9 410 261,66	1,54
BOUYGUES 4.625% 07-06-32	EUR	3 400 000	3 482 686,14	0,57
BPCE 4.0% 29-11-32 EMTN	EUR	4 400 000	4 296 272,71	0,70
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.125% 23-03-26	EUR	1 900 000	1 766 943,13	0,29
COMPAGNIE GLE DE GEOPHYSIQUE 7.75% 01-04-27	EUR	129 000	107 889,37	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.375% 19-09-27	EUR	10 000 000	9 810 463,70	1,61
ELIS EX HOLDELIS 2.875% 15-02-26	EUR	100 000	98 340,80	0,01
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	1 400 000	1 462 352,74	0,24
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	1 106 000	838 621,74	0,14
FAURECIA 2.75% 15-02-27	EUR	3 633 000	3 075 970,28	0,50
FAURECIA 3.75% 15-06-28	EUR	1 500 000	1 281 877,50	0,21
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	EUR	10 000 000	9 091 669,86	1,49
JCDECAUX 2.0% 24-10-24	EUR	3 700 000	3 585 042,52	0,59
LAGARDERE 1.75% 07-10-27	EUR	3 500 000	3 261 979,62	0,54
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	2 600 000	2 103 837,67	0,35
ORANO 2.75% 08-03-28 EMTN	EUR	5 000 000	4 627 090,41	0,76
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	4 000 000	3 996 555,07	0,65
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	3 900 000	3 998 477,94	0,66
PAPREC 3.5% 01-07-28	EUR	2 200 000	1 939 940,44	0,32
RCI BANQUE 4.75% 06-07-27 EMTN	EUR	4 117 000	4 195 098,64	0,69
RENAULT 1.125% 04-10-27	EUR	100 000	80 783,98	0,02
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 834 850,55	0,31
REXEL 2.125% 15-06-28	EUR	4 150 000	3 660 165,13	0,60
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	4 000 000	3 489 130,00	0,57
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	7 000 000	6 560 483,42	1,08
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	3 600 000	3 111 716,09	0,51
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	EUR	2 700 000	2 747 329,52	0,45
TEREOS FINANCE GROUPE I 4.75% 30-04-27	EUR	1 900 000	1 747 016,75	0,29
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.5% 30-10-25	EUR	1 547 000	1 581 815,24	0,26
UBISOFT ENTERTAINMENT SA	EUR	6 200 000	4 772 773,59	0,79
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	989 652	992 147,57	0,16
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	1 500 000	1 312 271,71	0,21
TOTAL FRANCE			**125 611 498,88**	**20,60**
GRECE				
ALPHA BANK AE 7.5% 16-06-27	EUR	1 000 000	996 413,63	0,17
MYTILINEOS 2.25% 30-10-26	EUR	100 000	90 962,29	0,01
TOTAL GRECE			**1 087 375,92**	**0,18**
IRLANDE				
ASG FINANCE DAC 7.875% 03-12-24	USD	925 000	845 468,20	0,14
TOTAL IRLANDE			**845 468,20**	**0,14**
ITALIE				
BANCO BPM 6.0% 13-09-26 EMTN	EUR	5 000 000	5 183 229,79	0,85
FERRARI NV 1.5% 27-05-25	EUR	322 000	307 702,30	0,05
GAMMA BID 5.125% 15-07-25	EUR	1 500 000	1 462 015,00	0,24
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 1.625% 20-10-28	EUR	5 500 000	4 695 952,36	0,77
JUVENTUS FOOTBALL CLUB 3.375% 19-02-24	EUR	37 000	36 594,63	0,01
LOTTOMATICA 9.75% 30-09-27	EUR	1 100 000	1 171 307,50	0,19
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.375% 12-10-27	EUR	2 000 000	1 697 851,37	0,28
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	3 000 000	3 064 630,27	0,50
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	384 000	315 732,53	0,05
TOTAL ITALIE			**17 935 015,75**	**2,94**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
ARENA LUXEMBOURG FINANCE SARL 1.875% 01-02-28	EUR	1 000 000	814 016,67	0,13
CNH INDU 2.875% 17-05-23 EMTN	EUR	1 384 000	1 407 853,52	0,23
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 0.0% 01-04-24	EUR	8 149 000	7 797 941,08	1,28
CULLINAN HOLDCO SCSP 4.625% 15-10-26	EUR	2 902 000	2 586 148,74	0,42
HT TROPLAST 9.25% 15-07-25	EUR	1 000 000	960 521,67	0,16
LINCOLN FINANCING SARL E3R+3.875% 01-04-24	EUR	6 000 000	5 989 200,00	0,98
MOVIDA EUROPE 5.25% 08-02-31	USD	2 099 000	1 522 108,52	0,25
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18-06-25	EUR	3 400 000	3 280 174,08	0,54
TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28	EUR	1 700 000	1 572 684,78	0,26
TOTAL LUXEMBOURG			**25 930 649,06**	**4,25**
MALTE				
MEDIA AND GAMES INVEST	EUR	1 300 000	1 257 305,40	0,20
TOTAL MALTE			**1 257 305,40**	**0,20**
MARSHALL, ILES				
SEASPAN 5.5% 01-08-29	USD	3 100 000	2 301 645,72	0,38
SEASPAN 6.5% 29-04-26	USD	3 500 000	3 276 556,05	0,54
TOTAL MARSHALL, ILES			**5 578 201,77**	**0,92**
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	2 600 000	2 230 210,37	0,36
ASHLAND SERVICES BV 2.0% 30-01-28	EUR	4 839 000	4 179 952,40	0,69
DUFRY ONE BV 2.0% 15-02-27	EUR	1 734 000	1 437 540,91	0,23
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 3.875% 05-01-26	EUR	1 808 000	1 866 484,59	0,30
QPARK HOLDING I BV 2.0% 01-03-27	EUR	2 000 000	1 692 205,56	0,28
STELLANTIS NV 3.75% 29-03-24	EUR	5 000 000	5 143 235,62	0,85
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	EUR	3 000 000	2 229 570,00	0,37
TOTAL PAYS-BAS			**18 779 199,45**	**3,08**
POLOGNE				
CANPACK SA EASTERN PA LAND INVEST HLDG 2.375% 01-11-27	EUR	1 430 000	1 137 236,50	0,19
TOTAL POLOGNE			**1 137 236,50**	**0,19**
PORTUGAL				
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	2 800 000	2 223 768,82	0,37
TOTAL PORTUGAL			**2 223 768,82**	**0,37**
ROYAUME-UNI				
CARNIVAL 1.0% 28-10-29	EUR	900 000	376 443,55	0,06
EC FINANCE 3.0% 15-10-26	EUR	5 800 000	5 308 266,76	0,87
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5% 15-06-26	EUR	1 700 000	1 629 084,50	0,27
JAGUAR LAND ROVER 6.875% 15-11-26	EUR	5 000 000	4 506 758,33	0,74
NMG FIN 7.5% 01-08-26	USD	2 800 000	2 113 102,53	0,35
STONEGATE PUB COMPANY FINANCING 8.25% 31-07-25	GBP	1 900 000	2 027 115,91	0,33
TECHNIPFMC 5.75% 30-06-25	EUR	700 000	742 811,23	0,12
TOTAL ROYAUME-UNI			**16 703 582,81**	**2,74**
SUEDE				
ELECTROLUX AB 4.125% 05-10-26	EUR	2 827 000	2 882 243,07	0,47

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTRUM AB 4.875% 15-08-25	EUR	2 701 000	2 485 730,30	0,41
VERISURE HOLDING AB 3.25% 15-02-27	EUR	1 500 000	1 326 110,00	0,22
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	3 440 000	3 679 501,40	0,61
VOLVO CAR AB 2.5% 07-10-27	EUR	4 000 000	3 562 149,59	0,58
TOTAL SUEDE			**13 935 734,36**	**2,29**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**360 748 866,01**	**59,17**
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
AMERICAN PRESIDENT COS LTD 8.0% 15-01-24	USD	5 950 000	5 940 429,45	0,97
TOTAL ETATS-UNIS			**5 940 429,45**	**0,97**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**5 940 429,45**	**0,97**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**366 689 295,46**	**60,14**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	EUR	377,726	3 957 854,58	0,65
SCHELCHER CONVERTIBLE ESG I	EUR	5 960	2 540 807,60	0,42
SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	EUR	98,029	1 510 089,69	0,25
SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	EUR	3 756,299	16 178 567,61	2,65
SCHELCHER MULTI ASSET Part I	EUR	154	3 980 852,26	0,65
SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG Part C	EUR	1 800	2 925 126,00	0,48
SCHELCHER SHORT TERM ESG C	EUR	106 068,976	27 583 237,21	4,52
TOTAL FRANCE			**58 676 534,95**	**9,62**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**58 676 534,95**	**9,62**
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
IRLANDE				
Tabula Haitong Asia ex-Japan High Yield Corp USD Bond ESG UC	USD	140 000	930 250,64	0,15
TOTAL IRLANDE			**930 250,64**	**0,15**
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			**930 250,64**	**0,15**
TOTAL Organismes de placement collectif			**59 606 785,59**	**9,77**
Titres reçus en garantie				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETAT 3.15% 10/02	EUR	5 025 000	9 254 693,61	1,52
FRANCE 1.75% 25/05/2023	EUR	8 870 000	8 948 293,55	1,47
FRANCE 1.75% 25-11-24	EUR	9 980 000	9 796 915,53	1,60
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-05-52	EUR	98 222 053	52 215 058,66	8,57
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	10 027 000	8 214 173,34	1,35
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.75% 25-10-32	EUR	13 700 000	16 894 324,84	2,77
FRAN GOVE BON 1.5% 25-05-31	EUR	8 469 000	7 664 185,71	1,25
FRENCH REP 1.0% 25-11-25	EUR	1 844 201	1 756 128,40	0,29

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	3 031 240	3 038 451,24	0,50
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**117 782 224,88**	**19,32**
TOTAL Titres reçus en garantie			**117 782 224,88**	**19,32**
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-117 782 224,88	-19,32
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	100 000	92 097,50	0,02
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	3 600 000	3 495 161,10	0,57
FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO KGAA 3.875% 20-09-27	EUR	758 000	733 271,96	0,12
KION GROUP AG 1.625% 24-09-25	EUR	300 000	268 309,97	0,04
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	200 000	192 263,68	0,03
TOTAL ALLEMAGNE			**4 781 104,21**	**0,78**
ESPAGNE				
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.5% 04-07-27	EUR	3 100 000	2 442 398,70	0,40
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 2.75% 25-03-25	EUR	3 900 000	3 651 754,32	0,60
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	1 679 000	1 548 123,81	0,25
VIA CELERE DERROLLOS INMOBILIARIOS 5.25% 01-04-26	EUR	500 000	455 980,83	0,08
TOTAL ESPAGNE			**8 098 257,66**	**1,33**
ETATS-UNIS				
BERRY PLASTICS 1.0% 15-01-25	EUR	2 358 000	2 232 775,85	0,37
BERRY PLASTICS 1.5% 15-01-27	EUR	342 000	307 940,52	0,05
CARNIVAL CORPORATION 10.125% 01-02-26	EUR	200 000	208 070,00	0,04
CARNIVAL CORPORATION 7.625% 01-03-26	EUR	200 000	167 278,06	0,03
FORD MOTOR CREDIT 2.386% 17-02-26	EUR	1 514 000	1 417 911,50	0,23
LOUIS DREYFUS COMPANY BV 1.625% 28-04-28	EUR	200 000	172 538,03	0,02
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.375% 15-05-29	USD	9 900 000	8 465 098,14	1,39
WMG ACQUISITION 2.75% 15-07-28	EUR	4 439 000	4 073 418,75	0,66
TOTAL ETATS-UNIS			**17 045 030,85**	**2,79**
FRANCE				
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	3 200 000	2 958 039,02	0,49
AIR FR KLM 3.875% 01-07-26	EUR	1 300 000	1 191 757,55	0,20
BNP 1 5/8 07/02/31	EUR	1 400 000	1 110 838,82	0,18
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.125% 23-03-26	EUR	100 000	92 997,01	0,02
COMPAGNIE GLE DE GEOPHYSIQUE 7.75% 01-04-27	EUR	3 071 000	2 568 435,98	0,43
ELIS EX HOLDELIS 2.875% 15-02-26	EUR	600 000	590 044,81	0,10
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	5 000 000	5 222 688,36	0,85
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	1 194 000	905 347,52	0,15
FAURECIA 2.75% 15-02-27	EUR	1 767 000	1 496 074,74	0,25
RCI BANQUE 4.75% 06-07-27 EMTN	EUR	883 000	899 750,33	0,14
RENAULT 1.125% 04-10-27	EUR	2 100 000	1 696 463,57	0,28
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	300 000	281 163,58	0,05
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	400 000	345 746,23	0,05
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.5% 30-10-25	EUR	453 000	463 194,77	0,07
UBISOFT ENTERTAINMENT SA	EUR	2 400 000	1 847 525,26	0,30
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	10 348	10 374,09	
TOTAL FRANCE			**21 680 441,64**	**3,56**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GRECE				
MYTILINEOS 2.25% 30-10-26	EUR	2 600 000	2 365 019,43	0,39
TOTAL GRECE			**2 365 019,43**	**0,39**
IRLANDE				
ASG FINANCE DAC 7.875% 03-12-24	USD	1 475 000	1 348 179,03	0,22
TOTAL IRLANDE			**1 348 179,03**	**0,22**
ITALIE				
FERRARI NV 1.5% 27-05-25	EUR	3 904 000	3 730 651,44	0,61
JUVENTUS FOOTBALL CLUB 3.375% 19-02-24	EUR	3 663 000	3 622 868,57	0,60
NW GLOBAL VENDING E3R+4.25% 01-11-26	EUR	1 900 000	1 628 182,25	0,27
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	816 000	670 931,62	0,11
TOTAL ITALIE			**9 652 633,88**	**1,59**
LUXEMBOURG				
CULLINAN HOLDCO SCSP 4.625% 15-10-26	EUR	398 000	354 682,01	0,05
MOVIDA EUROPE 5.25% 08-02-31	USD	901 000	653 368,17	0,10
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18-06-25	EUR	1 600 000	1 543 611,33	0,26
TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28	EUR	300 000	277 532,61	0,05
TOTAL LUXEMBOURG			**2 829 194,12**	**0,46**
PAYS-BAS				
ASHLAND SERVICES BV 2.0% 30-01-28	EUR	2 161 000	1 866 682,61	0,31
DUFRY ONE BV 2.0% 15-02-27	EUR	266 000	220 522,42	0,04
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 3.875% 05-01-26	EUR	692 000	714 384,59	0,11
TOTAL PAYS-BAS			**2 801 589,62**	**0,46**
PORTUGAL				
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	400 000	317 681,26	0,05
TOTAL PORTUGAL			**317 681,26**	**0,05**
ROYAUME-UNI				
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5% 15-06-26	EUR	200 000	191 657,00	0,03
STONEGATE PUB COMPANY FINANCING 8.25% 31-07-25	GBP	700 000	746 832,18	0,12
TOTAL ROYAUME-UNI			**938 489,18**	**0,15**
SUEDE				
ELECTROLUX AB 4.125% 05-10-26	EUR	9 173 000	9 352 251,72	1,53
INTRUM AB 4.875% 15-08-25	EUR	299 000	275 169,70	0,05
VOLVO CAR AB 2.5% 07-10-27	EUR	2 500 000	2 226 343,49	0,37
TOTAL SUEDE			**11 853 764,91**	**1,95**
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			**83 711 385,79**	**13,73**
Indemnités sur titres prêtés			53 857,61	0,01
Indemnités sur titres empruntés			-0,92	
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0323	EUR	-433	1 610 760,00	0,26
EURO SCHATZ 0323	EUR	-389	455 130,00	0,07
FGBL BUND 10A 0323	EUR	-150	1 272 000,00	0,20

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FV CBOT UST 5 0323	USD	455	-206 503,07	-0,03
JAP GOVT 10 0323	JPY	10	-49 709,45	-0,01
US 10YR NOTE 0323	USD	-300	364 546,73	0,06
XEUR FOAT EUR 0323	EUR	-200	1 832 000,00	0,31
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**5 278 224,21**	**0,86**
TOTAL Engagements à terme fermes			**5 278 224,21**	**0,86**
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3700	EUR	-200	-74 600,00	-0,01
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3850	EUR	200	210 000,00	0,03
EUREX EURO BUND 01/2023 CALL 136	EUR	200	-62 500,00	-0,01
EUREX EURO BUND 01/2023 CALL 138	EUR	-200	32 000,00	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			**104 900,00**	**0,02**
TOTAL Engagements à terme conditionnels			**104 900,00**	**0,02**
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ACCOR 3.625 09-23_20	EUR	-5 000 000	83 232,11	0,01
ITRAXX EUR XOVER S38	EUR	-10 000 000	-114 144,89	-0,02
ITRAXX EUR XOVER S38	EUR	-25 000 000	-285 362,22	-0,05
ITRAXX EUR XOVER S38	EUR	-15 000 000	-171 217,33	-0,02
VALEO 3.25% 01/24_20	EUR	-5 000 000	22 898,11	0,01
TOTAL Credit Default Swap			**-464 594,22**	**-0,07**
TOTAL Autres instruments financiers à terme			**-464 594,22**	**-0,07**
TOTAL Instrument financier à terme			**4 918 529,99**	**0,81**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-168 668,96	-158 040,72	-0,03
APPEL MARGE CACEIS	JPY	7 000 000	49 709,45	0,01
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-5 139 390	-5 139 390,00	-0,84
TOTAL Appel de marge			**-5 247 721,27**	**-0,86**
Créances			**111 774 598,27**	**18,33**
Dettes			**-125 943 037,39**	**-20,66**
Comptes financiers			**104 546 359,92**	**17,15**
Actif net			**609 748 698,84**	**100,00**

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG D	**EUR**	**28,850**	**11 977,65**	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG P	**EUR**	**1 987 903,582**	**161,98**	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Z	**EUR**	**201 796,248**	**105,11**	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AC	**EUR**	**298,000**	**5 228,26**	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG C	**EUR**	**15 339,142**	**17 245,99**	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG U	**USD**	**97,709**	**1 031,11**	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	4 100,45	EUR	142,13	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	589,41	EUR	20,43	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	4 689,86	EUR	162,56	EUR

14. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG

(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(**Actions AD:** Code ISIN : FR0013252897)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) + 1,80%, sur la durée de placement recommandée (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.).

La stratégie du compartiment consiste à gérer, de façon discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des obligations et autres titres de créances principalement libellés en euro.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens et internationaux couverts par les bases de données de la sociétés de gestion. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Ce compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, admis à la négociation sur un marché de l'Espace Economique Européen ou de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés (l'exposition au risque de change ne dépassera pas 10% de l'actif net).
Ce compartiment pourra notamment détenir des obligations contingentes, dans la limite de 10% de l'actif net, et subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net.
Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative» (ou à Haut Rendement), de notation inférieure à BBB – par des agences de notation (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch) ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net. Les titres de notation supérieure ou égal à BBB- (catégorie « Investment Grade ») augmentés des liquidités et des parts et actions OPCVM classifiés « monétaires » et « monétaire court terme » représenteront en permanence au moins 50% de l'actif net.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité du compartiment sera gérée dans une fourchette de -1 à 3.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables. La sensibilité action du compartiment ne pourra pas excéder 3%.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Leur utilisation aura pour objectif de couvrir ou d'exposer le portefeuille contre les risques actions, de taux, de crédit et de change. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.

Le compartiment distribue son résultat net et capitalise ses plus-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions AD.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.

La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans.

Profil de risque et de rendement

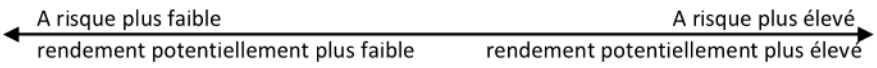

1	2	**3**	4	5	6	7

Sur le profil de risque mentionné dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, l'échelle de risque a été calculée sur la base de la volatilité hebdomadaire annualisée du compartiment depuis sa transformation, complétée sur un historique de 5 ans par celle d'un fonds comparable. Le compartiment se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre -1 et 3.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de sa valeur liquidative :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante accentue le risque de crédit.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis l'OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG

(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(**Actions C** : Code ISIN : FR0010705491)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) + 2%, sur la durée de placement recommandée (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.).

La stratégie du compartiment consiste à gérer, de façon discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des obligations et autres titres de créances principalement libellés en euro.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens et internationaux couverts par les bases de données de la sociétés de gestion. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, admis à la négociation sur un marché de l'Espace Economique Européen et de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés (l'exposition au risque de change ne dépassera pas 10% de l'actif net). Le compartiment pourra notamment détenir des obligations contingentes, dans la limite de 10% de l'actif net, et subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net.
Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative» (ou à Haut Rendement), de notation inférieure à BBB – par des agences de notation (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch) ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net. Les titres de notation supérieure ou égal à BBB- (catégorie « Investment Grade ») augmentés des liquidités et des parts et actions OPCVM classifiés « monétaires » et « monétaire court terme » représenteront en permanence au moins 50% de l'actif net.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité du compartiment sera gérée dans une fourchette de -1 à 3.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables. L'exposition globale du compartiment au risque actions ne pourra pas excéder 5% de l'actif net.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Leur utilisation aura pour objectif de couvrir ou d'exposer le portefeuille contre les risques actions, de taux, de crédit et de change. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions C.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans.

Profil de risque et de rendement

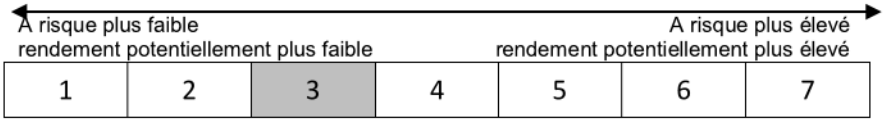

Sur le profil de risque mentionné dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, l'échelle de risque a été calculée sur la base de la volatilité hebdomadaire annualisée du compartiment depuis sa transformation, complétée sur un historique de 5 ans par celle d'un fonds comparable. Le compartiment se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre -1 et 3.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de sa valeur liquidative :

-Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante accentue le risque de crédit.

-Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

-Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG

(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(**Actions D** : Code ISIN FR0010707539)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment, de classification «Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) + 2%, sur la durée de placement recommandée (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.).

La stratégie du compartiment consiste à gérer, de façon discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des obligations et autres titres de créances principalement libellés en euro.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens et internationaux couverts par les bases de données de la sociétés de gestion. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, admis à la négociation sur un marché de l'Espace Economique Européen et de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés (l'exposition au risque de change ne dépassera pas 10% de l'actif net). Le compartiment, pourra notamment détenir des obligations contingentes, dans la limite de 10% de l'actif net, et subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net.
Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative» (ou à Haut Rendement), de notation inférieure à BBB – par des agences de notation (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch) ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net. Les titres de notation supérieure ou égal à BBB- (catégorie « Investment Grade ») augmentés des liquidités et des parts et actions OPCVM classifiés « monétaires » et « monétaire court terme » représenteront en permanence au moins 50% de l'actif net.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En de cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité du compartiment sera gérée dans une fourchette de -1 à 3.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables. L'exposition globale du compartiment au risque actions ne pourra pas excéder 5% de l'actif net.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Leur utilisation aura pour objectif de couvrir ou d'exposer le portefeuille contre les risques actions, de taux, de crédit et de change. Le compartiment, pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.

Le compartiment, distribue et/ ou capitalise annuellement son résultat net sur décision de la société de gestion (le compartiment pourra verser des acomptes sur dividendes) et capitalise ses plus-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions D.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — rendement potentiellement plus faible ⟵ ⟶ A risque plus élevé — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Sur le profil de risque mentionné dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, l'échelle de risque a été calculée sur la base de la volatilité hebdomadaire annualisée du compartiment depuis sa transformation, complétée sur un historique de 5 ans par celle d'un fonds comparable. Le compartiment se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre -1 et 3.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment, n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment, non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de sa valeur liquidative :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante accentue le risque de crédit.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG

(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(**Actions P** : Code ISIN : FR0010707513)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) + 1,70%, sur la durée de placement recommandée (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.).

La stratégie du compartiment consiste à gérer, de façon discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des obligations et autres titres de créances principalement libellés en euro.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens et internationaux couverts par les bases de données de la sociétés de gestion. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon."

Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, admis à la négociation sur un marché de l'Espace Economique Européen et de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés (l'exposition au risque de change ne dépassera pas 10% de l'actif net). Le compartiment pourra notamment détenir des obligations contingentes dans la limite de 10% de l'actif net, et subordonnées de tout type, jusqu'à 100% de l'actif net.
Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative» (ou à Haut Rendement), de notation inférieure à BBB – par des agences de notation (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch) ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net. Les titres de notation supérieure ou égal à BBB- (catégorie « Investment Grade ») augmentés des liquidités et des parts et actions d'OPCVM classifiées «monétaires » et « monétaires court terme » représenteront en permanence au moins 50% de l'actif net.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit.
En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité du compartiment sera gérée dans une fourchette de -1 à 3.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables. L'exposition globale du compartiment au risque actions ne pourra pas excéder 5% de l'actif net.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Leur utilisation aura pour objectif de couvrir ou d'exposer le portefeuille contre les risques actions, de taux, de crédit et de change. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions P.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.
Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Sur le profil de risque mentionné dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, l'échelle de risque a été calculée sur la base de la volatilité hebdomadaire annualisée du compartiment depuis sa transformation, complétée sur un historique de 5 ans par celle d'un fonds comparable. Le compartiment se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre -1 et 3.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de sa valeur liquidative:

-Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante accentue le risque de crédit.

-Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

-Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG

(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(Code ISIN Actions U : FR0013252905)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) + 1,70%, sur la durée de placement recommandée (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.).

La stratégie du compartiment consiste à gérer, de façon discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des obligations et autres titres de créances principalement libellés en euro.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens et internationaux couverts par les bases de données de la sociétés de gestion. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro et étant admis à la négociation sur un marché de la zone l'Espace Économique Européen ou de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés (l'exposition au risque de change ne dépassera pas 10% de l'actif net).
Le compartiment pourra notamment détenir des obligations contingentes, dans la limite de 10% de l'actif net, et subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net.
Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative» (ou à Haut Rendement), de notation inférieure à BBB – par des agences de notation (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch) ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net. Les titres de notation supérieure ou égal à BBB- (catégorie « Investment Grade ») augmentés des liquidités et des parts et actions OPCVM classifiés « monétaires » et « monétaire court terme » représenteront en permanence au moins 50% de l'actif net.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité du compartiment sera gérée dans une fourchette de -1 à 3.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état) dont le rendement actuariel sera positif à l'achat. Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables. L'exposition globale du compartiment au risque actions ne pourra pas excéder 5% de l'actif net.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Leur utilisation aura pour objectif de couvrir ou d'exposer le portefeuille contre les risques actions, de taux, de crédit et de change. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.

Les actions U (en dollar US (USD)) sont couvertes à au moins 90% et jusqu'à 110% contre le risque de change via des Swaps de change.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions U.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Sur le profil de risque mentionné dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, l'échelle de risque a été calculée sur la base de la volatilité hebdomadaire annualisée du compartiment depuis sa transformation, complétée sur un historique de 5 ans par celle d'un fonds comparable. Le compartiment se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre -1 et 3.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de sa valeur liquidative:

-Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante accentue le risque de crédit.

-Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

-Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG

(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(**Actions Z** : Code ISIN FR0013318763)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) + 2%, sur la durée de placement recommandée (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.).

La stratégie du compartiment consiste à gérer, de façon discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des obligations et autres titres de créances principalement libellés en euro.

Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens et internationaux couverts par les bases de données de la sociétés de gestion. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon."

Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, admis à la négociation sur un marché de l'Espace Economique Européen et de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés (l'exposition au risque de change ne dépassera pas 10% de l'actif net). Le compartiment pourra notamment détenir des obligations contingentes dans la limite de 10% de l'actif net, et subordonnées de tout type, jusqu'à 100% de l'actif net.

Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative» (ou à Haut Rendement), de notation inférieure à BBB – par des agences de notation (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch) ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net. Les titres de notation supérieure ou égal à BBB- (catégorie « Investment Grade ») augmentés des liquidités et des parts et actions d'OPCVM classifiées «monétaires » et « monétaires court terme » représenteront en permanence au moins 50% de l'actif net.

L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit.

En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité du compartiment sera gérée dans une fourchette de -1 à 3.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables. L'exposition globale du compartiment au risque actions ne pourra pas excéder 5% de l'actif net.

Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Leur utilisation aura pour objectif de couvrir ou d'exposer le portefeuille contre les risques actions, de taux, de crédit et de change. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions Z.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans.

Profil de risque et de rendement

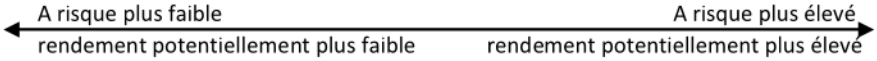

1	2	**3**	4	5	6	7

Sur le profil de risque mentionné dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, l'échelle de risque a été calculée sur la base de la volatilité hebdomadaire annualisée du compartiment depuis sa transformation, complétée sur un historique de 5 ans par celle d'un fonds comparable. Le compartiment se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre -1 et 3.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de sa valeur liquidative :

-Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante accentue le risque de crédit.
-Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.
-Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des

Dénomination du produit : Schelcher Flexible Short Duration ESG

Identifiant d'entité juridique : 969500MCACNZW41CQY24

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

«20040_SFDR_Type_9» : **Oui**
«20040_SFDR_Type_8» : **Non**

☐Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☐**Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

☐ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du pacte mondial des nations unies, hydrocarbures non conventionnels).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité sont calculés sur la part du portefeuille investie en titres vifs. Concernant l'indicateur Intensité carbone 1&2, le fonds a présenté une performance de 284,49 tCO2eq/M€. Concernant l'indicateur Application d'une politique en matière des droits de l'Homme (% des sociétés en portefeuille qui ne disposent pas de politique de protection des droits de l'Homme), le fonds a présenté une performance de 7,1.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

La mesure d'atteinte des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

N/A

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non pertinent pour ce produit.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Non pertinent pour ce produit.

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site de Schelcher Prince Gestion.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
SCHE SHT TERM ESG C	Financials	4,5%	FR
SCHEL GB HI YIELD I	Financials	2,7%	FR
ELEC AB 4.125 10-26	Consumer Discretionary	2,0%	SE
ACCOR 3.0 02-26	Consumer Discretionary	1,7%	FR
CRED MU 3.375 09-27	Financials	1,6%	FR
BNP PAR 3.625 09-29	Financials	1,5%	FR
FRAN GO 2.0 11-32	Government	1,5%	FR
FRES ME 3.875 09-27	Health Care	1,5%	DE
UNIT ST 2.375 05-29	Government	1,4%	US
CNH IND 0.0 04-24	Industrials	1,3%	NL
IBM INT 0.375 01-23	Technology	1,1%	US
SEB 1.375 06-25	Consumer Discretionary	1,1%	FR
FRAP AG 2.125 07-27	Industrials	1,1%	DE
UBISOFT ENTERTAI	Technology	1,1%	FR
ERAMET 5.875 05-25	Materials	1,1%	FR

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour atteindre l'objectif de gestion, la stratégie du Compartiment SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG consiste à gérer de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des obligations et autres titres de créances (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) principalement libellés en euros. Le Compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens couverts par nos bases de données.

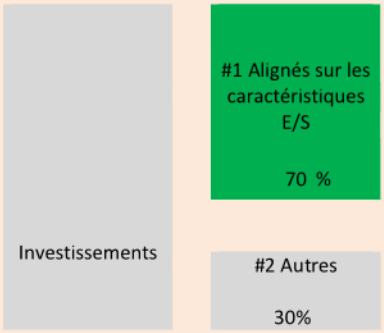

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Présentation des flux (achats nets des ventes) du fonds par secteur économique, dont le secteur des énergies fossiles

Secteur économique	Flux en pourcentage
Communication Services	**2,56%**
Consumer Discretionary	**5,51%**
Consumer Staples	**-0,77%**
Energy	**-0,40%**
Energy Equipment & Services	0,05%
Oil, Gas & Consumable Fuels	-0,44%
Financials	**10,60%**
Healthcare	**2,56%**
Industrials	**-5,67%**
Information Technology	**0,10%**
Materials	**-0,79%**
Real Estate	**-0,25%**
Utilities	**0,45%**
Others	**-13,95%**

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a investi 0% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxinomie européenne. Ainsi, bien que le Compartiment puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 ("Règlement Taxinomie"), il ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxinomie. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas alignés à la taxonomie européenne du fait de l'absence de données publiées par les entreprises concernant l'alignement de leurs activités tant au niveau de leur chiffre d'affaires, que des opex et des capex. La société de gestion n'est donc pas en mesure de déterminer un alignement à la taxonomie fiable de ses investissements. Les investissements potentiellement réalisés dans des activités alignées à la taxonomie sont fortuits et ne relèvent pas d'une volonté manifeste de la part de la société de gestion.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1] ?

☐Oui :

☐Dans le gaz fossile ☐Dans le nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les deux graphiques ci-dessous présentent en vert le pourcentage minimum d'investissement alignés sur la Taxinomie européenne. Dans la mesure où il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la Taxinomie des obligations souveraines, le premier graphique présente l'alignement sur la Taxinomie pour l'ensemble des investissements réalisés par le produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique présente l'alignement sur la Taxinomie des investissements réalisés par le produit financier à l'exclusion des obligations souveraines.*

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La mesure des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés à des fins de couverture et/ou d'exposition. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, les investissements dans des sociétés non notées n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

Compartiment :

SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)
(**Actions I** : Code ISIN : FR0007496989)
Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle du Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index (coupons réinvestis), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans.

La stratégie mise en œuvre pour le compartiment consiste à sélectionner, en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des titres de créances à forte décote et à rendement élevé libellés essentiellement en euros, et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques sans aucun risque de change.
Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) dans la limite de 100% de l'actif net en titres de créances de toutes natures, admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Economique Européen (EEE) et de l'OCDE. Ils pourront être émis tant par des émetteurs publics que privés du marché. Ces titres seront choisis parmi toutes les catégories de notation, y compris des catégories « spéculatives » (notation du titre inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue). L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
Le compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter un risque de durabilité moyen significativement inférieur à celui de son univers d'investissement. Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse du risque en matière de durabilité est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note moyenne du risque en matière de durabilité pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note du risque en matière de durabilité pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment pourra détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations subordonnées, convertibles, contingentes dans la limite de 10% de l'actif net, échangeables, indexées sur des produits actions, et tous autres titres assimilés. L'exposition globale du compartiment au risque action sera inférieure à 10% de l'actif net.
La sensibilité sera gérée dans une fourchette de 0 à 6.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. Le gérant interviendra sur les risques de taux, crédit, action et de volatilité à titre d'exposition et de couverture.
Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions I.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.
Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré. La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du compartiment (volatilité inférieure à 10%).

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre 0 et 6.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.
Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

-Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.
-Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

-Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

16. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Compartiment n°3 : Schelcher Global High Yield ESG

1er janvier 2022 :

- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie
- Mise à jour de la méthode de calcul de la commission de surperformance afin de se conformer à la nouvelle méthodologie de l'ESMA (modèle indice relatif)

26 février 2022 :

- Mise à jour annuelle des performances et des frais.

4 avril 2022 :

- Changement de dénomination en « Schelcher Global High Yield ESG ».
- Passage à l'article 8 du Règlement SFDR.
- Modification de l'approche ESG.

1er mai 2022 :

- Interdiction de souscription pour les investisseurs russes et biélorusses.
- Modification de la stratégie d'investissement.

27 octobre 2022 :

- Modification du tableau des niveaux de risque de durabilité (libellé des niveaux) avec changement de niveau pour certains compartiments.
- les rubriques " *Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative* " et/ou « *Modalités de souscription et de rachat* » ont été clarifiées (date de calcul, de règlement etc …), impliquant également la modification du paragraphe « *Règles d'évaluation des actifs* » (Instruments financiers et Instruments financiers à terme).

19 décembre 2022 :

- Modification du tableau des frais : « frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion » remplacé par « frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services » sans modification du taux applicable.

17. RAPPORT DE GESTION

Schelcher Global High Yield ESG (compartiment n°3)

Politique de gestion sur l'exercice 2022

L'année 2022, sur le High Yield, l'année se solde par une performance de -9.50% YTD, des spreads à 502 points de base et un rendement moyen de +7.20%. Sur un horizon d'un an les spreads se sont écartés de 150 points de base.
L'année a été principalement caractérisée par une série de crises en continu, de la Russie-Ukraine en février/mars à la fin du CSPP de la BCE en juin, une hausse de 3 % des taux des Bunds 5 ans en passant par la crise du gaz en juillet/août et la crise du LDI au Royaume-Uni en septembre/octobre. Cependant, les deux derniers mois ont vu un retracement significatif des spreads.
Nous avons eu durant l'année 2022 une approche plutôt prudente aussi bien en termes de pilotage de la sensibilité taux qu'en termes de sensibilité crédit. Le choix de surpondération en secteurs défensifs et moins sensible aux taux et inversement sous-pondéré dans les secteurs les plus sensible (ex : le Real Estate) nous ont permis des surperformer notre indice ainsi que nos concurrents.

Performances 2022

Part	VI du 31/12/2021	VI du 30/12/2022	Actif Part	Performance Fonds 2022	Performance Bench 2022
I	4 683,50	4 305,85	63 066 748,74	-8,06	-9,41
P	196,33	179,91	21 278 864,67	-8,36	-9,41
Z	112,48	103,41	4 675 226,50	-8,06	-9,41

Perspectives 2023

Les investisseurs, très concentrés sur les problématiques de taux en 2022 car handicapés par la volatilité extrême de ces derniers, vont se recentrer sur des considérations plus fondamentales en 2023. Le crédit Corporate va retrouver sa place prépondérante au fur et à mesure que les discours de désinflation prendront de l'ampleur. Aussi les rendements actuels 7% sur le HY, font du crédit à nouveau l'un des meilleurs actifs.
Depuis Novembre 2022, les bonnes nouvelles se sont succédé pour notre région. Tout d'abord, la crise énergétique semble être pratiquement terminée pour au moins l'année prochaine, grâce à une heureuse période de temps doux. Les niveaux de stockage de gaz sont toujours à 83 % - proches du record pour le début du mois de janvier depuis l'histoire récente - et ont même légèrement augmenté au cours des deux dernières semaines. Par conséquent, même si le froid commence à sévir au cours des prochains mois, nous devrions terminer l'hiver avec des réserves confortables, ce qui facilitera le processus de réapprovisionnement plus tard dans l'année. La capacité nucléaire française commence déjà à revenir en ligne après la maintenance, ce qui atténue encore la pression sur le réseau énergétique.
En conséquence, les données économiques ont commencé à montrer une amélioration significative. Mercredi, l'indice PMI composite de la zone euro pour le mois de décembre a dépassé les attentes de 0,5 point, ce qui suggère que l'économie a peut-être évité la récession au début de l'hiver. Dans le même temps, l'inflation globale a déjà commencé à baisser à un rythme rapide et devrait s'effondrer à partir de maintenant, les économistes de JP Morgan s'attendant désormais à ce que le CPI global tombe à 2 % en glissement annuel d'ici le milieu de l'année. L'inflation sous-jacente devrait également baisser, mais pas dans la même mesure. La baisse des coûts de l'énergie est également directement bénéfique pour les fondamentaux des entreprises, car les marges devraient être soutenues par une atténuation des pressions sur le coût des inputs, tandis que les dépenses des ménages devraient être plus robustes, car moins de revenus sont nécessaires pour payer les factures de services publics. Enfin, cela réduit le poids des plans de relance énergétique sur les bilans du secteur public, ce qui se traduira probablement par une baisse des émissions souveraines et potentiellement une moindre volatilité des taux.
Selon nous, cela change la donne pour les marchés du crédit HY en euros.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-07-32	4 669 524,38	4 605 367,76
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	3 003 792,74	2 984 159,72
EIRCOM FINANCE 3.5% 15-05-26	2 641 291,67	2 346 258,34
ALTICE FRANCE 8.0% 15-05-27	2 216 332,22	848 000,00
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	1 958 850,37	430 984,38
SEASPAN 6.5% 29-04-26		2 138 599,90
SP NEW MONEY 10.0% 30-09-22		1 723 600,00
SEASPAN 5.5% 01-08-29	1 642 238,98	
CSN RESSOURCES 7.625% 17-04-26	784 951,10	769 131,48
CON LUXEMBOURG 7.0% 20-01-27	761 415,36	781 181,39

18. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 12 455 192,67**
  - o Prêts de titres : 12 455 192,67
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 16 760 819,96**
  - o Change à terme : 16 760 819,96
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH	BNP PARIBAS FRANCE SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	6 952 921,22
. OPCVM	
. Espèces (*)	4 823 376,00
Total	**11 776 297,22**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	410 000,00
Total	**410 000,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	109 764,79
. Autres revenus	
Total des revenus	**109 764,79**
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	12 455 192,67				
% de l'Actif Net*	15,82%				

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	12 455 192,67				
% de l'Actif Net	13,99%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE FRANCE	6 952 921,22				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH LUXEMBOURG	12 455 192,67				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations	6 952 921,22				
- OPC					
- TCN					
- Cash	4 823 376,00				
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro	11 776 297,22				

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	6 952 921,22				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	12 455 192,67				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres	6 952 921,22				
Cash	4 823 376,00				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	106 764,79				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
o Dépôt
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité
o Prises en pension Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.
Actuellement, la pratique est plutôt de pas utiliser le cash.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPC. Les opérations de cessions temporaires de titres sont conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par SCHELCHER PRINCE GESTION.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sélection des intermédiaires

Le comité courtier est réalisé chaque semestre en collaboration avec Amundi Intermédiation, le délégataire de la prestation de sélection et d'exécution des ordres de SCHELCHER PRINCE GESTION. Les différents courtiers et contreparties sont évalués par Amundi, et sur événements par SCHELCHER PRINCE GESTION, selon une liste de critères définis dans le contrat de prestations de services (volumes d'opérations, prix, exécution, recherche…). Tout nouvel intermédiaire doit être avalisé par le « comité de courtiers et contrepartie » qui regroupe les équipes d'Amundi Intermédiation. A la suite de chaque Comité, la liste est mise à jour avec les nouveaux entrants, les sortants et la modification de la note globale des courtiers et contreparties déjà présent.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 321–115 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, SCHELCHER PRINCE GESTION tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport est disponible sur simple demande à la société de gestion.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de SCHELCHER PRINCE GESTION

Conformément à l'article 321-122 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles SCHELCHER PRINCE GESTION a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible auprès de la société de gestion sur simple demande

CRITERES ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site internet : www.spgestion.fr

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Cette section décrit le positionnement du Fonds au regard de la réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR ») et des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (réglementation « Taxonomie »).

Le Compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers investissable au sens de la réglementation SFDR (article 8), à savoir la prise en compte de critères ESG dans la sélection des actifs financiers. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille devra être systématiquement supérieure à la note ESG pondérée de l'univers couvert par nos bases de données après élimination des 20 % les plus mauvaises valeurs. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

L'univers investissable est alors constitué des émetteurs ayant un score ESG satisfaisant tout en excluant :

- les sociétés impliquées dans les armes controversées (bombes à sous-munition, mines antipersonnel) ;
- les sociétés impliquées dans de graves violations des normes internationales et qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- les sociétés les plus impliquées dans l'extraction ou la génération de charbon (exposées à plus de 10% de leur chiffre d'affaires ou mix énergétique) ;
- les sociétés les plus impliquées dans les énergies fossiles non conventionnelles (exposées à plus de 30% de leur production) ;
- les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (violation des droits de l'Homme, travail des enfants, paradis fiscaux, etc).

L'indice désigné comme indice de référence du Compartiment est non adapté aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit.

a) Description du Fonds conformément à la réglementation SFDR

i. Le Fonds intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir, les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et de gouvernance auxquels ils font face (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés).

ii. L'indice de référence retenu n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales poursuivies par le Fonds.

b) Description du Fonds conformément à la réglementation Taxonomie

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

i. Atténuation des changements climatiques,
ii. Adaptation aux changements climatiques,
iii. Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
iv. Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
v. Prévention et contrôle de la pollution
vi. Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le poids des investissements effectués dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie 2020/852 est calculé en pondérant par la dernière valorisation retenue pour la valorisation du Fonds, les actifs alignés à la taxonomie européenne. **Ce Fonds investira entre 0% et 10% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxonomie Européenne en matière d'atténuation du changement climatique et/ou de l'adaptation au changement climatique.**

C) Disclaimer

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

POLITIQUE DE VOTE

En application de la réglementation, la politique de droit de vote de Schelcher Prince Gestion, société de gestion de votre OPCVM, est disponible au sein de la société de gestion.

INFORMATION SUR LES GARANTIES FINANCIERES EXIGEES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE PRETS DE TITRES

Les garanties financières reçues par le fonds prennent la forme de transfert de titres et/ou d'espèces.
- Garanties financières en espèces en Euro sur un compte bloqué ;
- Garanties financières en obligations gouvernementales avec un rating minimum.

Les titres comme les espèces remis en garantie ne sont pas réinvestis.

RISQUE GLOBAL ET EFFET DE LEVIER

La mesure du risque global est réalisée par la méthode de l'engagement.
Le compartiment a la possibilité de s'exposer sur les marchés financiers au moyen de position prise hors-bilan dans la limite d'une fois l'actif.

A la clôture de l'exercice au 31/12/2022, le niveau d'effet levier net était de 0%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

SCHELCHER PRINCE GESTION a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés.

Cette politique dont la mise en œuvre et son actualisation relève de la Direction générale est validée et contrôlée dans son application par le comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA auquel appartient SCHELCHER PRINCE GESTION.
Compte tenu de la taille de SCHELCHER PRINCE GESTION et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Direction Générale).

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composante variable de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;
Les « bonus » annuels des collaborateurs de SCHELCHER PRINCE GESTION sont validés par le Comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA sur proposition du Directeur Général de la société.
Le « bonus » annuel est attribué à chaque collaborateur en fonction de sa performance professionnelle, de son apport au développement de la société, de la qualité de son travail et du respect des procédures et de la réglementation.
Lorsque la performance professionnelle dépend de performances financières pluriannuelles, ces dernières doivent être ajustées des risques associés.

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur trois exercices en application des règles suivantes :
La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
La partie différée est égale à une part du bonus progressive en fonction de son importance et qui est plafonnée à 50 %.
La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de SCHELCHER PRINCE GESTION.
Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA.

Au titre de l'exercice 2022, le poste rémunération de l'ensemble des collaborateurs s'est décomposé ainsi :
Rémunération brute fixe (compte 641100 Salaires et appointements) : 4.455.408,46 €
Rémunération variable (provision au titre de 2022) : 2.170.000 €

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SCHELCHER PRINCE GESTION
72, rue Pierre Charron – 75008 PARIS
Tél : 01.53.29.31.85
e-mail : nathalie.gauquelin@ spgestion.fr
Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

19. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**87 295 890,80**	**74 877 075,15**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**72 976 380,37**	**66 698 078,02**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	70 979 597,36	62 905 866,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 996 783,01	3 792 211,73
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**1 851 958,74**	**1 609 143,31**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	822 038,38	890 876,51
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	1 029 920,36	718 266,80
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	**12 467 551,69**	**6 493 960,84**
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	12 467 551,69	6 493 960,84
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		**75 892,98**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		75 892,98
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**17 073 819,74**	**18 492 933,89**
Opérations de change à terme de devises	16 760 819,96	18 260 228,29
Autres	312 999,78	232 705,60
COMPTES FINANCIERS	**15 251 804,99**	**13 262 261,67**
Liquidités	15 251 804,99	13 262 261,67
TOTAL DE L'ACTIF	**119 621 515,53**	**106 632 270,71**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	88 257 517,85	78 530 555,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 064 612,86	1 120 062,40
Résultat de l'exercice (a,b)	2 827 934,92	1 581 769,65
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**89 020 839,91**	**81 232 387,31**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**6 952 922,01**	**100 218,50**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	6 952 922,01	24 325,52
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	0,79	0,11
Autres opérations temporaires	6 952 921,22	24 325,41
Instruments financiers à terme		75 892,98
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		75 892,98
Autres opérations		
DETTES	**23 533 839,96**	**25 299 664,90**
Opérations de change à terme de devises	16 695 631,64	18 032 640,02
Autres	6 838 208,32	7 267 024,88
COMPTES FINANCIERS	**113 913,65**	
Concours bancaires courants	113 913,65	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**119 621 515,53**	**106 632 270,71**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CBOE VIX FUT 0222		560 274,80
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	17 105,42	144,78
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 617 798,44	2 470 502,68
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	109 764,79	38 063,42
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**3 744 668,65**	**2 508 710,88**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		113,78
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	22 752,41	27 917,61
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**22 752,41**	**28 031,39**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**3 721 916,24**	**2 480 679,49**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 056 938,36	1 005 127,22
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**2 664 977,88**	**1 475 552,27**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	162 957,04	106 217,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**2 827 934,92**	**1 581 769,65**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0013318771 - Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG Z : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.
FR0007496989 - Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG I : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.
FR0010560037 - Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG P : Taux de frais maximum de 1,40% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG I	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG P	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG Z	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**81 232 387,31**	**63 402 926,82**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	25 799 110,70	33 436 253,09
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 080 819,63	-18 533 316,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 461 160,06	2 782 378,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 450 189,97	-720 723,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 613 114,94	223 824,92
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-5 250 197,87	-1 348 138,69
Frais de transactions	-86 483,23	-89 606,27
Différences de change	1 695 573,57	935 718,85
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-7 653 686,83	-256 590,04
Différence d'estimation exercice N	*-6 420 249,17*	*1 233 437,66*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 233 437,66*	*-1 490 027,70*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	75 892,98	-75 892,98
Différence d'estimation exercice N		*-75 892,98*
Différence d'estimation exercice N-1	*75 892,98*	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 664 977,88	1 475 552,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**89 020 839,91**	**81 232 387,31**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	62 767 227,35	70,50
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	793 392,50	0,89
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 418 825,68	7,22
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 000 151,83	1,12
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 996 783,01	2,25
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**72 976 380,37**	**81,98**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	65 735 297,26	73,84			7 205 442,21	8,09	35 640,90	0,04
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres	11 659 375,36	13,10			795 817,31	0,89		
Comptes financiers							15 251 804,99	17,13
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	6 952 921,22	7,81						
Comptes financiers							113 913,65	0,13
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	201 632,30	0,23			10 179 462,93	11,43	21 327 726,22	23,96	41 267 558,92	46,36
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres					2 588 556,36	2,91	5 804 030,89	6,52	4 062 605,42	4,56
Comptes financiers	15 251 804,99	17,13								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres									6 952 921,22	7,81
Comptes financiers	113 913,65	0,13								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	11 366 590,14	12,77	640 141,87	0,72				
Titres de créances								
OPC	1 029 920,36	1,16						
Opérations temporaires sur titres	54,69		43,55					
Créances	1 592 878,89	1,79						
Comptes financiers	629 098,74	0,71						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres	0,53							
Dettes	14 540 328,22	16,33	560 489,61	0,63				
Comptes financiers			113 913,65	0,13				
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	1 592 878,89
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	15 167 941,07
	Souscriptions à recevoir	2 037,46
	Coupons et dividendes en espèces	50 962,32
	Collatéraux	260 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		**17 073 819,74**
DETTES		
	Vente à terme de devise	15 100 817,83
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 594 813,81
	Achats à règlement différé	1 372 765,68
	Rachats à payer	7 110,29
	Frais de gestion fixe	79 536,71
	Frais de gestion variable	135 885,32
	Collatéraux	5 233 376,00
	Autres dettes	9 534,32
TOTAL DES DETTES		**23 533 839,96**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-6 460 020,22**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG I		
Actions souscrites durant l'exercice	4 425,217	19 515 036,41
Actions rachetées durant l'exercice	-798,926	-3 551 749,04
Solde net des souscriptions/rachats	3 626,291	15 963 287,37
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	14 646,743	
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG P		
Actions souscrites durant l'exercice	19 782,900	3 648 542,55
Actions rachetées durant l'exercice	-29 583,880	-5 509 778,68
Solde net des souscriptions/rachats	-9 800,980	-1 861 236,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	118 271,448	
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG Z		
Actions souscrites durant l'exercice	24 844,271	2 635 531,74
Actions rachetées durant l'exercice	-19 402,366	-2 019 291,91
Solde net des souscriptions/rachats	5 441,905	616 239,83
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	45 208,537	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG P	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	570 404,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,99
Frais de gestion variables provisionnés	89 079,22
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,15
Frais de gestion variables acquis	5 572,08
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	300 889,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,39
Frais de gestion variables provisionnés	24 499,93
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,11
Frais de gestion variables acquis	7 402,07
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	49 943,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,99
Frais de gestion variables provisionnés	7 144,59
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,14
Frais de gestion variables acquis	2 003,18
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			822 038,38
	FR0011158195	SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP ESG I	822 038,38
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**822 038,38**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	2 827 934,92	1 581 769,65
Total	**2 827 934,92**	**1 581 769,65**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 052 280,72	1 059 503,50
Total	**2 052 280,72**	**1 059 503,50**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	623 338,40	430 703,49
Total	**623 338,40**	**430 703,49**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	152 315,80	91 562,66
Total	**152 315,80**	**91 562,66**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 064 612,86	1 120 062,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-2 064 612,86**	**1 120 062,40**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 462 071,31	710 851,21
Total	**-1 462 071,31**	**710 851,21**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-494 153,07	347 602,91
Total	**-494 153,07**	**347 602,91**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-108 388,48	61 608,28
Total	**-108 388,48**	**61 608,28**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**66 700 733,52**	**61 997 596,54**	**63 402 926,82**	**81 232 387,31**	**89 020 839,91**
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG I en EUR					
Actif net	46 653 564,08	43 022 910,89	42 458 626,74	51 614 359,81	63 066 748,74
Nombre de titres	11 884,325	10 222,074	9 474,431	11 020,452	14 646,743
Valeur liquidative unitaire	3 925,63	4 208,82	4 481,39	4 683,50	4 305,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-46,17	98,78	-20,80	64,50	-99,82
Capitalisation unitaire sur résultat	21,44	120,46	89,35	96,13	140,11
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG P en EUR					
Actif net	17 241 831,85	16 155 592,56	18 332 764,46	25 145 060,65	21 278 864,67
Nombre de titres	103 679,657	90 959,867	97 248,885	128 072,428	118 271,448
Valeur liquidative unitaire	166,29	177,61	188,51	196,33	179,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,95	4,17	-0,87	2,71	-4,17
Capitalisation unitaire sur résultat	0,76	4,43	3,20	3,36	5,27
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG Z en EUR					
Actif net	2 805 337,59	2 819 093,09	2 611 535,62	4 472 966,85	4 675 226,50
Nombre de titres	29 750,731	27 888,092	24 263,434	39 766,632	45 208,537
Valeur liquidative unitaire	94,29	101,08	107,63	112,48	103,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,10	2,37	-0,49	1,54	-2,39
Capitalisation unitaire sur résultat	0,51	2,88	2,14	2,30	3,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15-01-28	EUR	500 000	450 780,83	0,51
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	300 000	276 292,50	0,31
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.75% 11-02-28	EUR	700 000	647 099,71	0,73
DOUGLAS 6.0% 08-04-26	EUR	200 000	170 645,36	0,19
GRUENENTHAL 4.125% 15-05-28	EUR	800 000	726 616,00	0,81
IHO VERWALTUNGS GMBH FIX 15-05-25	EUR	800 000	735 582,67	0,82
KIRK BEAUTY SUN 8.25% 01-10-26	EUR	6 355,34	4 054,62	0,01
LBBW 4.0% PERP EMTN	EUR	800 000	662 093,53	0,75
SCHAEFFLER AG 3.375% 12-10-28	EUR	500 000	440 899,83	0,50
TUI AG 5.0% 16-04-28 CV	EUR	800 000	616 333,32	0,69
VERTICAL MID 4.375% 15-07-27	EUR	400 000	365 024,67	0,40
ZF FINANCE 3.75% 21-09-28 EMTN	EUR	1 200 000	1 026 053,92	1,15
TOTAL ALLEMAGNE			**6 121 476,96**	**6,87**
AUTRICHE				
BAWAG GROUP 5.125% PERP	EUR	400 000	336 503,96	0,38
SAPPI PAPIER 3.625% 15-03-28	EUR	800 000	699 560,00	0,78
TOTAL AUTRICHE			**1 036 063,96**	**1,16**
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 3.625% PERP	EUR	1 400 000	1 116 069,42	1,26
FORTIS BK TV07-191272 CV	EUR	1 000 000	793 392,50	0,89
SARENS FINANCE COMPANY NV 5.75% 21-02-27	EUR	500 000	393 764,17	0,44
TOTAL BELGIQUE			**2 303 226,09**	**2,59**
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 6.0% PERP	EUR	1 000 000	889 228,26	0,99
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24	EUR	2 258 658	7 138,44	0,01
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24	EUR	2 258 658	6 775,97	
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% PERP	EUR	1 986 551	21 726,49	0,03
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	500 000	392 309,28	0,44
BANCO NTANDER 4.375% PERP	EUR	600 000	516 374,85	0,58
BANKINTER 6.25% PERP	EUR	600 000	599 749,37	0,68
CAIXABANK SA 6.75% PERP	EUR	400 000	393 087,00	0,44
GLOBAL AGRAJES SLU E3R+6.0% 22-12-25	EUR	500 000	498 849,33	0,56
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.5% 04-07-27	EUR	100 000	78 787,05	0,09
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 3.75% 25-03-29	EUR	100 000	80 200,31	0,09
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	EUR	1 300 000	1 184 027,00	1,33
NEINOR HOMES SLU 4.5% 15-10-26	EUR	400 000	345 394,00	0,39
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	628 000	579 048,10	0,65
VIA CELERE DERROLLOS INMOBILIARIOS 5.25% 01-04-26	EUR	1 000 000	911 961,67	1,03
TOTAL ESPAGNE			**6 504 657,12**	**7,31**
ETATS-UNIS				
BELDEN 3.375% 15-07-31	EUR	457 000	390 086,06	0,44
BELDEN CDT 3.875% 15-03-28	EUR	400 000	372 004,00	0,42

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARNIVAL CORPORATION 10.125% 01-02-26	EUR	300 000	312 105,00	0,35
CARNIVAL CORPORATION 7.625% 01-03-26	EUR	500 000	418 195,14	0,47
CHEMOURS COMPANY 4.0% 15-05-26	EUR	400 000	361 633,33	0,41
QUINTILES IMS 2.25% 15-01-28	EUR	500 000	446 840,00	0,50
WMG ACQUISITION 2.75% 15-07-28	EUR	689 000	632 256,26	0,71
TOTAL ETATS-UNIS			**2 933 119,79**	**3,30**
FINLANDE				
AHTIUM PLC 4% 16-12-15 CV	EUR	200 000	1 500,00	
PHM GROUP HOLDING OY 4.75% 18-06-26	EUR	400 000	351 041,67	0,40
TOTAL FINLANDE			**352 541,67**	**0,40**
FRANCE				
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	300 000	277 316,16	0,31
AIR FR KLM 3.875% 01-07-26	EUR	100 000	91 673,66	0,11
ALTICE FRANCE 4.0% 15-07-29	EUR	600 000	461 043,73	0,52
AXA SA EUAR10+0.05% PERP EMTN	EUR	960 000	788 663,15	0,88
AXA SA EUAR10+0.2% PERP EMTN	EUR	300 000	240 264,68	0,27
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	600 000	581 077,67	0,65
COMPAGNIE GLE DE GEOPHYSIQUE 7.75% 01-04-27	EUR	11 000	9 199,87	0,01
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	300 000	313 361,30	0,35
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	491 000	372 299,52	0,42
FAURECIA 2.75% 15-02-27	EUR	1 048 000	887 315,40	0,99
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	EUR	1 500 000	1 363 750,48	1,54
ILIAD 5.375% 14-06-27	EUR	500 000	499 274,86	0,56
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	200 000	184 688,53	0,20
LA FINANCIERE ATALIAN 4.0% 15-05-24	EUR	100 000	87 180,33	0,10
LA FINANCIERE ATALIAN 5.125% 15-05-25	EUR	78 000	54 639,20	0,06
LOXAM 6.0% 15-04-25	EUR	1 500 000	716 247,59	0,80
LOXAM SAS 5.75% 15-07-27	EUR	300 000	258 637,50	0,29
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	900 000	728 251,50	0,82
PAPREC 3.5% 01-07-28	EUR	550 000	484 985,11	0,55
PARTS EUROPE 6.5% 16-07-25	EUR	900 000	929 505,00	1,05
RENAULT 1.125% 04-10-27	EUR	100 000	80 783,98	0,09
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	700 000	605 055,91	0,68
TEREOS FINANCE GROUPE I 4.75% 30-04-27	EUR	600 000	551 689,50	0,62
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.5% 30-10-25	EUR	500 000	511 252,50	0,57
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	100 000	77 400,18	0,09
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	1 400 000	1 403 530,33	1,58
TOTAL FRANCE			**12 559 087,64**	**14,11**
GRECE				
ALPHA BANK AE 7.5% 16-06-27	EUR	700 000	697 489,54	0,79
DANAOS 8.5% 01-03-28	USD	800 000	746 648,34	0,84
EFG EUROBANK 2.25% 14-03-28	EUR	5 000	4 173,12	
TOTAL GRECE			**1 448 311,00**	**1,63**
ILES CAIMANS				
MCE FINANCE 5.75% 21-07-28	USD	600 000	486 052,00	0,55
TOTAL ILES CAIMANS			**486 052,00**	**0,55**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
ASG FINANCE DAC 7.875% 03-12-24	USD	300 000	274 205,90	0,31
EIRCOM FINANCE 3.5% 15-05-26	EUR	500 000	455 570,83	0,51
TOTAL IRLANDE			**729 776,73**	**0,82**
ITALIE				
BANCO BPM 8.75% PERP EMTN	EUR	300 000	304 039,85	0,34
GAMMA BID 5.125% 15-07-25	EUR	300 000	292 403,00	0,33
GAMMA BID E3R+6.0% 15-07-25	EUR	50 000	50 642,03	0,05
LOTTOMATICA 9.75% 30-09-27	EUR	700 000	745 377,50	0,84
NW GLOBAL VENDING E3R+4.25% 01-11-26	EUR	85 000	72 839,73	0,08
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.375% 12-10-27	EUR	500 000	424 462,84	0,48
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 5.875% PERP	EUR	600 000	565 562,77	0,63
UNICREDIT 3.875% PERP EMTN	EUR	500 000	375 180,07	0,42
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	237 000	194 866,17	0,22
WEBUILD 5.875% 15-12-25	EUR	44 000	39 386,74	0,05
TOTAL ITALIE			**3 064 760,70**	**3,44**
LUXEMBOURG				
ALTICE FRANCE 8.0% 15-05-27	EUR	2 600 000	1 955 958,33	2,20
ARENA LUXEMBOURG FINANCE SARL 1.875% 01-02-28	EUR	440 000	358 167,33	0,40
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG 5.25% PERP	EUR	1 400 000	1 249 984,17	1,41
CULLINAN HOLDCO SCSP 4.625% 15-10-26	EUR	765 000	681 738,04	0,76
GARFUNKELUX HOLDCO 3 6.75% 01-11-25	EUR	400 000	325 674,00	0,37
HT TROPLAST 9.25% 15-07-25	EUR	800 000	768 417,33	0,86
INTRALOT CAPITAL LUX 5.25% 15-09-24	EUR	300 000	278 173,50	0,31
LHMC FINCO SARL 4.75% 22-05-25	EUR	300 000	285 091,58	0,32
MATTERHORN TELECOM 4.0% 15-11-27	EUR	800 000	735 902,67	0,82
MILLICOM INTL CELLULAR 5.125% 15-01-28	USD	1 350 000	1 211 770,20	1,36
MOVIDA EUROPE 5.25% 08-02-31	USD	800 000	580 127,12	0,65
SANIIKOS FINANCIAL HOLDINGS 1 SARL 5.625% 15-12-26	EUR	700 000	671 342,53	0,76
TUI CRUISES 6.5% 15-05-26	EUR	429 000	363 706,92	0,41
TOTAL LUXEMBOURG			**9 466 053,72**	**10,63**
MALTE				
MEDIA AND GAMES INVEST	EUR	800 000	773 726,40	0,87
TOTAL MALTE			**773 726,40**	**0,87**
MARSHALL, ILES				
SEASPAN 5.5% 01-08-29	USD	2 100 000	1 559 179,36	1,75
TOTAL MARSHALL, ILES			**1 559 179,36**	**1,75**
PAYS-BAS				
AEGON 0 07/29/49	USD	2 400 000	1 813 971,61	2,04
ASHLAND SERVICES BV 2.0% 30-01-28	EUR	761 000	657 355,61	0,74
DUFRY ONE BV 2.0% 15-02-27	EUR	200 000	165 806,33	0,18
DUFRY ONE BV 3.375% 15-04-28	EUR	6 000	5 030,87	0,01
NIBC BANK NV US10R+0.1% PERP	USD	2 100 000	1 527 893,89	1,71
NOBEL BIDCO BV 3.125% 15-06-28	EUR	6 000	4 107,70	

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TEVA PHAR FIN 1.625% 15-10-28	EUR	900 000	675 460,48	0,75
UNITED GROUP BV 3.125% 15-02-26	EUR	600 000	492 044,50	0,55
UNITED GROUP BV 3.625% 15-02-28	EUR	1 000 000	741 805,83	0,84
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	EUR	1 800 000	1 337 742,00	1,51
TOTAL PAYS-BAS			**7 421 218,82**	**8,33**
POLOGNE				
CANPACK SA EASTERN PA LAND INVEST HLDG 2.375% 01-11-27	EUR	300 000	238 581,08	0,27
TOTAL POLOGNE			**238 581,08**	**0,27**
PORTUGAL				
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	800 000	635 362,52	0,71
TAP TRANSPORTES AEREOS 5.625% 02-12-24	EUR	100 000	95 398,25	0,12
TOTAL PORTUGAL			**730 760,77**	**0,83**
ROYAUME-UNI				
BCP V MODULAR SERVICES FINANCE 6.75% 30-11-29	EUR	500 000	374 208,75	0,42
CARNIVAL 1.0% 28-10-29	EUR	400 000	167 308,25	0,19
EC FINANCE 3.0% 15-10-26	EUR	1 500 000	1 372 827,61	1,54
ELLAKTOR VALUE PLC 6.375% 15-12-24	EUR	197 000	200 132,30	0,22
HSBC BANK TV85-PERP.	USD	500 000	330 233,55	0,37
INTL GAME TECHNOLOGY 2.375% 15-04-28	EUR	300 000	262 477,75	0,29
JAGUAR LAND ROVER 6.875% 15-11-26	EUR	1 100 000	991 486,83	1,12
NMG FIN 7.5% 01-08-26	USD	400 000	301 871,79	0,34
PINNACLE BID 5.5% 15-02-25	EUR	250 000	221 570,83	0,25
ROTHSCHILD US LIBOR PERPETUAL	USD	500 000	314 965,34	0,36
STONEGATE PUB COMPANY FINANCING 8.25% 31-07-25	GBP	600 000	640 141,87	0,71
TOTAL ROYAUME-UNI			**5 177 224,87**	**5,81**
SUEDE				
INTRUM AB 3.0% 15-09-27	EUR	11 000	8 922,43	0,01
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	600 000	641 773,50	0,72
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	EUR	300 000	247 273,50	0,28
TOTAL SUEDE			**897 969,43**	**1,01**
SUISSE				
CRED SUIS GRP 6.25% 31-12-99	USD	300 000	222 888,03	0,25
TOTAL SUISSE			**222 888,03**	**0,25**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**64 026 676,14**	**71,93**
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
AMERICAN PRESIDENT COS LTD 8.0% 15-01-24	USD	2 000 000	1 996 783,01	2,24
TOTAL ETATS-UNIS			**1 996 783,01**	**2,24**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 996 783,01**	**2,24**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**66 023 459,15**	**74,17**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP ESG I	EUR	491,35	822 038,38	0,92
TOTAL FRANCE			**822 038,38**	**0,92**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**822 038,38**	**0,92**
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
IRLANDE				
Tabula Haitong Asia ex-Japan High Yield Corp USD Bond ESG UC	USD	155 000	1 029 920,36	1,16
TOTAL IRLANDE			**1 029 920,36**	**1,16**
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			**1 029 920,36**	**1,16**
TOTAL Organismes de placement collectif			**1 851 958,74**	**2,08**
Titres reçus en garantie				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE 3.25% 25/05/2045	EUR	6 929 526	6 952 921,22	7,81
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**6 952 921,22**	**7,81**
TOTAL Titres reçus en garantie			**6 952 921,22**	**7,81**
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-6 952 921,22	-7,81
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
KIRK BEAUTY SUN 8.25% 01-10-26	EUR	193 645	123 542,97	0,14
TOTAL ALLEMAGNE			**123 542,97**	**0,14**
ESPAGNE				
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.5% 04-07-27	EUR	900 000	709 083,48	0,80
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 3.75% 25-03-29	EUR	300 000	240 600,92	0,27
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	272 000	250 797,90	0,28
TOTAL ESPAGNE			**1 200 482,30**	**1,35**
ETATS-UNIS				
BELDEN 3.375% 15-07-31	EUR	243 000	207 419,94	0,23
WMG ACQUISITION 2.75% 15-07-28	EUR	211 000	193 622,74	0,22
TOTAL ETATS-UNIS			**401 042,68**	**0,45**
FRANCE				
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	200 000	184 877,44	0,21
AIR FR KLM 3.875% 01-07-26	EUR	500 000	458 368,29	0,51
COMPAGNIE GLE DE GEOPHYSIQUE 7.75% 01-04-27	EUR	1 089 000	910 786,96	1,03
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	1 400 000	1 462 352,74	1,64
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	209 000	158 473,73	0,18
FAURECIA 2.75% 15-02-27	EUR	152 000	128 694,60	0,15
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	500 000	461 721,32	0,51
LA FINANCIERE ATALIAN 5.125% 15-05-25	EUR	122 000	85 461,31	0,10
LOXAM SAS 5.75% 15-07-27	EUR	300 000	258 637,50	0,29
RENAULT 1.125% 04-10-27	EUR	900 000	727 055,82	0,81
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	800 000	619 201,43	0,70
TOTAL FRANCE			**5 455 631,14**	**6,13**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GRECE				
EFG EUROBANK 2.25% 14-03-28	EUR	495 000	413 139,34	0,47
TOTAL GRECE			**413 139,34**	**0,47**
ITALIE				
BANCO BPM 6.125% PERP	EUR	600 000	570 878,45	0,64
GAMMA BID E3R+6.0% 15-07-25	EUR	350 000	354 494,23	0,40
NW GLOBAL VENDING E3R+4.25% 01-11-26	EUR	515 000	441 323,08	0,49
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	563 000	462 909,93	0,52
WEBUILD 5.875% 15-12-25	EUR	206 000	184 401,56	0,21
TOTAL ITALIE			**2 014 007,25**	**2,26**
LUXEMBOURG				
CULLINAN HOLDCO SCSP 4.625% 15-10-26	EUR	135 000	120 306,71	0,14
TUI CRUISES 6.5% 15-05-26	EUR	771 000	653 655,08	0,73
TOTAL LUXEMBOURG			**773 961,79**	**0,87**
PAYS-BAS				
ASHLAND SERVICES BV 2.0% 30-01-28	EUR	339 000	292 829,90	0,33
DUFRY ONE BV 3.375% 15-04-28	EUR	594 000	498 055,64	0,56
NOBEL BIDCO BV 3.125% 15-06-28	EUR	594 000	406 662,01	0,45
TOTAL PAYS-BAS			**1 197 547,55**	**1,34**
PORTUGAL				
TAP TRANSPORTES AEREOS 5.625% 02-12-24	EUR	100 000	95 398,25	0,10
TOTAL PORTUGAL			**95 398,25**	**0,10**
ROYAUME-UNI				
PINNACLE BID 5.5% 15-02-25	EUR	250 000	221 570,83	0,25
TOTAL ROYAUME-UNI			**221 570,83**	**0,25**
SUEDE				
INTRUM AB 3.0% 15-09-27	EUR	689 000	558 868,57	0,63
TOTAL SUEDE			**558 868,57**	**0,63**
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			**12 455 192,67**	**13,99**
Indemnités sur titres prêtés			12 359,02	0,01
Indemnités sur titres empruntés			-0,79	
Créances			**17 073 819,74**	**19,18**
Dettes			**-23 533 839,96**	**-26,43**
Comptes financiers			**15 137 891,34**	**17,00**
Actif net			**89 020 839,91**	**100,00**

Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG P	**EUR**	**118 271,448**	**179,91**
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG Z	**EUR**	**45 208,537**	**103,41**
Action SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG I	**EUR**	**14 646,743**	**4 305,85**

20. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)
(**Actions P** : Code ISIN : FR0010560037)
Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance, nette de frais, supérieure à celle du Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index (coupons réinvestis), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans.

La stratégie mise en œuvre pour le compartiment consiste à sélectionner, en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des titres de créances à forte décote et à rendement élevé libellés essentiellement en euros, et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques sans aucun risque de change.
Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) dans la limite de 100% de l'actif net en titres de créances de toutes natures, admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Economique Européen (EEE) et de l'OCDE. Ils pourront être émis tant par des émetteurs publics que privés du marché. Ces titres seront choisis parmi toutes les catégories de notation, y compris des catégories « spéculatives » (notation du titre inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue). L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

Le compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter un risque de durabilité moyen significativement inférieur à celui de son univers d'investissement. Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse du risque en matière de durabilité est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note moyenne du risque en matière de durabilité pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note du risque en matière de durabilité pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment pourra détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations subordonnées, convertibles, contingentes dans la limite de 10% de l'actif net, échangeables, indexées sur des produits actions, et tous autres titres assimilés. L'exposition globale du compartiment au risque action sera inférieure à 10% de l'actif net.
La sensibilité sera gérée dans une fourchette de 0 et 6.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. Le gérant interviendra sur les risques de taux, crédit, action et de volatilité à titre d'exposition et de couverture.
Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions P.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu.
Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du compartiment (volatilité inférieure à 10%).

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre 0 et 6.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.

- Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.
- Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)
(**Actions Z**: Code ISIN : FR0013318771)
Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance, nette de frais, supérieure à celle du Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index (coupons réinvestis), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans.

La stratégie mise en œuvre pour le compartiment consiste à sélectionner, en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des titres de créances à forte décote et à rendement élevé libellés essentiellement en euros, et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques sans aucun risque de change.
Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) dans la limite de 100% de l'actif net en titres de créances de toutes natures, admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Economique Européen (EEE) et de l'OCDE. Ils pourront être émis tant par des émetteurs publics que privés du marché. Ces titres seront choisis parmi toutes les catégories de notation, y compris des catégories « spéculatives » (notation du titre inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue). L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

Le compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter un risque de durabilité moyen significativement inférieur à celui de son univers d'investissement. Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse du risque en matière de durabilité est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note moyenne du risque en matière de durabilité pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note du risque en matière de durabilité pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment pourra détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations subordonnées, convertibles, contingentes dans la limite de 10% de l'actif net, échangeables, indexées sur des produits actions, et tous autres titres assimilés. L'exposition globale du compartiment au risque action sera inférieure à 10% de l'actif net.
La sensibilité sera gérée dans une fourchette de 0 et 6.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. Le gérant interviendra sur les risques de taux, crédit, action et de volatilité à titre d'exposition et de couverture.
Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions P.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu.
Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du compartiment (volatilité inférieure à 10%).

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre 0 et 6.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.

- Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.
- Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des

Dénomination du produit : Schelcher Global High Yield ESG

Identifiant d'entité juridique : 969500D9TXQHMJTYVR80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

«20040_SFDR_Type_9» : **Oui**
«20040_SFDR_Type_8» : **Non**

☐Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☐**Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de
% d'investissements durables

☐ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du pacte mondial des nations unies, hydrocarbures non conventionnels).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité sont calculés sur la part du portefeuille investie en titres vifs. Concernant l'indicateur Intensité carbone 1&2, le fonds a présenté une performance de 446,68 tCO2eq/M€. Concernant l'indicateur Application d'une politique en matière des droits de l'Homme (% des sociétés en portefeuille qui ne disposent pas de politique de protection des droits de l'Homme), le fonds a présenté une performance de 13,2%.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La mesure d'atteinte des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

N/A

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non pertinent pour ce produit.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Non pertinent pour ce produit.

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site de Schelcher Prince Gestion.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
ALTI FR 8.0 05-27	Communications	2,2%	LU
AMER PRE 8.0 01-24	Industrials	2,2%	FR
AEGON 0 07/29/49	Financials	2,0%	NL
ERAMET 5.875 05-25	Materials	1,9%	FR
SEAS 5.5 08-29	Industrials	1,7%	MH
NIBC BANK FLR PERP	Financials	1,7%	US
VALL 8.5 06-26	Materials	1,5%	FR
EC FINA 3.0 10-26	Consumer Discretionary	1,5%	DE
FRAN GO 2.0 11-32	Government	1,5%	FR
ZIGG BO 3.375 02-30	Communications	1,5%	NL
BANQ IN 5.25 PERP	Financials	1,4%	CN
MILL IN 5.125 01-28	Communications	1,3%	LU
LORC TE 4.0 09-27	Communications	1,3%	JE
BELF BA 3.625 PERP	Financials	1,2%	BE
TAB ASHY ESG A	Financials	1,2%	GB

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour atteindre l'objectif de gestion, la stratégie du Compartiment consiste à sélectionner, en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des titres de créances à forte décote et à rendement élevé essentiellement libellés en euros, et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques, sans aucun risque de change, le principe étant la couverture du risque de change. Le Compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens couverts par nos bases de données.

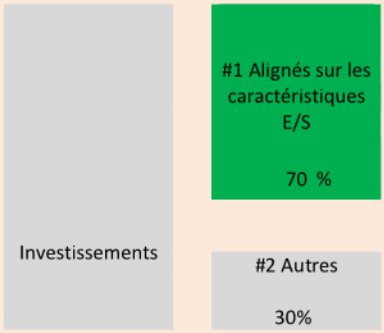

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Présentation des flux (achats nets des ventes) du fonds par secteur économique, dont le secteur des énergies fossiles

Secteur économique	Flux en pourcentage
Communication Services	**9,75%**
Consumer Discretionary	**0,41%**
Consumer Staples	**-1,06%**
Energy	**-1,81%**
Energy Equipment & Services	-0,06%
Oil, Gas & Consumable Fuels	-1,74%
Financials	**-2,80%**
Healthcare	**1,77%**
Industrials	**-3,17%**
Information Technology	**0,94%**
Materials	**-0,74%**
Real Estate	**-0,22%**
Utilities	**0,00%**
Others	**-0,92%**

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a investi 0% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxinomie européenne. Ainsi, bien que le Compartiment puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 ("Règlement Taxinomie"), il ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxinomie. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas alignés à la taxonomie européenne du fait de l'absence de données publiées par les entreprises concernant l'alignement de leurs activités tant au niveau de leur chiffre d'affaires, que des opex et des capex. La société de gestion n'est donc pas en mesure de déterminer un alignement à la taxonomie fiable de ses investissements. Les investissements potentiellement réalisés dans des activités alignées à la taxonomie sont fortuits et ne relèvent pas d'une volonté manifeste de la part de la société de gestion.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐Oui :

☐Dans le gaz fossile ☐Dans le nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les deux graphiques ci-dessous présentent en vert le pourcentage minimum d'investissement alignés sur la Taxinomie européenne. Dans la mesure où il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la Taxinomie des obligations souveraines, le premier graphique présente l'alignement sur la Taxinomie pour l'ensemble des investissements réalisés par le produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique présente l'alignement sur la Taxinomie des investissements réalisés par le produit financier à l'exclusion des obligations souveraines.*

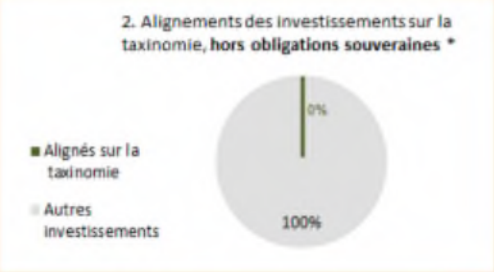

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La mesure des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés à des fins de couverture et/ou d'exposition. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, les investissements dans des sociétés non notées n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

Compartiment :

SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(Code ISIN Actions D : FR0013279601)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR) libellé en Euro, couvert contre le risque de change coupons nets réinvestis (cet indicateur est représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles internationales), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans.
La sélection des titres et les positions tactiques à court terme à initier, sont effectuées à partir d'analyses micro et macro-économiques, internes ou externes recueillies par la société de gestion.
Pour atteindre l'objectif de gestion, le compartiment est principalement investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) en obligations convertibles en actions échangeables et titres assimilés de toute nature émis par des sociétés de tous Etats afin d'obtenir un portefeuille présentant un profil « rendement/risque » attrayant et de profiter de la hausse des marchés actions, tout en diminuant l'impact des baisses grâce à la composante obligataire de ces titres. Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
L'actif du compartiment est exposé (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) continuellement entre 70% et 110% en obligations convertibles en actions et titres assimilés de toute nature et de tout secteur économique, émises par des personnes de droit privé ou des personnes de droit public de tous Etats.
Les émissions (ou à défaut les émetteurs) peuvent être notées ou non par des agences de notation. Les titres Haut rendement ou de la catégorie « spéculative » de notation inférieure à BBB – par les agences de notation (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch) ou par l'analyse de la société de gestion sont inclus dans le périmètre d'investissement sans limite d'exposition. L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité du compartiment est comprise entre -2 et 8.
Les investissements dans des titres libellés dans une devise autre que l'euro sont autorisés. Par ailleurs, l'exposition globale au risque de change du compartiment n'excèdera pas 15% de l'actif net, le gérant n'étant pas contraint de couvrir systématiquement le risque de change, puisque la gestion n'est pas indicielle.
Le portefeuille pourra détenir des actions dans la limite de 10% maximum de l'actif net soit en investissement en direct soit lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le gérant interviendra sur les risques actions, de taux, de change, de crédit et de volatilité à titre de couverture, et d'exposition en fonction de ses anticipations.
Le compartiment distribue annuellement son résultat net (le compartiment pourra verser des acomptes sur dividendes) et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les actionnaires des actions D.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée de J+1, à cours inconnu. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés après exécution.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés des obligations convertibles avec une sensibilité comprise entre -2 et 8.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :
Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou Haut rendement) accentue l'exposition du compartiment au risque de crédit.

Risque de liquidité : il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des futures, des options et des contrats de gré à gré. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

22. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Compartiment n°4 : SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD

1er janvier 2022 :

- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie
- Mise à jour de la méthode de calcul de la commission de surperformance afin de se conformer à la nouvelle méthodologie de l'ESMA (modèle indice relatif)

26 février 2022 :

- Mise à jour annuelle des performances et des frais.

1er mai 2022 :

- Interdiction de souscription pour les investisseurs russes et biélorusses.
- Modification de la stratégie d'investissement.

27 octobre 2022 :

- sensibilité entre [-2 et 8] au lieu de [0 à 8].
- Modification du tableau des niveaux de risque de durabilité (libellé des niveaux) avec changement de niveau pour certains compartiments.
- les rubriques " *Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative* " et/ou « *Modalités de souscription et de rachat* » ont été clarifiées (date de calcul, de règlement etc …), impliquant également la modification du paragraphe « *Règles d'évaluation des actifs* » (Instruments financiers et Instruments financiers à terme).

19 décembre 2022 :

- Modification du tableau des frais : « frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion » remplacé par « frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services » sans modification du taux applicable.

23. RAPPORT DE GESTION

Schelcher Convertible Global World (compartiment n°4)

Politique de gestion sur l'exercice 2022

Le fonds a adopté un positionnement tactique sur l'ensemble de l'année. Le déploiement de capital a été déployé postérieurement à certains pics de stress (post invasion de l'Ukraine, post correction estivale) afin de capter des primes de risque intéressantes. A partir de novembre 2022, nous avons réduit le risque afin de mettre à profit un probable retour de volatilité. Le positionnement sur les dossiers crédits-Convertibles a été très prudent sur 2022, tout en recherchant du portage sur certains profils High Yield. La participation au primaire a été quasi inexistante de fait de volumes en berne.

Performances 2022

Part	VI du 31/12/2021	VI du 30/12/2022	Actif Part	Performance Fonds 2022	Performance Bench 2022
I	18 671,67	15 382,29	56 328 201,67	-17,62	-17,84
P	359,77	295,34	3 681 929,38	-17,91	-17,84
U	1 505,29	1 270,28	7 355,71	-15,61	-17,84
Z	235,63	194,12	2 800 932,56	-17,62	-17,84

Perspective 2023

La sensibilité-action du fonds est légèrement inférieure à celle de son benchmark et le fort niveau de cash sera mis au service d'une réouverture possible du primaire suite à la remontée des taux et des spreads Investment Grade ayant eu lieu en 2022. Nous favorisons les profils de qualité, sur différents styles (Financials, defensives, consommation discrétionnaire), en sous-pondérant les convertibles cycliques sur lesquelles nous attendons de meilleurs points d'entrée. Sur le positionnement chinois, nous sommes surpondérés sur les émissions en HKD et sous-pondérés sur les ADR US plus sensibles aux tensions géopolitiques sino-américaines.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TOTALENERGIES SE 0.5% 02-12-22 CV	2 918 726,36	3 518 175,19
EDF ZCP 14-09-24 CV	2 058 882,04	3 898 726,93
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25	3 162 584,36	1 703 908,58
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 14-01-25	2 870 575,00	1 328 400,00
EDF	1 936 475,68	1 937 748,21
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	1 963 400,00	1 779 425,00
BARCLAYS BK ZCP 24-01-25 CV	1 954 380,00	1 746 000,00
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25	2 100 000,00	1 567 140,00
BREN FINA BV 1.875% 02-12-22	1 776 811,34	1 713 169,06
CIE GEN DES ETS MICHELIN ZCP 10-11-23	1 668 570,96	1 615 076,99

24. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 2 123 100,56**
  - o Prêts de titres : 2 123 100,56
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 49 289 316,31**
  - o Change à terme : 41 505 391,13
  - o Future : 6 139 840,00
  - o Options : 1 644 085,18
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH	BNP PARIBAS FRANCE SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	1 687 660,68
. OPCVM	
. Espèces (*)	1 658 366,00
Total	**3 346 026,68**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	150 000,00
Total	**150 000,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	30 719,41
. Autres revenus	
Total des revenus	**30 719,41**
. Frais opérationnels directs	4 448,57
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	**4 448,57**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	2 123 100,56				
% de l'Actif Net*	3,95%				

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	2 123 100,56				
% de l'Actif Net	3,38%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE FRANCE	1 687 660,68				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH LUXEMBOURG	2 123 100,56				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations	1 687 660,68				
- OPC					
- TCN					
- Cash	1 658 366,00				
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro	3 346 026,68				

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	1 687 660,68				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	2 123 100,56				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres	1 687 660,68				
Cash	1 658 366,00				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	30 719,41				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	4 448,57				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
o Dépôt
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité
o Prises en pension Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.
Actuellement, la pratique est plutôt de pas utiliser le cash.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPC. Les opérations de cessions temporaires de titres sont conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par SCHELCHER PRINCE GESTION.**)**

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sélection des intermédiaires

Le comité courtier est réalisé chaque semestre en collaboration avec Amundi Intermédiation, le délégataire de la prestation de sélection et d'exécution des ordres de SCHELCHER PRINCE GESTION. Les différents courtiers et contreparties sont évalués par Amundi, et sur événements par SCHELCHER PRINCE GESTION, selon une liste de critères définis dans le contrat de prestations de services (volumes d'opérations, prix, exécution, recherche…). Tout nouvel intermédiaire doit être avalisé par le « comité de courtiers et contrepartie » qui regroupe les équipes d'Amundi Intermédiation. A la suite de chaque Comité, la liste est mise à jour avec les nouveaux entrants, les sortants et la modification de la note globale des courtiers et contreparties déjà présent.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 321–115 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, SCHELCHER PRINCE GESTION tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport est disponible sur simple demande à la société de gestion.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de SCHELCHER PRINCE GESTION

Conformément à l'article 321-122 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles SCHELCHER PRINCE GESTION a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible auprès de la société de gestion sur simple demande

CRITERES ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site internet : www.spgestion.fr

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 6 (SFDR)

L'OPC ne promeut aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance."

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

POLITIQUE DE VOTE

En application de la réglementation, la politique de droit de vote de Schelcher Prince Gestion, société de gestion de votre OPCVM, est disponible au sein de la société de gestion.

INFORMATION SUR LES GARANTIES FINANCIERES EXIGEES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE PRETS DE TITRES

Les garanties financières reçues par le fonds prennent la forme de transfert de titres et/ou d'espèces.

- Garanties financières en espèces en Euro sur un compte bloqué ;
- Garanties financières en obligations gouvernementales avec un rating minimum.

Les titres comme les espèces remis en garantie ne sont pas réinvestis.

RISQUE GLOBAL ET EFFET DE LEVIER

La mesure du risque global est réalisée par la méthode de l'engagement.

Le compartiment a la possibilité de s'exposer sur les marchés financiers au moyen de position prise hors-bilan dans la limite d'une fois l'actif.

A la clôture de l'exercice au 31/12/2022, le niveau d'effet levier net était de 45%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

SCHELCHER PRINCE GESTION a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés.

Cette politique dont la mise en œuvre et son actualisation relève de la Direction générale est validée et contrôlée dans son application par le comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA auquel appartient SCHELCHER PRINCE GESTION.

Compte tenu de la taille de SCHELCHER PRINCE GESTION et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Direction Générale).

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composante variable de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;
Les « bonus » annuels des collaborateurs de SCHELCHER PRINCE GESTION sont validés par le Comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA sur proposition du Directeur Général de la société.
Le « bonus » annuel est attribué à chaque collaborateur en fonction de sa performance professionnelle, de son apport au développement de la société, de la qualité de son travail et du respect des procédures et de la réglementation.
Lorsque la performance professionnelle dépend de performances financières pluriannuelles, ces dernières doivent être ajustées des risques associés.

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur trois exercices en application des règles suivantes :

- La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
- La partie différée est égale à une part du bonus progressive en fonction de son importance et qui est plafonnée à 50 %.
- La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de SCHELCHER PRINCE GESTION. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA.

Au titre de l'exercice 2022, le poste rémunération de l'ensemble des collaborateurs s'est décomposé ainsi :

1. Rémunération brute fixe (compte 641100 Salaires et appointements) : 4.455.408,46 €
2. Rémunération variable (provision au titre de 2022) : 2.170.000 €

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SCHELCHER PRINCE GESTION
72, rue Pierre Charron – 75008 PARIS
Tél : 01.53.29.31.85
e-mail : nathalie.gauquelin@ spgestion.fr

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

25. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**55 167 019,70**	**75 133 599,29**
Actions et valeurs assimilées	**2 857 316,55**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 857 316,55	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**49 399 100,74**	**68 545 789,76**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	49 399 100,74	68 545 789,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**561 281,48**	**608 283,63**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	561 281,48	608 283,63
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	**2 130 187,21**	**5 513 678,90**
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	2 130 187,21	5 513 678,90
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**219 133,72**	**465 847,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	219 133,72	465 847,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**41 752 754,87**	**60 772 161,72**
Opérations de change à terme de devises	41 505 391,13	60 711 733,52
Autres	247 363,74	60 428,20
COMPTES FINANCIERS	**10 769 205,36**	**11 005 807,11**
Liquidités	10 769 205,36	11 005 807,11
TOTAL DE L'ACTIF	**107 688 979,93**	**146 911 568,12**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	73 090 630,27	78 406 672,02
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-9 884 678,61	2 193 785,23
Résultat de l'exercice (a,b)	-387 532,34	-511 174,55
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**62 818 419,32**	**80 089 282,70**
* *Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 800 210,35**	**150 095,00**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	1 687 660,68	
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires	1 687 660,68	
Instruments financiers à terme	112 549,67	150 095,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	112 549,67	150 095,00
Autres opérations		
DETTES	**43 066 711,54**	**66 664 738,62**
Opérations de change à terme de devises	41 154 693,05	60 264 620,22
Autres	1 912 018,49	6 400 118,40
COMPTES FINANCIERS	**3 638,72**	**7 451,80**
Concours bancaires courants	3 638,72	7 451,80
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**107 688 979,93**	**146 911 568,12**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0322		2 529 625,00
EURO STOXX 50 0323	2 649 500,00	
Options		
ADIDAS NOM. 06/2023 CALL 200	10 553,69	
ADIDAS NOM. 12/2022 CALL 320		136 044,36
DEUTSCHE POST NAMEN 12/2022 CALL 48		275 700,35
STMI NV 12/2022 CALL 40		778 816,78
SCHNEIDER ELECT SA 06/2023 CALL 160		141 917,33
SCHNEIDER ELECT SA 06/2023 CALL 130	190 328,32	
VEOLIA ENVIRONNE 12/2023 CALL 30	257 816,83	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323	3 057 390,00	
DJS BAS R FUT 0323	432 950,00	
Options		
UNIB-RODAMCO-WEST 01/2023 PUT 47	435 043,98	
UNIB-RODAMCO-WEST 01/2023 PUT 43	198 527,11	
SANOFI 01/2023 CALL 98	25 011,46	
SANOFI 01/2023 CALL 88	526 803,79	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	15 345,43	891,69
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 073,46	14 787,37
Produits sur obligations et valeurs assimilées	295 272,81	327 374,85
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	30 719,41	28 448,64
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**344 411,11**	**371 502,55**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	4 448,57	1 557,50
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	17 599,16	19 900,86
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**22 047,73**	**21 458,36**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**322 363,38**	**350 044,19**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	716 690,24	827 564,70
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-394 326,86**	**-477 520,51**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	6 794,52	-33 654,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-387 532,34**	**-511 174,55**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0011167402 - Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P : Taux de frais maximum de 1,40%
FR0011158179 - Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I : Taux de frais maximum de 1,00%

Commission de surperformance :

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance d'une catégorie de parts de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre la quote-part de l'actif net correspondant à cette catégorie de parts de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net de référence réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance alors définie est égale à 15 % de cette surperformance et fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance de l'OPCVM.

Une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion, même si la performance absolue de l'OPCVM est négative.

En cas de rachat des parts en circulation ayant servi d'assiette au calcul de la commission de surperformance, la quote-part de la commission de surperformance correspondante aux rachats de parts reste acquise à la société de gestion. Hormis cette quote-part sur les rachats, la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la fin de chaque période de référence correspondant à l'exercice comptable de l'OPCVM.

Cette commission est directement imputée au compte de résultat de l'OPCVM. La société de gestion se réserve la possibilité de ne pas la prélever.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U	Distribution	Capitalisation
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**80 089 282,70**	**63 626 503,42**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 012 884,49	30 016 292,77
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 501 197,08	-9 593 622,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 789 160,52	10 996 992,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 356 010,43	-3 687 365,92
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 883 753,17	2 919 586,07
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-7 628 438,97	-7 096 176,76
Frais de transactions	-249 335,81	-261 189,60
Différences de change	1 620 943,81	4 122 336,94
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 624 979,84	-9 816 596,79
Différence d'estimation exercice N	*-2 980 543,42*	*-1 355 563,58*
Différence d'estimation exercice N-1	*1 355 563,58*	*-8 461 033,21*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	176 683,62	-659 957,07
Différence d'estimation exercice N	*-54 933,88*	*-231 617,50*
Différence d'estimation exercice N-1	*231 617,50*	*-428 339,57*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-394 326,86	-477 520,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**62 818 419,32**	**80 089 282,70**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 687 660,68	2,69
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	47 711 440,06	75,95
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**49 399 100,74**	**78,64**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	3 108 198,84	4,95
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**3 108 198,84**	**4,95**
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	1 618 336,34	2,58
Taux	3 057 390,00	4,86
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**4 675 726,34**	**7,44**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	49 399 100,74	78,64						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres	2 123 100,56	3,38						
Comptes financiers							10 769 205,36	17,14
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	1 687 660,68	2,69						
Comptes financiers							3 638,72	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	3 057 390,00	4,87						

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	3 100,00		2 160 312,91	3,44	26 501 200,42	42,19	13 990 551,38	22,27	6 743 936,03	10,74
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres					613 752,65	0,98	18 395,58	0,03	1 490 952,33	2,37
Comptes financiers	10 769 205,36	17,14								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres									1 687 660,68	2,69
Comptes financiers	3 638,72	0,01								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations									3 057 390,00	4,87

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 AUD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 984 048,27	3,16						
Obligations et valeurs assimilées	26 446 872,35	42,10	606 559,97	0,97			6 200 682,42	9,87
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	498 608,03	0,79	31,24					
Créances	1 385 518,04	2,21			42 464,81	0,07		
Comptes financiers	1 018 424,84	1,62	448 883,58	0,71			1 311 782,18	2,09
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	31 099 987,39	49,51	1 106 916,88	1,76	8 967,11	0,01	7 502 013,33	11,94
Comptes financiers					1 121,54		2 517,18	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	1 427 336,91
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	40 078 054,22
	Dépôts de garantie en espèces	246 717,80
	Coupons et dividendes en espèces	645,94
TOTAL DES CRÉANCES		**41 752 754,87**
DETTES		
	Vente à terme de devise	39 717 391,69
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 437 301,36
	Frais de gestion fixe	53 747,46
	Frais de gestion variable	32 092,47
	Collatéraux	1 808 366,00
	Autres dettes	17 812,56
TOTAL DES DETTES		**43 066 711,54**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-1 313 956,67**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I		
Actions souscrites durant l'exercice	510,000	7 845 539,10
Actions rachetées durant l'exercice	-684,669	-10 869 852,00
Solde net des souscriptions/rachats	-174,669	-3 024 312,90
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 661,885	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P		
Actions souscrites durant l'exercice	528,737	167 345,39
Actions rachetées durant l'exercice	-1 236,148	-378 748,42
Solde net des souscriptions/rachats	-707,411	-211 403,03
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	12 466,574	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-0,764	-949,05
Solde net des souscriptions/rachats	-0,764	-949,05
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6,180	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-1 297,280	-251 647,61
Solde net des souscriptions/rachats	-1 297,280	-251 647,61
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	14 428,335	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	598 802,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	22 750,62
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	4 223,16
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	56 805,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	360,77
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	119,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,30
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	3,26
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	32 134,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	1 336,39
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	154,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			561 281,48
	FR0011158195	SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP ESG I	561 281,48
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**561 281,48**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-387 532,34	-511 174,55
Total	**-387 532,34**	**-511 174,55**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-334 991,51	-440 403,33
Total	**-334 991,51**	**-440 403,33**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-35 811,50	-48 650,91
Total	**-35 811,50**	**-48 650,91**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-71,81	-89,12
Total	**-71,81**	**-89,12**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-16 657,52	-22 031,19
Total	**-16 657,52**	**-22 031,19**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-9 884 678,61	2 193 785,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-9 884 678,61**	**2 193 785,23**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8 862 895,06	1 960 836,72
Total	**-8 862 895,06**	**1 960 836,72**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-580 661,10	130 537,46
Total	**-580 661,10**	**130 537,46**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-413,04	1 006,58
Total	**-413,04**	**1 006,58**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-440 709,41	101 404,47
Total	**-440 709,41**	**101 404,47**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**52 901 727,27**	**63 626 503,42**	**80 089 282,70**	**62 818 419,32**
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I en EUR				
Actif net	47 271 199,65	56 120 456,31	71 634 903,70	56 328 201,67
Nombre de titres	3 016,024	2 867,858	3 836,554	3 661,885
Valeur liquidative unitaire	15 673,34	19 568,77	18 671,67	15 382,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	354,39	3 269,51	511,09	-2 420,30
Capitalisation unitaire sur résultat	-31,75	-155,06	-114,79	-91,48
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P en EUR				
Actif net	2 868 053,20	3 886 252,57	4 739 606,74	3 681 929,38
Nombre de titres	9 427,357	10 266,294	13 173,985	12 466,574
Valeur liquidative unitaire	304,22	378,54	359,77	295,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,89	63,32	9,90	-46,57
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,80	-4,09	-3,69	-2,87
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U en USD				
Actif net en USD	74 998,34	10 866,72	10 452,77	7 850,38
Nombre de titres	59,960	6,944	6,944	6,180
Valeur liquidative unitaire en USD	1 250,80	1 564,90	1 505,29	1 270,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	89,72	-216,15	144,95	-66,83
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	-7,69	-15,74	-12,83	-11,61
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z en EUR				
Actif net	2 695 598,20	3 610 945,78	3 705 580,59	2 800 932,56
Nombre de titres	13 630,588	14 624,218	15 725,615	14 428,335
Valeur liquidative unitaire	197,76	246,91	235,63	194,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,47	41,25	6,44	-30,54
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,40	-1,95	-1,40	-1,15

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BERMUDES				
NORWEGIAN CRUISE LINE HOLDINGS LTD	USD	59 297	680 061,17	1,08
TOTAL BERMUDES			**680 061,17**	**1,08**
ETATS-UNIS				
ALPHABET- A	USD	7 551	624 244,30	1,00
MICROSOFT CORP	USD	3 025	679 742,80	1,08
TOTAL ETATS-UNIS			**1 303 987,10**	**2,08**
FRANCE				
PIERRE & VACANCES	EUR	809 210	872 328,38	1,39
PIERRE ET VACANCES BSA 15-09-27	EUR	15 665	939,90	
TOTAL FRANCE			**873 268,28**	**1,39**
LUXEMBOURG				
ELECTRAWINDS WT EUROPEAN CLEANTECH 01/10/15	EUR	27 553		
TOTAL LUXEMBOURG				
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**2 857 316,55**	**4,55**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**2 857 316,55**	**4,55**
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
HELLOFRESH SE 0.75% 13-05-25	EUR	500 000	432 288,31	0,69
TOTAL ALLEMAGNE			**432 288,31**	**0,69**
BELGIQUE				
MITHRA PHARMACEUTICALS 4.25% 17-12-25	EUR	1 000 000	251 984,89	0,40
TOTAL BELGIQUE			**251 984,89**	**0,40**
BERMUDES				
JAZZ INVESTMENTS I 2.0% 15-06-26	USD	536 000	600 470,67	0,95
TOTAL BERMUDES			**600 470,67**	**0,95**
CANADA				
SILVER STANDARD RESOURCES 2.5% 01-04-39	USD	1 156 000	1 228 180,43	1,95
TOTAL CANADA			**1 228 180,43**	**1,95**
DANEMARK				
GN GREAT NORDIC LTD AS ZCP 21-05-24	EUR	800 000	723 536,00	1,16
TOTAL DANEMARK			**723 536,00**	**1,16**
EMIRATS ARABES UNIS				
ABU DHABI NATL OIL 0.7% 04-06-24	USD	1 200 000	1 063 603,01	1,69
TOTAL EMIRATS ARABES UNIS			**1 063 603,01**	**1,69**
ESPAGNE				
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	600 000	596 245,89	0,95
CELLNEX TELECOM 1.5% 16-01-26 CV	EUR	1 000 000	1 183 340,75	1,88
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	1 000 000	734 754,56	1,17
TOTAL ESPAGNE			**2 514 341,20**	**4,00**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ETATS-UNIS				
AKAMAI TECHNOLOGIES 0.375% 01-09-27	USD	1 899 000	1 732 348,55	2,76
ALNYLAM PHARMACEUTICALS 1.0% 15-09-27	USD	250 000	254 838,37	0,40
BENTLEY SYSTEMS 0.125% 15-01-26	USD	1 009 000	864 462,54	1,38
BILLCOM ZCP 01-12-25 CV	USD	540 000	519 740,83	0,82
BIOMARIN PHARMACEUTICAL 1.25% 15-05-27	USD	517 000	524 431,85	0,84
BLOCK 0.5% 15-05-23 CV	USD	949 000	929 407,94	1,48
BOOKING 0.75% 01-05-25 CV	USD	4 000	5 026,67	0,01
DATADOG 0.125% 15-06-25 CV	USD	500 000	512 336,61	0,81
DEXCOM 0.25% 15-11-25 CV	USD	604 000	617 437,31	0,99
DISH NETWORK ZCP 15-12-25 CV	USD	531 000	317 858,66	0,50
ENPHASE ENERGY ZCP 01-03-26 CV	USD	850 000	899 701,80	1,43
ETSY 0.25% 15-06-28 CV	USD	914 000	737 661,59	1,18
FIVE9 0.5% 01-06-25 CV	USD	335 000	289 179,61	0,46
FORD MOTOR COMPANY ZCP 15-03-26	USD	1 390 000	1 233 892,81	1,96
HALOZYME THERAPEUTICS 0.25% 01-03-27	USD	600 000	547 503,71	0,87
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 14-01-25	EUR	1 500 000	1 551 345,00	2,47
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25	EUR	500 000	515 382,50	0,82
LIBE MEDI 1.375% 15-10-23	USD	337 000	392 976,94	0,62
LIVE NATION 2.0% 15-02-25 CV	USD	505 000	473 872,73	0,75
LUMENTUM 0.5% 15-12-26 CV	USD	886 000	717 624,72	1,15
MARRIOTT VACATIONS WORLDWIDE ZCP 15-01-26	USD	276 000	252 775,66	0,40
MIDDLEBY 1.0% 01-09-25 CV	USD	350 000	387 475,62	0,62
MONGODB 0.25% 15-01-26 CV	USD	559 000	615 503,22	0,98
NEXTERA ENERGY PARTNERS LP ZCP 15-06-24	USD	500 000	441 011,95	0,70
OMNICELL 0.25% 15-09-25 CV	USD	285 000	233 563,81	0,37
SAREPTA THERAPEUTICS 1.25% 15-09-27	USD	555 000	602 577,51	0,96
SILICON LABORATORIES 0.625% 15-06-25	USD	550 000	647 040,41	1,03
SOLAREDGE TECHNOLOGIES ZCP 15-09-25	USD	322 000	375 773,77	0,60
SOUTHWEST AIRLINES 1.25% 01-05-25	USD	1 640 000	1 859 216,45	2,96
SPLUNK INC ZCP 15-09-25 CV	USD	478 000	425 477,10	0,68
TYLER TECHNOLOGIES INC U 0.25% 15-03-26	USD	269 000	235 599,64	0,38
WOLFSPEED 0.25% 15-02-28 CV	USD	349 000	282 526,77	0,45
ZILLOW GROUP INC	USD	403 000	393 979,62	0,63
ZSCALER 0.125% 01-07-25 CV	USD	1 103 000	1 087 809,59	1,73
TOTAL ETATS-UNIS			**21 477 361,86**	**34,19**
FINLANDE				
AHTIUM PLC 4% 16-12-15 CV	EUR	400 000	3 000,00	0,01
TOTAL FINLANDE			**3 000,00**	**0,01**
FRANCE				
AIR FR KLM 6.5% PERP CV	EUR	700 000	695 249,83	1,10
ATOS SE ZCP 06-11-24 CV	EUR	500 000	406 465,00	0,65
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	100 000	113 454,50	0,18
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	2 120	139 117,58	0,23
NEOEN 2.0% 02-06-25 CV	EUR	11 732	582 804,70	0,93

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ORPAR ZCP 20-06-24 CV	EUR	500 000	586 535,00	0,93
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	2 337	307 074,79	0,50
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	4 540	865 541,92	1,37
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	100 000	104 282,31	0,17
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	11 941	364 881,14	0,58
TOTAL FRANCE			**4 165 406,77**	**6,64**
HONG-KONG				
LENOVO GROUP 3.375% 24-01-24	USD	375 000	401 256,58	0,64
LINK 2019 CB 4.5% 12-12-27 CV	HKD	8 000 000	1 042 239,49	1,66
TOTAL HONG-KONG			**1 443 496,07**	**2,30**
ILES CAIMANS				
CATHAY PACIFIC FINANCE III 2.75% 05-02-26	HKD	4 000 000	525 114,16	0,84
ZHONGSHENG GROUP ZCP 21-05-25	HKD	8 000 000	1 089 724,30	1,73
TOTAL ILES CAIMANS			**1 614 838,46**	**2,57**
ILES VIERGES BRITANNIQUES				
ANLLIAN CAPITAL LTD ZCP 05-02-25	EUR	1 200 000	1 407 888,00	2,24
TOTAL ILES VIERGES BRITANNIQUES			**1 407 888,00**	**2,24**
INDE				
BHARTI AIRTEL 1.5% 17-02-25 CV	USD	449 000	560 761,63	0,89
TOTAL INDE			**560 761,63**	**0,89**
ISRAEL				
CYBERARK SOFTWARE ZCP 15-11-24	USD	385 000	383 142,19	0,61
NICE SYSTEMS ZCP 15-09-25 CV	USD	838 000	741 208,94	1,18
TOTAL ISRAEL			**1 124 351,13**	**1,79**
JAPON				
ALL NIPPON AIRWAYS ZCP 10-12-31	JPY	70 000 000	538 256,39	0,85
NIPPON STEEL ZCP 05-10-26 CV	JPY	190 000 000	1 462 742,41	2,33
TOTAL JAPON			**2 000 998,80**	**3,18**
LUXEMBOURG				
ESPIRITO SANTO 3.125% 12/18 CV IN DEFAULT	EUR	100 000	100,00	
TOTAL LUXEMBOURG			**100,00**	
PAYS-BAS				
AMERICA MOVIL BV ZCP 02-03-24	EUR	1 800 000	1 819 557,00	2,89
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 0.75% 05-08-27	EUR	300 000	388 308,73	0,62
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 2.25% 25-01-24	EUR	700 000	684 186,92	1,09
QIAGEN NV 0.5% 13-09-23	USD	200 000	231 368,06	0,37
QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV	USD	400 000	446 487,29	0,71
TOTAL PAYS-BAS			**3 569 908,00**	**5,68**
ROYAUME-UNI				
BP CAP MK 1.0% 28-04-23	GBP	500 000	606 559,97	0,97
TOTAL ROYAUME-UNI			**606 559,97**	**0,97**
SINGAPOUR				
SINGAPORE AIRLINES 1.625% 03-12-25	SGD	500 000	369 323,45	0,58
TOTAL SINGAPOUR			**369 323,45**	**0,58**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
SIKA AG 0.15% 05-06-25 CV	CHF	920 000	1 173 282,22	1,87
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25	USD	1 400 000	1 379 759,19	2,20
TOTAL SUISSE			**2 553 041,41**	**4,07**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**47 711 440,06**	**75,95**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**47 711 440,06**	**75,95**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP ESG I	EUR	335,49	561 281,48	0,89
TOTAL FRANCE			**561 281,48**	**0,89**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**561 281,48**	**0,89**
TOTAL Organismes de placement collectif			**561 281,48**	**0,89**
Titres reçus en garantie				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
OAT 4% 25/04/60	EUR	1 433 859	1 687 660,68	2,69
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 687 660,68**	**2,69**
TOTAL Titres reçus en garantie			**1 687 660,68**	**2,69**
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-1 687 660,68	-2,69
Créance représentative de titres prêtés				
ESPAGNE				
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	400 000	293 901,82	0,47
TOTAL ESPAGNE			**293 901,82**	**0,47**
ETATS-UNIS				
BOOKING 0.75% 01-05-25 CV	USD	396 000	497 639,69	0,79
TOTAL ETATS-UNIS			**497 639,69**	**0,79**
FRANCE				
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	100 000	113 454,50	0,18
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	10 296	675 638,97	1,08
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	140	18 395,58	0,03
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	500 000	521 411,54	0,83
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	87	2 658,46	
TOTAL FRANCE			**1 331 559,05**	**2,12**
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			**2 123 100,56**	**3,38**
Indemnités sur titres prêtés			7 086,65	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJS BAS R FUT 0323	EUR	14	-11 970,00	-0,01
EURO STOXX 50 0323	EUR	-70	96 950,00	0,15
FGBL BUND 10A 0323	EUR	23	-20 380,00	-0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**64 600,00**	**0,11**
TOTAL Engagements à terme fermes			**64 600,00**	**0,11**
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
ADIDAS NOM. 06/2023 CALL 200	EUR	18	990,00	
SANOFI 01/2023 CALL 88	EUR	87	25 317,00	0,04
SANOFI 01/2023 CALL 98	EUR	-87	-435,00	
SCHNEIDER ELECT SA 06/2023 CALL 130	EUR	26	26 598,00	0,04
UNIB-RODAMCO-WEST 01/2023 PUT 43	EUR	-252	-15 120,00	-0,02
UNIB-RODAMCO-WEST 01/2023 PUT 47	EUR	252	34 524,00	0,05
VEOLIA ENVIRONNE 12/2023 CALL 30	EUR	434	34 754,72	0,06
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			**106 628,72**	**0,17**
TOTAL Engagements à terme conditionnels			**106 628,72**	**0,17**
TOTAL Instrument financier à terme			**171 228,72**	**0,28**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-64 644,67	-64 644,67	-0,11
TOTAL Appel de marge			**-64 644,67**	**-0,11**
Créances			**41 752 754,87**	**66,47**
Dettes			**-43 066 711,54**	**-68,56**
Comptes financiers			**10 765 566,64**	**17,14**
Actif net			**62 818 419,32**	**100,00**

Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z	**EUR**	**14 428,335**	**194,12**
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	**EUR**	**3 661,885**	**15 382,29**
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P	**EUR**	**12 466,574**	**295,34**
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U	**USD**	**6,180**	**1 270,28**

26. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(Code ISIN Actions I: FR0011158179)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR) libellé en Euro, couvert contre le risque de change coupons nets réinvestis (cet indicateur est représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles internationales), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans.
La sélection des titres et les positions tactiques à court terme à initier, sont effectuées à partir d'analyses micro et macro-économiques, internes ou externes recueillies par la société de gestion.
Pour atteindre l'objectif de gestion, le compartiment est principalement investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) en obligations convertibles en actions échangeables et titres assimilés de toute nature émis par des sociétés de tous Etats afin d'obtenir un portefeuille présentant un profil « rendement/risque » attrayant et de profiter de la hausse des marchés actions, tout en diminuant l'impact des baisses grâce à la composante obligataire de ces titres.
Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
L'actif du compartiment est exposé (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) continuellement entre 70% et 110% en obligations convertibles en actions et titres assimilés de toute nature et de tout secteur économique, émises par des personnes de droit privé ou des personnes de droit public de tous Etats.
Les émissions (ou à défaut les émetteurs) peuvent être notées ou non par des agences de notation. Les titres Haut rendement ou de la catégorie « spéculative » de notation inférieure à BBB – par les agences de notation (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch) ou par l'analyse de la société de gestion sont inclus dans le périmètre d'investissement sans limite d'exposition. L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité du compartiment est comprise entre -2 et 8.
Les investissements dans des titres libellés dans une devise autre que l'euro sont autorisés. Par ailleurs, l'exposition globale au risque de change du compartiment n'excèdera pas 15% de l'actif net, le gérant n'étant pas contraint de couvrir systématiquement le risque de change, puisque la gestion n'est pas indicielle.
Le portefeuille pourra détenir des actions dans la limite de 10% maximum de l'actif net soit en investissement en direct soit lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le gérant interviendra sur les risques actions, de taux, de change, de crédit et de volatilité à titre de couverture, et d'exposition en fonction de ses anticipations.
Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les actionnaires des actions I.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée de J+1, à cours inconnu. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés après exécution.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés des obligations convertibles avec une sensibilité comprise entre -2 et 8.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou Haut rendement) accentue l'exposition du compartiment au risque de crédit.
Risque de liquidité : il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.
Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des futures, des options et des contrats de gré à gré. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.
Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(Code ISIN Actions P : FR0011167402)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR) libellé en Euro, couvert contre le risque de change coupons nets réinvestis (cet indicateur est représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles internationales), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans.
La sélection des titres et les positions tactiques à court terme à initier, sont effectuées à partir d'analyses micro et macro-économiques, internes ou externes recueillies par la société de gestion.
Pour atteindre l'objectif de gestion, le compartiment est principalement investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) en obligations convertibles en actions échangeables et titres assimilés de toute nature émis par des sociétés de tous Etats afin d'obtenir un portefeuille présentant un profil « rendement/risque » attrayant et de profiter de la hausse des marchés actions, tout en diminuant l'impact des baisses grâce à la composante obligataire de ces titres.
Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
L'actif du compartiment est exposé (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) continuellement entre 70% et 110% en obligations convertibles en actions et titres assimilés de toute nature et de tout secteur économique, émises par des personnes de droit privé ou des personnes de droit public de tous Etats.
Les émissions (ou à défaut les émetteurs) peuvent être notées ou non par des agences de notation. Les titres Haut rendement ou de la catégorie « spéculative » de notation inférieure à BBB – par les agences de notation (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch) ou par l'analyse de la société de gestion sont inclus dans le périmètre d'investissement sans limite d'exposition. L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité du compartiment est comprise entre -2 et 8.
Les investissements dans des titres libellés dans une devise autre que l'euro sont autorisés. Par ailleurs, l'exposition globale au risque de change du compartiment n'excèdera pas 15% de l'actif net, le gérant n'étant pas contraint de couvrir systématiquement le risque de change, puisque la gestion n'est pas indicielle.
Le portefeuille pourra détenir des actions dans la limite de 10% maximum de l'actif net soit en investissement en direct soit lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le gérant interviendra sur les risques actions, de taux, de change, de crédit et de volatilité à titre de couverture, et d'exposition en fonction de ses anticipations.
Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les actionnaires des actions P.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée de J+1, à cours inconnu. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés après exécution.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — rendement potentiellement plus faible ⟵ ⟶ A risque plus élevé — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés des obligations convertibles avec une sensibilité comprise entre -2 et 8.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :
Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou Haut rendement) accentue l'exposition du compartiment au risque de crédit.
Risque de liquidité : il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.
Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des futures, des options et des contrats de gré à gré. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)
(Code ISIN Actions U : FR0013279619)
Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR) libellé en Euro, couvert contre le risque de change coupons nets réinvestis (cet indicateur est représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles internationales), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans.La sélection des titres et les positions tactiques à court terme à initier, sont effectuées à partir d'analyses micro et macro-économiques, internes ou externes recueillies par la société de gestion.
Pour atteindre l'objectif de gestion, le compartiment est principalement investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) en obligations convertibles en actions échangeables et titres assimilés de toute nature émis par des sociétés de tous Etats afin d'obtenir un portefeuille présentant un profil « rendement/risque » attrayant et de profiter de la hausse des marchés actions, tout en diminuant l'impact des baisses grâce à la composante obligataire de ces titres. Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
L'actif du compartiment est exposé (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) continuellement entre 70% et 110% en obligations convertibles en actions et titres assimilés de toute nature et de tout secteur économique, émises par des personnes de droit privé ou des personnes de droit public de tous Etats. Les émissions (ou à défaut les émetteurs) peuvent être notées ou non par des agences de notation. Les titres Haut rendement ou de la catégorie « spéculative » de notation inférieure à BBB – par les agences de notation (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch) ou par l'analyse de la société de gestion sont inclus dans le périmètre d'investissement sans limite d'exposition. L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion. La sensibilité du compartiment est comprise entre -2 et 8.
Les investissements dans des titres libellés dans une devise autre que l'euro sont autorisés. Par ailleurs, l'exposition globale au risque de change du compartiment n'excèdera pas 15% de l'actif net, le gérant n'étant pas contraint de couvrir systématiquement le risque de change, puisque la gestion n'est pas indicielle.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 100% dans des devises autre que la devise de référence. Le portefeuille pourra détenir des actions dans la limite de 10% maximum de l'actif net soit en investissement en direct soit lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le gérant interviendra sur les risques actions, de taux, de change, de crédit et de volatilité à titre de couverture, et d'exposition en fonction de ses anticipations.
Les actions U (en dollar US (USD)) sont couvertes à au moins 95% et jusqu'à 105% contre le risque de change au moyen de Swaps de change. Le compartiment capitalise ou distribue son résultat net (l'affectation des résultats est décidée annuellement) et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les actionnaires des actions U.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée de J+1, à cours inconnu. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés après exécution.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés des obligations convertibles avec une sensibilité comprise entre -2 et 8.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.
Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :
Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou Haut rendement) accentue l'exposition du compartiment au risque de crédit.

Risque de liquidité : il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des futures, des options et des contrats de gré à gré. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.
Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(Code ISIN Actions Z : FR0011158179)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR) libellé en Euro, couvert contre le risque de change coupons nets réinvestis (cet indicateur est représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles internationales), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans.
La sélection des titres et les positions tactiques à court terme à initier, sont effectuées à partir d'analyses micro et macro-économiques, internes ou externes recueillies par la société de gestion.
Pour atteindre l'objectif de gestion, le compartiment est principalement investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) en obligations convertibles, en actions échangeables et titres assimilés de toute nature émis par des sociétés de tous Etats afin d'obtenir un portefeuille présentant un profil « rendement/risque » attrayant et de profiter de la hausse des marchés actions, tout en diminuant l'impact des baisses grâce à la composante obligataire de ces titres.
Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
L'actif du compartiment est exposé (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) continuellement entre 70% et 110% en obligations convertibles en actions et titres assimilés de toute nature et de tout secteur économique, émises par des personnes de droit privé ou des personnes de droit public de tous Etats.
Les émissions (ou à défaut les émetteurs) peuvent être notées ou non par des agences de notation. Les titres Haut rendement ou de la catégorie « spéculative » de notation inférieure à BBB – par les agences de notation (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch) ou par l'analyse de la société de gestion sont inclus dans le périmètre d'investissement sans limite d'exposition. L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité du compartiment est comprise entre -2 et 8.
Les investissements dans des titres libellés dans une devise autre que l'euro sont autorisés. Par ailleurs, l'exposition globale au risque de change du compartiment n'excèdera pas 15% de l'actif net, le gérant n'étant pas contraint de couvrir systématiquement le risque de change, puisque la gestion n'est pas indicielle.
Le portefeuille pourra détenir des actions dans la limite de 10% maximum de l'actif net soit en investissement en direct soit lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le gérant interviendra sur les risques actions, de taux, de change, de crédit et de volatilité à titre de couverture, et d'exposition en fonction de ses anticipations.
Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les actionnaires des actions Z.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée de J+1, à cours inconnu. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés après exécution.

Profil de risque et de rendement

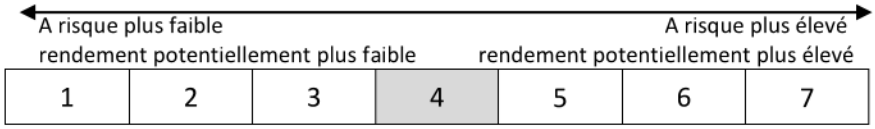

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés des obligations convertibles avec une sensibilité comprise entre -2 et 8.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :
Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou Haut rendement) accentue l'exposition du compartiment au risque de crédit.
Risque de liquidité : il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.
Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des futures, des options et des contrats de gré à gré. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Compartiment :

SCHELCHER SHORT TERM ESG

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER SHORT TERM ESG
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(Code ISIN Actions C : FR0007015169)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 1%, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 6 mois. L'€STR (OIS-Ester) représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne. La stratégie mise en œuvre pour le compartiment consiste à sélectionner, en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des titres de créances libellées en euros et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques.

Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) dans la limite de 100% de l'actif net en obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte. En outre, le compartiment pourra détenir tous types d'obligations indexées, des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative. Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables, à savoir des opérations et acquisitions temporaires de titres (pensions et prêts/emprunts de titres). Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte. Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie du compartiment consiste à gérer de façon discrétionnaire, et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion (SCHELCHER PRINCE GESTION) et du gestionnaire sous délégataire (FEDERAL FINANCE GESTION) et des recommandations de leurs analystes crédits, des titres de taux (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro.

Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
Les émetteurs ou les titres sélectionnés par la société de gestion et le gestionnaire sous délégataire composant le portefeuille répondront à la catégorie « investment grade » (titres notés au moins BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugée équivalente par la société de gestion). Le compartiment s'autorise également à investir jusqu'à 25% de l'actif du compartiment en titres notés « non investment grade » (notation inférieure à BBB- ou équivalent).
La société de gestion et le gestionnaire sous délégataire pourront également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -0,2 à 1,5%. Le compartiment sera exposé entre 50% et 100% aux émetteurs de l'Espace Economique Européen et du Royaume-Uni.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. La société de gestion interviendra sur les risques de taux et de crédit, à titre d'exposition, et de couverture. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.
Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions C.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.
Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée de placement minimum recommandée est de 6 mois.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du compartiment (inférieure à 0.5%).

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 1 du fait de son exposition aux marchés obligataires européens avec une sensibilité comprise entre -0,2% et 1,5%.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :
- Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
Par ailleurs, le compartiment peut être investi dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.

- *Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme* : le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

28. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Compartiment n°5 : SCHELCHER SHORT TERM ESG

1er janvier 2022 :

- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie
- Les actions pourront également être souscrites en nominatif pur

26 février 2022 :

- Mise à jour annuelle des performances et des frais.

1er mai 2022 :

- Interdiction de souscription pour les investisseurs russes et biélorusses.
- Modification de la stratégie d'investissement.

27 octobre 2022 :

- Modification du tableau des niveaux de risque de durabilité (libellé des niveaux) avec changement de niveau pour certains compartiments.
- les rubriques " *Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative* " et/ou « *Modalités de souscription et de rachat* » ont été clarifiées (date de calcul, de règlement etc …), impliquant également la modification du paragraphe « *Règles d'évaluation des actifs* » (Instruments financiers et Instruments financiers à terme).

19 décembre 2022 :

- Modification du tableau des frais : « frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion » remplacé par « frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services » sans modification du taux applicable.

29. RAPPORT DE GESTION

Schelcher Short Term ESG (compartiment n°5)

Politique de gestion sur l'exercice 2022

Le fonds a adopté un positionnement défensif en début d'année avec une exposition spread faible et une sensibilité taux négative via des couvertures sur le SCHATZ. Il a rajouté du risque de crédit lors des phases de stress de marché et a maintenu une sensibilité négative ou très faible tout au long de l'exercice.

Performances 2022

Part	VI du 31/12/2021	VI du 30/12/2022	Actif Part	Performance Fonds 2022	Performance Bench 2022
C	256,78	260,08	577 742 240,13	1,29	0,98
D	107,92	107,68	2 750 689,27	1,29	0,98
P	104,10	105,23	158 119 040,44	1,09	0,78
R	99,99	101,34	46 321 022,63	1,35	0,98
Z	100,38	101,67	6 577 715,02	1,29	0,98

Perspectives 2023

L'année 2023 s'annonce encore volatile, à minima sur les taux. Le fonds va rester en sensibilité taux négative dans un premier temps puis se réexposer à des durations plus longues.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	95 000 000,85	99 322 927,54
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.35% 01-02-25	38 116 176,06	38 186 393,76
ALLEMAGNE 0.5% 15/02/25	26 549 869,52	26 579 914,53
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.45% 15-05-25	23 596 974,51	23 664 650,58
KERING ZCP 30-09-22 CV EMTN	23 468 890,00	23 519 700,00
GRAN CITY PRO 0.25% 02-03-22	20 020 464,01	20 000 000,00
BANCO DE SABADELL SA 6.5% PERP	19 662 198,32	19 400 000,00
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.125% 26-03-22	6 027 176,31	30 500 000,00
CNP ASSURANCES 1.875% 20-10-22	16 703 242,33	18 100 000,00
ALLEMAGNE 1.50% 05/23	17 122 051,27	17 119 999,43

30. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 20 629 966,55**
  - o Prêts de titres : 20 629 966,55
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 287 615 750,00**
  - o Change à terme :
  - o Future : 287 615 750,00
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH	

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	21 716 653,84
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	**21 716 653,84**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	212 833,30
. Autres revenus	
Total des revenus	**212 833,30**
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	20 629 966,55				
% de l'Actif Net*	4,13%				

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	20 629 966,55				
% de l'Actif Net	2,61%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE FRANCE	21 716 653,84				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH LUXEMBOURG	20 629 966,55				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations	21 716 653,84				
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro	21 716 653,84				

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an	18 970 237,09				
Plus d'1 an	2 746 416,75				
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	20 629 966,55				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres	21 716 653,84				
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	212 833,30				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
o Dépôt
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité
o Prises en pension Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.
Actuellement, la pratique est plutôt de pas utiliser le cash.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPC. Les opérations de cessions temporaires de titres sont conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par SCHELCHER PRINCE GESTION.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sélection des intermédiaires

Le comité courtier est réalisé chaque semestre en collaboration avec Amundi Intermédiation, le délégataire de la prestation de sélection et d'exécution des ordres de SCHELCHER PRINCE GESTION. Les différents courtiers et contreparties sont évalués par Amundi, et sur événements par SCHELCHER PRINCE GESTION, selon une liste de critères définis dans le contrat de prestations de services (volumes d'opérations, prix, exécution, recherche…). Tout nouvel intermédiaire doit être avalisé par le « comité de courtiers et contrepartie » qui regroupe les équipes d'Amundi Intermédiation. A la suite de chaque Comité, la liste est mise à jour avec les nouveaux entrants, les sortants et la modification de la note globale des courtiers et contreparties déjà présent.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 321–115 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, SCHELCHER PRINCE GESTION tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport est disponible sur simple demande à la société de gestion.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de SCHELCHER PRINCE GESTION

Conformément à l'article 321-122 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles SCHELCHER PRINCE GESTION a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible auprès de la société de gestion sur simple demande

CRITERES ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site internet : www.spgestion.fr

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Cette section décrit le positionnement du Fonds au regard de la réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR ») et des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (réglementation « Taxonomie »).

Le Compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers investissable au sens de la réglementation SFDR (article 8), à savoir la prise en compte de critères ESG dans la sélection des actifs financiers. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille devra être systématiquement supérieure à la note ESG pondérée de l'univers couvert par nos bases de données après élimination des 20 % les plus mauvaises valeurs. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

L'univers investissable est alors constitué des émetteurs ayant un score ESG satisfaisant tout en excluant :

- les sociétés impliquées dans les armes controversées (bombes à sous-munition, mines antipersonnel) ;
- les sociétés impliquées dans de graves violations des normes internationales et qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- les sociétés les plus impliquées dans l'extraction ou la génération de charbon (exposées à plus de 10% de leur chiffre d'affaires ou mix énergétique) ;
- les sociétés les plus impliquées dans les énergies fossiles non conventionnelles (exposées à plus de 30% de leur production) ;
- les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (violation des droits de l'Homme, travail des enfants, paradis fiscaux, etc).

L'indice désigné comme indice de référence du Compartiment est non adapté aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit.

a) Description du Fonds conformément à la réglementation SFDR :

i. Le Fonds intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir, les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et de gouvernance auxquels ils font face (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés).

ii. L'indice de référence retenu n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales poursuivies par le Fonds.

b) Description du Fonds conformément à la réglementation Taxonomie

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

i. Atténuation des changements climatiques,
ii. Adaptation aux changements climatiques,
iii. Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
iv. Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
v. Prévention et contrôle de la pollution
vi. Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le poids des investissements effectués dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie 2020/852 est calculé en pondérant par la dernière valorisation retenue pour la valorisation du Fonds, les actifs alignés à la taxonomie européenne. **Ce Fonds investira entre 0% et 10% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxonomie Européenne en matière d'atténuation du changement climatique et/ou de l'adaptation au changement climatique.**

C) Disclaimer

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

POLITIQUE DE VOTE

En application de la réglementation, la politique de droit de vote de Schelcher Prince Gestion, société de gestion de votre OPCVM, est disponible au sein de la société de gestion.

INFORMATION SUR LES GARANTIES FINANCIERES EXIGEES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE PRETS DE TITRES

Les garanties financières reçues par le fonds prennent la forme de transfert de titres et/ou d'espèces.
- Garanties financières en espèces en Euro sur un compte bloqué ;
- Garanties financières en obligations gouvernementales avec un rating minimum.

Les titres comme les espèces remis en garantie ne sont pas réinvestis.

RISQUE GLOBAL ET EFFET DE LEVIER

La mesure du risque global est réalisée par la méthode de l'engagement.
Le compartiment a la possibilité de s'exposer sur les marchés financiers au moyen de position prise hors-bilan dans la limite d'une fois l'actif.

A la clôture de l'exercice au 31/12/2022, le niveau d'effet levier net était de 0%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

SCHELCHER PRINCE GESTION a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés.

Cette politique dont la mise en œuvre et son actualisation relève de la Direction générale est validée et contrôlée dans son application par le comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA auquel appartient SCHELCHER PRINCE GESTION.
Compte tenu de la taille de SCHELCHER PRINCE GESTION et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Direction Générale).

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composante variable de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;
Les « bonus » annuels des collaborateurs de SCHELCHER PRINCE GESTION sont validés par le Comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA sur proposition du Directeur Général de la société.
Le « bonus » annuel est attribué à chaque collaborateur en fonction de sa performance professionnelle, de son apport au développement de la société, de la qualité de son travail et du respect des procédures et de la réglementation.
Lorsque la performance professionnelle dépend de performances financières pluriannuelles, ces dernières doivent être ajustées des risques associés.

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur trois exercices en application des règles suivantes :

- La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
- La partie différée est égale à une part du bonus progressive en fonction de son importance et qui est plafonnée à 50 %.
- La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de SCHELCHER PRINCE GESTION. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA.

Au titre de l'exercice 2022, le poste rémunération de l'ensemble des collaborateurs s'est décomposé ainsi :

1. Rémunération brute fixe (compte 641100 Salaires et appointements) : 4.455.408,46 €
2. Rémunération variable (provision au titre de 2022) : 2.170.000 €

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SCHELCHER PRINCE GESTION
72, rue Pierre Charron – 75008 PARIS
Tél : 01.53.29.31.85
e-mail : nathalie.gauquelin@ spgestion.fr

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

31. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**671 911 576,39**	**596 004 672,55**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**435 237 404,59**	**277 328 685,33**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	435 237 404,59	271 312 557,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		6 016 127,79
Titres de créances	**147 311 315,32**	**206 552 846,19**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	118 889 857,97	128 525 499,00
Titres de créances négociables	103 911 677,83	109 020 397,78
Autres titres de créances	14 978 180,14	19 505 101,22
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	28 421 457,35	78 027 347,19
Organismes de placement collectif	**65 808 058,61**	**70 174 867,02**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	65 808 058,61	70 174 867,02
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	**20 652 422,58**	**41 527 568,35**
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	20 652 422,58	41 527 568,35
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**2 902 375,29**	**420 705,66**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 902 375,29	420 705,66
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**20 024 722,00**	**47 342 647,45**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	20 024 722,00	47 342 647,45
COMPTES FINANCIERS	**146 159 856,00**	**141 171 125,51**
Liquidités	146 159 856,00	141 171 125,51
TOTAL DE L'ACTIF	**838 096 154,39**	**784 518 445,51**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	779 964 240,09	697 269 954,64
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	2,78	131,86
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 082 811,23	-3 902 647,09
Résultat de l'exercice (a,b)	8 463 653,39	9 641 274,50
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**791 510 707,49**	**703 008 713,91**
* *Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**24 619 028,84**	**44 331 907,54**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	21 716 653,84	43 911 202,34
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires	21 716 653,84	43 911 202,34
Instruments financiers à terme	2 902 375,00	420 705,20
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 902 375,00	420 705,20
Autres opérations		
DETTES	**21 965 932,00**	**37 177 824,06**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	21 965 932,00	37 177 824,06
COMPTES FINANCIERS	**486,06**	
Concours bancaires courants	486,06	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**838 096 154,39**	**784 518 445,51**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0323	5 255 500,00	
XEUR FGBS SCH 0322		24 646 600,00
EURO SCHATZ 0323	258 279 000,00	
I EURIBOR 3 0923	24 081 250,00	
FV CBOT UST 5 0322		12 764 912,52
EURO BOBL 0322		53 296 000,00
TU CBOT UST 2 0322		21 103 505,42
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	129 968,52	6,56
Produits sur actions et valeurs assimilées		11 032,33
Produits sur obligations et valeurs assimilées	8 781 799,76	3 968 681,35
Produits sur titres de créances	603 810,11	40 633,47
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	212 833,30	60 614,08
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**9 728 411,69**	**4 080 967,79**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	378 681,07	312 247,73
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**378 681,07**	**312 247,73**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**9 349 730,62**	**3 768 720,06**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 573 005,34	402 115,67
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**7 776 725,28**	**3 366 604,39**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	686 928,11	6 274 670,11
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**8 463 653,39**	**9 641 274,50**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0010527226 - Action SCHELCHER SHORT TERM ESG D : Taux de frais maximum de 0.10% TTC.
FR0011198332 - Action SCHELCHER SHORT TERM ESG P : Taux de frais maximum de 0.30% TTC.
FR0007015169 - Action SCHELCHER SHORT TERM ESG C : Taux de frais maximum de 0.10% TTC.
FR0050000746 - Action SCHELCHER SHORT TERM ESG Z : Taux de frais maximum de 0.10% TTC.
FR00140036S7 - Action SCHELCHER SHORT TERM ESG R : Taux de frais maximum de 0.05% TTC.

Commission de surperformance

À chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance d'une catégorie d'actions du compartiment est définie comme la différence positive entre la quote-part de l'actif net correspondant à cette catégorie d'actions du compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net de référence réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le compartiment réel.
À chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance alors définie est égale à 20 % de cette surperformance et fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance du compartiment.
Une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion, même si la performance absolue du compartiment est négative.
En cas de rachat des Actions en circulation ayant servi d'assiette au calcul de la commission de surperformance, la quote-part de la commission de surperformance correspondante aux rachats des actions reste acquise à la société de gestion.
Hormis cette quote-part sur les rachats, la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la fin de chaque période de référence correspondant à l'exercice comptable du compartiment.
Cette commission est directement imputée au compte de résultat du compartiment. La société de gestion se réserve la possibilité de ne pas la prélever.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG C	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG D	Distribution	Capitalisation
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG P	Distribution	Capitalisation
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG R	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG Z	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**703 008 713,91**	**115 690 859,86**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	698 366 378,47	839 248 650,64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-618 717 957,97	-252 353 053,75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 528 890,88	995 382,74
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 904 722,28	-2 611 702,76
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	13 430 703,32	971 419,12
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 677 230,27	-644 964,15
Frais de transactions	-591 858,11	-231 580,24
Différences de change	13 111,52	2 755,34
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 183 478,96	-1 773 383,97
Différence d'estimation exercice N	*-4 670 024,65*	*-486 545,69*
Différence d'estimation exercice N-1	*486 545,69*	*-1 286 838,28*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 503 379,02	384 595,98
Différence d'estimation exercice N	*2 902 375,00*	*398 995,98*
Différence d'estimation exercice N-1	*-398 995,98*	*-14 400,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-41 947,32	-36 869,29
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 776 725,28	3 366 604,39
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**791 510 707,49**	**703 008 713,91**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	392 491 196,19	49,59
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 244 654,18	0,54
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	38 501 554,22	4,86
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**435 237 404,59**	**54,99**
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	101 891 953,94	12,87
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	2 019 723,89	0,26
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	14 978 180,14	1,89
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	28 421 457,35	3,59
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**147 311 315,32**	**18,61**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	287 615 750,00	36,34
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**287 615 750,00**	**36,34**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	430 992 750,41	54,45			4 244 654,18	0,54		
Titres de créances	139 203 842,84	17,59	6 087 748,59	0,77	2 019 723,89	0,26		
Opérations temporaires sur titres	20 629 966,55	2,61						
Comptes financiers							146 159 856,00	18,47
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	21 716 653,84	2,74						
Comptes financiers							486,06	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	263 534 500,00	33,30						
Autres opérations					24 081 250,00	3,04		

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	63 679 007,80	8,05	178 108 251,41	22,50	193 450 145,38	24,44				
Titres de créances	145 291 591,43	18,36	2 019 723,89	0,26						
Opérations temporaires sur titres	1 293 448,00	0,16	6 069 167,86	0,77	13 267 350,69	1,68				
Comptes financiers	146 159 856,00	18,47								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres			18 970 237,09	2,40	2 746 416,75	0,35				
Comptes financiers	486,06									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					287 615 750,00	36,34				
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	67 902,18	0,01						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers			486,06					
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	17 645 337,49
	Dépôts de garantie en espèces	2 360 166,90
	Coupons et dividendes en espèces	19 217,61
TOTAL DES CRÉANCES		**20 024 722,00**
DETTES		
	Achats à règlement différé	3 992 514,04
	Rachats à payer	17 229 810,73
	Frais de gestion fixe	85 035,73
	Frais de gestion variable	646 473,92
	Autres dettes	12 097,58
TOTAL DES DETTES		**21 965 932,00**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-1 941 210,00**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG C		
Actions souscrites durant l'exercice	2 078 486,075	535 505 334,27
Actions rachetées durant l'exercice	-2 088 706,994	-537 437 625,83
Solde net des souscriptions/rachats	-10 220,919	-1 932 291,56
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 221 349,854	
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG D		
Actions souscrites durant l'exercice	3 858,101	416 890,71
Actions rachetées durant l'exercice	-350,000	-37 313,50
Solde net des souscriptions/rachats	3 508,101	379 577,21
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	25 543,410	
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG P		
Actions souscrites durant l'exercice	1 458 315,265	152 164 491,46
Actions rachetées durant l'exercice	-639 266,620	-66 727 490,31
Solde net des souscriptions/rachats	819 048,645	85 437 001,15
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 502 598,269	
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG R		
Actions souscrites durant l'exercice	54 411,199	5 501 482,82
Actions rachetées durant l'exercice	-123 465,178	-12 410 000,01
Solde net des souscriptions/rachats	-69 053,979	-6 908 517,19
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	457 071,029	
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG Z		
Actions souscrites durant l'exercice	47 460,740	4 778 179,21
Actions rachetées durant l'exercice	-20 934,460	-2 105 528,32
Solde net des souscriptions/rachats	26 526,280	2 672 650,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	64 692,604	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG C Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG D Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG P Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG Z Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	552 741,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	394 096,79
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,07
Frais de gestion variables acquis	68 888,60
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 686,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	2 126,66
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,08
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	349 508,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	114 725,26
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,10
Frais de gestion variables acquis	14 974,22
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	23 342,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de gestion variables provisionnés	33 356,42
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,07
Frais de gestion variables acquis	6 209,63
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	30/12/2022
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 210,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	4 797,08
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,09
Frais de gestion variables acquis	340,78
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			65 808 058,61
	FR0007045109	FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	65 101 702,41
	FR0007496989	SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	706 356,20
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**65 808 058,61**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	2,78	131,86
Résultat	8 463 653,39	9 641 274,50
Total	**8 463 656,17**	**9 641 406,36**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 390 809,17	8 415 258,74
Total	**6 390 809,17**	**8 415 258,74**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG D		
Affectation		
Distribution	30 652,09	35 697,20
Report à nouveau de l'exercice	251,19	2,45
Capitalisation		
Total	**30 903,28**	**35 699,65**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	25 543,410	22 035,309
Distribution unitaire	1,20	1,62
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG P		
Affectation		
Distribution	1 427 468,36	909 121,00
Report à nouveau de l'exercice	1 904,25	3 560,91
Capitalisation		
Total	**1 429 372,61**	**912 681,91**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 502 598,269	683 549,624
Distribution unitaire	0,95	1,33
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	539 663,48	221 593,93
Total	**539 663,48**	**221 593,93**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	72 907,63	56 172,13
Total	**72 907,63**	**56 172,13**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 082 811,23	-3 902 647,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**3 082 811,23**	**-3 902 647,09**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 250 133,03	-3 341 793,57
Total	**2 250 133,03**	**-3 341 793,57**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	10 666,38	-13 994,54
Total	**10 666,38**	**-13 994,54**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	616 014,39	-415 504,25
Total	**616 014,39**	**-415 504,25**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	180 378,20	-109 019,49
Total	**180 378,20**	**-109 019,49**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	25 619,23	-22 335,24
Total	**25 619,23**	**-22 335,24**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**171 069 115,98**	**115 690 859,86**	**703 008 713,91**	**791 510 707,49**
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG C en EUR				
Actif net	169 749 670,57	84 248 831,00	573 026 902,02	577 742 240,13
Nombre de titres	674 794,156	329 158,646	2 231 570,773	2 221 349,854
Valeur liquidative unitaire	251,55	255,95	256,78	260,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,11	-3,74	-1,49	1,01
Capitalisation unitaire sur résultat	4,84	4,34	3,77	2,87
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG D en EUR				
Actif net	1 096,50	2 649 861,88	2 378 126,63	2 750 689,27
Nombre de titres	10,000	24 216,200	22 035,309	25 543,410
Valeur liquidative unitaire	109,65	109,42	107,92	107,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,22	-1,60	-0,63	0,41
Distribution unitaire sur résultat	2,12	1,87	1,62	1,20
Crédit d'impôt unitaire				
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG P en EUR				
Actif net	1 318 348,91	28 199 596,33	71 162 162,20	158 119 040,44
Nombre de titres	12 653,485	271 239,989	683 549,624	1 502 598,269
Valeur liquidative unitaire	104,18	103,96	104,10	105,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,11	-1,52	-0,60	0,40
Distribution unitaire sur résultat	1,81		1,33	0,95
Crédit d'impôt unitaire				
Capitalisation unitaire sur résultat		1,57		
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG R en EUR				
Actif net			52 610 296,38	46 321 022,63
Nombre de titres			526 125,008	457 071,029
Valeur liquidative unitaire			99,99	101,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,20	0,39
Capitalisation unitaire sur résultat			0,42	1,18

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG Z en EUR				
Actif net		592 570,65	3 831 226,68	6 577 715,02
Nombre de titres		5 922,139	38 166,324	64 692,604
Valeur liquidative unitaire		100,06	100,38	101,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,58	0,39
Capitalisation unitaire sur résultat		0,04	1,47	1,12

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS AG 3.0% 21-11-25	EUR	4 100 000	4 065 500,47	0,51
CONTINENTAL 0.0% 12-09-23	EUR	4 100 000	4 021 218,50	0,51
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 1.625% 16-11-23	EUR	3 000 000	2 941 856,71	0,38
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 14-07-24	EUR	2 000 000	1 938 070,55	0,25
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	700 000	669 090,30	0,08
FRESENIUS SE 1.875% 24-05-25	EUR	2 046 000	1 957 656,52	0,25
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.625% 17-02-25	EUR	2 600 000	2 456 430,49	0,31
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.75% 24-06-23	EUR	2 000 000	1 990 767,12	0,25
KLOE CO FIN S 2.0% 08-09-23	EUR	3 600 000	3 596 753,14	0,46
METRO AG 1.125% 06-03-23 EMTN	EUR	3 900 000	3 899 791,60	0,49
RAG STIFTUNG ZCP 02-10-24 CV	EUR	9 700 000	9 064 989,50	1,14
RAG STIFTUNG ZCP 16-03-23	EUR	4 900 000	4 875 304,00	0,61
S 1.125% 20-02-23 EMTN	EUR	3 800 000	3 831 097,07	0,49
SAP SE 0.0% 17-05-23	EUR	3 900 000	3 871 939,50	0,49
SIXT SE 1.5% 21-02-24	EUR	1 200 000	1 180 640,30	0,15
SIXT SE 1.75% 09-12-24 EMTN	EUR	1 000 000	968 276,85	0,12
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 1.375% 16-10-23	EUR	2 000 000	1 976 160,68	0,25
VOLKSWAGEN LEASING 1.125% 04-04-24	EUR	2 600 000	2 537 643,99	0,32
TOTAL ALLEMAGNE			**55 843 187,29**	**7,06**
AUTRICHE				
BAWAG 8.125% 30/10/2023	EUR	1 400 000	1 462 410,27	0,19
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.125% 08-09-25	EUR	4 100 000	4 081 552,25	0,52
RAIFFEISENLANDESBK NIEDEROSTERREICH WIEN 0.25% 16-04-24	EUR	2 700 000	2 585 809,23	0,33
RBIAV 0 1/4 01/22/25	EUR	2 400 000	2 190 725,92	0,27
RBIAV 1 12/04/23	EUR	800 000	779 713,86	0,10
RBIAV 6 10/16/23	EUR	500 000	510 799,38	0,06
TOTAL AUTRICHE			**11 611 010,91**	**1,47**
BELGIQUE				
GEDISC 2 7/8 10/09/23	EUR	6 000 000	6 033 383,42	0,76
KBC GROUPE 1.125% 25-01-24	EUR	3 100 000	3 072 204,25	0,39
KBC GROUPE 2.875% 29-06-25	EUR	4 200 000	4 189 072,23	0,53
TOTAL BELGIQUE			**13 294 659,90**	**1,68**
DANEMARK				
CARLSBERG BREWERIES A/S 2.5% 28/05/2024	EUR	2 800 000	2 806 438,66	0,35
GN GREAT NORDIC LTD AS ZCP 21-05-24	EUR	3 400 000	3 075 028,00	0,39
TOTAL DANEMARK			**5 881 466,66**	**0,74**
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 0.875% 05-03-23	EUR	2 700 000	2 709 946,61	0,34
BANCO NTANDER 1.125% 17-01-25	EUR	3 400 000	3 269 967,70	0,41
BANCO NTANDER E3R+1.0% 05-05-24	EUR	3 400 000	3 442 490,18	0,44
BBVA 0.375% 02-10-24 EMTN	EUR	1 300 000	1 234 797,70	0,16
CAIXABANK 2.375% 01-02-24 EMTN	EUR	2 900 000	2 935 068,95	0,37

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CELL 2.375% 16-01-24 EMTN	EUR	1 600 000	1 620 894,14	0,21
CO ECONIMICA DELTA SA 1.0% 01-12-23	EUR	6 400 000	6 239 018,90	0,79
ENCE ENERGIA Y CELULOSA SA 1.25% 05-03-23	EUR	3 700 000	3 708 252,94	0,46
TELEFONICA EMISIONES SAU 3.987% 23-01-23	EUR	6 400 000	6 662 299,97	0,84
TOTAL ESPAGNE			**31 822 737,09**	**4,02**
ETATS-UNIS				
ABBVIE 1.25% 01-06-24	EUR	2 300 000	2 251 321,13	0,28
ABBVIE 1.5% 15-11-23	EUR	2 000 000	1 979 138,63	0,25
AT T 1.3% 05-09-23	EUR	2 000 000	1 987 413,01	0,25
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.0% 24-02-25	EUR	2 310 000	2 175 213,24	0,28
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 3.875% 19-05-23	EUR	4 600 000	4 726 739,14	0,60
NGGLN 0 3/4 08/08/23	EUR	4 500 000	4 456 232,57	0,56
TOTAL ETATS-UNIS			**17 576 057,72**	**2,22**
FRANCE				
A 1.5% 20-01-25 EMTN	EUR	2 000 000	1 946 553,97	0,24
ACCOR 3.625% 17-09-23	EUR	5 000 000	5 064 818,84	0,64
AIR FR KLM 3.0% 01-07-24	EUR	100 000	99 644,89	0,01
ALD 0.375% 18-07-23 EMTN	EUR	4 800 000	4 740 720,99	0,60
ALD 0.375% 19-10-23 EMTN	EUR	1 400 000	1 365 601,62	0,17
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	1 800 000	1 852 381,23	0,24
ALTICE FRANCE 2.5% 15-01-25	EUR	2 506 000	2 271 747,47	0,29
AUCHAN 2.625% 30-01-24 EMTN	EUR	800 000	804 388,44	0,10
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.75% 15-06-23	EUR	11 800 000	11 764 169,22	1,48
BNP PAR 1.25% 19-03-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 401 436,30	0,30
BOUYGUES 3.625% 16/01/23	EUR	300 000	311 426,04	0,04
BPCE 0.625% 26-09-24 EMTN	EUR	2 600 000	2 476 036,45	0,31
BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	EUR	1 800 000	1 768 172,18	0,23
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	2 300 000	2 183 124,24	0,28
BURE VERI 1.25% 07-09-23	EUR	7 900 000	7 908 327,47	1,00
CAPGEMINI 2.5% 01-07-2023	EUR	1 800 000	1 818 253,36	0,23
CARRE 0.75% 26-04-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 943 601,78	0,25
CARREFOUR BQ E3R+0.65% 12-09-23	EUR	800 000	802 164,00	0,10
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 0.625% 15-03-24	EUR	1 500 000	1 459 178,63	0,18
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 0.875% 21-09-23	EUR	1 500 000	1 483 173,39	0,18
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.75% 03-04-23	EUR	5 600 000	5 664 557,64	0,72
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.375% 17-01-25	EUR	1 600 000	1 550 531,07	0,20
EDF 2.75% 10/03/2023	EUR	2 400 000	2 456 617,36	0,31
ERAMET 4.196% 28-02-24	EUR	100 000	103 493,75	0,01
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	200 000	208 778,77	0,03
FROMAGERIES BEL LA VACHE QUI RIT 1.5% 18-04-24	EUR	1 600 000	1 562 824,88	0,20
ILIAD 0.75% 11-02-24	EUR	3 600 000	3 485 993,18	0,45
IPSEN 1.875% 16-06-23	EUR	4 900 000	4 882 383,83	0,62
JCDECAUX 1.0% 01-06-23	EUR	900 000	898 225,40	0,11
LOXAM 4.25% 15-04-24	EUR	1 943 000	1 975 456,20	0,24
NEXANS 2.75% 05-04-24	EUR	1 800 000	1 818 777,82	0,23

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	1 900 000	1 973 043,68	0,25
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	2 500 000	2 395 944,18	0,30
PSA BANQUE FRANCE 0.75% 19-04-23	EUR	4 000 000	4 002 218,90	0,51
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	4 320 000	4 302 535,96	0,54
RENAULT 1.0% 18-04-24 EMTN	EUR	1 800 000	1 740 435,66	0,22
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.0% 17-05-23	EUR	3 000 000	2 998 887,53	0,38
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.375% 08-03-24	EUR	1 500 000	1 477 737,53	0,19
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0000010% 12-06-23	EUR	4 100 000	4 054 305,50	0,51
SCHN ELE 1.5% 08-09-23 EMTN	EUR	2 000 000	1 992 767,67	0,25
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	3 500 000	3 376 461,99	0,43
SG 0.5% 13-01-23 EMTN	EUR	1 500 000	1 504 452,40	0,19
SG 1.25% 15-02-24 EMTN	EUR	5 400 000	5 332 097,22	0,67
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	4 300 000	4 201 957,94	0,53
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 0.0% 20-01-23	EUR	500 000	499 243,88	0,06
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	2 000 000	1 957 016,85	0,25
TEREOS 4.125% 16-06-23	EUR	1 600 000	1 629 933,92	0,21
UBISOFT 1.289% 30-01-23	EUR	19 900 000	20 046 778,68	2,53
VIEFP 0.314 10/04/23	EUR	2 000 000	1 968 126,88	0,25
WORLDLINE 0.5% 30-06-23 EMTN	EUR	3 500 000	3 470 081,47	0,44
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	100 000	96 775,32	0,01
TOTAL FRANCE			**148 093 363,57**	**18,71**
GRECE				
ALPHA BANK AE 3.0% 14-02-24	EUR	2 800 000	2 868 961,70	0,36
EFG EUROBANK 4.375% 09-03-25	EUR	3 600 000	3 625 243,40	0,46
TOTAL GRECE			**6 494 205,10**	**0,82**
IRLANDE				
BK IRELAND GROUP 1.375% 29-08-23	EUR	6 674 000	6 634 313,47	0,84
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.125% 16-11-23	EUR	2 424 000	2 352 142,18	0,30
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.25% 28-02-23	EUR	1 400 000	1 396 948,31	0,18
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 18-09-23	EUR	5 300 000	5 197 874,08	0,66
GRENKE FINANCE 1.5% 05-10-23	EUR	3 023 000	2 982 051,19	0,37
TOTAL IRLANDE			**18 563 329,23**	**2,35**
ITALIE				
FCA BANK 4.25% 24-03-24 EMTN	EUR	3 400 000	3 439 988,66	0,43
INTE 1.375% 18-01-24 EMTN	EUR	4 000 000	3 987 436,99	0,50
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 4.0% 11-04-24	EUR	2 800 000	2 816 007,37	0,35
TELE ITA 3.25% 16-01-23 EMTN	EUR	2 400 000	2 474 248,64	0,32
TOTAL ITALIE			**12 717 681,66**	**1,60**
JAPON				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 2.264% 14-06-25	EUR	4 286 000	4 227 480,78	0,54
TOTAL JAPON			**4 227 480,78**	**0,54**
LUXEMBOURG				
CITI GLO 0.5% 04-08-23 EMTN	EUR	1 600 000	1 591 060,44	0,20
LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15-07-24	EUR	2 600 000	2 394 995,34	0,30
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 0.0% 15-03-23	EUR	2 000 000	1 991 089,16	0,25

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 0.375% 07-03-23	EUR	1 517 000	1 516 414,97	0,19
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 22-11-25	EUR	3 700 000	3 678 686,23	0,47
TOTAL LUXEMBOURG			**11 172 246,14**	**1,41**
NORVEGE				
STLNO 0 7/8 02/17/23	EUR	350 000	351 996,00	0,04
TOTAL NORVEGE			**351 996,00**	**0,04**
PAYS-BAS				
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	1 600 000	1 587 998,03	0,20
ASML 3 3/8 09/19/23	EUR	1 601 000	1 624 617,16	0,20
CONTI GUMMI FINANCE BV 2.125% 27-11-23	EUR	2 000 000	1 981 352,47	0,25
CRHID 3.125% 04/03/23	EUR	4 000 000	4 098 328,22	0,52
DEUTSCHE TELEKOM INTERN FINANCE BV 0.875% 30-01-24	EUR	2 000 000	1 974 053,70	0,25
DEUT TEL 0.625% 03-04-23 EMTN	EUR	1 500 000	1 500 600,62	0,19
JDE PEET S BV 0.244% 16-01-25	EUR	1 900 000	1 770 213,58	0,23
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25	EUR	1 600 000	1 606 601,53	0,21
MERCEDES BENZ INTL FINANCE BV 0.25% 06-11-23	EUR	2 000 000	1 954 499,73	0,24
MONDELEZ INTL HLDINGS NE ZCP 20-09-24	EUR	5 800 000	5 682 057,00	0,71
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15-02-25	EUR	2 000 000	1 949 522,50	0,25
OI EUROPEAN GROUP BV 3.125% 15-11-24	EUR	2 900 000	2 836 000,63	0,36
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.3% 28-02-24	EUR	1 710 000	1 660 549,96	0,21
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.375% 06-09-23	EUR	2 500 000	2 471 928,77	0,32
STELLANTIS NV 3.375% 07-07-23	EUR	5 900 000	6 005 692,44	0,76
TEVA PHAR FIN 1.25% 31-03-23	EUR	6 200 000	6 195 349,51	0,78
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 4.25% 01-03-25	EUR	5 100 000	4 988 601,35	0,63
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.125% 28-03-25	EUR	2 200 000	2 190 625,89	0,27
TOTAL PAYS-BAS			**52 078 593,09**	**6,58**
PORTUGAL				
BCP 8.5% 25-10-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 607 237,16	0,33
TOTAL PORTUGAL			**2 607 237,16**	**0,33**
ROYAUME-UNI				
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH 2.125% 31-05-24	EUR	1 800 000	1 732 996,23	0,22
EAS 1.75% 09-02-23 EMTN	EUR	3 008 000	3 052 400,84	0,38
JAGUAR LAND ROVER 5.875% 15-11-24	EUR	1 000 000	950 033,75	0,12
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 2.2% 15-01-24	EUR	799 000	769 084,11	0,10
TOTAL ROYAUME-UNI			**6 504 514,93**	**0,82**
SUEDE				
INTRUM JUSTITIA AB 3.125% 15-07-24	EUR	2 000 000	1 021 005,62	0,13
SCANIA CV AB 0.5% 06-10-23	EUR	1 500 000	1 465 941,58	0,19
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 3.25% 24-11-25	EUR	4 817 000	4 770 349,66	0,61
VLVY 0 02/11/23	EUR	2 400 000	2 390 699,33	0,30
VOLVO CAR AB 2.125% 02-04-24	EUR	1 900 000	1 878 151,17	0,23
VOLVO TREASURY AB 2.125% 01-09-24	EUR	3 200 000	3 154 836,16	0,40
TOTAL SUEDE			**14 680 983,52**	**1,86**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**413 520 750,75**	**52,25**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**413 520 750,75**	**52,25**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
FRES MEDI CARE AG ZCP 30-01-23	EUR	8 000 000	7 986 292,55	1,01
SIXT SE ZCP 19-01-23	EUR	7 000 000	6 991 887,59	0,88
TOTAL ALLEMAGNE			**14 978 180,14**	**1,89**
BELGIQUE				
ECONOCOM GROUP SE ZCP 23-01-23	EUR	8 000 000	7 986 997,06	1,01
TOTAL BELGIQUE			**7 986 997,06**	**1,01**
FRANCE				
AGACHE ZCP 06-03-23	EUR	7 000 000	6 973 160,82	0,88
ALTICE FRANCE ZCP 09-01-23	EUR	5 000 000	4 996 508,96	0,63
COMP PLAS OMNI SE ZCP 06-03-23	EUR	8 000 000	7 966 684,26	1,00
DECATHLON ZCP 19-01-23	EUR	7 000 000	6 992 071,62	0,88
EDF ZCP 17-01-23	EUR	7 000 000	6 993 953,11	0,89
ENGIE ZCP 27-01-23	EUR	8 000 000	7 988 319,62	1,01
FAURECIA BBI ZCP 270123	EUR	9 000 000	8 983 026,83	1,14
IMERYS ZCP 16-02-23	EUR	7 000 000	6 981 149,70	0,88
ITM ENTREPRISES ZCP 14-03-23	EUR	7 000 000	6 966 136,52	0,88
LDC SABLE ZCP 07-02-23	EUR	7 000 000	6 985 052,81	0,88
SOFI E3R+0.68% 21-09-23	EUR	2 000 000	2 019 723,89	0,26
SOFI OISEST+0.3% 23-02-23	EUR	2 000 000	2 043 867,63	0,26
SOFI OISEST+0.33% 27-03-23	EUR	4 000 000	4 043 880,96	0,52
UBIS ENTE ZCP 09-01-23	EUR	9 000 000	8 995 082,37	1,13
UBIS ENTE ZCP 11-01-23	EUR	7 000 000	6 996 061,67	0,88
TOTAL FRANCE			**95 924 680,77**	**12,12**
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**118 889 857,97**	**15,02**
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUT TELE AG ZCP 01-02-23	EUR	5 500 000	5 490 386,78	0,69
TOTAL ALLEMAGNE			**5 490 386,78**	**0,69**
ETATS-UNIS				
REALTY INCOME ZCP 30-01-23	EUR	7 000 000	6 985 272,72	0,88
REALTY INCOME ZCP 30-01-23	EUR	4 000 000	3 992 514,04	0,51
TOTAL ETATS-UNIS			**10 977 786,76**	**1,39**
LUXEMBOURG				
ITT INDU LUXE SARL ZCP 24-02-23	EUR	8 000 000	7 955 080,31	1,01
TOTAL LUXEMBOURG			**7 955 080,31**	**1,01**
ROYAUME-UNI				
NATL GRID ZCP 09-01-23	EUR	4 000 000	3 998 203,50	0,50
TOTAL ROYAUME-UNI			**3 998 203,50**	**0,50**
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**28 421 457,35**	**3,59**
TOTAL Titres de créances			**147 311 315,32**	**18,61**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	EUR	6 213,115	65 101 702,41	8,22
SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	EUR	164	706 356,20	0,09
TOTAL FRANCE			**65 808 058,61**	**8,31**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**65 808 058,61**	**8,31**
TOTAL Organismes de placement collectif			**65 808 058,61**	**8,31**
Titres reçus en garantie				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE 0.5% 25-05-25	EUR	2 890 965	2 746 416,75	0,35
OAT 4.25% 25/10/23	EUR	18 602 650	18 970 237,09	2,39
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**21 716 653,84**	**2,74**
TOTAL Titres reçus en garantie			**21 716 653,84**	**2,74**
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-21 716 653,84	-2,74
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 14-07-24	EUR	1 000 000	969 035,28	0,13
FRESENIUS SE 1.875% 24-05-25	EUR	267 000	255 471,31	0,04
RAG STIFTUNG ZCP 02-10-24 CV	EUR	1 900 000	1 775 616,50	0,22
RAG STIFTUNG ZCP 16-03-23	EUR	1 300 000	1 293 448,00	0,16
SIXT SE 1.5% 21-02-24	EUR	600 000	590 320,15	0,07
TOTAL ALLEMAGNE			**4 883 891,24**	**0,62**
AUTRICHE				
RBIAV 1 12/04/23	EUR	2 500 000	2 436 605,82	0,31
RBIAV 6 10/16/23	EUR	1 300 000	1 328 078,40	0,17
TOTAL AUTRICHE			**3 764 684,22**	**0,48**
FRANCE				
A 1.5% 20-01-25 EMTN	EUR	200 000	194 655,40	0,03
AIR FR KLM 3.0% 01-07-24	EUR	2 600 000	2 590 767,14	0,32
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	100 000	102 910,07	0,02
ALTICE FRANCE 2.5% 15-01-25	EUR	494 000	447 822,53	0,06
ERAMET 4.196% 28-02-24	EUR	900 000	931 443,72	0,12
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	800 000	835 115,07	0,10
ILIAD 0.75% 11-02-24	EUR	100 000	96 833,14	0,01
LOXAM 4.25% 15-04-24	EUR	957 000	972 985,89	0,12
RENAULT 1.0% 18-04-24 EMTN	EUR	200 000	193 381,74	0,02
TEREOS 4.125% 16-06-23	EUR	1 200 000	1 222 450,44	0,16
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	1 900 000	1 838 731,12	0,23
TOTAL FRANCE			**9 427 096,26**	**1,19**
GRECE				
EFG EUROBANK 4.375% 09-03-25	EUR	500 000	503 506,03	0,06
TOTAL GRECE			**503 506,03**	**0,06**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
GRENKE FINANCE 1.5% 05-10-23	EUR	793 000	782 258,22	0,10
TOTAL IRLANDE			**782 258,22**	**0,10**
PAYS-BAS				
MONDELEZ INTL HLDINGS NE ZCP 20-09-24	EUR	200 000	195 933,00	0,02
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.3% 28-02-24	EUR	200 000	194 216,37	0,03
TEVA PHAR FIN 1.25% 31-03-23	EUR	300 000	299 774,98	0,03
TOTAL PAYS-BAS			**689 924,35**	**0,08**
ROYAUME-UNI				
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH 2.125% 31-05-24	EUR	500 000	481 387,84	0,06
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 2.2% 15-01-24	EUR	101 000	97 218,39	0,02
TOTAL ROYAUME-UNI			**578 606,23**	**0,08**
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			**20 629 966,55**	**2,61**
Indemnités sur titres prêtés			22 456,03	
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO SCHATZ 0323	EUR	-2 450	2 762 500,00	0,35
I EURIBOR 3 0923	EUR	-100	114 375,00	0,02
SHORT EUR-BTP 0323	EUR	-50	25 500,00	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**2 902 375,00**	**0,37**
TOTAL Engagements à terme fermes			**2 902 375,00**	**0,37**
TOTAL Instrument financier à terme			**2 902 375,00**	**0,37**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	0,31	0,29	
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-2 902 375	-2 902 375,00	-0,37
TOTAL Appel de marge			**-2 902 374,71**	**-0,37**
Créances			**20 024 722,00**	**2,53**
Dettes			**-21 965 932,00**	**-2,78**
Comptes financiers			**146 159 369,94**	**18,47**
Actif net			**791 510 707,49**	**100,00**

Action SCHELCHER SHORT TERM ESG D	**EUR**	**25 543,410**	**107,68**
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG P	**EUR**	**1 502 598,269**	**105,23**
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG Z	**EUR**	**64 692,604**	**101,67**
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG C	**EUR**	**2 221 349,854**	**260,08**
Action SCHELCHER SHORT TERM ESG R	**EUR**	**457 071,029**	**101,34**

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action SCHELCHER SHORT TERM ESG D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	29 630,35	EUR	1,16	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 021,74	EUR	0,04	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	30 652,09	EUR	1,20	EUR

Décomposition du coupon : Action SCHELCHER SHORT TERM ESG P

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 427 468,36	EUR	0,95	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	1 427 468,36	EUR	0,95	EUR

32. ANNEXE(S)

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER SHORT TERM ESG
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(Code ISIN Actions D : FR0010527226)
Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euros » a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 1%, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 6 mois. L'€STR (OIS-Ester) représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro.La stratégie mise en œuvre pour le compartiment consiste à sélectionner, en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des titres de créances libellées en euros et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques.
Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) dans la limite de 100% de l'actif net en obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte. En outre, le compartiment pourra détenir tous types d'obligations indexées, des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative. Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables, à savoir des opérations et acquisitions temporaires de titres (pensions et prêts/emprunts de titres). Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte. Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie du compartiment consiste à gérer de façon discrétionnaire, et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion (SCHELCHER PRINCE GESTION) et du gestionnaire sous délégataire (FEDERAL FINANCE GESTION) et des recommandations de leurs analystes crédits, des titres de taux (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro.

Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
Les émetteurs ou les titres sélectionnés par la société de gestion et le gestionnaire sous délégataire composant le portefeuille répondront à la catégorie « investment grade » (titres notés au moins BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugée équivalente par la société de gestion). Le compartiment s'autorise également à investir jusqu'à 25% de l'actif du compartiment en titres notés « non investment grade » (notation inférieure à BBB- ou équivalent).
La société de gestion et le gestionnaire sous délégataire pourront également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -0,2 à 1,5%. Le compartiment sera exposé entre 50% et 100% aux émetteurs de l'Espace Economique Européen et du Royaume-Uni.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. La société de gestion interviendra sur les risques de taux et de crédit, à titre d'exposition, et de couverture. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.

Le compartiment distribue annuellement son résultat net (le compartiment pourra effectuer des acomptes sur dividendes) et capitalise ses plus-values nettes réalisées, pour les détenteurs d'actions D.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.
Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée de placement minimum recommandée est de 6 mois.

Profil de risque et de rendement

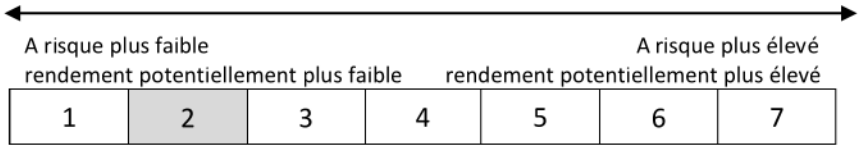

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du compartiment (inférieure à 0.5%)

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 1 du fait de son exposition aux marchés obligataires européens avec une sensibilité comprise entre -0,2% et 1,5%.
Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

- *Risque de crédit :* En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
Par ailleurs, le compartiment peut être investi dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.

-Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER SHORT TERM ESG
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(Code ISIN : Actions P : FR0011198332)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,80%, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 6 mois. L'€STR (OIS-Ester) représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne. La stratégie mise en œuvre pour le compartiment consiste à sélectionner, en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des titres de créances libellées en euros et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques.

Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) dans la limite de 100% de l'actif net en obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte. En outre, le compartiment pourra détenir tous types d'obligations indexées, des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative. Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables, à savoir des opérations et acquisitions temporaires de titres (pensions et prêts/emprunts de titres). Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte. Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie du compartiment consiste à gérer de façon discrétionnaire, et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion (SCHELCHER PRINCE GESTION) et du gestionnaire sous délégataire (FEDERAL FINANCE GESTION) et des recommandations de leurs analystes crédits, des titres de taux (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro.

Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
Les émetteurs ou les titres sélectionnés par la société de gestion et le gestionnaire sous délégataire composant le portefeuille répondront à la catégorie « investment grade » (titres notés au moins BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugée équivalente par la société de gestion).
Le compartiment s'autorise également à investir jusqu'à 25% de l'actif du compartiment en titres notés « non investment grade » (notation inférieure à BBB- ou équivalent).
La société de gestion et le gestionnaire sous délégataire pourront également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -0,2 à 1,5%. Le compartiment sera exposé entre 50% et 100% aux émetteurs de l'Espace Economique Européen et du Royaume-Uni.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. La société de gestion interviendra sur les risques de taux et de crédit, à titre d'exposition, et de couverture. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.
Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions C.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.
Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée de placement minimum recommandée est de 6 mois.

Profil de risque et de rendement

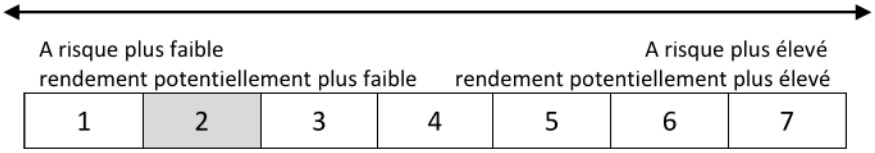

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du compartiment (inférieure à 0,5%).

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 1 du fait de son exposition aux marchés obligataires européens avec une sensibilité comprise entre -0,2% et 1,5%.
Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :
Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
Par ailleurs le compartiment peut être investi dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis l'OPCVM.

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER SHORT TERM ESG
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(Code ISIN Actions R : FR00140036S7)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 1,05%, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 6 mois. L'€STR (OIS-Ester) représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne. La stratégie mise en œuvre pour le compartiment consiste à sélectionner, en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des titres de créances libellées en euros et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques.

Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) dans la limite de 100% de l'actif net en obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte. En outre, le compartiment pourra détenir tous types d'obligations indexées, des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative. Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables, à savoir des opérations et acquisitions temporaires de titres (pensions et prêts/emprunts de titres). Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte. Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie du compartiment consiste à gérer de façon discrétionnaire, et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion (SCHELCHER PRINCE GESTION) et du gestionnaire sous délégataire (FEDERAL FINANCE GESTION) et des recommandations de leurs analystes crédits, des titres de taux (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro.

Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
Les émetteurs ou les titres sélectionnés par la société de gestion et le gestionnaire sous délégataire composant le portefeuille répondront à la catégorie « investment grade » (titres notés au moins BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugée équivalente par la société de gestion). Le compartiment s'autorise également à investir jusqu'à 25% de l'actif du compartiment en titres notés « non investment grade » (notation inférieure à BBB- ou équivalent).
La société de gestion et le gestionnaire sous délégataire pourront également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -0,2 à 1,5%. Le compartiment sera exposé entre 50% et 100% aux émetteurs de l'Espace Economique Européen et du Royaume-Uni.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. La société de gestion interviendra sur les risques de taux et de crédit, à titre d'exposition, et de couverture. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.
Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions C.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée de placement minimum recommandée est de 6 mois.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du compartiment (inférieure à 0.5%).

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 1 du fait de son exposition aux marchés obligataires européens avec une sensibilité comprise entre -0,2% et 1,5%.
Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :
- Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
Par ailleurs, le compartiment peut être investi dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.

-*Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme* : le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER SHORT TERM ESG
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(Code ISIN Actions Z : FR0050000746)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 1%, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 6 mois. L'€STR (OIS-Ester) représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne. La stratégie mise en œuvre pour le compartiment consiste à sélectionner, en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des titres de créances libellées en euros et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques.

Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) dans la limite de 100% de l'actif net en obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte. En outre, le compartiment pourra détenir tous types d'obligations indexées, des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative. Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables, à savoir des opérations et acquisitions temporaires de titres (pensions et prêts/emprunts de titres). Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte. Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie du compartiment consiste à gérer de façon discrétionnaire, et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion (SCHELCHER PRINCE GESTION) et du gestionnaire sous délégataire (FEDERAL FINANCE GESTION) et des recommandations de leurs analystes crédits, des titres de taux (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro.

Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
Les émetteurs ou les titres sélectionnés par la société de gestion et le gestionnaire sous délégataire composant le portefeuille répondront à la catégorie « investment grade » (titres notés au moins BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugée équivalente par la société de gestion). Le compartiment s'autorise également à investir jusqu'à 25% de l'actif du compartiment en titres notés « non investment grade » (notation inférieure à BBB- ou équivalent).
La société de gestion et le gestionnaire sous délégataire pourront également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -0,2 à 1,5%. Le compartiment sera exposé entre 50% et 100% aux émetteurs de l'Espace Economique Européen et du Royaume-Uni.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. La société de gestion interviendra sur les risques de taux et de crédit, à titre d'exposition, et de couverture. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.
Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions C.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée de placement minimum recommandée est de 6 mois.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du compartiment (inférieure à 0.5%).

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 1 du fait de son exposition aux marchés obligataires européens avec une sensibilité comprise entre -0,20% et 1,5%.
Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :
- Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
Par ailleurs, le compartiment peut être investi dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.

-*Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme* : le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des

Dénomination du produit : Schelcher Short Term ESG

Identifiant d'entité juridique : 969500A6Q902IZE1LB78

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

«20040_SFDR_Type_9» : **Oui**
«20040_SFDR_Type_8» : **Non**

☐Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☐**Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de
% d'investissements durables

☐ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du pacte mondial des nations unies, hydrocarbures non conventionnels).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité sont calculés sur la part du portefeuille investie en titres vifs. Concernant l'indicateur Intensité carbone 1&2, le fonds a présenté une performance de 146,21 tCO2eq/M€. Concernant l'indicateur Application d'une politique en matière des droits de l'Homme (% des sociétés en portefeuille qui ne disposent pas de politique de protection des droits de l'Homme), le fonds a présenté une performance de 0,9.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La mesure d'atteinte des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

N/A

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non pertinent pour ce produit.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Non pertinent pour ce produit.

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site de Schelcher Prince Gestion.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
FED SUPP MONE ESG SI	Financials	8,2%	FR
UBISOFT 1.289 01-23	Consumer Discretionary	2,5%	FR
BFCM BA 0.75 06-23	Financials	1,5%	FR
RAG STIF ZCP 10-24	Energy	1,4%	DE
BURE VE 1.25 09-23	Industrials	1,0%	FR
BK IREL 1.375 08-23	Financials	0,8%	IE
TEVA PHA 1.25 03-23	Health Care	0,8%	IL
TELE EM 3.987 01-23	Communications	0,8%	ES
CO ECON 1.0 12-23	Consumer Staples	0,8%	ES
RAG STIF ZCP 03-23	Energy	0,8%	DE
GEDISC 2 7/8 10/09/2	Utilities	0,8%	BE
STELLANTIS NV 3.375	Consumer Discretionary	0,7%	NL
MOND INTL ZCP 09-24	Consumer Staples	0,7%	US
COMP DE 1.75 04-23	Materials	0,7%	FR
SG 1.25 02-24	Financials	0,7%	FR

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour atteindre l'objectif de gestion, la stratégie du Compartiment consiste (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) à gérer de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des obligations et autres titres de créances libellées en euros, et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Le Compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens couverts par nos bases de données.

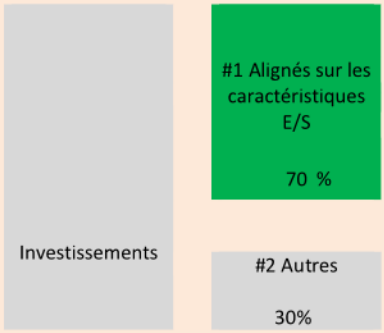

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Présentation des flux (achats nets des ventes) du fonds par secteur économique, dont le secteur des énergies fossiles

Secteur économique	Flux en pourcentage
Communication Services	**-5,68%**
Consumer Discretionary	**8,58%**
Consumer Staples	**-2,77%**
Energy	**-1,00%**
Energy Equipment & Services	0,00%
Oil, Gas & Consumable Fuels	-1,00%
Financials	**10,95%**
Healthcare	**0,83%**
Industrials	**1,61%**
Information Technology	**8,24%**
Materials	**3,14%**
Real Estate	**-7,55%**
Utilities	**0,91%**
Others	**-16,01%**

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a investi 0% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxinomie européenne. Ainsi, bien que le Compartiment puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 ("Règlement Taxinomie"), il ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxinomie. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas alignés à la taxonomie européenne du fait de l'absence de données publiées par les entreprises concernant l'alignement de leurs activités tant au niveau de leur chiffre d'affaires, que des opex et des capex. La société de gestion n'est donc pas en mesure de déterminer un alignement à la taxonomie fiable de ses investissements. Les investissements potentiellement réalisés dans des activités alignées à la taxonomie sont fortuits et ne relèvent pas d'une volonté manifeste de la part de la société de gestion.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐Oui :

☐Dans le gaz fossile ☐Dans le nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les deux graphiques ci-dessous présentent en vert le pourcentage minimum d'investissement alignés sur la Taxinomie européenne. Dans la mesure où il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la Taxinomie des obligations souveraines, le premier graphique présente l'alignement sur la Taxinomie pour l'ensemble des investissements réalisés par le produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique présente l'alignement sur la Taxinomie des investissements réalisés par le produit financier à l'exclusion des obligations souveraines.*

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La mesure des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés à des fins de couverture et/ou d'exposition. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, les investissements dans des sociétés non notées n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

Compartiment :

SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS) (Code ISIN : Actions D : FR0011034800)
Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances internationaux » a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé +3% (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.)

La stratégie du compartiment consiste à gérer (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions micro et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des obligations et autres titres de créances libellés en euros ou en devises autres que l'euro.
Le compartiment sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, émis tant par des émetteurs publics que privés. Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net. Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens et internationaux couverts par les bases de données de la sociétés de gestion. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon."
Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents dans la limite de 10% de l'actif net.
Les actifs non libellés en euro seront limités à 30% de l'actif net. Le risque de change ne dépassera pas 30% de l'actif net.
Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue dit « titres spéculatifs » ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion pourront représenter jusqu'à 30% de l'Actif du compartiment. Les titres et émetteurs non notés par les agences de notation pourront représenter jusqu'à 50% de l'actif net.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -3 à +5.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition au marché actions issue des obligations convertibles sera inférieure à 10%.

Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés jusqu'à une fois l'actif net. Le compartiment pourra donc être exposé à 200% de son actif net. Le gérant interviendra sur les risques actions, de taux, de crédit et de change à titre de couverture, et d'exposition.

Le compartiment distribue annuellement son résultat net (il pourra verser des acomptes sur dividendes) et capitalise ses plus-values nettes réalisées pour les porteurs de parts D.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques en matière de volatilité du compartiment (depuis sa création) complétées sur la période de référence (5 ans) par celles d'un indicateur proche (volatilité inférieure à 5%). Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 3 du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre -3 et +5.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur qui conduirait à une baisse de la valeur liquidative. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.

- Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. Si une part significative du portefeuille devient illiquide la valeur liquidative pourrait baisser en cas de rachat important.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

34. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Compartiment n°6 : SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG

1er janvier 2022 :

- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie
- Mise à jour de la méthode de calcul de la commission de surperformance afin de se conformer à la nouvelle méthodologie de l'ESMA (modèle indice relatif)
- Ajout des listes d'interdiction requises pour l'obtention du Label Luxflags

26 février 2022 :

- Mise à jour annuelle des performances et des frais.

1er mai 2022 :

- Interdiction de souscription pour les investisseurs russes et biélorusses.
- Modification de la stratégie d'investissement.

27 octobre 2022 :

- Modification du tableau des niveaux de risque de durabilité (libellé des niveaux) avec changement de niveau pour certains compartiments.
- les rubriques " *Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative* " et/ou « *Modalités de souscription et de rachat* » ont été clarifiées (date de calcul, de règlement etc …), impliquant également la modification du paragraphe « *Règles d'évaluation des actifs* » (Instruments financiers et Instruments financiers à terme).

19 décembre 2022 :

- Modification du tableau des frais : « frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion » remplacé par « frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services » sans modification du taux applicable.

35. RAPPORT DE GESTION

Schelcher Optimal Income ESG (compartiment n°6)

Politique de gestion sur l'exercice 2022

Le fonds SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG a réalisé une performance de -0.38% sur l'année 2022. Le fonds a gardé un biais très prudent sur la sensibilité taux en restant proche de 0. La stratégie de protection du segment action et crédit via la VIX a également permis de dégager une performance positive, tout comme notre positionnement tactique sur l'inflation. En fin d'année, nous avons participé activement au marché primaire afin d'augmenter le taux de portage global du fonds.

Performances 2022

Part	VI du 31/12/2021	VI du 30/12/2022	Actif Part	Performance Fonds 2022	Performance Bench 2022
C	1 629,29	1 623,12	163 770 060,33	-0,38	2,97
D	1 426,12	1 419,07	188 736,46	-0,39	2,97
P	154,44	153,08	82 375 275,63	-0,88	2,47
Z	107,58	107,15	8 192 936,12	-0,40	2,97

Perspectives 2023

Pour l'année 2023, nous allons poursuivre nos investissements sur le marché primaire, en profitant des primes d'émissions. Le but sera également d'augmenter le taux de portage tout en restant dynamique sur la sensibilité taux et actions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	32 618 217,12	32 607 875,65
ALLEMAGNE 0.5% 15-04-30 IND	12 685 264,26	19 008 112,09
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-06-32	13 931 804,00	4 391 233,20
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0.1% 15-04-33	9 126 479,99	9 127 334,83
UNITED STATES OF AMERICA 0.125% 15-01-30	8 192 567,00	8 508 632,48
ALLEMAGNE 0.5% 15/02/25	7 026 909,59	6 792 836,44
UKT 2 1/4 09/07/23		10 946 606,41
SOFIPROTEOL ZCP 20-06-22	4 000 035,56	4 000 000,00
SOFIPROTEOL ZCP 19-05-22	4 000 000,00	4 000 000,00
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	7 466 049,65	

36. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 47 455 663,43**
  - o Prêts de titres : 47 455 663,43
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 339 561 136,80**
  - o Change à terme : 39 273 348,25
  - o Future : 247 606 555,22
  - o Options : 52 681 233,33
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH	BNP PARIBAS FRANCE SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	34 948 503,53
. OPCVM	
. Espèces (*)	12 854 735,00
Total	**47 803 238,53**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	320 000,00
Total	**320 000,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	92 891,89
. Autres revenus	
Total des revenus	**92 891,89**
. Frais opérationnels directs	2 562,46
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	**2 562,46**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	47 455 663,43				
% de l'Actif Net*	21,52%				

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	47 455 663,43				
% de l'Actif Net	18,64%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE FRANCE	29 869 679,74				
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND ROYAUME-UNI	5 078 823,79				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH LUXEMBOURG	47 455 663,43				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations	34 948 503,53				
- OPC					
- TCN					
- Cash	12 854 735,00				
Rating					

Monnaie de la garantie					
Livre Sterling	5 078 823,79				
Euro	42 724 414,74				

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an	29 869 679,74				
Ouvertes	5 078 823,79				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine	3 243 774,56				
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	44 211 888,87				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres	34 948 503,53				
Cash	12 854 735,00				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	92 891,89				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	2 562,46				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
o Dépôt
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité
o Prises en pension Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.
Actuellement, la pratique est plutôt de pas utiliser le cash.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPC. Les opérations de cessions temporaires de titres sont conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par SCHELCHER PRINCE GESTION.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sélection des intermédiaires

Le comité courtier est réalisé chaque semestre en collaboration avec Amundi Intermédiation, le délégataire de la prestation de sélection et d'exécution des ordres de SCHELCHER PRINCE GESTION. Les différents courtiers et contreparties sont évalués par Amundi, et sur événements par SCHELCHER PRINCE GESTION, selon une liste de critères définis dans le contrat de prestations de services (volumes d'opérations, prix, exécution, recherche…). Tout nouvel intermédiaire doit être avalisé par le « comité de courtiers et contrepartie » qui regroupe les équipes d'Amundi Intermédiation. A la suite de chaque Comité, la liste est mise à jour avec les nouveaux entrants, les sortants et la modification de la note globale des courtiers et contreparties déjà présent.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 321–115 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, SCHELCHER PRINCE GESTION tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport est disponible sur simple demande à la société de gestion.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de SCHELCHER PRINCE GESTION

Conformément à l'article 321-122 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles SCHELCHER PRINCE GESTION a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible auprès de la société de gestion sur simple demande

CRITERES ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site internet : www.spgestion.fr

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Cette section décrit le positionnement du Fonds au regard de la réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR ») et des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (réglementation « Taxonomie »).

Le Compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers investissable au sens de la réglementation SFDR (article 8), à savoir la prise en compte de critères ESG dans la sélection des actifs financiers. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille devra être systématiquement supérieure à la note ESG pondérée de l'univers couvert par nos bases de données après élimination des 20 % les plus mauvaises valeurs. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

L'univers investissable est alors constitué des émetteurs ayant un score ESG satisfaisant tout en excluant :

- les sociétés impliquées dans les armes controversées (bombes à sous-munition, mines antipersonnel) ;
- les sociétés impliquées dans de graves violations des normes internationales et qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- les sociétés les plus impliquées dans l'extraction ou la génération de charbon (exposées à plus de 10% de leur chiffre d'affaires ou mix énergétique) ;
- les sociétés les plus impliquées dans les énergies fossiles non conventionnelles (exposées à plus de 30% de leur production) ;
- les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (violation des droits de l'Homme, travail des enfants, paradis fiscaux, etc).

L'indice désigné comme indice de référence du Compartiment est non adapté aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit.

a) Description du Fonds conformément à la réglementation SFDR :

i. Le Fonds intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir, les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et de gouvernance auxquels ils font face (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés).

ii. L'indice de référence retenu n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales poursuivies par le Fonds.

b) Description du Fonds conformément à la réglementation Taxonomie

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

i. Atténuation des changements climatiques,
ii. Adaptation aux changements climatiques,
iii. Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
iv. Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
v. Prévention et contrôle de la pollution
vi. Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le poids des investissements effectués dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie 2020/852 est calculé en pondérant par la dernière valorisation retenue pour la valorisation du Fonds, les actifs alignés à la taxonomie européenne. **Ce Fonds investira entre 0% et 10% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxonomie Européenne en matière d'atténuation du changement climatique et/ou de l'adaptation au changement climatique.**

C) Disclaimer

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

POLITIQUE DE VOTE

En application de la réglementation, la politique de droit de vote de Schelcher Prince Gestion, société de gestion de votre OPCVM, est disponible au sein de la société de gestion.

INFORMATION SUR LES GARANTIES FINANCIERES EXIGEES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE PRETS DE TITRES

Les garanties financières reçues par le fonds prennent la forme de transfert de titres et/ou d'espèces.
- Garanties financières en espèces en Euro sur un compte bloqué ;
- Garanties financières en obligations gouvernementales avec un rating minimum.

Les titres comme les espèces remis en garantie ne sont pas réinvestis.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de la valeur risque (VaR absolue).

Le niveau de l'effet de levier indicatif moyen du compartiment Schelcher Optimal Income ESG est de 100%.
Toutefois, le compartiment aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé. Le niveau de levier indicatif du compartiment est calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés divisé par la valeur liquidative.

A la clôture de l'exercice au 31/12/2022, le niveau d'effet levier net après compensation était de 27%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

SCHELCHER PRINCE GESTION a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés.

Cette politique dont la mise en œuvre et son actualisation relève de la Direction générale est validée et contrôlée dans son application par le comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA auquel appartient SCHELCHER PRINCE GESTION.

Compte tenu de la taille de SCHELCHER PRINCE GESTION et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Direction Générale).

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composante variable de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;
Les « bonus » annuels des collaborateurs de SCHELCHER PRINCE GESTION sont validés par le Comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA sur proposition du Directeur Général de la société.
Le « bonus » annuel est attribué à chaque collaborateur en fonction de sa performance professionnelle, de son apport au développement de la société, de la qualité de son travail et du respect des procédures et de la réglementation.
Lorsque la performance professionnelle dépend de performances financières pluriannuelles, ces dernières doivent être ajustées des risques associés.

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur trois exercices en application des règles suivantes :

- La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
- La partie différée est égale à une part du bonus progressive en fonction de son importance et qui est plafonnée à 50 %.
- La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de SCHELCHER PRINCE GESTION. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA.

Au titre de l'exercice 2022, le poste rémunération de l'ensemble des collaborateurs s'est décomposé ainsi :

1. Rémunération brute fixe (compte 641100 Salaires et appointements) : 4.455.408,46 €
2. Rémunération variable (provision au titre de 2022) : 2.170.000 €

AUTRES INFORMATIONS
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SCHELCHER PRINCE GESTION
72, rue Pierre Charron – 75008 PARIS
Tél : 01.53.29.31.85
e-mail : nathalie.gauquelin@ spgestion.fr

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

37. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**259 947 713,64**	**147 611 247,31**
Actions et valeurs assimilées	**7 759 428,46**	**6 407 407,82**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 759 428,46	6 407 407,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**172 804 656,12**	**113 015 911,38**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	172 804 656,12	108 469 190,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		4 546 721,11
Titres de créances	**4 997 582,80**	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	4 997 582,80	
Titres de créances négociables	4 997 582,80	
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**22 086 687,71**	**13 103 915,55**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	22 086 687,71	13 103 915,55
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	**47 475 327,89**	**13 691 781,99**
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	47 475 327,89	13 691 781,99
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**4 824 030,66**	**1 392 230,57**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 824 030,66	1 392 230,57
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**44 846 712,87**	**36 130 461,35**
Opérations de change à terme de devises	39 273 348,25	33 990 421,97
Autres	5 573 364,62	2 140 039,38
COMPTES FINANCIERS	**41 998 025,93**	**26 813 287,52**
Liquidités	41 998 025,93	26 813 287,52
TOTAL DE L'ACTIF	**346 792 452,44**	**210 554 996,18**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	236 831 559,25	156 010 554,64
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	0,79	0,69
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	15 892 928,93	3 430 048,32
Résultat de l'exercice (a,b)	1 802 519,57	-159 505,17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**254 527 008,54**	**159 281 098,48**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**39 632 732,53**	**10 705 523,92**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	34 948 503,53	9 359 414,87
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires	34 948 503,53	9 359 414,87
Instruments financiers à terme	4 684 229,00	1 346 109,05
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 684 229,00	1 346 109,05
Autres opérations		
DETTES	**52 542 673,84**	**40 495 444,14**
Opérations de change à terme de devises	39 046 956,82	33 767 120,07
Autres	13 495 717,02	6 728 324,07
COMPTES FINANCIERS	**90 037,53**	**72 929,64**
Concours bancaires courants	90 037,53	72 929,64
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**346 792 452,44**	**210 554 996,18**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBS SCH 0322		1 344 360,00
EURO SCHATZ 0323	47 228 160,00	
LIFFE LG GILT 0322		2 677 703,67
XEUR FBTP BTP 0323	4 683 560,00	
EURO BOBL 0323	17 246 750,00	
FGBL BUND 10A 0322		32 731 670,00
FGBL BUND 10A 0323	25 522 560,00	
TU CBOT UST 2 0323	75 901 484,91	
US 10YR NOTE 0322		5 736 403,01
US 10YR NOTE 0323	61 238 492,62	
XEUR FGBX BUX 0322		4 341 540,00
STX 50 DIV 1223	1 574 400,00	
SP 500 MINI 0322		1 882 980,13
FTSE/MIB 0322		1 498 640,00
CBOE VIX FUT 0123	2 726 971,75	
CBOE VIX FUT 0222		1 448 986,55
CBOE VIX FUT 0323	1 187 655,19	
EURO STOXX 50 0322		5 788 125,00
EURO STOXX 50 0323	1 514 000,00	
Options		
BTP 10Y 6% 01/2023 PUT 106.5	4 077 964,80	
BTP 10Y 6% 01/2023 PUT 109	3 352 557,60	
EUREX EURO BUND 01/2022 CALL 175.5		2 878 848,00
EUREX EURO BUND 01/2022 CALL 174.5		2 673 216,00
EUREX EURO BUND 01/2022 CALL 176.5		745 416,00
EUREX EURO BUND 01/2022 PUT 171		7 419 888,00
EUREX EURO BUND 01/2022 PUT 167.5		1 919 232,00
EUREX EURO BUND 01/2023 CALL 138	1 911 600,00	
EUREX EURO BUND 01/2023 CALL 146	95 580,00	
EUREX EURO BUND 01/2023 CALL 136	4 141 800,00	
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 134	9 908 460,00	
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 138	15 037 920,00	
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 132	6 467 580,00	
NASDAQ 100 INDEX 03/2022 CALL 16600		383 782,06
DJ EURO STOXX 50 01/2022 CALL 4350		762 967,77
DJ EURO STOXX 50 01/2022 PUT 3500		73 072,97
DJ EURO STOXX 50 01/2023 CALL 4150	96 737,31	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3700	1 769 723,73	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3850	3 658 946,49	
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3500	819 421,92	
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3000	500 757,84	
Engagement sur marché de gré à gré		

	30/12/2022	31/12/2021
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
JAP GOVT 10 0323	5 164 811,68	
SP 500 MINI 0323	3 617 709,07	
Options		
DJ EURO STOXX 50 01/2023 CALL 3950	842 183,64	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	179 045,86	12 314,91
Produits sur actions et valeurs assimilées	220 250,16	10 534,85
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 738 563,78	1 640 654,46
Produits sur titres de créances	11 028,20	860,37
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	92 891,89	27 267,24
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**3 241 779,89**	**1 691 631,83**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 562,46	0,03
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	93 280,09	59 553,68
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**95 842,55**	**59 553,71**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**3 145 937,34**	**1 632 078,12**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 731 228,78	1 738 545,20
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**1 414 708,56**	**-106 467,08**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	387 811,01	-53 038,09
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**1 802 519,57**	**-159 505,17**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0011034800 - Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG D : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.
FR0013318755 - Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG Z : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.
FR0011034818 - Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG P : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
FR0011026707 - Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG C : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.

Commission de surperformance :

Une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison sur l'exercice entre la performance de la valeur liquidative de l'OPCVM et la performance de son indice de référence (Eonia capitalisé + 3%).
En cas de surperformance de l'OPCVM, le partage de la partie de la performance de l'OPCVM supérieure à celle de l'indice de référence s'effectuera sur la base de l'actif net de l'exercice à hauteur de 15% pour la société de gestion et 85% pour les porteurs.

Cette partie variable est comptabilisée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Elle fait l'objet d'une provision, ou le cas échéant d'une reprise de provision en cas de sous performance de l'OPCVM plafonnée à hauteur des dotations, calculée à chaque établissement de la valeur liquidative.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

La période de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance, qui ne peut être inférieure à 12 mois, est l'exercice de l'OPCVM.

La commission de surperformance est prélevée annuellement à chaque fin d'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG C	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG D	Distribution	Capitalisation
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG P	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG Z	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**159 281 098,48**	**127 236 216,14**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	144 040 911,51	47 640 026,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-48 900 729,51	-21 455 939,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 309 243,86	5 744 147,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 526 678,82	-530 114,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	27 957 425,77	8 192 206,55
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-18 625 413,26	-10 595 519,21
Frais de transactions	-355 546,55	-235 706,35
Différences de change	2 657 201,50	963 180,84
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-17 611 016,48	1 371 593,38
Différence d'estimation exercice N	*-11 698 470,31*	*5 912 546,17*
Différence d'estimation exercice N-1	*-5 912 546,17*	*-4 540 952,79*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 886 005,64	955 598,43
Différence d'estimation exercice N	*3 738 092,64*	*852 087,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*-852 087,00*	*103 511,43*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-202,16	-265,62
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 414 708,56	-106 467,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		102 140,64 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**254 527 008,54**	**159 281 098,48**

(*) Régularisation de droit de sortie sur l'exercice précédent pour 102 140.64 €.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	137 519 240,50	54,03
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 173 570,00	1,24
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 601 252,33	4,95
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	759 502,12	0,30
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	18 751 091,17	7,37
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**172 804 656,12**	**67,89**
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	4 997 582,80	1,96
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**4 997 582,80**	**1,96**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	13 848 614,23	5,44
Taux	276 814 469,93	108,76
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**290 663 084,16**	**114,20**
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	4 459 892,71	1,75
Taux	5 164 811,68	2,03
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**9 624 704,39**	**3,78**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	138 201 070,19	54,30	1 204 500,00	0,47	20 612 030,62	8,10	12 787 055,31	5,02
Titres de créances	4 997 582,80	1,96						
Opérations temporaires sur titres	43 661 374,46	17,15			883 701,19	0,35	2 843 881,39	1,12
Comptes financiers							41 998 025,93	16,50
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	34 948 503,53	13,73						
Comptes financiers							90 037,53	0,04
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	276 814 469,93	108,76						
Autres opérations	5 164 811,68	2,03						

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			4 560 912,05	1,79	31 911 191,20	12,54	43 912 619,04	17,25	92 419 933,83	36,31
Titres de créances	4 997 582,80	1,96								
Opérations temporaires sur titres					9 684 533,06	3,80	10 299 294,34	4,05	27 405 129,64	10,77
Comptes financiers	41 998 025,93	16,50								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres					15 343 418,18	6,03	14 526 261,56	5,71	5 078 823,79	2,00
Comptes financiers	90 037,53	0,04								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					123 129 644,91	48,38	17 246 750,00	6,78	136 438 075,02	53,60
Autres opérations									5 164 811,68	2,03

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 MXN		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 416 069,34	0,56						
Obligations et valeurs assimilées	31 508 184,53	12,38					5 078 823,79	2,00
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	472 800,09	0,19					234,77	
Créances	3 174 486,77	1,25			4 323 656,81	1,70	2 025 419,01	0,80
Comptes financiers	2 719 832,36	1,07	4 777 275,85	1,88			44,98	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres							5 078 823,79	2,00
Dettes	32 866 270,63	12,91						
Comptes financiers					77 134,02	0,03	12 903,51	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	141 054 604,47	55,42						
Autres opérations	3 617 709,07	1,42			5 164 811,68	2,03		

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	6 286 228,87
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	32 987 119,38
	Souscriptions à recevoir	204 025,60
	Dépôts de garantie en espèces	5 252 339,02
	Coupons et dividendes en espèces	117 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		**44 846 712,87**
DETTES		
	Vente à terme de devise	32 866 270,63
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	6 180 686,19
	Rachats à payer	5 374,83
	Frais de gestion fixe	177 418,75
	Frais de gestion variable	9 373,31
	Collatéraux	13 174 735,00
	Autres dettes	128 815,13
TOTAL DES DETTES		**52 542 673,84**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-7 695 960,97**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG C		
Actions souscrites durant l'exercice	60 040,244	96 370 472,72
Actions rachetées durant l'exercice	-12 443,122	-20 083 589,80
Solde net des souscriptions/rachats	47 597,122	76 286 882,92
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	100 898,199	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-4,000	-5 712,48
Solde net des souscriptions/rachats	-4,000	-5 712,48
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	133,000	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG P		
Actions souscrites durant l'exercice	290 697,047	44 218 437,85
Actions rachetées durant l'exercice	-179 266,965	-27 233 116,91
Solde net des souscriptions/rachats	111 430,082	16 985 320,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	538 117,185	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG Z		
Actions souscrites durant l'exercice	32 449,845	3 452 000,94
Actions rachetées durant l'exercice	-14 941,285	-1 578 310,32
Solde net des souscriptions/rachats	17 508,560	1 873 690,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	76 459,534	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG D	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG P	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	873 515,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	-72 575,40
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,06
Frais de gestion variables acquis	2 515,73
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 308,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	-135,13
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,07
Frais de gestion variables acquis	3,20
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	922 424,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	-47 081,03
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,06
Frais de gestion variables acquis	766,56
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	54 149,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	-3 663,90
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,05
Frais de gestion variables acquis	0,86
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			22 086 687,71
	FR0011158179	SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	6 718 265,48
	FR0011158195	SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP ESG I	1 354 809,92
	FR0007496989	SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	6 172 411,82
	FR0010232587	SCHELCHER MULTI ASSET Part I	3 593 106,91
	FR0007015169	SCHELCHER SHORT TERM ESG C	4 248 093,58
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**22 086 687,71**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,79	0,69
Résultat	1 802 519,57	-159 505,17
Total	**1 802 520,36**	**-159 504,48**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 426 820,33	91 525,69
Total	**1 426 820,33**	**91 525,69**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG D		
Affectation		
Distribution	1 630,58	208,24
Report à nouveau de l'exercice	1,11	0,81
Capitalisation		
Total	**1 631,69**	**209,05**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	133,000	137,000
Distribution unitaire	12,26	1,52
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**1,42**	**18,26**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	304 696,78	-257 945,58
Total	**304 696,78**	**-257 945,58**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	69 371,56	6 706,36
Total	**69 371,56**	**6 706,36**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	15 892 928,93	3 430 048,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**15 892 928,93**	**3 430 048,32**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	10 216 081,57	1 866 821,37
Total	**10 216 081,57**	**1 866 821,37**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	11 779,40	4 207,21
Total	**11 779,40**	**4 207,21**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	5 153 954,12	1 422 678,15
Total	**5 153 954,12**	**1 422 678,15**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	511 113,84	136 341,59
Total	**511 113,84**	**136 341,59**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**140 186 440,25**	**127 236 216,14**	**159 281 098,48**	**254 527 008,54**
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG C en EUR				
Actif net	75 430 104,31	75 411 951,68	86 843 430,18	163 770 060,33
Nombre de titres	51 123,999	48 426,200	53 301,077	100 898,199
Valeur liquidative unitaire	1 475,43	1 557,25	1 629,29	1 623,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,60	28,82	35,02	101,25
Capitalisation unitaire sur résultat	10,36	2,56	1,71	14,14
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG D en EUR				
Actif net	222 432,55	223 528,16	195 379,24	188 736,46
Nombre de titres	170,720	163,720	137,000	133,000
Valeur liquidative unitaire	1 302,90	1 365,30	1 426,12	1 419,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,83	25,22	30,70	88,56
Distribution unitaire sur résultat	9,15	2,33	1,52	12,26
Crédit d'impôt unitaire	30,45		0,014	(*)
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG P en EUR				
Actif net	61 475 127,40	49 526 260,40	65 899 864,91	82 375 275,63
Nombre de titres	435 028,890	333 821,087	426 687,103	538 117,185
Valeur liquidative unitaire	141,31	148,36	154,44	153,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,63	2,74	3,33	9,57
Capitalisation unitaire sur résultat	0,48	-0,49	-0,60	0,56
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG Z en EUR				
Actif net	3 058 775,99	2 074 475,90	6 342 424,15	8 192 936,12
Nombre de titres	31 387,266	20 173,734	58 950,974	76 459,534
Valeur liquidative unitaire	97,45	102,83	107,58	107,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,43	1,90	2,31	6,68
Capitalisation unitaire sur résultat	0,68	0,14	0,11	0,90

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
ACCOR ACQUISITION CO BSA	EUR	149 999	1 574,99	
ACCOR ACQUISITION CO SA	EUR	147 665	1 461 883,50	0,57
TOTAL ETATS-UNIS			**1 463 458,49**	**0,57**
FRANCE				
DEE TECH SA-CLASS B	EUR	104 167	1 026 044,95	0,40
OL GROUPE	EUR	58 225	172 928,25	0,07
PIERRE & VACANCES	EUR	2 410 207	2 598 203,15	1,02
SOCIETE GENERALE SA	EUR	4 211	98 874,28	0,04
TERACT RTS 16-11-25	EUR	450 000	9 000,00	
TRANSITION	EUR	97 000	955 450,00	0,38
TRANSITION PARIS 8 (TRANSITION SA) CW 16-06-26	EUR	97 000	19 400,00	0,01
TOTAL FRANCE			**4 879 900,63**	**1,92**
ILES CAIMANS				
CRYSTAL PEAK ACQUISITION	USD	148 630	1 392 644,65	0,54
CRYSTAL PEAK ACQUISITION (SOUS JACENT INDETERMINE) CW 22-06-	USD	50 000	23 424,69	0,01
TOTAL ILES CAIMANS			**1 416 069,34**	**0,55**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**7 759 428,46**	**3,04**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**7 759 428,46**	**3,04**
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.5% 15-04-30 IND	EUR	1 104 000	1 367 441,22	0,54
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-32	EUR	20 038	15 938,23	0,01
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	EUR	167 767	153 495,31	0,06
DBR 0 08/15/30	EUR	4 470 452	3 704 507,11	1,46
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	900 000	828 877,50	0,33
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	100 000	97 087,81	0,04
FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO KGAA 3.875% 20-09-27	EUR	2 572 000	2 488 094,31	0,97
LBBW 4.0% PERP EMTN	EUR	1 400 000	1 158 663,68	0,45
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	900 000	865 186,58	0,34
SIXT SE 1.75% 09-12-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 936 937,26	0,76
ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	EUR	500 000	417 525,14	0,17
ZF FINANCE 3.75% 21-09-28 EMTN	EUR	500 000	427 522,47	0,16
TOTAL ALLEMAGNE			**13 461 276,62**	**5,29**
AUTRICHE				
PIERER INDUST 2.5% 22-04-28	EUR	1 750 000	1 693 184,93	0,67
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.125% 08-09-25	EUR	700 000	697 166,82	0,27
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.75% 27-01-28	EUR	1 500 000	1 556 793,49	0,61
RAIFFEISEN BANK INTL AG EUSA5+5.954% PERP	EUR	600 000	541 925,88	0,21
WIENERBERGER AG 2.75% 04-06-25	EUR	200 000	195 390,59	0,08
TOTAL AUTRICHE			**4 684 461,71**	**1,84**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BELGIQUE				
ETHIAS VIE 5.0% 14-01-26	EUR	4 000 000	4 106 612,60	1,61
FORTIS BK TV07-191272 CV	EUR	4 000 000	3 173 570,00	1,25
TOTAL BELGIQUE			**7 280 182,60**	**2,86**
ESPAGNE				
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24	EUR	399 282	1 261,92	
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24	EUR	399 282	1 197,85	
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% PERP	EUR	6 986 557	76 410,51	0,03
BANCO NTANDER 4.75% PERP	EUR	1 000 000	880 064,17	0,35
BANCO SANTANDER SA 1.0% PERP	EUR	3 400 000	3 010 675,44	1,18
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	1 000 000	868 659,17	0,34
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	2 000 000	2 014 271,10	0,79
CAIXABANK SA 6.75% PERP	EUR	1 000 000	982 717,50	0,39
INDR SIST 1.25% 07-10-23	EUR	300 000	297 333,59	0,12
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL AUTRE R 29-07-25	EUR	1 000 000	1 204 500,00	0,47
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	500 000	367 377,28	0,14
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	419 000	386 339,42	0,16
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.6% 31-10-29	EUR	2 000 000	1 679 724,11	0,66
TOTAL ESPAGNE			**11 770 532,06**	**4,63**
ETATS-UNIS				
PERNOD RICARD INTL FINANCE LLC 1.625% 01-04-31	USD	1 000 000	725 371,54	0,28
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-10-25	USD	3 000 000	3 068 539,41	1,20
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.625% 15-07-32	USD	5 000 000	4 415 268,24	1,74
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.625% 15-08-29	USD	14 300 000	11 710 585,41	4,60
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.875% 15-02-32	USD	2 000 000	1 603 025,35	0,63
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.875% 15-05-32	USD	5 000 000	4 338 250,90	1,71
TOTAL ETATS-UNIS			**25 861 040,85**	**10,16**
FINLANDE				
NOKIA OYJ 3.125% 15-05-28 EMTN	EUR	900 000	871 752,27	0,34
TOTAL FINLANDE			**871 752,27**	**0,34**
FRANCE				
AGRIPOLE 5.0% 27-11-19	EUR	2 100 000		
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	EUR	5 725	93 529,33	0,03
AIR FR KLM 3.0% 01-07-24	EUR	200 000	199 355,53	0,08
ARVAL SERVICE LEASE 4.75% 22-05-27	EUR	1 800 000	1 831 942,36	0,72
AXA PERPETUAL REVISABLE	EUR	800 000	792 890,43	0,31
AXA SA AUTRE R PERP EMTN	EUR	106 000	97 375,14	0,04
AXA SA EUAR10+0.05% PERP EMTN	EUR	500 000	410 762,06	0,16
AXA TV PERP	EUR	1 480 000	1 405 040,64	0,56
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.75% 01-02-33	EUR	1 500 000	1 433 209,73	0,57
BNP PAR.TPA 84 1-2	EUR	15 400	1 832 600,00	0,72
BOUYGUES 2.25% 29-06-29	EUR	600 000	548 185,93	0,22
BOUYGUES 4.625% 07-06-32	EUR	1 900 000	1 946 206,96	0,76
BPCE 4.0% 29-11-32 EMTN	EUR	1 900 000	1 855 208,67	0,73

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BUREAU VERITAS 1.125% 18-01-27	EUR	3 000 000	2 696 888,01	1,06
CA 4.0% PERP	EUR	700 000	621 139,56	0,25
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.875% 15-03-31	EUR	100 000	86 830,27	0,03
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN TPA SU-L6R PERP.	EUR	2 498 000	4 433 950,00	1,74
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN TX OBLIGATIONS 31/12/2099	EUR	5 054	585 115,98	0,23
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.375% 19-09-27	EUR	2 500 000	2 452 615,92	0,96
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	500 000	522 268,84	0,21
FAURECIA 7.25% 15-06-26	EUR	2 700 000	2 758 878,80	1,08
FRENCH REP 2.1% 25-07-23 IND	EUR	3 000 000	3 856 936,16	1,52
ILIAD 0.75% 11-02-24	EUR	900 000	871 572,27	0,34
ILIAD 2.375% 17-06-26	EUR	500 000	459 471,85	0,18
LAGARDERE 1.75% 07-10-27	EUR	1 000 000	931 994,18	0,37
LAGARDERE 2.75% 13-04-23	EUR	400 000	406 642,30	0,16
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	293 000	237 086,32	0,10
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 537 876,13	0,60
PARTS EUROPE 6.5% 16-07-25	EUR	800 000	826 226,67	0,32
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	1 814 000	1 807 486,75	0,71
RCI BANQUE 4.75% 06-07-27 EMTN	EUR	883 000	899 750,33	0,35
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	2 400 000	2 201 820,66	0,86
RENAULT SA	EUR	11 040	3 005 806,14	1,18
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	3 000 000	2 811 635,75	1,10
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	EUR	1 600 000	1 628 047,12	0,64
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.5% 30-10-25	EUR	300 000	306 751,50	0,12
TOTALENERGIES SE 2.625% PERP EMTN	EUR	2 900 000	2 791 254,17	1,10
TOTAL FRANCE			**51 184 352,46**	**20,11**
ITALIE				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.6% 01-08-31	EUR	2 930 000	2 142 759,32	0,84
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-06-32	EUR	133 000	97 045,61	0,04
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-08-30	EUR	1 500 000	1 177 974,54	0,46
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 2.3% 23-11-30	EUR	250 000	221 594,64	0,09
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.375% 12-10-27	EUR	500 000	424 462,84	0,17
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	1 300 000	1 328 006,45	0,52
TOTAL ITALIE			**5 391 843,40**	**2,12**
LUXEMBOURG				
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG 5.25% PERP	EUR	7 200 000	6 428 490,00	2,52
TOTAL LUXEMBOURG			**6 428 490,00**	**2,52**
MEXIQUE				
FINDEP 8 07/19/24	USD	100 000	67 548,32	0,03
SIXSGIMA NETWORKS 7.5% 02-05-25	USD	570 000	491 921,53	0,19
TOTAL MEXIQUE			**559 469,85**	**0,22**
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	1 382 000	1 185 442,59	0,46
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	600 000	595 737,62	0,23
ADECCO INTL FINANCIAL 0.125% 21-09-28	EUR	1 500 000	1 221 819,25	0,48
AEGON 0 07/29/49	USD	3 700 000	2 796 539,56	1,10
STELLANTIS NV 0.75% 18-01-29	EUR	1 023 000	824 023,21	0,33
TOTAL PAYS-BAS			**6 623 562,23**	**2,60**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
POLOGNE				
CANPACK SA EASTERN PA LAND INVEST HLDG 2.375% 01-11-27	EUR	100 000	79 527,03	0,04
TOTAL POLOGNE			**79 527,03**	**0,04**
ROYAUME-UNI				
HSBC BANK TV85-PERP.	USD	600 000	396 280,26	0,16
NMG FIN 7.5% 01-08-26	USD	1 000 000	754 679,48	0,30
ROTHSCHILD US LIBOR PERPETUAL	USD	1 810 000	1 140 174,53	0,44
TOTAL ROYAUME-UNI			**2 291 134,27**	**0,90**
SUEDE				
ELECTROLUX AB 4.125% 05-10-26	EUR	503 000	512 829,24	0,20
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	800 000	855 698,00	0,34
TOTAL SUEDE			**1 368 527,24**	**0,54**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**137 856 152,59**	**54,17**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**137 856 152,59**	**54,17**
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
SOCIETE BIC ZCP 09-01-23	EUR	4 000 000	3 998 128,02	1,57
UBIS ENTE ZCP 09-01-23	EUR	1 000 000	999 454,78	0,39
TOTAL FRANCE			**4 997 582,80**	**1,96**
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**4 997 582,80**	**1,96**
TOTAL Titres de créances			**4 997 582,80**	**1,96**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	EUR	436,123	6 718 265,48	2,64
SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP ESG I	EUR	809,799	1 354 809,92	0,53
SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	EUR	1 433,095	6 172 411,82	2,43
SCHELCHER MULTI ASSET Part I	EUR	139	3 593 106,91	1,41
SCHELCHER SHORT TERM ESG C	EUR	16 335,68	4 248 093,58	1,67
TOTAL FRANCE			**22 086 687,71**	**8,68**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**22 086 687,71**	**8,68**
TOTAL Organismes de placement collectif			**22 086 687,71**	**8,68**
Titres reçus en garantie				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ANGLETERRE 4.25% 07/12/55	GBP	4 203 000	5 078 823,79	2,00
FRANCE 0.5% 25-05-25	EUR	16 150 035	15 343 418,18	6,03
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	14 491 786	14 526 261,56	5,70
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**34 948 503,53**	**13,73**
TOTAL Titres reçus en garantie			**34 948 503,53**	**13,73**
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-34 948 503,53	-13,73

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.5% 15-04-30 IND	EUR	2 296 000	2 843 881,39	1,11
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-32	EUR	1 979 962	1 574 861,77	0,62
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	EUR	7 332 233	6 708 490,98	2,64
DBR 0 08/15/30	EUR	4 029 548	3 339 145,39	1,31
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	2 900 000	2 815 546,44	1,10
FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO KGAA 3.875% 20-09-27	EUR	228 000	220 562,02	0,09
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	500 000	480 659,21	0,19
TOTAL ALLEMAGNE			**17 983 147,20**	**7,06**
AUTRICHE				
WIENERBERGER AG 2.75% 04-06-25	EUR	700 000	683 867,05	0,27
TOTAL AUTRICHE			**683 867,05**	**0,27**
ESPAGNE				
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	200 000	146 950,91	0,05
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	181 000	166 891,25	0,07
TOTAL ESPAGNE			**313 842,16**	**0,12**
FRANCE				
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	EUR	14 275	233 210,67	0,09
AIR FR KLM 3.0% 01-07-24	EUR	2 000 000	1 993 555,34	0,78
AXA PERPETUAL REVISABLE	EUR	400 000	396 445,21	0,16
AXA SA AUTRE R PERP EMTN	EUR	394 000	361 941,54	0,14
AXA TV PERP	EUR	132 000	125 314,44	0,05
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.75% 01-02-33	EUR	1 100 000	1 051 020,47	0,41
BOUYGUES 0.5% 11-02-30	EUR	2 000 000	1 581 421,24	0,62
BOUYGUES 2.25% 29-06-29	EUR	2 000 000	1 827 286,44	0,72
CA 4.0% PERP	EUR	1 300 000	1 153 544,88	0,45
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.875% 15-03-31	EUR	3 100 000	2 691 738,49	1,05
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	3 100 000	3 238 066,78	1,28
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	907 000	733 915,68	0,29
OL GROUPE	EUR	411	1 220,67	
RCI BANQUE 4.75% 06-07-27 EMTN	EUR	117 000	119 219,47	0,05
SOCIETE GENERALE SA	EUR	2 789	65 485,72	0,03
TOTAL FRANCE			**15 573 387,04**	**6,12**
ITALIE				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.6% 01-08-31	EUR	70 000	51 192,20	0,02
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-06-32	EUR	11 867 000	8 658 949,56	3,40
TOTAL ITALIE			**8 710 141,76**	**3,42**
MEXIQUE				
FINDEP 8 07/19/24	USD	700 000	472 838,24	0,19
TOTAL MEXIQUE			**472 838,24**	**0,19**
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	118 000	101 217,24	0,04
STELLANTIS NV 0.75% 18-01-29	EUR	1 077 000	867 520,03	0,34
TOTAL PAYS-BAS			**968 737,27**	**0,38**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
ELECTROLUX AB 4.125% 05-10-26	EUR	2 697 000	2 749 702,71	1,09
TOTAL SUEDE			**2 749 702,71**	**1,09**
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			**47 455 663,43**	**18,65**
Indemnités sur titres prêtés			19 664,46	
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOE VIX FUT 0123	USD	126	-150 376,58	-0,06
CBOE VIX FUT 0323	USD	50	-98 360,27	-0,04
EURO BOBL 0323	EUR	-149	554 280,00	0,22
EURO SCHATZ 0323	EUR	-448	524 160,00	0,21
EURO STOXX 50 0323	EUR	-40	60 200,00	0,02
FGBL BUND 10A 0323	EUR	-192	1 628 160,00	0,64
JAP GOVT 10 0323	JPY	5	-25 564,86	-0,01
SP 500 MINI 0323	USD	20	-158 491,45	-0,06
STX 50 DIV 1223	EUR	120	193 200,00	0,07
TU CBOT UST 2 0323	USD	395	2 891,82	0,01
US 10YR NOTE 0323	USD	-582	605 293,98	0,24
XEUR FBTP BTP 0323	EUR	-43	358 930,00	0,14
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**3 494 322,64**	**1,38**
TOTAL Engagements à terme fermes			**3 494 322,64**	**1,38**
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
BTP 10Y 6% 01/2023 PUT 106.5	EUR	-120	-17 400,00	
BTP 10Y 6% 01/2023 PUT 109	EUR	60	15 600,00	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 CALL 3950	EUR	150	17 250,00	0,01
DJ EURO STOXX 50 01/2023 CALL 4150	EUR	-150	-1 500,00	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3700	EUR	-150	-55 950,00	-0,03
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3850	EUR	150	157 500,00	0,06
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3000	EUR	-300	-30 900,00	-0,02
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3500	EUR	100	53 400,00	0,02
EUREX EURO BUND 01/2023 CALL 136	EUR	150	-46 880,00	-0,02
EUREX EURO BUND 01/2023 CALL 138	EUR	-150	24 000,00	0,01
EUREX EURO BUND 01/2023 CALL 146	EUR	-120	94 800,00	0,04
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 132	EUR	-120	-92 400,00	-0,03
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 134	EUR	-120	-210 000,00	-0,08
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 138	EUR	120	508 800,00	0,20
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			**416 320,00**	**0,16**
TOTAL Engagements à terme conditionnels			**416 320,00**	**0,16**
TOTAL Instrument financier à terme			**3 910 642,64**	**1,54**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-214 470,12	-200 955,84	-0,08
APPEL MARGE CACEIS	JPY	3 600 000	25 564,86	0,01
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-3 595 450	-3 595 450,00	-1,41
TOTAL Appel de marge			**-3 770 840,98**	**-1,48**
Créances			**44 846 712,87**	**17,62**
Dettes			**-52 542 673,84**	**-20,65**
Comptes financiers			**41 907 988,40**	**16,47**
Actif net			**254 527 008,54**	**100,00**

Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG D	**EUR**	**133,000**	**1 419,07**
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG Z	**EUR**	**76 459,534**	**107,15**
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG P	**EUR**	**538 117,185**	**153,08**
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG C	**EUR**	**100 898,199**	**1 623,12**

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 619,94	EUR	12,18	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	10,64	EUR	0,08	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	1 630,58	EUR	12,26	EUR

38. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)
(Code ISIN Actions C : FR0011026707)
Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances internationaux » a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé +3% (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne)
La stratégie du compartiment consiste à gérer (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions micro et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des obligations et autres titres de créances libellés en euros ou en devises autres que l'euro.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens et internationaux couverts par les bases de données de la sociétés de gestion. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
Le compartiment sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, émis tant par des émetteurs publics que privés. Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents dans la limite de 10% de l'actif net.
Les actifs non libellés en euro seront limités à 30% de de l'actif net. Le risque de change ne dépassera pas 30% de l'actif net.
Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue dit « titres spéculatifs » ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion pourront représenter jusqu'à 30% de l'Actif du compartiment. Les titres et émetteurs non notés par les agences de notation pourront représenter jusqu'à 50% de l'actif net.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -3 à +5.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition au marché actions issue des obligations convertibles sera inférieure à 10%.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés jusqu'à une fois l'actif net. Le compartiment pourra donc être exposé à 200% de son actif net. Le gérant interviendra sur les risques actions, de taux, de crédit et de change à titre de couverture, et d'exposition.
Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées pour les porteurs de parts C.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.
La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — rendement potentiellement plus faible ⟵ ⟶ A risque plus élevé — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cette évaluation du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques en matière de volatilité du compartiment (depuis sa création) complétées sur la période de référence (5 ans) par celles d'un indicateur proche (volatilité inférieure à 5%). Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 3 du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre -3 et +5.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur qui conduirait à une baisse de la valeur liquidative L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.

- Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. Si une part significative du portefeuille devient illiquide la valeur liquidative pourrait baisser en cas de rachat important.

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)
(Code ISIN Actions P : FR0011034818)
Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances internationaux » a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé +2,5% (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.)
La stratégie du compartiment consiste à gérer (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions micro et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des obligations et autres titres de créances libellés en euros ou en devises autres que l'euro.
Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens et internationaux couverts par les bases de données de la sociétés de gestion. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.
La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.
Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
Le compartiment sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, émis tant par des émetteurs publics que privés. Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net. Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents dans la limite de 10% de l'actif net.
Les actifs non libellés en euro seront limités à 30% de l'actif net. Le risque de change ne dépassera pas 30% de l'actif net.
Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue dit « titres spéculatifs » ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion pourront représenter jusqu'à 30% de l'Actif du compartiment. Les titres et émetteurs non notés par les agences de notation pourront représenter jusqu'à 50% de l'actif net.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -3 à +5.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition au marché actions issue des obligations convertibles sera inférieure à 10%.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés jusqu'à une fois l'actif net. Le compartiment pourra donc être exposé à 200% de son actif net. Le gérant interviendra sur les risques actions, de taux, de crédit et de change à titre de couverture, et d'exposition.
Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées pour les porteurs de parts P.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank
Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré. La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques en matière de volatilité du compartiment (depuis sa création) complétées sur la période de référence (5ans) par celles d'un indicateur proche (volatilité inférieur à 5%). Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 3 du fait de son exposition aux marchés obligataire avec une sensibilité comprise entre -3 et +5.
Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :
Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur qui conduirait à une baisse de la valeur liquidative. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. Si une part significative du portefeuille devient illiquide la valeur liquidative pourrait baisser en cas de rachat important.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(Code ISIN Actions Z : FR0013318755)

Cee compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances internationaux » a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé +3% (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.)

La stratégie du compartiment consiste à gérer (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions micro et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des obligations et autres titres de créances libellés en euros ou en devises autres que l'euro.

Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens et internationaux couverts par les bases de données de la sociétés de gestion. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, émis tant par des émetteurs publics que privés. Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.

Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents dans la limite de 10% de l'actif net.

Les actifs non libellés en euro seront limités à 30% de l'actif net. Le risque de change ne dépassera pas 30% de l'actif net.

Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue dit « titres spéculatifs » ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion pourront représenter jusqu'à 30% de l'Actif du compartiment. Les titres et émetteurs non notés par les agences de notation pourront représenter jusqu'à 50% de l'actif net.

L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -3 à +5.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition au marché actions issue des obligations convertibles sera inférieure à 10%.

Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés jusqu'à une fois l'actif net. Le compartiment pourra donc être exposé à 200% de son actif net. Le gérant interviendra sur les risques actions, de taux, de crédit et de change à titre de couverture, et d'exposition.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées pour les porteurs de parts Z.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank

Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré. La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement

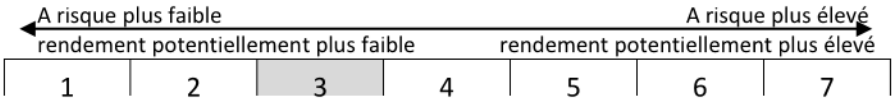

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques en matière de volatilité du compartiment (depuis sa création) complétées sur la période de référence (5 ans) par celles d'un indicateur proche (volatilité inférieure à 5%). Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 3 du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre -3 et +5.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur qui conduirait à une baisse de la valeur liquidative. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. Si une part significative du portefeuille devient illiquide la valeur liquidative pourrait baisser en cas de rachat important.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser. Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des

Dénomination du produit : Schelcher Optimal Income ESG

Identifiant d'entité juridique : 96950019B5CAKNS20286

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

«20040_SFDR_Type_9» : **Oui**
«20040_SFDR_Type_8» : **Non**

☐Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☐**Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de
% d'investissements durables

☐ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du pacte mondial des nations unies, hydrocarbures non conventionnels).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité sont calculés sur la part du portefeuille investie en titres vifs. Concernant l'indicateur Intensité carbone 1&2, le fonds a présenté une performance de 219,29 tCO2eq/M€. Concernant l'indicateur Application d'une politique en matière des droits de l'Homme (% des sociétés en portefeuille qui ne disposent pas de politique de protection des droits de l'Homme), le fonds a présenté une performance de 3,5%.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La mesure d'atteinte des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

N/A

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non pertinent pour ce produit.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Non pertinent pour ce produit.

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site de Schelcher Prince Gestion.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
UNIT ST 1.625 08-29	Government	4,6%	US
ITAL BU 0.95 06-32	Government	3,4%	IT
DBR 0 08/15/30	Government	2,8%	DE
BUND DE 0.5 08-27	Government	2,7%	DE
SCHLECHER CONV GW I	Financials	2,6%	FR
BANQ IN 5.25 PERP	Financials	2,5%	CN
SCHEL GB HI YIELD I	Financials	2,4%	FR
ST GOBAIN TPA SU-L6R	Materials	1,7%	FR
UNIT ST 0.625 07-32	Government	1,7%	US
UNIT ST 2.875 05-32	Government	1,7%	US
SCHE SHT TERM ESG C	Financials	1,7%	FR
ALLE 0.5 04-30	Government	1,6%	DE
ETHI VIE 5.0 01-26	Financials	1,5%	BE
OATi 2.1 25/07/23	Government	1,5%	FR
ERAMET 5.875 05-25	Materials	1,4%	FR

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie du Compartiment consiste (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) à gérer de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des obligations et autres titres de créances libellés en euros. Le Compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens couverts par nos bases de données.

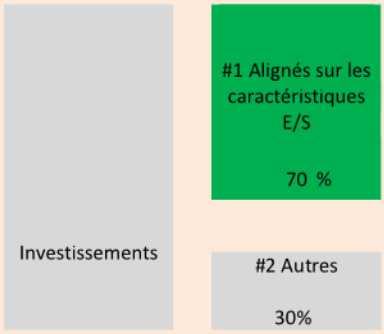

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Présentation des flux (achats nets des ventes) du fonds par secteur économique, dont le secteur des énergies fossiles

Secteur économique	Flux en pourcentage
Communication Services	**-2,52%**
Consumer Discretionary	**5,08%**
Consumer Staples	**1,85%**
Energy	**-2,26%**
Energy Equipment & Services	**0,00%**
Oil, Gas & Consumable Fuels	**-2,26%**
Financials	**6,90%**
Healthcare	**-0,67%**
Industrials	**4,14%**
Information Technology	**-1,08%**
Materials	**-0,60%**
Real Estate	**0,00%**
Utilities	**0,64%**
Others	**-8,68%**

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a investi 0% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxinomie européenne. Ainsi, bien que le Compartiment puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 ("Règlement Taxinomie"), il ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxinomie. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas alignés à la taxonomie européenne du fait de l'absence de données publiées par les entreprises concernant l'alignement de leurs activités tant au niveau de leur chiffre d'affaires, que des opex et des capex. La société de gestion n'est donc pas en mesure de déterminer un alignement à la taxonomie fiable de ses investissements. Les investissements potentiellement réalisés dans des activités alignées à la taxonomie sont fortuits et ne relèvent pas d'une volonté manifeste de la part de la société de gestion.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐Oui :

☐Dans le gaz fossile ☐Dans le nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les deux graphiques ci-dessous présentent en vert le pourcentage minimum d'investissement alignés sur la Taxinomie européenne. Dans la mesure où il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la Taxinomie des obligations souveraines, le premier graphique présente l'alignement sur la Taxinomie pour l'ensemble des investissements réalisés par le produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique présente l'alignement sur la Taxinomie des investissements réalisés par le produit financier à l'exclusion des obligations souveraines.*

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La mesure des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés à des fins de couverture et/ou d'exposition. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, les investissements dans des sociétés non notées n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

Compartiment :

SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)
(Code ISIN Action D : FR0013408424)
Ce compartiment de droit français géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment, classé « Obligations et autres titres de créance internationaux », a pour objectif de réaliser une performance annuelle de 4,5% nette de frais et prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et le risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du dernier trimestre 2024 plus 6 mois, via la gestion d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro, en mettant en œuvre une gestion en collaboration avec IVO Capital Partners. Cet objectif de rendement est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion à la date de lancement du compartiment et ne constitue pas une garantie de rendement. Il prend en compte une estimation de l'impact de potentiels événements de crédit pouvant intervenir en cours de vie des émetteurs des titres composant le portefeuille du compartiment (tels que la défaillance). Il inclut par ailleurs les coûts de couverture du risque de change estimés en fonction des conditions actuelles de marché. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.
Le compartiment est en permanence exposé à des titres de taux internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro, à partir de la création du compartiment, et dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2024 sera inférieure ou égale à 6 mois. Le principe est la couverture du risque de change sur l'ensemble des devises. Il existe néanmoins un risque de change accessoire qui peut représenter jusqu'à 10% de l'actif net.
La rentabilité du compartiment sera donc le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille, des variations de capital dues à la fluctuation des taux d'intérêt, et des variations de change résiduelles.
La stratégie d'investissement du compartiment reposera principalement sur une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité).
L'équipe de gestion se réserve toutefois la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible.
Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie du compartiment consiste à gérer de façon discrétionnaire, et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion (SCHELCHER PRINCE GESTION) et du gestionnaire sous délégataire (IVO CAPITAL PARTNERS) et des recommandations de leurs analystes crédits, des titres de taux (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro.
L'exposition à des titres de taux sur les marchés de l'EEE, des USA, du Canada et du Japon est de 50 % minimum de l'actif net.
La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du compartiment, comme décrit dans le tableau ci-dessous.
L'exposition globale du compartiment aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). Elles seront acquises par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables.
L'exposition au marché actions issue des obligations convertibles sera inférieure à 10%.
Les émetteurs ou les titres sélectionnés par le gérant et le gestionnaire sous délégataire peuvent être des titres appartenant à la catégorie « Investment Grade » (titres de notation supérieure ou égale à BBB- par les agences de notation officielles ou jugées équivalentes par l'analyse de la société de gestion) ou des titres appartenant à la catégorie spéculative « non Investment Grade » ou des titres non notés par les agences de notation officielles. Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative » ou à Haut Rendement (notés en dessous de BBB- par des agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's ou Fitch) ou jugées équivalentes par l'analyse de la société de gestion) ou les titres non notés par les agences de notation officielles pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net. L'investissement et/ou l'exposition sur un même émetteur ne pourra pas dépasser 2,5% de l'actif net du fonds.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0 et 5.
Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA. Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés par la société de gestion. Les stratégies de ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger sont compatibles avec celles du compartiment ou une entreprise qui lui est liée. L'investissement dans chacun de ces actifs se fera dans le respect des règles d'investissement.
Le compartiment n'aura pas recours aux obligations convertibles contingent (Coco's).
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'OPCVM pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.
Le compartiment distribue annuellement son résultat net (il pourra verser des acomptes sur dividendes) et capitalise ses plus-values nettes réalisées pour les porteurs de parts D.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.
Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de sa valorisation.

La durée minimum de placement recommandée est celle restant à courir jusqu'à la fin du dernier trimestre 2024 plus 6 mois.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Le compartiment se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux obligations et autres titres de créance internationaux.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative du compartiment :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante accentue le risque de crédit.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque de contrepartie : à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations, la valeur liquidative pourra alors baisser.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

40. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Compartiment n°7 : SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024

1er janvier 2022 :

- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie

26 février 2022 :

- Mise à jour annuelle des performances et des frais.

1er mai 2022 :

- Interdiction de souscription pour les investisseurs russes et biélorusses.
- Modification de la stratégie d'investissement.

27 octobre 2022 :

- Modification du tableau des niveaux de risque de durabilité (libellé des niveaux) avec changement de niveau pour certains compartiments.
- les rubriques " *Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative* " et/ou « *Modalités de souscription et de rachat* » ont été clarifiées (date de calcul, de règlement etc …), impliquant également la modification du paragraphe « *Règles d'évaluation des actifs* » (Instruments financiers et Instruments financiers à terme).

19 décembre 2022 :

- Modification du tableau des frais : « frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion » remplacé par « frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services » sans modification du taux applicable.

41. RAPPORT DE GESTION

Schelcher IVO Global Yield 2024 (compartiment n°7)

Politique de gestion sur l'exercice 2022

Nous avons commencé l'année avec une vision positive sur l'Amérique latine, qui a indirectement profité de l'invasion russe, ensuite nous nous sommes penchés sur l'Inde et sur sa croissance remarquable dans le secteur des énergies renouvelables. Début novembre notre position est devenue positive sur la Chine, dont les valorisations de prix étaient très décotées. L'allocation sur l'Ukraine, la Turquie et l'Argentine a été réduite par la baisse des valorisations et la réduction de l'exposition du compartiment sur certains émetteurs. Dans le cas de l'Argentine, nous avons participé à des restructurions de dette et a conduit à des cessions de titres dont l'échéance est supérieur au profil d'échéance du fonds. Dans le cas de la Turquie, nous avons réduit notre exposition les institutions financières compte tenu du risque de défaut souverain turque en 2023. S'agissant de l'Ukraine, nous avons réduit certaines positions en raison du conflit avec Russie.

Performances 2022

Part	VI du 31/12/2021	VI du 30/12/2022	Actif Part	Performance Fonds 2022	Performance Bench 2022
C	1 629,29	1 623,12	163 770 060,33	-0,38	2,97
D	1 426,12	1 419,07	188 736,46	-0,39	2,97
P	154,44	153,08	82 375 275,63	-0,88	2,47
Z	107,58	107,15	8 192 936,12	-0,40	2,97

Perspectives 2023

À mesure que le fonds approche de sa maturité, il devient plus difficile de trouver des obligations à courte durée qui correspondent à stratégie du fonds, ainsi, l'allocation géographique et sectorielle sera moins proche de notre vision "top down", mais plutôt le résultat de ce qui est disponible aux niveaux de rendement dont nous avons besoin. La Chine et l'ensemble de l'Asie continueront d'être le moteur de la croissance mondiale et entraîneront probablement l'Amérique latine avec, par le biais des exportations de matières premières. C'est dans ces deux continents que la majeure partie du portefeuille des marchés émergents restera investi. Le portefeuille des marchés développés conservera une exposition limitée au Royaume-Uni, l'essentiel de son risque étant alloué à la France.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MEDCO PLATINUM ROAD PTE LTD 6.75% 30-01-25	2 408 859,62	2 882 542,25
CARN CORP 1.875% 07-11-22	2 293 367,26	2 330 074,23
GLOPAR 4.843 06/08/25	2 469 358,28	1 485 153,65
COTY 4.0% 15-04-23	706 496,00	2 500 000,00
ALTICE FRANCE 2.125% 15-02-25	3 072 703,82	
SP NEW MONEY 10.0% 30-09-22		2 637 600,00
ERAMET 5.875% 21-05-25	2 510 874,66	
LINCOLN FINANCING SARL E3R+3.875% 01-04-24	2 502 585,62	
FAURECIA 2.625% 15-06-25	2 359 473,96	
KENBOURNE INVEST SA 6.875% 26-11-24	1 641 608,61	704 771,83

42. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 11 809 118,42**
  - o Prêts de titres : 11 809 118,42
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 95 945 821,79**
  - o Change à terme : 95 945 821,79
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH	BNP PARIBAS FRANCE SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	12 705 378,35
Total	**12 705 378,35**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	233 225,42
. Autres revenus	
Total des revenus	**233 225,42**
. Frais opérationnels directs	5 798,12
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	**5 798,12**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	11 809 118,42				
% de l'Actif Net*	6,32%				

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	11 809 118,42				
% de l'Actif Net	5,88%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH LUXEMBOURG	11 809 118,42				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	11 809 118,42				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres					
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	233 225,42				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	5 798,12				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
o Dépôt
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité
o Prises en pension Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.
Actuellement, la pratique est plutôt de pas utiliser le cash.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPC. Les opérations de cessions temporaires de titres sont conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par SCHELCHER PRINCE GESTION.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sélection des intermédiaires

Le comité courtier est réalisé chaque semestre en collaboration avec Amundi Intermédiation, le délégataire de la prestation de sélection et d'exécution des ordres de SCHELCHER PRINCE GESTION. Les différents courtiers et contreparties sont évalués par Amundi, et sur événements par SCHELCHER PRINCE GESTION, selon une liste de critères définis dans le contrat de prestations de services (volumes d'opérations, prix, exécution, recherche…). Tout nouvel intermédiaire doit être avalisé par le « comité de courtiers et contrepartie » qui regroupe les équipes d'Amundi Intermédiation. A la suite de chaque Comité, la liste est mise à jour avec les nouveaux entrants, les sortants et la modification de la note globale des courtiers et contreparties déjà présent.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 321–115 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, SCHELCHER PRINCE GESTION tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport est disponible sur simple demande à la société de gestion.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de SCHELCHER PRINCE GESTION

Conformément à l'article 321-122 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles SCHELCHER PRINCE GESTION a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible auprès de la société de gestion sur simple demande

CRITERES ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site internet : www.spgestion.fr

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 6 (SFDR)

L'OPC ne promeut aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance."

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

POLITIQUE DE VOTE

En application de la réglementation, la politique de droit de vote de Schelcher Prince Gestion, société de gestion de votre OPCVM, est disponible au sein de la société de gestion.

INFORMATION SUR LES GARANTIES FINANCIERES EXIGEES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE PRETS DE TITRES

Les garanties financières reçues par le fonds prennent la forme de transfert de titres et/ou d'espèces.

- Garanties financières en espèces en Euro sur un compte bloqué ;
- Garanties financières en obligations gouvernementales avec un rating minimum.

Les titres comme les espèces remis en garantie ne sont pas réinvestis.

RISQUE GLOBAL ET EFFET DE LEVIER

La mesure du risque global est réalisée par la méthode de l'engagement.

Le compartiment a la possibilité de s'exposer sur les marchés financiers au moyen de position prise hors-bilan dans la limite d'une fois l'actif.

A la clôture de l'exercice au 31/12/2022, le niveau d'effet levier net était de 0%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

SCHELCHER PRINCE GESTION a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés.

Cette politique dont la mise en œuvre et son actualisation relève de la Direction générale est validée et contrôlée dans son application par le comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA auquel appartient SCHELCHER PRINCE GESTION.

Compte tenu de la taille de SCHELCHER PRINCE GESTION et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Direction Générale).

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composante variable de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;
Les « bonus » annuels des collaborateurs de SCHELCHER PRINCE GESTION sont validés par le Comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA sur proposition du Directeur Général de la société.
Le « bonus » annuel est attribué à chaque collaborateur en fonction de sa performance professionnelle, de son apport au développement de la société, de la qualité de son travail et du respect des procédures et de la réglementation.
Lorsque la performance professionnelle dépend de performances financières pluriannuelles, ces dernières doivent être ajustées des risques associés.

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur trois exercices en application des règles suivantes :

- La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
- La partie différée est égale à une part du bonus progressive en fonction de son importance et qui est plafonnée à 50 %.
- La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de SCHELCHER PRINCE GESTION. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA.

Au titre de l'exercice 2022, le poste rémunération de l'ensemble des collaborateurs s'est décomposé ainsi :

1. Rémunération brute fixe (compte 641100 Salaires et appointements) : 4.455.408,46 €
2. Rémunération variable (provision au titre de 2022) : 2.170.000 €

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SCHELCHER PRINCE GESTION
72, rue Pierre Charron – 75008 PARIS
Tél : 01.53.29.31.85
e-mail : nathalie.gauquelin@ spgestion.fr

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

43. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**187 167 395,46**	**185 188 225,12**
Actions et valeurs assimilées	**320 421,30**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	320 421,30	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**174 740 167,12**	**176 469 767,68**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	171 744 992,61	170 727 510,66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 995 174,51	5 742 257,02
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**267 719,49**	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	267 719,49	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	**11 839 087,55**	**8 718 457,44**
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	11 839 087,55	8 718 457,44
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**96 189 134,58**	**96 741 040,12**
Opérations de change à terme de devises	95 945 821,79	96 530 104,76
Autres	243 312,79	210 935,36
COMPTES FINANCIERS	**25 826 240,11**	**25 573 995,84**
Liquidités	25 826 240,11	25 573 995,84
TOTAL DE L'ACTIF	**309 182 770,15**	**307 503 261,08**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	197 917 084,54	199 795 277,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	0,89	1,53
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7 214 923,43	-7 532 823,75
Résultat de l'exercice (a,b)	10 074 628,26	10 057 363,05
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**200 776 790,26**	**202 319 818,38**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,16**	**0,01**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	0,16	0,01
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	0,16	0,01
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**108 405 979,73**	**105 183 077,85**
Opérations de change à terme de devises	95 526 124,16	96 359 495,32
Autres	12 879 855,57	8 823 582,53
COMPTES FINANCIERS		**364,84**
Concours bancaires courants		364,84
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**309 182 770,15**	**307 503 261,08**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	78 647,72	3,76
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	11 307 829,16	9 245 165,46
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	233 225,42	29 453,96
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**11 619 702,30**	**9 274 623,18**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 798,12	3 914,50
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	35 919,05	86 948,11
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**41 717,17**	**90 862,61**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**11 577 985,13**	**9 183 760,57**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 913 583,90	1 508 783,55
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**9 664 401,23**	**7 674 977,02**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	410 227,03	2 382 386,03
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**10 074 628,26**	**10 057 363,05**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0013408424 - Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 D : Taux de frais maximum de 0,60% TTC
FR0013408457 - Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 Z : Taux de frais maximum de 0,60% TTC
FR0013408432 - Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 P : Taux de frais maximum de 1,20% TTC
FR0013408416 - Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 I : Taux de frais maximum de 0,60% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 D	Distribution	Capitalisation
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 I	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 P	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 Z	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**202 319 818,38**	**108 456 197,88**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	56 819 000,70	124 984 012,36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-42 694 050,89	-36 486 490,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 037 848,03	2 182 697,30
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 080 647,32	-2 226 884,79
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	5 970 555,39	221 800,26
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-18 183 860,30	-6 598 419,95
Frais de transactions	-124 068,18	-122 224,42
Différences de change	9 526 612,56	6 078 866,21
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-21 415 170,53	-1 801 936,55
Différence d'estimation exercice N	*-22 836 542,70*	*-1 421 372,17*
Différence d'estimation exercice N-1	*1 421 372,17*	*-380 564,38*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-63 648,81	-42 776,67
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 664 401,23	7 674 977,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**200 776 790,26**	**202 319 818,38**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	159 396 427,01	79,39
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 258 295,53	2,62
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 090 270,07	3,53
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 995 174,51	1,49
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**174 740 167,12**	**87,03**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	169 481 871,59	84,41			5 258 295,53	2,62		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres	11 809 118,42	5,88						
Comptes financiers							25 826 240,11	12,86
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	3 272 832,91	1,63	7 052 106,72	3,51	161 861 980,21	80,62	1 963 097,00	0,98	590 150,28	0,29
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres			2 475 768,84	1,23	9 333 349,58	4,65				
Comptes financiers	25 826 240,11	12,86								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	2 180 350,83	1,09	87 956 548,32	43,81	441 616,33	0,22		
Titres de créances								
OPC			267 719,49	0,13				
Opérations temporaires sur titres			3 715 650,65	1,85				
Créances	27 383,77	0,01	88 386,52	0,04				
Comptes financiers	339 710,85	0,17	865 574,48	0,43	39 631,25	0,02		
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres			0,13					
Dettes	2 242 644,45	1,12	92 745 325,14	46,19	538 154,57	0,27		
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	95 945 821,79
	Souscriptions à recevoir	84 565,10
	Coupons et dividendes en espèces	158 747,69
TOTAL DES CRÉANCES		**96 189 134,58**
DETTES		
	Vente à terme de devise	95 526 124,16
	Rachats à payer	282,54
	Frais de gestion fixe	164 521,59
	Collatéraux	12 705 378,35
	Autres dettes	9 673,09
TOTAL DES DETTES		**108 405 979,73**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-12 216 845,15**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 D		
Actions souscrites durant l'exercice	26,205	265 264,68
Actions rachetées durant l'exercice	-77,163	-871 439,66
Solde net des souscriptions/rachats	-50,958	-606 174,98
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	123,275	
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 I		
Actions souscrites durant l'exercice	3 572,382	35 291 081,27
Actions rachetées durant l'exercice	-3 096,124	-30 294 445,16
Solde net des souscriptions/rachats	476,258	4 996 636,11
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 215,314	
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 P		
Actions souscrites durant l'exercice	209 241,042	19 973 510,20
Actions rachetées durant l'exercice	-85 875,193	-8 289 949,58
Solde net des souscriptions/rachats	123 365,849	11 683 560,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 397 331,807	
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 Z		
Actions souscrites durant l'exercice	12 812,811	1 289 144,55
Actions rachetées durant l'exercice	-31 916,893	-3 238 216,49
Solde net des souscriptions/rachats	-19 104,082	-1 949 071,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	56 318,033	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 D	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 P	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 830,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	358 888,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 511 400,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	35 463,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme **Total des titres du groupe**			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,89	1,53
Résultat	10 074 628,26	10 057 363,05
Total	**10 074 629,15**	**10 057 364,58**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 D		
Affectation		
Distribution	72 097,38	113 662,64
Report à nouveau de l'exercice	0,16	1,24
Capitalisation		
Total	**72 097,54**	**113 663,88**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	123,275	174,233
Distribution unitaire	584,85	652,36
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 274 393,93	3 225 249,45
Total	**3 274 393,93**	**3 225 249,45**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 431 326,69	6 294 432,44
Total	**6 431 326,69**	**6 294 432,44**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	296 810,99	424 018,81
Total	**296 810,99**	**424 018,81**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 214 923,43	-7 532 823,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-7 214 923,43**	**-7 532 823,75**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-48 414,73	-78 315,07
Total	**-48 414,73**	**-78 315,07**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 171 183,58	-2 244 092,68
Total	**-2 171 183,58**	**-2 244 092,68**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 798 515,83	-4 915 388,63
Total	**-4 798 515,83**	**-4 915 388,63**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-196 809,29	-295 027,37
Total	**-196 809,29**	**-295 027,37**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**47 651 566,11**	**108 456 197,88**	**202 319 818,38**	**200 776 790,26**
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 D en EUR				
Actif net		823 414,98	2 097 722,67	1 296 488,32
Nombre de titres		69,471	174,233	123,275
Valeur liquidative unitaire		11 852,64	12 039,75	10 517,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		300,74	-449,48	-392,73
Distribution unitaire sur résultat		373,69	652,36	584,85
Crédit d'impôt unitaire				
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 I en EUR				
Actif net	31 906 093,09	40 226 934,84	60 328 660,94	60 580 920,22
Nombre de titres	3 132,481	4 009,086	5 739,056	6 215,314
Valeur liquidative unitaire	10 185,56	10 033,94	10 511,94	9 747,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-63,93	225,26	-391,02	-349,32
Capitalisation unitaire sur résultat	173,77	498,79	561,98	526,82
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 P COMPART 7 en EUR				
Actif net	13 126 750,91	62 234 769,11	131 962 096,51	133 407 959,79
Nombre de titres	129 226,658	625 673,064	1 273 965,958	1 397 331,807
Valeur liquidative unitaire	101,57	99,46	103,58	95,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,62	2,23	-3,85	-3,43
Capitalisation unitaire sur résultat	1,48	4,39	4,94	4,60
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 Z en EUR				
Actif net	2 618 722,11	5 171 078,95	7 931 338,26	5 491 421,93
Nombre de titres	25 700,388	51 516,347	75 422,115	56 318,033
Valeur liquidative unitaire	101,89	100,37	105,15	97,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,63	2,25	-3,91	-3,49
Capitalisation unitaire sur résultat	1,74	4,98	5,62	5,27

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
PIERRE & VACANCES	EUR	292 318	315 118,80	0,16
PIERRE ET VACANCES BSA 15-09-27	EUR	88 375	5 302,50	
TOTAL FRANCE			**320 421,30**	**0,16**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**320 421,30**	**0,16**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**320 421,30**	**0,16**
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	3 500 000	3 398 073,29	1,69
IHO VERWALTUNGS GMBH FIX 15-05-25	EUR	2 000 000	1 838 956,67	0,92
SGL CARBON AG 3.0% 20-09-23 CV	EUR	1 200 000	1 174 762,00	0,59
THY 2.5% 25-02-25 EMTN	EUR	10 000	9 991,60	
TOTAL ALLEMAGNE			**6 421 783,56**	**3,20**
ARGENTINE				
CIA GENERAL DE COMBUSTIBLES 9.5% 08-03-25	USD	1 400 000	1 171 846,96	0,58
PROVINCE OF BUENOS AIRES 3.9% 01-09-37	USD	166 776	56 679,88	0,03
TRANSPORTADORA DE GAS DEL SUR SA TGS 6.75% 02-05-25	USD	2 800 000	2 457 605,06	1,22
YPF SOCIEDAD ANONIMA YACIMIENTOS PETROLI 8.75% 04/04/2024	USD	2 000 000	1 276 662,19	0,64
TOTAL ARGENTINE			**4 962 794,09**	**2,47**
ARMENIE				
ARDSHINBANK CJSC 6.5% 28-01-25	USD	1 000 000	935 119,33	0,46
TOTAL ARMENIE			**935 119,33**	**0,46**
BELGIQUE				
BIOCARTIS GROUP 4.0% 09-11-27	EUR	1 193 400	731 354,12	0,36
ECONOCOM GROUP 0.5% 06-03-23	EUR	124 952	1 018 796,13	0,51
TOTAL BELGIQUE			**1 750 150,25**	**0,87**
BRESIL				
GLOPAR 4.843 06/08/25	USD	2 700 000	2 377 766,33	1,19
TOTAL BRESIL			**2 377 766,33**	**1,19**
CANADA				
STERLING RESOURCES 12.0% 16-02-24	USD	1 820 000	1 812 415,42	0,90
TOTAL CANADA			**1 812 415,42**	**0,90**
CHILI				
CENCOSUD SA 5.15% 12-02-25	USD	1 000 000	951 521,04	0,47
NOVA AUSTRAL 12.0% 26-11-26	USD	427 099	32 948,68	0,02
NOVA AUSTRAL 8.25% 26-05-21	USD	885 929	485 294,88	0,25
TOTAL CHILI			**1 469 764,60**	**0,74**
CHINE				
CHINA GRAND AUTOMOTIVE SERVICES 9.125% 30-01-24	USD	900 000	543 926,57	0,27
JINGRUI 12.0% 25-07-22 DEFAULT	USD	400 000	38 067,93	0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LOGAN GROUP COMPANY 5.75% 14-01-25 DEFAULT	USD	600 000	128 269,85	0,06
REDSUN PROPERTIES GROUP 7.3% 21-05-24 DEFAULT	USD	800 000	77 822,44	0,04
WEALTHY VISION 3.3% 01-06-24	USD	500 000	433 241,20	0,22
TOTAL CHINE			**1 221 327,99**	**0,61**
COLOMBIE				
BANC BILB VIZ 4.875% 21-04-25	USD	1 500 000	1 364 364,02	0,68
BANCOLOMBIA SA BRANCHE MD1 3.0% 29-01-25	USD	1 300 000	1 172 367,14	0,58
CREDIVALORESCREDISERVICIOS SAS 8.875% 07-02-25	USD	400 000	101 059,00	0,05
GILEX HOLDING 8.5% 02-05-23	USD	1 200 000	1 129 127,51	0,56
TOTAL COLOMBIE			**3 766 917,67**	**1,87**
DANEMARK				
NORICAN AS 4.5% 15-05-23	EUR	21 000	19 992,21	0,01
TOTAL DANEMARK			**19 992,21**	**0,01**
EMIRATS ARABES UNIS				
SHELF DRILL 8.25% 15-02-25	USD	1 500 000	1 268 819,40	0,63
SHELF DRILL 8.25% 15-02-25	USD	550 000	464 285,55	0,24
TOTAL EMIRATS ARABES UNIS			**1 733 104,95**	**0,87**
ESPAGNE				
CO ECONIMICA DELTA SA 1.0% 01-12-23	EUR	400 000	389 982,64	0,19
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 2.75% 25-03-25	EUR	1 600 000	1 498 155,62	0,75
TOTAL ESPAGNE			**1 888 138,26**	**0,94**
ETATS-UNIS				
AZUL INVESTMENTS LLP 5.875% 26-10-24	USD	1 000 000	772 254,89	0,38
CINEMARK U 8.75% 01-05-25	USD	700 000	673 960,75	0,34
HKN ENERGY 11.0% 06-03-24	USD	1 100 000	1 044 237,83	0,52
HKN ENERGY III 12.0% 26-05-25	USD	1 600 000	1 486 426,84	0,74
SUPERIOR INDUSTRIES INTL 6.0% 15-06-25	EUR	500 000	458 585,00	0,23
TOTAL ETATS-UNIS			**4 435 465,31**	**2,21**
FRANCE				
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	3 500 000	3 235 355,17	1,61
ALTICE FRANCE 2.125% 15-02-25	EUR	4 100 000	3 671 824,63	1,82
BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 3.5% 01-03-25	EUR	3 200 000	3 064 483,56	1,53
CROW EURO HOL 2.625% 30-09-24	EUR	2 300 000	2 273 690,88	1,13
ERAMET 4.196% 28-02-24	EUR	200 000	207 079,46	0,11
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	1 600 000	1 671 260,27	0,84
FAURECIA 2.625% 15-06-25	EUR	2 500 000	2 286 493,75	1,14
ILIAD 1.875% 25-04-25	EUR	3 000 000	2 813 179,73	1,40
LA FINANCIERE ATALIAN 4.0% 15-05-24	EUR	1 000 000	871 803,33	0,43
LA FINANCIERE ATALIAN 5.125% 15-05-25	EUR	1 900 000	1 330 954,75	0,67
LOUVRE BIDCO SAS 4.25% 30-09-24	EUR	100 000	92 452,42	0,05
LOXAM 4.25% 15-04-24	EUR	1 200 000	1 220 470,00	0,61
LOXAM 6.0% 15-04-25	EUR	5 500 000	2 626 241,17	1,31
MAISON DU MONDE SAS 0.125% 06-12-23	EUR	20 000	929 520,00	0,46
NOVAFIVES 5.0% 15-06-25	EUR	100 000	81 225,00	0,04
PAPREC 4.0% 31-03-25	EUR	300 000	295 255,67	0,14

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	1 800 000	1 629 341,26	0,81
TEREOS 4.125% 16-06-23	EUR	400 000	407 664,30	0,20
TOTAL FRANCE			**28 708 295,35**	**14,30**
HONG-KONG				
SHIMAO GROUP 0.0% DEFAULT	USD	600 000	104 848,91	0,05
TOTAL HONG-KONG			**104 848,91**	**0,05**
HONGRIE				
NITROGENMUVEK ZRT 7.0% 14-05-25	EUR	2 425 000	1 900 054,86	0,95
TOTAL HONGRIE			**1 900 054,86**	**0,95**
ILES CAIMANS				
ARABIAN CENTRES SUKUK 5.375% 26-11-24	USD	1 800 000	1 625 674,16	0,81
BANCO BTG PACTUAL SA CAYMAN BRANCH 4.5% 10-01-25	USD	400 000	370 513,00	0,18
CFLD CAYMAN INVESTMENT 8.05% 13-01-25	USD	900 000	98 972,59	0,05
CHINA AUTO RENTAL 9.75% 31-03-24	USD	1 800 000	1 500 206,61	0,75
CHINA SCE GROUP 7.0% 02-05-25	USD	1 000 000	402 006,19	0,20
COUNTRY GARDEN HOLDINGS 8.0% 27-01-24	USD	800 000	600 701,49	0,30
DAR ALARKAN SUKUK COMPANY 6.75% 15-02-25	USD	600 000	560 300,77	0,28
EHI CAR SERVICES 7.75% 14-11-24	USD	1 000 000	664 997,53	0,33
FUTURE LAND DEVELOPMENT 6.15% 15-04-23	USD	200 000	181 380,18	0,09
GERGHK 4 5/8 05/21/23	USD	1 400 000	1 297 216,37	0,65
GOL FINANCE 7.0% 31-01-25	USD	29 000	12 904,83	0,01
GRAN TIERRA ENERGY INTL 6.25% 15-02-25	USD	3 000 000	2 531 984,07	1,26
KWG PROPERTY 5.875% 10-11-24	USD	1 200 000	496 797,54	0,25
MCE FINANCE 4.875% 06-06-25	USD	2 100 000	1 825 354,54	0,91
MGM CHINA 5.25% 18-06-25	USD	1 700 000	1 514 951,28	0,75
SEAZEN GROUP 4.45% 13-07-25	USD	600 000	410 964,94	0,20
YUZHOU GROUP HOLDINGS 0.0% 20-02-25 DEFAULT	USD	1 200 000	106 057,62	0,05
TOTAL ILES CAIMANS			**14 200 983,71**	**7,07**
INDE				
ADANI GREEN ENERGY 4.375% 08-09-24	USD	2 800 000	2 427 796,62	1,21
ADANI GREEN ENERGY UP LTD 6.25% 10-12-24	USD	2 300 000	2 114 939,83	1,05
GMR HYDERABAD INTL AIRPORT 5.375% 10-04-24	USD	3 800 000	3 562 216,88	1,77
MANAPPURAM FINANCE 5.9% 13-01-23	USD	600 000	575 675,51	0,29
MUTHOOT FINANCE 4.4% 02-09-23	USD	300 000	280 944,17	0,14
SHRIRAM TRANSPORT FINANCE 4.4% 13-03-24	USD	1 875 000	1 723 409,07	0,86
SHRIRAM TRANSPORT FINANCE 5.1% 16-07-23	USD	700 000	666 879,67	0,33
TOTAL INDE			**11 351 861,75**	**5,65**
INDONESIE				
PT SRI REJEKI ISMAN TBK 7.25% 16-01-25 DEFAUT	USD	1 700 000	51 035,84	0,03
PT TOWER BERSAMA INFRASTRUCTURE TBK 4.25% 21-01-25	USD	2 100 000	1 936 742,09	0,96
TOTAL INDONESIE			**1 987 777,93**	**0,99**
IRLANDE				
ASG FINANCE DAC 7.875% 03-12-24	USD	220 000	201 084,33	0,10
TOTAL IRLANDE			**201 084,33**	**0,10**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ISRAEL				
LEVIATHAN BOND 6.125% 30-06-25	USD	600 000	551 879,36	0,28
TOTAL ISRAEL			**551 879,36**	**0,28**
ITALIE				
COSMO PHARMACEUTICALS SPA 2.5% 05-12-23	EUR	600 000	574 637,67	0,28
JUVENTUS FOOTBALL CLUB 3.375% 19-02-24	EUR	800 000	791 235,29	0,39
SAIPEM FINANCE INTL BV 2.625% 07-01-25	EUR	1 006 000	980 097,84	0,49
WEBUILD SPA 1.75% 26-10-24	EUR	1 900 000	1 702 130,62	0,85
TOTAL ITALIE			**4 048 101,42**	**2,01**
JAPON				
SOFTBANK GROUP 4.5% 20-04-25	EUR	800 000	764 764,00	0,38
TOTAL JAPON			**764 764,00**	**0,38**
JERSEY				
ADIE GLOB HOL 3.5% 15-08-24	EUR	1 800 000	1 758 654,59	0,87
TOTAL JERSEY			**1 758 654,59**	**0,87**
LIBERIA				
ROYAL CARIBBEAN CRUISES 11.5% 01-06-25	USD	800 000	846 374,64	0,42
TOTAL LIBERIA			**846 374,64**	**0,42**
LUXEMBOURG				
4FINANCE 11.25% 23-02-25	EUR	989 000	943 737,39	0,47
ANDRADE GUTIERREZ INTL PIK 28-12-29	USD	406 545	190 463,81	0,09
ARAMARK INTERNATIONAL FINANCE SARL 3.125% 01-04-25	EUR	1 000 000	968 141,11	0,49
EUROPEAN TOPSOHO SARL 4.0% 21-09-21 DEFAULT	EUR	900 000	804 366,00	0,41
INTRALOT CAPITAL LUX 5.25% 15-09-24	EUR	500 000	463 622,50	0,23
KENBOURNE INVEST SA 6.875% 26-11-24	USD	1 618 000	1 453 684,83	0,73
KERNEL 6.5% 17-10-24	USD	800 000	343 006,59	0,17
LHMC FINCO SARL 4.75% 22-05-25	EUR	2 200 000	2 090 671,61	1,04
LINCOLN FINANCING SARL E3R+3.875% 01-04-24	EUR	2 500 000	2 495 500,00	1,24
MHP 7.75% 10-05-24	USD	2 200 000	1 078 540,54	0,54
MOTION FINCO SARL 7.0% 15-05-25	EUR	3 200 000	3 229 578,67	1,61
PUMA INTL FINANCING 5.125% 06-10-24	USD	1 600 000	1 423 442,18	0,70
TOTAL LUXEMBOURG			**15 484 755,23**	**7,72**
MALTE				
BRAIT 6.5% 04-12-24 CV	GBP	1 400 000	1 466 851,51	0,73
MEDIA AND GAMES INVEST	EUR	2 400 000	2 321 179,20	1,16
TOTAL MALTE			**3 788 030,71**	**1,89**
MAURICE				
GREENKO SOLAR MAURITIUS 5.55% 29-01-25	USD	1 400 000	1 265 242,75	0,63
GREENKO WIND PROJECTS MAURITIUS 5.5% 06-04-25	USD	1 800 000	1 605 371,75	0,80
INDIA TOLL ROAD 5.5% 19-08-24	USD	2 400 000	2 229 660,65	1,11
TOTAL MAURICE			**5 100 275,15**	**2,54**
MEXIQUE				
AXTEL SA DE CV 6.375% 14-11-24	USD	3 601 000	2 804 097,04	1,40
FINDEP 8 07/19/24	USD	4 100 000	2 769 481,12	1,38
GRUPO KALTEX SA DE CV 8.875% 11-04-22	USD	990 000	835 927,34	0,42
MEXARREND SAPI DE CV 10.25% 24-07-24	USD	2 900 000	714 941,60	0,35

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OPERADORA DE SERVICIOS MEGA SA DE CV 8.25% 11-02-25	USD	2 350 000	1 187 290,39	0,59
SIXSGIMA NETWORKS 7.5% 02-05-25	USD	3 800 000	3 279 476,85	1,63
UNIFIN FINANCIERA SAPI DE CV SOFOM ENR 7.0% 15-01-25 DEFAULT	USD	800 000	20 876,08	0,01
TOTAL MEXIQUE			**11 612 090,42**	**5,78**
NORVEGE				
EXPLORER II AS 3.375% 24-02-25	EUR	1 100 000	935 614,63	0,47
NORSKE OLJESELSKAP 8.375% 29-05-24	USD	1 170 774	1 108 656,03	0,55
TOTAL NORVEGE			**2 044 270,66**	**1,02**
PAYS-BAS				
ADRIA BIDCO BV 4.875% 01-07-24	EUR	1 000 000	958 145,00	0,47
CIMPPL 5 3/4 07/17/24	USD	1 000 000	694 972,02	0,35
DTEK RENEWABLES FINANCE 8.5% 12-11-24	EUR	2 152 000	720 457,20	0,36
DUFRY ONE BV 2.5% 15-10-24	EUR	2 300 000	2 251 554,33	1,12
EMBA NETH FIN 5.05% 15-06-25	USD	1 200 000	1 099 148,28	0,55
METINVEST BV 5.625% 17-06-25	EUR	3 200 000	1 757 814,59	0,88
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 4.25% 01-03-25	EUR	1 400 000	1 370 116,11	0,68
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 6.0% 31-01-25	EUR	600 000	608 040,00	0,30
TOTAL PAYS-BAS			**9 460 247,53**	**4,71**
PORTUGAL				
TAP TRANSPORTES AEREOS 5.625% 02-12-24	EUR	100 000	95 398,25	0,05
TOTAL PORTUGAL			**95 398,25**	**0,05**
REPUBLIQUE TCHEQUE				
CE ENERGY AS 1.659% 26-04-24	EUR	250 000	224 890,98	0,11
ENERGOPRO AS 4.5% 04-05-24	EUR	2 064 000	2 004 024,68	1,00
SAZKA GROUP AS 4.125% 20-11-24	EUR	2 200 000	2 187 816,58	1,09
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			**4 416 732,24**	**2,20**
ROYAUME-UNI				
AVIS BUDGET FINANCE PLC 4.5% 15-05-25	EUR	150 000	143 316,75	0,07
CBOM FINANCE 4.7% 29-01-25	USD	400 000	92 702,01	0,05
EG GLOBAL FINANCE PLC 4.375% 07-02-25	EUR	2 200 000	1 933 103,33	0,96
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5% 15-07-24	EUR	174 000	176 315,65	0,09
INTL PERSONAL FINANCE 12.0% 12-12-27	GBP	627 000	713 499,32	0,36
INTL PERSONAL FINANCE STIB3R+7.0% 19-10-24	SEK	6 000 000	441 616,33	0,22
JAGUAR LAND ROVER 5.875% 15-11-24	EUR	2 000 000	1 901 046,67	0,94
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 2.2% 15-01-24	EUR	1 300 000	1 251 564,17	0,63
PINNACLE BID 5.5% 15-02-25	EUR	2 800 000	2 481 593,33	1,23
TECHNIPFMC 5.75% 30-06-25	EUR	800 000	848 927,12	0,42
TULLOW OIL 7.0% 01-03-25	USD	1 600 000	954 583,80	0,48
WALDORF PRODUCTION UK 9.75% 01-10-24	USD	133 335	126 010,07	0,06
TOTAL ROYAUME-UNI			**11 064 278,55**	**5,51**
SINGAPOUR				
LMIRT CAPITAL PTE LTD 7.25% 19-06-24	USD	402 000	267 404,66	0,14
MEDCO PLATINUM ROAD PTE LTD 6.75% 30-01-25	USD	1 101 000	1 034 535,09	0,51
THETA CAPITAL PTE 8.125% 22-01-25	USD	1 000 000	752 285,60	0,37
TOTAL SINGAPOUR			**2 054 225,35**	**1,02**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
INTRUM JUSTITIA AB 3.125% 15-07-24	EUR	2 500 000	1 276 596,29	0,64
TOTAL SUEDE			**1 276 596,29**	**0,64**
TOGO				
ECOBANK TRANSNATL 9.5% 18-04-24	USD	2 400 000	2 232 818,93	1,11
TOTAL TOGO			**2 232 818,93**	**1,11**
TURQUIE				
KOC HOLDING 6.25% 11-03-25	USD	2 000 000	1 893 782,05	0,94
MERSIN ULUSLARARASI LIMANI ISLETMECILIG 5.375% 15-11-24	USD	2 200 000	2 002 070,43	1,00
TOTAL TURQUIE			**3 895 852,48**	**1,94**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**171 744 992,61**	**85,54**
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
AMERICAN PRESIDENT COS LTD 8.0% 15-01-24	USD	3 000 000	2 995 174,51	1,49
TOTAL ETATS-UNIS			**2 995 174,51**	**1,49**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**2 995 174,51**	**1,49**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**174 740 167,12**	**87,03**
Organismes de placement collectif				
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
IRLANDE				
Tabula Haitong Asia ex-Japan High Yield Corp USD Bond ESG UC	USD	40 291	267 719,49	0,13
TOTAL IRLANDE			**267 719,49**	**0,13**
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			**267 719,49**	**0,13**
TOTAL Organismes de placement collectif			**267 719,49**	**0,13**
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
THY 2.5% 25-02-25 EMTN	EUR	690 000	689 420,31	0,35
TOTAL ALLEMAGNE			**689 420,31**	**0,35**
DANEMARK				
NORICAN AS 4.5% 15-05-23	EUR	2 029 000	1 931 628,29	0,96
TOTAL DANEMARK			**1 931 628,29**	**0,96**
ESPAGNE				
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 2.75% 25-03-25	EUR	400 000	374 538,90	0,19
TOTAL ESPAGNE			**374 538,90**	**0,19**
FRANCE				
ERAMET 4.196% 28-02-24	EUR	300 000	310 619,19	0,15
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	2 200 000	2 297 982,88	1,14
NOVAFIVES 5.0% 15-06-25	EUR	1 900 000	1 543 275,00	0,77
TOTAL FRANCE			**4 151 877,07**	**2,06**
ILES CAIMANS				
FUTURE LAND DEVELOPMENT 6.15% 15-04-23	USD	600 000	544 140,55	0,26
GOL FINANCE 7.0% 31-01-25	USD	2 871 000	1 277 578,19	0,64
TOTAL ILES CAIMANS			**1 821 718,74**	**0,90**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
ASG FINANCE DAC 7.875% 03-12-24	USD	1 780 000	1 626 955,05	0,81
TOTAL IRLANDE			**1 626 955,05**	**0,81**
ITALIE				
SAIPEM FINANCE INTL BV 2.625% 07-01-25	EUR	544 000	529 993,26	0,27
TOTAL ITALIE			**529 993,26**	**0,27**
PORTUGAL				
TAP TRANSPORTES AEREOS 5.625% 02-12-24	EUR	300 000	286 194,75	0,15
TOTAL PORTUGAL			**286 194,75**	**0,15**
REPUBLIQUE TCHEQUE				
ENERGOPRO AS 4.5% 04-05-24	EUR	136 000	132 048,14	0,06
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			**132 048,14**	**0,06**
SINGAPOUR				
LMIRT CAPITAL PTE LTD 7.25% 19-06-24	USD	398 000	264 743,91	0,14
TOTAL SINGAPOUR			**264 743,91**	**0,14**
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			**11 809 118,42**	**5,89**
Indemnités sur titres prêtés			29 969,13	0,01
Indemnités sur titres empruntés			-0,16	
Créances			**96 189 134,58**	**47,91**
Dettes			**-108 405 979,73**	**-53,99**
Comptes financiers			**25 826 240,11**	**12,86**
Actif net			**200 776 790,26**	**100,00**

Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 D	**EUR**	**123,275**	**10 517,04**
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 P	**EUR**	**1 397 331,807**	**95,47**
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 Z	**EUR**	**56 318,033**	**97,50**
Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 I	**EUR**	**6 215,314**	**9 747,04**

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	32 523,64	EUR	263,83	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	39 573,74	EUR	321,02	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	72 097,38	EUR	584,85	EUR

44. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)
(Code ISIN Action I : FR0013408416)
Ce compartiment de droit français géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment, classé « Obligations et autres titres de créance internationaux », a pour objectif de réaliser une performance annuelle de 4,5% nette de frais et prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et le risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du dernier trimestre 2024 plus 6 mois, via la gestion d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro, en mettant en œuvre une gestion en collaboration avec IVO Capital Partners. Cet objectif de rendement est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion à la date de lancement du compartiment et ne constitue pas une garantie de rendement. Il prend en compte une estimation de l'impact de potentiels événements de crédit pouvant intervenir en cours de vie des émetteurs des titres composant le portefeuille du compartiment (tels que la défaillance). Il inclut par ailleurs les coûts de couverture du risque de change estimés en fonction des conditions actuelles de marché. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.
Le compartiment est en permanence exposé à des titres de taux internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro, à partir de la création du compartiment , et dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2024 sera inférieure ou égale à 6 mois. Le principe est la couverture du risque de change sur l'ensemble des devises. Il existe néanmoins un risque de change accessoire qui peut représenter jusqu'à 10% de l'actif net.
La rentabilité du compartiment sera donc le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille, des variations de capital dues à la fluctuation des taux d'intérêt, et des variations de change résiduelles
La stratégie d'investissement du compartiment reposera principalement sur une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité).
L'équipe de gestion se réserve toutefois la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible.
Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie du compartiment consiste à gérer de façon discrétionnaire, et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion (SCHELCHER PRINCE GESTION) et du gestionnaire sous délégataire (IVO CAPITAL PARTNERS) et des recommandations de leurs analystes crédits, des titres de taux (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro.
L'exposition à des titres de taux sur les marchés de l'EEE, des USA, du Canada et du Japon est de 50 % minimum de l'actif net.
La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du compartiment, comme décrit dans le tableau ci-dessous.
L'exposition globale du compartiment aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). Elles seront acquises par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables.
L'exposition au marché actions issue des obligations convertibles sera inférieure à 10%.
Les émetteurs ou les titres sélectionnés par le gérant et le gestionnaire sous délégataire peuvent être des titres appartenant à la catégorie « Investment Grade » (titres de notation supérieure ou égale à BBB- par les agences de notation officielles ou jugées équivalentes par la société de gestion) ou des titres appartenant à la catégorie spéculative « non Investment Grade » ou des titres non notés par les agences de notation officielles. Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative » ou à Haut Rendement (notés en dessous de BBB- par des agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's ou Fitch) ou jugées équivalentes par l'analyse de la société de gestion) ou les titres non notés par les agences de notation officielles pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net. L'investissement et/ou l'exposition sur un même émetteur ne pourra pas dépasser 2,5% de l'actif net du fonds.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0 et 5.
Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA. Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés par la société de gestion. Les stratégies de ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger sont compatibles avec celles du compartiment ou une entreprise qui lui est liée. L'investissement dans chacun de ces actifs se fera dans le respect des règles d'investissement.
Le compartiment n'aura pas recours aux obligations convertibles contingent (Coco's).
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'OPCVM pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.
Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les actionnaires.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.
Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de sa valorisation.
La durée minimum de placement recommandée est celle restant à courir jusqu'à la fin du dernier trimestre 2024 plus 6 mois.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible rendement potentiellement plus faible					A risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé	
1	2	3	**4**	5	6	7

Le compartiment se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux obligations et autres titres de créance internationaux.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative du compartiment :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante accentue le risque de crédit.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque de contrepartie : à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations, la valeur liquidative pourra alors baisser.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)
(Code ISIN Action P : FR0013408432)
Ce compartiment de droit français géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment, classé « Obligations et autres titres de créance internationaux », a pour objectif de réaliser une performance annuelle de 3,9% nette de frais et prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et le risque de change sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du dernier trimestre 2024 plus 6 mois, via la gestion d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro, en mettant en œuvre une gestion en collaboration avec IVO Capital Partners. Cet objectif de rendement est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion à la date de lancement du compartiment et ne constitue pas une garantie de rendement. Il prend en compte une estimation de l'impact de potentiels événements de crédit pouvant intervenir en cours de vie des émetteurs des titres composant le portefeuille du compartiment (tels que la défaillance). Il inclut par ailleurs les coûts de couverture du risque de change estimés en fonction des conditions actuelles de marché. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.
Le compartiment est en permanence exposé à des titres de taux internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro, à partir de la création du compartiment , et dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2024 sera inférieure ou égale à 6 mois. Le principe est la couverture du risque de change sur l'ensemble des devises. Il existe néanmoins un risque de change accessoire qui peut représenter jusqu'à 10% de l'actif net.
La rentabilité du compartiment sera donc le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille, des variations de capital dues à la fluctuation des taux d'intérêt, et des variations de change résiduelles.
La stratégie d'investissement du compartiment reposera principalement sur une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité).
L'équipe de gestion se réserve toutefois la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible.
Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie du compartiment consiste à gérer de façon discrétionnaire, et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion (SCHELCHER PRINCE GESTION) et du gestionnaire sous délégataire (IVO CAPITAL PARTNERS) et des recommandations de leurs analystes crédits, des titres de taux (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro.
L'exposition à des titres de taux sur les marchés de l'EEE, des USA, du Canada et du Japon est de 50 % minimum de l'actif net.
La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du compartiment, comme décrit dans le tableau ci-dessous.
L'exposition globale du compartiment aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). Elles seront acquises par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables.
L'exposition au marché actions issue des obligations convertibles sera inférieure à 10%.
Les émetteurs ou les titres sélectionnés par le gérant et le gestionnaire sous délégataire peuvent être des titres appartenant à la catégorie « Investment Grade » (titres de notation supérieure ou égale à BBB- par les agences de notation officielles ou jugées équivalentes par la société de gestion) ou des titres appartenant à la catégorie spéculative « non Investment Grade » ou des titres non notés par les agences de notation officielles. Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative » ou à Haut Rendement (notés en dessous de BBB- par des agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's ou Fitch) ou jugées équivalentes par l'analyse de la société de gestion) ou les titres non notés par les agences de notation officielles pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net. L'investissement et/ou l'exposition sur un même émetteur ne pourra pas dépasser 2,5% de l'actif net du fonds.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0 et 5.
Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA. Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés par la société de gestion. Les stratégies de ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger sont compatibles avec celles du compartiment ou une entreprise qui lui est liée. L'investissement dans chacun de ces actifs se fera dans le respect des règles d'investissement.
Le compartiment n'aura pas recours aux obligations convertibles contingent (Coco's).
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'OPCVM pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.
Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les actionnaires.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.
Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de sa valorisation.

La durée minimum de placement recommandée est celle restant à courir jusqu'à la fin du dernier trimestre 2024 plus 6 mois.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Le compartiment se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux obligations et autres titres de créance internationaux.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative du compartiment :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante accentue le risque de crédit.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque de contrepartie : à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations, la valeur liquidative pourra alors baisser.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024

(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(Code ISIN Action U : FR0013408440)

Ce compartiment de droit français géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment, classé « Obligations et autres titres de créance internationaux », a pour objectif de réaliser une performance annuelle de 3,9% nette de frais et prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et le risque de change sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du dernier trimestre 2024 plus 6 mois, via la gestion d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro, en mettant en œuvre une gestion en collaboration avec IVO Capital Partners. Cet objectif de rendement est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion à la date de lancement du compartiment et ne constitue pas une garantie de rendement. Il prend en compte une estimation de l'impact de potentiels événements de crédit pouvant intervenir en cours de vie des émetteurs des titres composant le portefeuille du compartiment (tels que la défaillance). Il inclut par ailleurs les coûts de couverture du risque de change estimés en fonction des conditions actuelles de marché. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Le compartiment est en permanence exposé à des titres de taux internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro, à partir de la création du compartiment, et dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2024 sera inférieure ou égale à 6 mois. Le principe est la couverture du risque de change sur l'ensemble des devises. Il existe néanmoins un risque de change accessoire qui peut représenter jusqu'à 10% de l'actif net.

La rentabilité du compartiment sera donc le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille, des variations de capital dues à la fluctuation des taux d'intérêt, et des variations de change résiduelles.

La stratégie d'investissement du compartiment reposera principalement sur une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité).

L'équipe de gestion se réserve toutefois la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible.

Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie du compartiment consiste à gérer de façon discrétionnaire, et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion (SCHELCHER PRINCE GESTION) et du gestionnaire sous délégataire (IVO CAPITAL PARTNERS) et des recommandations de leurs analystes crédits, des titres de taux (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro.

L'exposition à des titres de taux sur les marchés de l'EEE, du Royaume-Uni, des USA, du Canada et du Japon est de 50 % minimum de l'actif net.

La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du compartiment, comme décrit dans le tableau ci-dessous.

L'exposition globale du compartiment aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). Elles seront acquises par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables.

L'exposition au marché actions issue des obligations convertibles sera inférieure à 10%.

Les émetteurs ou les titres sélectionnés par le gérant et le gestionnaire sous délégataire peuvent être des titres appartenant à la catégorie « Investment Grade » (titres de notation supérieure ou égale à BBB- par les agences de notation officielles ou jugées équivalentes par la société de gestion) ou des titres appartenant à la catégorie spéculative « non Investment Grade » ou des titres non notés par les agences de notation officielles. Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative » ou à Haut Rendement (notés en dessous de BBB- par des agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's ou Fitch) ou jugées équivalentes par l'analyse de la société de gestion) ou les titres non notés par les agences de notation officielles pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net. L'investissement et/ou l'exposition sur un même émetteur ne pourra pas dépasser 2,5% de l'actif net du fonds.

L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0 et 5.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA. Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés par la société de gestion. Les stratégies de ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger sont compatibles avec celles du compartiment ou une entreprise qui lui est liée. L'investissement dans chacun de ces actifs se fera dans le respect des règles d'investissement.

Le compartiment n'aura pas recours aux obligations convertibles contingent (Coco's).

Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'OPCVM pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.

Le compartiment capitalise ou distribue son résultat net (l'affectation des résultats est décidée annuellement par la Sicav) et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les propriétaires d'actions U.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de sa valorisation.

La durée minimum de placement recommandée est celle restant à courir jusqu'à la fin du dernier trimestre 2024 plus 6 mois.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible rendement potentiellement plus faible				A risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé		
1	2	3	**4**	5	6	7

Le compartiment se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux obligations et autres titres de créance internationaux.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative du compartiment :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante accentue le risque de crédit.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque de contrepartie : à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations, la valeur liquidative pourra alors baisser.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024
(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)
(Code ISIN Action Z : FR0013408457)
Ce compartiment de droit français géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment, classé « Obligations et autres titres de créance internationaux », a pour objectif de réaliser une performance annuelle de 4,5% nette de frais et prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et le risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du dernier trimestre 2024 plus 6 mois, via la gestion d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro, en mettant en œuvre une gestion en collaboration avec IVO Capital Partners. Cet objectif de rendement est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion à la date de lancement du compartiment et ne constitue pas une garantie de rendement. Il prend en compte une estimation de l'impact de potentiels événements de crédit pouvant intervenir en cours de vie des émetteurs des titres composant le portefeuille du compartiment (tels que la défaillance). Il inclut par ailleurs les coûts de couverture du risque de change estimés en fonction des conditions actuelles de marché. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.
Le compartiment est en permanence exposé à des titres de taux internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro, à partir de la création du compartiment , et dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2024 sera inférieure ou égale à 6 mois.
Le principe est la couverture du risque de change sur l'ensemble des devises. Il existe néanmoins un risque de change accessoire qui peut représenter jusqu'à 10% de l'actif net.
La rentabilité du compartiment sera donc le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille, des variations de capital dues à la fluctuation des taux d'intérêt, et des variations de change résiduelles.
La stratégie d'investissement du compartiment reposera principalement sur une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité).
L'équipe de gestion se réserve toutefois la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible.
Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie du compartiment consiste à gérer de façon discrétionnaire, et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion (SCHELCHER PRINCE GESTION) et du gestionnaire sous délégataire (IVO CAPITAL PARTNERS) et des recommandations de leurs analystes crédits, des titres de taux (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) internationaux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations desdites devises contre l'euro.
L'exposition à des titres de taux sur les marchés de l'EEE, des USA, du Canada et du Japon est de 50 % minimum de l'actif net.
La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du compartiment, comme décrit dans le tableau ci-dessous.
L'exposition globale du compartiment aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). Elles seront acquises par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables.
L'exposition au marché actions issue des obligations convertibles sera inférieure à 10%.
Les émetteurs ou les titres sélectionnés par le gérant et le gestionnaire sous délégataire peuvent être des titres appartenant à la catégorie « Investment Grade » (titres de notation supérieure ou égale à BBB- par les agences de notation officielles ou jugées équivalentes par la société de gestion) ou des titres appartenant à la catégorie spéculative « non Investment Grade » ou des titres non notés par les agences de notation officielles. Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative » ou à Haut Rendement (notés en dessous de BBB- par des agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's ou Fitch) ou jugées équivalentes par l'analyse de la société de gestion) ou les titres non notés par les agences de notation officielles pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net. L'investissement et/ou l'exposition sur un même émetteur ne pourra pas dépasser 2,5% de l'actif net du fonds.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
La sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0 et 5.
Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA. Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés par la société de gestion. Les stratégies de ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger sont compatibles avec celles du compartiment ou une entreprise qui lui est liée. L'investissement dans chacun de ces actifs se fera dans le respect des règles d'investissement.
Le compartiment n'aura pas recours aux obligations convertibles contingent (Coco's).
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'OPCVM pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les actionnaires.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de sa valorisation.

La durée minimum de placement recommandée est celle restant à courir jusqu'à la fin du dernier trimestre 2024 plus 6 mois.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

1 fait de son exposition aux obligations et autres titres de créance

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative du compartiment :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante accentue le risque de crédit.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque de contrepartie : à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations, la valeur liquidative pourra alors baisser.
Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Compartiment :

SCHELCHER MULTI ASSET

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER MULTI ASSET

Code ISIN Parts I : FR0010232587

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette des frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé +4% (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.)
La stratégie du compartiment consiste à gérer de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des actions, des obligations et autres titres de créances libellés en toutes devises.

Le compartiment sera investi en actions, obligations et titres de créances négociables libellés en toutes devises, émis tant par des émetteurs publics que privés de l'OCDE et hors OCDE. Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 30% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net. Le compartiment peut être exposé au risque lié aux petites et moyennes capitalisations boursières à hauteur de 10% maximum de l'actif net (une valeur moyenne est définie comme une entreprise dont la capitalisation boursière est comprise entre 2 et 10 milliards d'euros. Une petite valeur est définie comme une entreprise dont la capitalisation boursière est comprise entre 150 millions d'euros et 2 milliards d'euros).Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents dans la limite de 40% de l'actif net, et au risque lié aux matières premières à hauteur de 10% maximum de l'actif net au moyen de contrats financiers sur indices de matières premières, des ETF, ETN, ETC et/ou des titres indexés liés à des contrats financiers sur indices de matières premières.

Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue dit «titres spéculatifs » ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50% de l'Actif du compartiment.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En de cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 30% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état).
L'exposition globale du compartiment marché actions sera inférieure à 100% de l'actif net.
La sensibilité du compartiment aux risques de taux sera gérée dans une fourchette de -5 à 8.
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Leur utilisation aura pour objectif de couvrir, d'exposer ou d'arbitrer le portefeuille contre les risques actions, de taux, de crédit et de change. Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 250% maximum de son actif net.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les porteurs de parts I.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jeudi, veille du jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS BANQUE. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — rendement potentiellement plus faible ◄——► A risque plus élevé — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cette évaluation du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques en matière de volatilité du compartiment (depuis sa création) complétées sur la période de référence (5 ans) par celles d'un compartiment comparable (depuis sa création).

Le compartiment SCHELCHER MULTI ASSET est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés actions et obligataires, dont la sensibilité est comprise entre -3 et 8.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour Le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative du compartiment :

- Risque de change : Le compartiment peut être directement exposé au risque de change sur la part de son actif investi en titres libellés dans une devise autre que l'euro. Le risque de change peut représenter jusqu'à 70% de l'actif net.
- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.

- Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

-Risque de contrepartie : Le compartiment peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles ce qui impactera la valeur liquidative à la baisse.

-Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

46. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Compartiment n°8 : SCHELCHER MULTI ASSET

1er janvier 2022 :

- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie
- Mise à jour de la méthode de calcul de la commission de surperformance afin de se conformer à la nouvelle méthodologie de l'ESMA (modèle indice relatif)
- Modification de la borne minium de la fourchette de sensibilité : -3 en lieu et place de -5
- High Yield passe de 20% à 50%
- Engagement global du portefeuille passe de 200% à 250 %.

26 février 2022 :

- Mise à jour annuelle des performances et des frais.

1er mai 2022 :

- Interdiction de souscription pour les investisseurs russes et biélorusses.
- Modification de la stratégie d'investissement.

27 octobre 2022 :

- Modification du tableau des niveaux de risque de durabilité (libellé des niveaux) avec changement de niveau pour certains compartiments.
- les rubriques " *Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative* " et/ou « *Modalités de souscription et de rachat* » ont été clarifiées (date de calcul, de règlement etc …), impliquant également la modification du paragraphe « *Règles d'évaluation des actifs* » (Instruments financiers et Instruments financiers à terme).

1er décembre 2022 :

- Catégorisation SFDR : passage de « article 6 » à « article 8 ».
- Niveau de communication selon la position recommandation AMF 2020-03 : approche n'atteignant pas les standards de communication centrale ou réduite.
- Taux de couverture ESG qui passe à 100% (au lieu de 90%).

19 décembre 2022 :

- Modification des listes d'exclusion : cette modification vient compléter/préciser les listes d'exclusion du compartiment avec les listes spécifiques demandées par le label luxflag.
- Modification du tableau des frais : « frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion » remplacé par « frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services » sans modification du taux applicable.

47. RAPPORT DE GESTION

Schelcher Multi Asset (compartiment n°8)

Politique de gestion sur l'exercice 2022

Le fonds Schelcher Multi Asset a adopté un positionnement prudent tout au long de l'année 2022. Son exposition actions a varié entre 0% et 30% et la sensibilité au taux entre -4.5 et +2. L'exposition au crédit haut rendement a été progressivement augmentée afin de mettre à profit des spreads de crédit élevé. Cette exposition s'est stabilisée autour de 35%. Côté devises, le fonds a profité de la dépréciation de l'euro en conservant une exposition proche de sa limite basse (30%).

Performances 2022

Part	VI du 31/12/2021	VI du 30/12/2022	Actif Part	Performance Fonds 2022	Performance Bench 2022
I	25 940,66	25 849,50	7 747 093,85	-0,35	3,97
P	71,12	70,34	141 984 122,95	-1,10	3,07
Z	110,25	109,50	1 923 145,81	-0,68	3,97

Perspectives 2023

Nous envisageons de conserver un positionnement prudent au cours du premier trimestre car les différents marchés semblent bien intégrer la réouverture de la Chine, l'atténuation du risque d'une crise énergétique en Europe, la poursuite d'une baisse de l'inflation et un atterrissage en douceur de l'économie. Avec un tel positionnement, il semble y avoir peu de place pour des surprises négatives. Nous identifions plusieurs risques baissiers : inflation persistante, forte dégradation de l'économie (récession), abandon du contrôle de la courbe des taux par la BOJ, forte reprise des contaminations de la CoVid qui obligerait la Chine à faire marche arrière, début du QT cet été.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ALLEMAGNE 0.5% 15-04-30 IND	20 283 913,72	20 251 450,01
ACGB 3 1/4 04/21/25	7 465 318,93	7 328 676,96
AUSTRALIA GOVERNMENT BOND 0.25% 21-11-24		14 657 241,65
EDF	3 476 940,30	4 558 210,71
SOLAREDGE TECHNOLOGIES ZCP 15-09-25	3 123 871,92	3 313 904,45
DR ING HC F PORSCHE AG	3 170 722,50	1 622 233,03
NEWMONT CORP	1 509 491,61	3 112 525,67
BARCLAYS BK ZCP 24-01-25 CV	2 310 000,00	2 189 250,00
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	2 176 000,00	2 277 580,00
SP NEW MONEY 10.0% 30-09-22		4 360 200,00

48. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 25 988 241,11**
  - o Prêts de titres : 25 988 241,11
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 561 351 290,60**
  - o Change à terme : 93 009 889,21
  - o Future : 422 112 312,71
  - o Options : 26 229 088,68
  - o Swap : 20 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH	BNP PARIBAS FRANCE SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	24 208 791,02
. OPCVM	
. Espèces (*)	17 428 740,23
Total	**41 637 531,25**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	220 000,00
Total	**220 000,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	146 882,88
. Autres revenus	
Total des revenus	**146 882,88**
. Frais opérationnels directs	15 974,73
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	**15 974,73**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	25 988 241,11				
% de l'Actif Net*	18,63%				

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	25 988 241,11				
% de l'Actif Net	17,14%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

UNITED KINGDOM GILT INFLATION LINKED ROYAUME-UNI	17 444 795,45				
UNITED KINGDOM GILT ROYAUME-UNI	5 244 877,44				
REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE FRANCE	1 519 118,13				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH LUXEMBOURG	25 988 241,11				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations	24 208 791,02				
- OPC					
- TCN					
- Cash	17 428 740,23				
Rating					

Monnaie de la garantie					
Livre Sterling	22 689 672,89				
Euro	18 947 858,36				

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	24 208 791,02				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois	246 862,80				
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	25 741 378,31				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres	24 208 791,02				
Cash	17 428 740,23				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	146 882,88				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	15 974,73				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
o Dépôt
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité
o Prises en pension Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.
Actuellement, la pratique est plutôt de pas utiliser le cash.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

SCHELCHER PRINCE GESTION veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPC. Les opérations de cessions temporaires de titres sont conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par SCHELCHER PRINCE GESTION.**)**

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sélection des intermédiaires

Le comité courtier est réalisé chaque semestre en collaboration avec Amundi Intermédiation, le délégataire de la prestation de sélection et d'exécution des ordres de SCHELCHER PRINCE GESTION. Les différents courtiers et contreparties sont évalués par Amundi, et sur événements par SCHELCHER PRINCE GESTION, selon une liste de critères définis dans le contrat de prestations de services (volumes d'opérations, prix, exécution, recherche…). Tout nouvel intermédiaire doit être avalisé par le « comité de courtiers et contrepartie » qui regroupe les équipes d'Amundi Intermédiation. A la suite de chaque Comité, la liste est mise à jour avec les nouveaux entrants, les sortants et la modification de la note globale des courtiers et contreparties déjà présent.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 321–115 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, SCHELCHER PRINCE GESTION tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport est disponible sur simple demande à la société de gestion.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de SCHELCHER PRINCE GESTION

Conformément à l'article 321-122 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles SCHELCHER PRINCE GESTION a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible auprès de la société de gestion sur simple demande

CRITERES ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site internet : www.spgestion.fr

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 (SFDR)

Cette section décrit le positionnement du Fonds au regard de la réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR ») et des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (réglementation « Taxonomie »).

Le Compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers investissable au sens de la réglementation SFDR (article 8), à savoir la prise en compte de critères ESG dans la sélection des actifs financiers. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille devra être systématiquement supérieure à la note ESG pondérée de l'univers couvert par nos bases de données après élimination des 20 % les plus mauvaises valeurs. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

L'univers investissable est alors constitué des émetteurs ayant un score ESG satisfaisant tout en excluant :

- les sociétés impliquées dans les armes controversées (bombes à sous-munition, mines antipersonnel) ;
- les sociétés impliquées dans de graves violations des normes internationales et qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- les sociétés les plus impliquées dans l'extraction ou la génération de charbon (exposées à plus de 10% de leur chiffre d'affaires ou mix énergétique) ;
- les sociétés les plus impliquées dans les énergies fossiles non conventionnelles (exposées à plus de 30% de leur production) ;
- les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (violation des droits de l'Homme, travail des enfants, paradis fiscaux, etc).

L'indice désigné comme indice de référence du Compartiment est non adapté aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit.

a) Description du Fonds conformément à la réglementation SFDR :

i. Le Fonds intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir, les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et de gouvernance auxquels ils font face (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés).

ii. L'indice de référence retenu n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales poursuivies par le Fonds.

b) Description du Fonds conformément à la réglementation Taxonomie

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

i. Atténuation des changements climatiques,
ii. Adaptation aux changements climatiques,
iii. Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
iv. Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
v. Prévention et contrôle de la pollution
vi. Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le poids des investissements effectués dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie 2020/852 est calculé en pondérant par la dernière valorisation retenue pour la valorisation du Fonds, les actifs alignés à la taxonomie européenne. **Ce Fonds investira entre 0% et 10% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxonomie Européenne en matière d'atténuation du changement climatique et/ou de l'adaptation au changement climatique.**

C) Disclaimer

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

POLITIQUE DE VOTE

En application de la réglementation, la politique de droit de vote de Schelcher Prince Gestion, société de gestion de votre OPCVM, est disponible au sein de la société de gestion.

INFORMATION SUR LES GARANTIES FINANCIERES EXIGEES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE PRETS DE TITRES

Les garanties financières reçues par le fonds prennent la forme de transfert de titres et/ou d'espèces.
- Garanties financières en espèces en Euro sur un compte bloqué ;
- Garanties financières en obligations gouvernementales avec un rating minimum.

Les titres comme les espèces remis en garantie ne sont pas réinvestis.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de la valeur risque (VaR absolue).

Le niveau de l'effet de levier indicatif moyen du compartiment Schelcher Multi Asset est de 150%.
Toutefois, le compartiment aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé. Le niveau de levier indicatif du compartiment est calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés divisé par la valeur liquidative.
A la clôture de l'exercice au 31/12/2022, le niveau d'effet levier net après compensation était de 193%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

SCHELCHER PRINCE GESTION a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés.

Cette politique dont la mise en œuvre et son actualisation relève de la Direction générale est validée et contrôlée dans son application par le comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA auquel appartient SCHELCHER PRINCE GESTION.

Compte tenu de la taille de SCHELCHER PRINCE GESTION et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Direction Générale).

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composante variable de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;
Les « bonus » annuels des collaborateurs de SCHELCHER PRINCE GESTION sont validés par le Comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA sur proposition du Directeur Général de la société.
Le « bonus » annuel est attribué à chaque collaborateur en fonction de sa performance professionnelle, de son apport au développement de la société, de la qualité de son travail et du respect des procédures et de la réglementation.
Lorsque la performance professionnelle dépend de performances financières pluriannuelles, ces dernières doivent être ajustées des risques associés.

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur trois exercices en application des règles suivantes :

- La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
- La partie différée est égale à une part du bonus progressive en fonction de son importance et qui est plafonnée à 50 %.
- La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de SCHELCHER PRINCE GESTION. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA.

Au titre de l'exercice 2022, le poste rémunération de l'ensemble des collaborateurs s'est décomposé ainsi :

1. Rémunération brute fixe (compte 641100 Salaires et appointements) : 4.455.408,46 €
2. Rémunération variable (provision au titre de 2022) : 2.170.000 €

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SCHELCHER PRINCE GESTION
72, rue Pierre Charron – 75008 PARIS
Tél : 01.53.29.31.85
e-mail : nathalie.gauquelin@ spgestion.fr

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

49. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**164 160 579,25**	**150 175 546,11**
Actions et valeurs assimilées	**44 959 963,32**	**50 834 473,59**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	44 959 963,32	50 834 473,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**72 023 752,99**	**68 821 432,02**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	72 023 752,99	64 315 940,47
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		4 505 491,55
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**12 430 712,55**	**14 398 913,20**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 430 712,55	14 398 913,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	**26 003 788,47**	**12 998 200,24**
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	26 003 788,47	12 998 200,24
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**8 742 361,92**	**3 122 527,06**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 742 361,92	3 122 527,06
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**101 875 632,64**	**168 734 575,57**
Opérations de change à terme de devises	93 009 889,21	157 563 296,25
Autres	8 865 743,43	11 171 279,32
COMPTES FINANCIERS	**29 622 419,05**	**21 346 593,52**
Liquidités	29 622 419,05	21 346 593,52
TOTAL DE L'ACTIF	**295 658 630,94**	**340 256 715,20**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	144 633 885,44	138 597 557,95
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6 334 166,86	14 338 944,71
Résultat de l'exercice (a,b)	686 310,31	-1 371 875,05
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**151 654 362,61**	**151 564 627,61**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**33 044 191,45**	**13 335 888,15**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	24 208 813,23	10 351 734,87
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	22,21	0,28
Autres opérations temporaires	24 208 791,02	10 351 734,59
Instruments financiers à terme	8 835 378,22	2 984 153,28
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 604 310,66	2 984 153,28
Autres opérations	231 067,56	
DETTES	**110 960 075,53**	**174 270 096,36**
Opérations de change à terme de devises	93 010 997,04	156 887 010,75
Autres	17 949 078,49	17 383 085,61
COMPTES FINANCIERS	**1,35**	**1 086 103,08**
Concours bancaires courants	1,35	1 086 103,08
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**295 658 630,94**	**340 256 715,20**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
MSE CANADA 10 0323	6 779 848,55	
CAN 2YR BOND 0323	31 405 967,98	
EURO SCHATZ 0323	42 168 000,00	
FV CBOT UST 5 0322		8 509 941,68
LIFFE LG GILT 0322		28 264 649,83
XEUR FBTP BTP 0322		24 550 670,00
JAP GOVT 10 0322		11 582 671,05
XEUR FOAT EUR 0322		16 315 000,00
XEUR FOAT EUR 0323	25 460 000,00	
FGBL BUND 10A 0322		30 846 600,00
FGBL BUND 10A 0323	44 531 550,00	
TU CBOT UST 2 0322		19 185 004,92
TU CBOT UST 2 0323	76 862 263,20	
US 10YR NOTE 0322		30 976 576,24
US 10YR NOTE 0323	37 879 479,97	
XEUR FEBD EUR 1223	14 598 900,00	
XEUR FEBD EUR 1224	9 472 140,00	
STX 50 DIV 1223	3 817 920,00	
EUR STX 50 DIV 1224	5 748 380,00	
SP 500 MINI 0323	6 873 647,22	
VSTOXX MINI 0122		5 343 000,00
VSTOXX MINI 0123	2 326 700,00	
VSTOXX MINI 0222		2 814 500,00
VSTOXX MINI 0223	1 782 300,00	
VSTOXX MINI 0322		1 553 500,00
DAX 30 IND FU 0322		3 171 200,00
DJ STOXX HC 0323	11 888 400,00	
DJE 600 OIL G 0322		768 880,00
DJE 600 OIL G 0323	5 155 500,00	
NK2 TOKYO NIK 0322		3 294 280,25
NIKKEI 225 0323	7 383 983,47	
NQ USA NASDAQ 0322		2 870 339,43
NQ USA NASDAQ 0323	7 022 843,76	
DJS TRAVEL 0322		1 708 875,00
E-MIN RUS 200 0323	11 200 351,37	
XEUR FSMI SWI 0323	3 777 001,37	
DJE 600 REAL 0323	2 567 400,00	
FTSE/MIB 0322		2 316 080,00
DJE 600 EUROP 0322		9 973 250,00
DJE 600 EUROP 0323	28 414 700,00	
OSE TOPIX FUT 0323	3 761 016,86	
DJS TECH FUT 0322		2 818 200,00

	30/12/2022	31/12/2021
CBOE VIX FUT 0122		6 608 915,76
CBOE VIX FUT 0123	3 571 034,43	
CBOE VIX FUT 0222		4 675 396,59
CBOE VIX FUT 0322		1 547 781,83
CBOE VIX FUT 0323	3 325 434,53	
EURO STOXX 50 0322		5 745 250,00
EURO STOXX 50 0323	24 337 550,00	0,00
Options		
APPLE INC 01/2022 PUT 170		668 307,77
AIRBUS SE 01/2022 CALL 110		872 025,96
AIRBUS SE 01/2022 PUT 90		65 730,60
MICROSOFT CORP 01/2022 PUT 320		520 391,02
NETFLIX INC 01/2022 PUT 550		127 141,75
ZSCALER INC 01/2022 PUT 260		65 611,00
NASDAQ 100 INDEX 01/2022 PUT 15500		2 123 963,98
NASDAQ 100 INDEX 01/2022 PUT 14000		157 862,19
DJ EURO STOXX 50 01/2022 CALL 4400		1 925 687,68
DJ EURO STOXX 50 01/2022 CALL 4350		3 051 871,10
DJ EURO STOXX 50 01/2022 PUT 4200		4 917 381,04
DJ EURO STOXX 50 01/2022 PUT 4100		2 802 563,32
DJ EURO STOXX 50 01/2022 PUT 4000		842 488,36
DJ EURO STOXX 50 01/2023 CALL 4050	948 405,00	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 CALL 4200	208 649,10	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3600	3 015 927,90	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3750	9 400 590,36	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3950	12 655 516,32	
S&P 500 INDEX 01/2022 CALL 4800		3 352 922,97
S&P 500 INDEX 01/2022 PUT 4400		519 703,06
S&P 500 INDEX 01/2022 PUT 4600		2 984 101,44
S&P 500 INDEX 01/2022 PUT 4700		5 398 205,98
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S38	10 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S38	10 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	119 947,64	1 163,55
Produits sur actions et valeurs assimilées	862 454,82	674 669,31
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 278 830,69	900 840,51
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	146 882,88	31 012,41
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**3 408 116,03**	**1 607 685,78**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	15 974,73	2 448,80
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	98 683,55	131 417,39
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**114 658,28**	**133 866,19**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**3 293 457,75**	**1 473 819,59**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 641 816,84	2 884 557,02
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**651 640,91**	**-1 410 737,43**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	34 669,40	38 862,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**686 310,31**	**-1 371 875,05**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0013349024 - Action SCHELCHER MULTI ASSET Z : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.
FR0010232587 - Action SCHELCHER MULTI ASSET I : Taux de frais maximum de 1% TTC.
FR0000987703 - Action SCHELCHER MULTI ASSET P : Taux de frais maximum de 1,40% TTC de la moyenne annuelle des actifs nets quotidiens.

Commission de surperformance :

15% TTC l'an de l'actif net de la surperformance du compartiment par rapport à l'indice Exane ECI Euro.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance d'une catégorie d 'actions du compartiment est définie comme la différence positive entre la quote-part de l'actif net correspondant à cette catégorie d'actions du compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net de référence réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l 'OPCVM réel.
A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance alors définie est égale à 15 % de cette surperformance et fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance du compartiment.
Une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion, même si la performance absolue du compartiment est négative.

En cas de rachat des actions en circulation ayant servi d'assiette au calcul de la commission de surperformance, la quote-part de la commission de surperformance correspondante aux rachats d'actions reste acquise à la société de gestion. Hormis cette quote-part sur les rachats, la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la fin de chaque période de référence qui débute au 1er juillet N et se termine au 30 juin N+1.
Cette commission est directement imputée au compte de résultat de l'OPCVM. La société de gestion se réserve la possibilité de ne pas la prélever.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action SCHELCHER MULTI ASSET P	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER MULTI ASSET I	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER MULTI ASSET Z	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**151 564 627,61**	**160 329 168,53**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	16 629 147,48	6 543 530,86
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 726 733,07	-13 512 030,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 320 714,30	38 560 119,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-20 367 032,74	-9 468 643,32
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	136 181 062,63	37 640 565,13
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-128 063 975,93	-47 165 341,47
Frais de transactions	-1 565 069,84	-1 098 146,80
Différences de change	-2 330 023,53	-199 620,49
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-9 508 557,90	-6 106 104,74
Différence d'estimation exercice N	*-9 800 160,79*	*-291 602,89*
Différence d'estimation exercice N-1	*291 602,89*	*-5 814 501,85*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 868 562,69	-82 700,95
Différence d'estimation exercice N	*3 115 872,24*	*247 309,55*
Différence d'estimation exercice N-1	*-247 309,55*	*-330 010,50*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	651 640,91	-1 410 737,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		-12 465 431,28 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**151 654 362,61**	**151 564 627,61**

(*) N : La somme de 12 465 431,28 € correspond à une régularisation comptable sans impact sur la valeur liquidative suite à la transformation du FCP en SICAV effectuée en 2020.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	46 169 848,03	30,44
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 453 482,48	0,96
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 955 627,03	4,59
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	17 444 795,45	11,50
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**72 023 752,99**	**47,49**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	183 254 291,69	120,84
Crédit	20 000 000,00	13,18
Taux	265 087 109,70	174,80
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**468 341 401,39**	**308,82**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	53 125 475,06	35,03			1 453 482,48	0,96	17 444 795,45	11,50
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres	14 764 494,79	9,74			607 704,40	0,40		
Comptes financiers							29 622 419,05	19,53
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	6 763 995,57	4,46					17 444 795,45	11,50
Comptes financiers							1,35	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	265 087 109,70	174,80						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					16 795 468,96	11,07	18 083 405,12	11,92	37 144 878,91	24,49
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres					5 646 406,75	3,72	5 439 431,79	3,59	4 286 360,65	2,83
Comptes financiers	29 622 419,05	19,53								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres									24 208 791,02	15,96
Comptes financiers	1,35									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					119 030 263,20	78,49			146 056 846,50	96,31
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CZK		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	9 891 198,27	6,52					5 639 214,86	3,72
Obligations et valeurs assimilées	4 060 136,61	2,68					24 526 229,37	16,17
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	2 578 278,54	1,70			846 523,87	0,56	265 195,23	0,17
Créances	15 115 260,38	9,97			10 127 095,04	6,68	20 274 079,71	13,37
Comptes financiers	2 274 444,24	1,50	10 663,17	0,01	29 577,46	0,02	139 537,75	0,09
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres	0,02						22 689 672,89	14,96
Dettes	23 114 617,26	15,24	17 428 996,23	11,49			47 697 506,54	31,45
Comptes financiers	1,35							
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	146 735 054,48	96,76	38 185 816,53	25,18			14 922 001,70	9,84
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	4 808 200,87
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	88 201 688,34
	Souscriptions à recevoir	28,70
	Dépôts de garantie en espèces	8 268 592,13
	Coupons et dividendes en espèces	57 122,60
	Collatéraux	540 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		**101 875 632,64**
DETTES		
	Vente à terme de devise	88 241 120,03
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	4 769 877,01
	Frais de gestion fixe	214 657,96
	Frais de gestion variable	6 344,98
	Collatéraux	17 648 740,23
	Autres dettes	79 335,32
TOTAL DES DETTES		**110 960 075,53**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-9 084 442,89**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action SCHELCHER MULTI ASSET P		
Actions souscrites durant l'exercice	48 427,129	3 434 851,30
Actions rachetées durant l'exercice	-159 909,918	-11 212 325,62
Solde net des souscriptions/rachats	-111 482,789	-7 777 474,32
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 018 324,237	
Action SCHELCHER MULTI ASSET I		
Actions souscrites durant l'exercice	432	11 298 495,23
Actions rachetées durant l'exercice	-136	-3 503 023,86
Solde net des souscriptions/rachats	297	7 795 471,37
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	300	
Action SCHELCHER MULTI ASSET Z		
Actions souscrites durant l'exercice	17 561,000	1 895 800,95
Actions rachetées durant l'exercice	-105,490	-11 383,59
Solde net des souscriptions/rachats	17 455,510	1 884 417,36
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	17 562,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action SCHELCHER MULTI ASSET P	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER MULTI ASSET I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER MULTI ASSET Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action SCHELCHER MULTI ASSET P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 589 321,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	2 640,92
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER MULTI ASSET I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	44 367,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	757,89
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER MULTI ASSET Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 782,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	2 946,17
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,49
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			12 430 712,55
	FR0000284093	SCHELCHER CONVERTIBLE ESG I	8 070 048,30
	FR0011158179	SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	2 988 476,88
	FR0007496989	SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	1 372 187,37
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**12 430 712,55**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	686 310,31	-1 371 875,05
Total	**686 310,31**	**-1 371 875,05**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER MULTI ASSET P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	582 500,78	-1 371 700,01
Total	**582 500,78**	**-1 371 700,01**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER MULTI ASSET I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	88 416,27	-152,61
Total	**88 416,27**	**-152,61**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER MULTI ASSET Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	15 393,26	-22,43
Total	**15 393,26**	**-22,43**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 334 166,86	14 338 944,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**6 334 166,86**	**14 338 944,71**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER MULTI ASSET P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	5 930 757,63	14 330 517,17
Total	**5 930 757,63**	**14 330 517,17**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER MULTI ASSET I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	319 235,71	7 322,66
Total	**319 235,71**	**7 322,66**

	30/12/2022	31/12/2021
Action SCHELCHER MULTI ASSET Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	84 173,52	1 104,88
Total	**84 173,52**	**1 104,88**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**160 329 168,53**	**151 564 627,61**	**151 654 362,61**
Action SCHELCHER MULTI ASSET P en EUR			
Actif net	159 503 815,70	151 475 064,32	141 984 122,95
Nombre de titres	2 217 519,178	2 129 807,026	2 018 324,237
Valeur liquidative unitaire	71,93	71,12	70,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,48	6,72	2,93
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,31	-0,64	0,28
Action SCHELCHER MULTI ASSET I en EUR			
Actif net	703 486,98	77 821,98	7 747 093,85
Nombre de titres	27	3	300
Valeur liquidative unitaire	26 055,07	25 940,66	25 849,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1 622,96	2 440,88	1 065,18
Capitalisation unitaire sur résultat	-374,50	-50,87	295,01
Action SCHELCHER MULTI ASSET Z en EUR			
Actif net	121 865,85	11 741,31	1 923 145,81
Nombre de titres	1 100,491	106,490	17 562,000
Valeur liquidative unitaire	110,73	110,25	109,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,89	10,37	4,79
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,58	-0,21	0,87

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	43 000	801 434,00	0,53
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	3 429	324 897,75	0,21
TOTAL ALLEMAGNE			**1 126 331,75**	**0,74**
BERMUDES				
LAZARD A	USD	22 000	714 677,91	0,47
TOTAL BERMUDES			**714 677,91**	**0,47**
CANADA				
NUTRIEN LTD	CAD	8 000	546 869,06	0,36
TOTAL CANADA			**546 869,06**	**0,36**
CHINE				
BYD COMPANY LTD H	HKD	14 000	323 703,31	0,22
LI NING CO LTD	HKD	67 500	549 004,48	0,36
TOTAL CHINE			**872 707,79**	**0,58**
DANEMARK				
GN GREAT NORDIC	DKK	40 000	859 280,97	0,57
TOTAL DANEMARK			**859 280,97**	**0,57**
ESPAGNE				
CELLNEX TELECOM SA	EUR	45 000	1 391 400,00	0,92
TOTAL ESPAGNE			**1 391 400,00**	**0,92**
ETATS-UNIS				
ACCOR ACQUISITION CO BSA	EUR	149 999	1 574,99	
ACCOR ACQUISITION CO SA	EUR	147 666	1 461 893,40	0,97
ALPHABET- A	USD	20 000	1 653 408,29	1,09
FORTINET	USD	19 885	910 918,39	0,60
FREEPORT-MCMORAN COPPER & GOLD- B	USD	190	6 765,05	0,01
IQVIA HOLDINGS - REGISTERED SHARE	USD	1 800	345 562,90	0,23
KLA TENCOR	USD	2 100	741 872,10	0,49
MICROSOFT CORP	USD	3 000	674 125,09	0,44
MOSAIC CO/THE	USD	10	411,06	
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	4 500	588 362,61	0,39
TMOBILE US INC	USD	8 975	1 177 324,90	0,77
TOTAL ETATS-UNIS			**7 562 218,78**	**4,99**
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	2 220	293 928,00	0,19
ALSTOM	EUR	19 659	448 618,38	0,29
ALTEN	EUR	4 955	578 744,00	0,38
BNP PARIBAS	EUR	13 891	739 695,75	0,49
CARREFOUR	EUR	90 000	1 407 600,00	0,93
IMERYS EX IMETAL	EUR	20 000	726 800,00	0,48
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	2 700	1 835 730,00	1,21
ORANGE	EUR	197 531	1 833 285,21	1,21
PIERRE & VACANCES	EUR	2 511 396	2 707 284,89	1,79

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PIERRE ET VACANCES BSA 15-09-27	EUR	182 688	10 961,28	0,01
SAINT-GOBAIN	EUR	27 969	1 276 784,85	0,85
SANOFI	EUR	20 000	1 796 800,00	1,18
TERACT RTS 16-11-25	EUR	450 000	9 000,00	0,01
TOTALENERGIES SE	EUR	3 439	201 697,35	0,13
TRANSITION	EUR	150 000	1 477 500,00	0,98
TRANSITION PARIS 8 (TRANSITION SA) CW 16-06-26	EUR	150 000	30 000,00	0,02
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	36 000	950 760,00	0,62
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	60 000	1 440 000,00	0,95
WORLDLINE SA	EUR	30 000	1 095 900,00	0,72
TOTAL FRANCE			**18 861 089,71**	**12,44**
GRECE				
NATIONAL BANK OF GREECE	EUR	200 000	749 400,00	0,49
TOTAL GRECE			**749 400,00**	**0,49**
ILES CAIMANS				
CRYSTAL PEAK ACQUISITION	USD	248 455	2 327 992,50	1,54
CRYSTAL PEAK ACQUISITION (SOUS JACENT INDETERMINE) CW 22-06-	USD	100 000	46 849,38	0,03
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	55 000	702 928,09	0,46
XTEP INTERNATIONAL HOLDINGS LTD	HKD	900 000	938 912,47	0,62
TOTAL ILES CAIMANS			**4 016 682,44**	**2,65**
IRLANDE				
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	7 313	89 291,73	0,06
TOTAL IRLANDE			**89 291,73**	**0,06**
ITALIE				
ENI SPA	EUR	33 749	448 389,21	0,29
TOTAL ITALIE			**448 389,21**	**0,29**
JAPON				
EBARA CORP	JPY	635	21 284,17	0,02
HITACHI ZOSEN	JPY	182 000	1 067 560,11	0,70
OLYMPUS CORP	JPY	60 000	1 002 142,48	0,66
TOTAL JAPON			**2 090 986,76**	**1,38**
NORVEGE				
NORSK HYDRO ASA	NOK	47 385	330 457,81	0,22
TOTAL NORVEGE			**330 457,81**	**0,22**
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	338	435 479,20	0,29
ASML HOLDING NV	EUR	1 899	956 716,20	0,63
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	101 452	293 196,28	0,19
SIGNIFY NV	EUR	37 194	1 167 147,72	0,77
STELLANTIS NV	EUR	85 000	1 127 440,00	0,74
TOTAL PAYS-BAS			**3 979 979,40**	**2,62**
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	40 000	1 320 200,00	0,87
TOTAL SUISSE			**1 320 200,00**	**0,87**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**44 959 963,32**	**29,65**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**44 959 963,32**	**29,65**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
LBBW 4.0% PERP EMTN	EUR	1 400 000	1 158 663,68	0,77
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	700 000	672 922,90	0,44
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	1 400 000	1 212 001,67	0,80
TOTAL ALLEMAGNE			**3 043 588,25**	**2,01**
AUTRICHE				
BAWAG GROUP 5.125% PERP	EUR	1 400 000	1 177 763,85	0,78
RAIFFEISEN BANK INTL AG EUSA5+5.954% PERP	EUR	600 000	541 925,88	0,35
TOTAL AUTRICHE			**1 719 689,73**	**1,13**
BELGIQUE				
MITHRA PHARMACEUTICALS 4.25% 17-12-25	EUR	1 000 000	251 984,89	0,16
TOTAL BELGIQUE			**251 984,89**	**0,16**
DANEMARK				
GN GREAT NORDIC LTD AS ZCP 21-05-24	EUR	1 800 000	1 627 956,00	1,07
TOTAL DANEMARK			**1 627 956,00**	**1,07**
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 5.75% PERP	EUR	400 000	349 963,89	0,23
BANKINTER 6.25% PERP	EUR	1 400 000	1 399 415,20	0,93
TOTAL ESPAGNE			**1 749 379,09**	**1,16**
ETATS-UNIS				
AZUL INVESTMENTS LLP 5.875% 26-10-24	USD	200 000	154 450,98	0,10
CARNIVAL CORPORATION 7.625% 01-03-26	EUR	1 500 000	1 254 585,42	0,83
QUINTILES IMS 2.25% 15-01-28	EUR	1 500 000	1 340 520,00	0,89
WMG ACQUISITION 2.25% 15-08-31	EUR	938 000	750 883,94	0,49
TOTAL ETATS-UNIS			**3 500 440,34**	**2,31**
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	300 000	256 097,22	0,17
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	1 600 000	1 549 540,44	1,02
BNP PAR 6.625% PERP	USD	500 000	462 806,15	0,31
CMA CGM 7.5% 15-01-26	EUR	100 000	107 067,00	0,07
ERAMET 4.196% 28-02-24	EUR	300 000	310 619,19	0,20
FAURECIA 2.75% 15-02-27	EUR	1 308 000	1 107 450,90	0,73
ILIAD 5.375% 14-06-27	EUR	1 500 000	1 497 824,59	0,99
LOXAM 6.0% 15-04-25	EUR	3 000 000	1 432 495,18	0,94
LOXAM SAS 3.25% 14-01-25	EUR	1 200 000	1 158 150,00	0,77
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	378 000	305 865,63	0,20
PAPREC 4.0% 31-03-25	EUR	1 400 000	1 377 859,78	0,91
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.5% 30-10-25	EUR	1 135 000	1 160 543,18	0,76
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	200 000	208 564,62	0,14
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	100 000	77 400,18	0,05
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	1 950 000	1 954 917,25	1,29
TOTAL FRANCE			**12 967 201,31**	**8,55**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GRECE				
ALPHA BANK AE 7.5% 16-06-27	EUR	1 000 000	996 413,63	0,66
TOTAL GRECE			**996 413,63**	**0,66**
ILES CAIMANS				
GOL FINANCE 7.0% 31-01-25	USD	8 000	3 559,95	
ZHONGSHENG GROUP ZCP 21-05-25	HKD	8 000 000	1 089 724,30	0,73
TOTAL ILES CAIMANS			**1 093 284,25**	**0,73**
ILES VIERGES BRITANNIQUES				
ANLLIAN CAPITAL LTD ZCP 05-02-25	EUR	1 500 000	1 759 860,00	1,16
TOTAL ILES VIERGES BRITANNIQUES			**1 759 860,00**	**1,16**
ITALIE				
BANCO BPM 8.75% PERP EMTN	EUR	500 000	506 733,08	0,33
BFF BANK 5.875% PERP	EUR	1 000 000	905 690,65	0,60
GAMMA BID E3R+6.0% 15-07-25	EUR	900 000	911 556,60	0,60
LOTTOMATICA 9.75% 30-09-27	EUR	1 200 000	1 277 790,00	0,84
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.375% 12-10-27	EUR	1 000 000	848 925,68	0,56
TOTAL ITALIE			**4 450 696,01**	**2,93**
LUXEMBOURG				
ALTICE FRANCE 8.0% 15-05-27	EUR	1 000 000	752 291,67	0,49
HT TROPLAST 9.25% 15-07-25	EUR	1 100 000	1 056 573,83	0,69
MILLICOM INTL CELLULAR 5.125% 15-01-28	USD	1 100 000	987 368,31	0,65
MOTION FINCO SARL 7.0% 15-05-25	EUR	1 500 000	1 513 865,00	1,00
SANIIKOS FINANCIAL HOLDINGS 1 SARL 5.625% 15-12-26	EUR	1 500 000	1 438 591,14	0,95
TUI CRUISES 6.5% 15-05-26	EUR	171 000	144 974,09	0,10
TOTAL LUXEMBOURG			**5 893 664,04**	**3,88**
MARSHALL, ILES				
SEASPAN 6.5% 29-04-26	USD	800 000	748 927,09	0,50
TOTAL MARSHALL, ILES			**748 927,09**	**0,50**
PAYS-BAS				
BASIC FIT NV 1.5% 17-06-28 CV	EUR	1 000 000	805 535,55	0,53
TOTAL PAYS-BAS			**805 535,55**	**0,53**
ROYAUME-UNI				
EC FINANCE 3.0% 15-10-26	EUR	1 600 000	1 464 349,45	0,97
JAGUAR LAND ROVER 6.875% 15-11-26	EUR	800 000	721 081,33	0,47
NMG FIN 7.5% 01-08-26	USD	1 500 000	1 132 019,21	0,75
PINNACLE BID 5.5% 15-02-25	EUR	400 000	354 513,33	0,24
STONEGATE PUB COMPANY FINANCING 8.25% 31-07-25	GBP	700 000	746 832,18	0,49
TI AUTOMOTIVE FINANCE 3.75% 15-04-29	EUR	1 500 000	1 129 885,14	0,74
TOTAL ROYAUME-UNI			**5 548 680,64**	**3,66**
SUEDE				
INTRUM AB 3.0% 15-09-27	EUR	21 000	17 033,73	0,01
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	1 000 000	1 069 622,50	0,71
TOTAL SUEDE			**1 086 656,23**	**0,72**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
CRED SUIS SA GROUP AG 5.1% PERP	USD	1 000 000	571 004,92	0,37
TOTAL SUISSE			**571 004,92**	**0,37**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**47 814 961,97**	**31,53**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**47 814 961,97**	**31,53**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SCHELCHER CONVERTIBLE ESG I	EUR	18 930	8 070 048,30	5,32
SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	EUR	194	2 988 476,88	1,97
SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	EUR	318,591	1 372 187,37	0,90
TOTAL FRANCE			**12 430 712,55**	**8,19**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**12 430 712,55**	**8,19**
TOTAL Organismes de placement collectif			**12 430 712,55**	**8,19**
Titres reçus en garantie				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
OAT 4% 25/04/60	EUR	1 290 663	1 519 118,13	1,00
TSY IL GILT 0.75% 22-03-34 IND	GBP	9 569 412	17 444 795,45	11,50
UNITED KINGDOM GILT 1.5% 31-07-53	GBP	8 026 656	5 244 877,44	3,46
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**24 208 791,02**	**15,96**
TOTAL Titres reçus en garantie			**24 208 791,02**	**15,97**
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-24 208 791,02	-15,97
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	7 000	130 466,00	0,09
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	16 571	1 570 102,25	1,03
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	300 000	288 395,52	0,19
TOTAL ALLEMAGNE			**1 988 963,77**	**1,31**
ETATS-UNIS				
AZUL INVESTMENTS LLP 5.875% 26-10-24	USD	600 000	463 352,94	0,31
FORTINET	USD	2 115	96 886,72	0,06
FREEPORT-MCMORAN COPPER & GOLD- B	USD	24 810	883 373,16	0,59
MOSAIC CO/THE	USD	9 990	410 645,40	0,27
TMOBILE US INC	USD	25	3 279,46	
WMG ACQUISITION 2.25% 15-08-31	EUR	562 000	449 889,95	0,29
TOTAL ETATS-UNIS			**2 307 427,63**	**1,52**
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	1 700 000	1 451 217,58	0,96
AIR FR KLM 3.0% 01-07-24	EUR	1 500 000	1 495 166,51	0,99
AIR LIQUIDE	EUR	8 780	1 162 472,00	0,77
ALSTOM	EUR	341	7 781,62	0,01
ALTEN	EUR	1 045	122 056,00	0,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BNP PARIBAS	EUR	1 109	59 054,25	0,04
CMA CGM 7.5% 15-01-26	EUR	1 900 000	2 034 273,00	1,34
ERAMET 4.196% 28-02-24	EUR	1 300 000	1 346 016,49	0,88
FAURECIA 2.75% 15-02-27	EUR	192 000	162 561,60	0,10
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	1 222 000	988 803,70	0,65
ORANGE	EUR	12 469	115 724,79	0,08
PIERRE & VACANCES	EUR	1 884	2 030,95	
SAINT-GOBAIN	EUR	17 031	777 465,15	0,52
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.5% 30-10-25	EUR	365 000	373 214,33	0,24
TOTALENERGIES SE	EUR	20 561	1 205 902,65	0,79
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	300 000	312 846,93	0,21
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 083 602,49	0,72
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	300 000	300 756,50	0,20
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	30 000	720 000,00	0,47
TOTAL FRANCE			**13 720 946,54**	**9,05**
ILES CAIMANS				
CRYSTAL PEAK ACQUISITION	USD	177	1 658,47	0,01
GOL FINANCE 7.0% 31-01-25	USD	792 000	352 435,36	0,23
TOTAL ILES CAIMANS			**354 093,83**	**0,24**
IRLANDE				
ASG FINANCE DAC 7.875% 03-12-24	USD	400 000	365 607,87	0,24
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	42 687	521 208,27	0,34
TOTAL IRLANDE			**886 816,14**	**0,58**
ITALIE				
ENI SPA	EUR	56 251	747 350,79	0,49
GAMMA BID E3R+6.0% 15-07-25	EUR	600 000	607 704,40	0,40
TOTAL ITALIE			**1 355 055,19**	**0,89**
JAPON				
EBARA CORP	JPY	7 365	246 862,80	0,17
TOTAL JAPON			**246 862,80**	**0,17**
LUXEMBOURG				
SAMSONITE FINCO SARL 3.5% 15-05-26	EUR	1 200 000	1 124 132,00	0,74
TUI CRUISES 6.5% 15-05-26	EUR	729 000	618 047,42	0,41
TOTAL LUXEMBOURG			**1 742 179,42**	**1,15**
NORVEGE				
NORSK HYDRO ASA	NOK	2 615	18 236,72	0,01
TOTAL NORVEGE			**18 236,72**	**0,01**
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	162	208 720,80	0,14
ASML HOLDING NV	EUR	601	302 783,80	0,20
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	18 548	53 603,72	0,04
SIGNIFY NV	EUR	12 806	401 852,28	0,26
TOTAL PAYS-BAS			**966 960,60**	**0,64**
ROYAUME-UNI				
PINNACLE BID 5.5% 15-02-25	EUR	400 000	354 513,33	0,23
TOTAL ROYAUME-UNI			**354 513,33**	**0,23**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
INTRUM AB 3.0% 15-09-27	EUR	1 479 000	1 199 661,27	0,79
TOTAL SUEDE			**1 199 661,27**	**0,79**
SUISSE				
NOVARTIS AG-REG	CHF	10 000	846 523,87	0,56
TOTAL SUISSE			**846 523,87**	**0,56**
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			**25 988 241,11**	**17,14**
Indemnités sur titres prêtés			15 547,36	0,01
Indemnités sur titres empruntés			-22,21	
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CAN 2YR BOND 0323	CAD	440	-216 683,38	-0,14
CBOE VIX FUT 0123	USD	-165	325 662,68	0,21
CBOE VIX FUT 0323	USD	-140	39 287,89	0,03
DJE 600 EUROP 0323	EUR	-1 340	505 410,00	0,33
DJE 600 OIL G 0323	EUR	300	13 500,00	
DJE 600 REAL 0323	EUR	-440	154 000,00	0,10
DJ STOXX HC 0323	EUR	240	-266 290,00	-0,17
E-MIN RUS 200 0323	USD	135	-401 796,67	-0,26
EURO SCHATZ 0323	EUR	-400	100 000,00	0,06
EURO STOXX 50 0323	EUR	-643	544 725,00	0,35
EUR STX 50 DIV 1224	EUR	493	147 900,00	0,10
FGBL BUND 10A 0323	EUR	335	-1 718 350,00	-1,14
MSE CANADA 10 0323	CAD	-80	196 051,31	0,13
NIKKEI 225 0323	JPY	-80	118 628,05	0,08
NQ USA NASDAQ 0323	USD	-34	534 804,40	0,35
OSE TOPIX FUT 0323	JPY	28	11 823,75	
SP 500 MINI 0323	USD	-38	298 786,60	0,20
STX 50 DIV 1223	EUR	291	443 070,00	0,30
TU CBOT UST 2 0323	USD	400	46 849,75	0,03
US 10YR NOTE 0323	USD	-360	499 063,01	0,33
VSTOXX MINI 0123	EUR	-1 060	-42 400,00	-0,02
VSTOXX MINI 0223	EUR	-780	-43 435,00	-0,02
XEUR FEBD EUR 1223	EUR	5 407	2 158 855,00	1,43
XEUR FEBD EUR 1224	EUR	-3 898	-2 017 845,00	-1,33
XEUR FOAT EUR 0323	EUR	-200	1 828 000,00	1,21
XEUR FSMI SWI 0323	CHF	35	20 112,41	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**3 279 729,80**	**2,17**
TOTAL Engagements à terme fermes			**3 279 729,80**	**2,17**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 01/2023 CALL 4050	EUR	500	16 000,00	0,01
DJ EURO STOXX 50 01/2023 CALL 4200	EUR	-500	-3 000,00	-0,01
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3600	EUR	-500	-83 000,00	-0,05
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3750	EUR	-600	-324 600,00	-0,21
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3950	EUR	400	719 200,00	0,47
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			**324 600,00**	**0,21**
TOTAL Engagements à terme conditionnels			**324 600,00**	**0,21**
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S38	EUR	-10 000 000	-115 533,78	-0,08
ITRAXX EUR XOVER S38	EUR	-10 000 000	-115 533,78	-0,08
TOTAL Credit Default Swap			**-231 067,56**	**-0,16**
TOTAL Autres instruments financiers à terme			**-231 067,56**	**-0,16**
TOTAL Instrument financier à terme			**3 373 262,24**	**2,22**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	CHF	-19 860	-20 112,41	-0,01
APPEL MARGE CACEIS	CAD	29 835	20 632,07	0,01
APPEL MARGE CACEIS	USD	-1 432 950,05	-1 342 656,41	-0,88
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-18 370 000	-130 451,79	-0,09
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-1 993 690	-1 993 690,00	-1,31
TOTAL Appel de marge			**-3 466 278,54**	**-2,28**
Créances			**101 875 632,64**	**67,17**
Dettes			**-110 960 075,53**	**-73,16**
Comptes financiers			**29 622 417,70**	**19,53**
Actif net			**151 654 362,61**	**100,00**

Action SCHELCHER MULTI ASSET Z	**EUR**	**17 562,000**	**109,50**
Action SCHELCHER MULTI ASSET I	**EUR**	**300**	**25 849,50**
Action SCHELCHER MULTI ASSET P	**EUR**	**2 018 324,237**	**70,34**

50. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER MULTI ASSET

Code ISIN Parts P : FR0000987703

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette des frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 3,1% (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.)
La stratégie du compartiment consiste à gérer de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des actions, des obligations et autres titres de créances libellés en toutes devises.

Le compartiment sera investi en actions, obligations et titres de créances négociables libellés en toutes devises, émis tant par des émetteurs publics que privés de l'OCDE et hors OCDE. Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 30% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net. Le compartiment peut être exposé au risque lié aux petites et moyennes capitalisations boursières à hauteur de 10% maximum de l'actif net (une valeur moyenne est définie comme une entreprise dont la capitalisation boursière est comprise entre 2 et 10 milliards d'euros. Une petite valeur est définie comme une entreprise dont la capitalisation boursière est comprise entre 150 millions d'euros et 2 milliards d'euros).Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents dans la limite de 40% de l'actif net, et au risque lié aux matières premières à hauteur de 10% maximum de l'actif net au moyen de contrats financiers sur indices de matières premières, des ETF, ETN, ETC et/ou des titres indexés liés à des contrats financiers sur indices de matières premières.

Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue dit «titres spéculatifs » ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50% de l'Actif du compartiment.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En de cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 30% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état).
L'exposition globale du compartiment marché actions sera inférieure à 100% de l'actif net.
La sensibilité du compartiment aux risques de taux sera gérée dans une fourchette de -5 à 8.

Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Leur utilisation aura pour objectif de couvrir, d'exposer ou d'arbitrer le portefeuille contre les risques actions, de taux, de crédit et de change. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 250% maximum de son actif net.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les porteurs de parts P.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jeudi, veille du jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS BANQUE. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible ← → A risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cette évaluation du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques en matière de volatilité du compartiment (depuis sa création) complétées sur la période de référence (5 ans) par celles d'un compartiment comparable (depuis sa création).

Le compartiment SCHELCHER MULTI ASSET est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés actions et obligataires, dont la sensibilité est comprise entre -3 et 8.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour Le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative du compartiment :

- Risque de change : Le compartiment peut être directement exposé au risque de change sur la part de son actif investi en titres libellés dans une devise autre que l'euro. Le risque de change peut représenter jusqu'à 70% de l'actif net.

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.

- Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

-Risque de contrepartie : Le compartiment peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles ce qui impactera la valeur liquidative à la baisse.

-Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER MULTI ASSET

Code ISIN Parts Z : FR0013349024

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette des frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé +4% (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.)

La stratégie du compartiment consiste à gérer de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des actions, des obligations et autres titres de créances libellés en toutes devises.

Le compartiment sera investi en actions, obligations et titres de créances négociables libellés en toutes devises, émis tant par des émetteurs publics que privés de l'OCDE et hors OCDE. Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 30% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net. Le compartiment peut être exposé au risque lié aux petites et moyennes capitalisations boursières à hauteur de 10% maximum de l'actif net (une valeur moyenne est définie comme une entreprise dont la capitalisation boursière est comprise entre 2 et 10 milliards d'euros. Une petite valeur est définie comme une entreprise dont la capitalisation boursière est comprise entre 150 millions d'euros et 2 milliards d'euros).Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents dans la limite de 40% de l'actif net, et au risque lié aux matières premières à hauteur de 10% maximum de l'actif net au moyen de contrats financiers sur indices de matières premières, des ETF, ETN, ETC et/ou des titres indexés liés à des contrats financiers sur indices de matières premières.

Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue dit «titres spéculatifs » ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50% de l'Actif du compartiment.
L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En de cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 30% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale du compartiment marché actions sera inférieure à 100% de l'actif net.

La sensibilité du compartiment aux risques de taux sera gérée dans une fourchette de -5 à 8.

Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Leur utilisation aura pour objectif de couvrir, d'exposer ou d'arbitrer le portefeuille contre les risques actions, de taux, de crédit et de change. Le compartiment pourra être exposé jusqu' à 250% maximum de son actif net.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les porteurs de parts Z.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jeudi, veille du jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS BANQUE. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cette évaluation du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques en matière de volatilité du compartiment (depuis sa création) complétées sur la période de référence (5 ans) par celles d'un compartiment comparable (depuis sa création). Le compartiment SCHELCHER MULTI ASSET est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés actions et obligataires, dont la sensibilité est comprise entre -3 et 8.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative du compartiment :

- Risque de change : Le compartiment peut être directement exposé au risque de change sur la part de son actif investi en titres libellés dans une devise autre que l'euro. Le risque de change peut représenter jusqu'à 70% de l'actif net.

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.

- Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

-Risque de contrepartie : Le compartiment peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles ce qui impactera la valeur liquidative à la baisse.

-Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des

Dénomination du produit : Schelcher Multi Asset

Identifiant d'entité juridique : 969500IHG852COBVS842

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

«20040_SFDR_Type_9» : **Oui**
«20040_SFDR_Type_8» : **Non**

☐Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☐**Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de
% d'investissements durables

☐ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du pacte mondial des nations unies, hydrocarbures non conventionnels).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité sont calculés sur la part du portefeuille investie en titres vifs. Concernant l'indicateur Intensité carbone 1&2, le fonds a présenté une performance de 237,66 tCO2eq/M€. Concernant l'indicateur Application d'une politique en matière des droits de l'Homme (% des sociétés en portefeuille qui ne disposent pas de politique de protection des droits de l'Homme), le fonds a présenté une performance de 6,7%.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

La mesure d'atteinte des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

N/A

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non pertinent pour ce produit.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Non pertinent pour ce produit.

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site de Schelcher Prince Gestion.

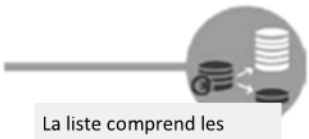

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
SCHELCHER CONV ESG I	Financials	5,3%	FR
SCHLECHER CONV GW I	Financials	2,0%	FR
PIERRE & VACANCES	Real Estate	1,8%	FR
CRYSTAL PEAK ACQ	Financials	1,5%	KY
VALL 8.5 06-26	Materials	1,5%	FR
VEOLIA ENVIRONNE	Utilities	1,4%	FR
CMA CGM 7.5 01-26	Industrials	1,4%	FR
SAINT-GOBAIN	Materials	1,4%	FR
ORANGE	Communications	1,3%	FR
DR ING HC F PORS	Consumer Discretionary	1,2%	DE
LVMH	Consumer Discretionary	1,2%	FR
SANOFI	Health Care	1,2%	FR
ANLL CAPI ZCP 02-25	Consumer Discretionary	1,2%	VG
ACCOR 2.375 11-28	Consumer Discretionary	1,1%	FR
ALPHABET- A	Communications	1,1%	US

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

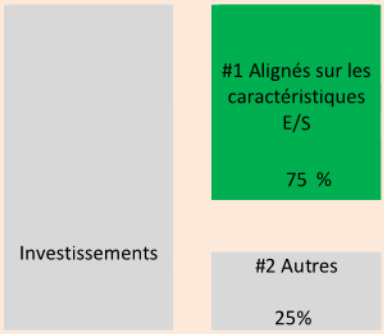

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Présentation des flux (achats nets des ventes) du fonds par secteur économique, dont le secteur des énergies fossiles

Secteur économique	Flux en pourcentage
Communication Services	6,08%
Consumer Discretionary	9,15%
Consumer Staples	0,93%
Energy	1,05%
Energy Equipment & Services	0,45%
Oil, Gas & Consumable Fuels	0,60%
Financials	1,13%
Healthcare	1,09%
Industrials	-0,04%
Information Technology	-3,40%
Materials	-1,35%
Real Estate	0,00%
Utilities	-1,30%
Others	-9,25%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le Compartiment a investi 0% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxinomie européenne. Ainsi, bien que le Compartiment puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 ("Règlement Taxinomie"), il ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxinomie. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas alignés à la taxonomie européenne du fait de l'absence de données publiées par les entreprises concernant l'alignement de leurs activités tant au niveau de leur chiffre d'affaires, que des opex et des capex. La société de gestion n'est donc pas en mesure de déterminer un alignement à la taxonomie fiable de ses investissements. Les investissements potentiellement réalisés dans des activités alignées à la taxonomie sont fortuits et ne relèvent pas d'une volonté manifeste de la part de la société de gestion.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La mesure des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés à des fins de couverture et/ou d'exposition. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, les investissements dans des sociétés non notées n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.